

ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

PROCÈS-VERBAL SEANCE DES 3 ET 4 AVRIL 2018

Sommaire

1 – Ordre du jour	page 3
2 – Présences	page 7
3 – Débats	page 9
4 - Index des matières	page 126

ORDRE DU JOUR

L'an deux mille dix-huit et les 3 et 4 avril à 10 heures, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie en son hôtel – rue Gaston Defferre à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Claude LISE - Président de l'Assemblée, afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

- 1 / APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DES 19 ET 20 DÉCEMBRE 2017 retiré de l'ordre du jour
- 2/ RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
- 3/ DEMANDE DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION « LA MAISON DU SOLEIL » D'UN MONTANT DE DEUX CENT TRENTE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DEUX EUROS SOIXANTE SIX CENT (230 482,66€) POUR LA CRÉATION D'UN LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL DE MINEURS CONFIÉS AU SERVICE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE
- 4/ FINANCEMENT 2016, 2017 ET 2018 DU PROJET D'INSCRIPTION DES "AIRES FORESTIÈRES ET VOLCANIQUES DE LA MONTAGNE PELÉE ET DES PITONS DU NORD DE LA MARTINIQUE" AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO (PNM)
- 5/ RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017 COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- 6/ DECISION RELATIVE A LA FISCALITE DIRECTE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE / MAINTIEN DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES POUR L'ANNEE 2018
- 7/ BUDGET PRIMITIF DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE EXERCICE 2018
- 8/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) A HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 934 785,00 € POUR LA CONSTRUCTION DE 42 LOGEMENTS (LLTS) RÉSIDENCE « LES DAMES 3 FLORÉAL » A FORT DE FRANCE
- 9/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) A HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 3 134 225,00 € POUR LA CONSTRUCTION DE 31 LOGEMENTS SOCIAUX (21 LLS ET 10 LLTS) RUE DES MELONS A SAINTE-MARIE

10/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) A HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 3 026 652,10 € POUR LA CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS SOCIAUX (21 LLS ET 09 LLTS) AU QUARTIER DESFORT A TRINITÉ

11/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE SAINT-MARTIN (SEMSAMAR) A HAUTEUR DE 50 % DE QUATRE EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 13 785 296,00 € DESTINÉ À L'ACQUISITION EN VEFA DE 112 LOGEMENTS SOCIAUX DONT 78 LLS ET 34 LLTS « RÉSIDENCE LES CYLADES » - HABITATION GRANDE SAVANE VILLE DE DUCOS

12/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE SAINT-MARTIN (SEMSAMAR) A HAUTEUR DE 40 % DE QUATRE EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 7 346 331,00 € DESTINÉ À L'ACQUISITION EN VEFA DE 66 LOGEMENTS SOCIAUX DONT 42 LLS ET 24 LLTS AU QUARTIER BEAUSÉJOUR VILLE DE FORT-DE-FRANCE

13/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE SAINT-MARTIN (SEMSAMAR) A HAUTEUR DE 40 % DE QUATRE EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL 7 346 331,00 € DESTINE À LA CONSTRUCTION DE 66 LOGEMENTS SOCIAUX DONT 14 LLS ET 8 LLTS SITUÉS CENTRE BOURG AU LORRAIN

14/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ CARAIBES LOGEMENTS À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 3 277 126,00 € DESTINÉ A L'ACQUISITION EN VEFA (VENTE EN L'ETAT DE FUTUR D'ACHEVEMENT) D'UN PROGRAMME IMMOBILIER DE 24 LOGEMENTS LOCATIFS DE TYPE PLS « RESIDENCE DES DEUX OIES » QUARTIER JAMBETTE BEAUSEJOUR A FORT-DE -FRANCE

15/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - RMAR040116DA0970206 - SARL EXPLOITATION PETIT-MORNE - INVESTISSEMENTS LIÉS À LA PLANTATION DE BANANE, ACQUISITION D'UNE CUVE DE STOCKAGE D'EAU ET D'UN ENSEMBLE DE TRAITEMENT DE LA CERCOSPORIOSE (2015)

16/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « EARL CHARMINE BANANIERE - PLANTATION DE VITROPLANTS 2017 ET 2018. RÉALISATION DE TRACES. ACQUISITION D'UN CANON POUR LUTTE CONTRE LA CEROSPORIOSE ET D'UNE REMORQUE PENDULAIRE - RMAR040117DA0970046 »

17/ DEMANDE D'AIDE EUROPÉENNE COMPLÉMENTAIRE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SARL EDEN - MÉCANISATION TRAVAUX/CHAMPS, AMÉNAGEMENT STATION CONDITIONNEMENT EN 2015 - 2ÈME PARTIE (BANANE) - RMAR040116DA0970084 »

18/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE COMPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DU« SARL EDEN - PLANTATION 2016 ET AMÉNAGEMENT DE STATION DE CONDITIONNEMENT - RMAR040116DA0970195»

- 19/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SA EXPLOITATION AGRICOLE DE LA MONTAGNE PELÉE ACQUISITION DE MATÉRIEL CONFECTION DE TRACES (AMÉLIORATION FONCIÈRE) 2014 / 2ÈME PARTIE RMAR040116DA0970155»
- 20/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SAS CANASUC (EX LAPALUN) PLANTATION DE 70 HA DE CANNE À SUCRE AVEC DÉVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE VARIÉTÉ, ACQUISITION DE MATÉRIEL DE TRAITEMENT HERBICIDES ET PLANTATION DE 3,55 HA DE COCOTIERS RMAR040116DA0970009»
- 21/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 « MQ0000930 EURL FRANCK SLEMAN MODERNISATION DE LA STRUCTURE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DE L'EURL FRANCK SLEMAN » -SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE
- 22/ DEMANDE D'ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°15-1751-1 DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DU 20 OCTOBRE 2015 PORTANT OCTROI D'UNE SUBVENTION À CAP NORD MARTINIQUE POUR LA RÉALISATION DU SENTIER MARTINEAUD À GRANDE SAVANE AU PRÊCHEUR
- 23/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARCHIVES ET DE LA RECHERCHE SUR LE PATRIMOINE CULTUREL DES ANTILLES
- 24/ ÉDITION PAR LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE DE L'OUVRAGE « HABITATIONS ET INDUSTRIES AGRICOLES DE MARTINIQUE EN 1960 ATLAS COMMUNAL FONCIER »
- 25/ APPEL À CANDIDATURES RÉGIONALISATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR -COLLECTICITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- 26/ PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX
- 27/ PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET L'ENTREPRISE E. COMPAGNIE POUR LE DÉDOMMAGEMENT DES CHARGES SUPPLÉMENTAIRES EXTRACONTRACTUELLES SUPPORTÉES, DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION DES MARCHÉS 13 SRT 001 ET 13 SRT 002, SUITE À L'AUGMENTATION DES TARIFS D'ADMISSION DES DÉCHETS PAR LE SMTVD
- 28/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

- 29/ DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE FORMULÉE PAR L'ADUAM DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES "40 ANS DE L'ADUAM"
- 30/ OPÉRATION SPORT VACANCES 2018
- 31/ DEMANDE D'AUTORISATION À SIGNER UNE CONVENTION TRIPARTITE 2017 D'ADHÉSION AU RÉSEAU ÉPIDÉMIOSURVEILLANCE
- 32/ GESTION DES ESPACES NATURELS DE L'ESPACE SUD 2016-2020 (CAESM)
- 33/ PLUIE ET VIE : DEMANDE D'ACOMPTE COMPLÉMENTAIRE (AVENANT N°2 À LA CONVENTION 12-737-2)
- 34/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX ACTIONS CONTRE LA DRÉPANOCYTOSE (ASAD 972) POUR L'ORGANISATION DES 4ÈMES JOURNÉES DE LA DRÉPANOCYTOSE EN MARTINIQUE
- 35/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'UNION DES FEMMES DE MARTINIQUE (UFM) POUR LA POURSUITE DE LEUR PROGRAMME D'ACTIONS
- 36/ OFFICE NATIONAL DES FORETS : PROPOSITION DE PROGRAMMES 2017-2018 DE TRAVAUX EN FORÊTS PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC ET DE LA SYLVICULTURE, FINANCÉS PAR LA CTM
- 37/ CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE : DEMANDE DE PARTICIPATION À SON PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2018
- 38/ MISE À JOUR DES TARIFS D'OCTROI DE MER

MOTIONS

- 39/ MOTION POUR UN RETOUR DURABLE A LA SERENITE SUR LE CAMPUS DE SCHOELCHER
- 40/ MOTION POUR L'ARRET DU PROJET NEMO

PRESENCES

Le 3 avril 2018

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Claude LISE — Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs, Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Lucie LEBRAVE, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Fred LORDINOT, Raphaël MARTINE, Charles-André MENCE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Daniel ROBIN, Sandrine SAINT-AIME, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

<u>ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR</u>: Mesdames et Messieurs, Claude BELLUNE (procuration à Marie-Frantz TINOT), Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Johnny HAJJAR), Catherine CONCONNE (procuration à Lucie LEBRAVE), Jean-Claude DUVERGER (procuration à Michelle MONROSE), Eugène LARCHER (procuration à Raphael MARTINE), Denis LOUIS-REGIS (procuration à Georges CLEON), Jean-Philippe NILOR.

Les procurations (A.S : avant séance / E.C.S.: en cours de séance) :

Claude BELLUNE à Marie-Frantz TINOT
Eugène LARCHER à Joachim BOUQUETY
Denis LOUIS-REGIS à Georges CLEON
Belfort BIROTA à Marie-France TOUL
Gilbert COUTURIER à Lucien RANGON
Nadine RENARD à Charles JOSEPH-ANGELIQUE
Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Johnny HAJJAR
Catherine CONCONNE à Lucie LEBRAVE
Joachim BOUQUETY à Michel BRANCHI
Eugène LARCHER à Raphaël MARTINE
Jean-Claude DUVERGER à Michelle MONROSE

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Monsieur Alfred MARIE-JEANNE – Président du Conseil exécutif et Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Marinette TORPILLE.

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Claude LISE – Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Lucie LEBRAVE, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Fred LORDINOT, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Daniel ROBIN, Sandrine SAINT-AIME, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames et Messieurs, Claude BELLUNE (procuration à Marie-Frantz TINOT), Joachim BOUQUETY (procuration à Michel BRANCHI), Catherine CONCONNE (procuration à Lucie LEBRAVE), Jean-Claude DUVERGER (procuration à Michelle MONROSE), Eugène LARCHER (procuration à Raphael MARTINE), Denis LOUIS-REGIS (procuration à Georges CLEON), Charles-André MENCE, Jean-Philippe NILOR.

Les procurations (A.S : avant séance / E.C.S.: en cours de séance) :

Claude BELLUNE à Marie-Frantz TINOT
Eugène LARCHER à Joachim BOUQUETY
Denis LOUIS-REGIS à Georges CLEON
Belfort BIROTA à Marie-France TOUL
Gilbert COUTURIER à Lucien RANGON
Nadine RENARD à Charles JOSEPH-ANGELIQUE
Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Johnny HAJJAR
Catherine CONCONNE à Lucie LEBRAVE
Joachim BOUQUETY à Michel BRANCHI
Eugène LARCHER à Raphaël MARTINE
Daniel ROBIN à Félix CATHERINE

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Mesdames et Messieurs Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Marinette TORPILLE.

- M. le Président Claude LISE Je salue chacune et chacun d'entre vous et vous remercie.
- M. PRIAM procède à l'appel nominal des élus Le guorum est atteint.
- M. le Président Claude LISE Merci. Je déclare la séance ouverte. Je vous demande de désigner un ou une secrétaire de séance. Y a t-il des volontaires ? C'est la collègue Pinville?

Mme Josiane PINVILLE – C'est M. ADENET qui en a décidé ainsi.

M. le Président Claude LISE - Tu es désigné volontaire. Il n'y a pas d'opposition?

Mme Josiane PINVILLE est désignée Secrétaire de séance

M. le Président Claude LISE – Je tiens tout d'abord à saluer tous ceux et toutes celles que je n'ai pas vus à mon arrivée. Je salue tout particulièrement la présence du Président du Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Education de la Martinique, Monsieur Patrick LECURIEUX-DURIVAL. Le CESECEM est le troisième organe de notre Collectivité, il a été mis en place récemment en remplacement des deux anciens conseils consultatifs. M. LECURIEUX-DURIVAL remplit pour la première fois cette fonction de président à notre importante réunion d'aujourd'hui. La collègue LIMIER m'a demandé un point d'ordre.

<u>Mme Nadia LIMIER</u> – Notre commune du Prêcheur est endeuillée par la mort d'un artiste que beaucoup d'entre nous ont connu dans les années 70 et 80. C'était un chanteur mythique des Léopards, je veux parler d'Albert NADEAU qui s'est éteint ce dimanche de Pâques. Il a été un auteur-compositeur interprète qui a eu une carrière internationale puisque certains de ces titres ont été vendus en Europe, comme en Italie, en Angleterre et en Allemagne. Il a participé également au rayonnement de la culture martiniquaise et européenne, il a fait connaître la culture créole. Je voulais donc proposer aux élus une minute de silence en mémoire d'Albert NADEAU.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Chers collègues, je crois que nous pouvons nous lever pour cette minute de silence.

Minute de silence

M. le Président Claude LISE – Je vous remercie. Comme vous le savez, nous sommes réunis pour une plénière qui devrait durer deux jours avec un ordre du jour qui comporte 33 points. Néanmoins, je vous demanderai de bien vouloir accepter de retirer de l'ordre du jour le point n°1 relatif à l'examen du procès-verbal de la séance des 19 et 20 décembre 2017. Le document n'étant pas disponible, il vous sera présenté lors d'une prochaine plénière. Par ailleurs, je vous demande d'accepter l'introduction de cinq questions supplémentaires, selon la procédure d'urgence. Elles ont fait l'objet de rapports mis à votre disposition dans le délai requis dans le cadre de la procédure d'urgence.

Il s'agit des rapports:

- numéro 34 : demande de subvention formulée par l'association de soutien aux actions contre la drépanocytose (ASAD 972) pour l'organisation des 4èmes journées de la drépanocytose en Martinique.

Il s'agit de prendre une décision urgente qui devrait permettre à l'association de régler des engagements pris dans le cadre de l'organisation des 4èmes journées de la drépanocytose.

- numéro 35 attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union des Femmes de Martinique (UFM) pour la poursuite de leur programme d'actions. La décision urgente sur ce dossier est sollicitée pour permettre à l'association UFM de faire face plus rapidement aux difficultés financières qu'elle connaît.
- numéro 36 qui concerne l'Office National des Forêts en prévision d'un programme 2017-2018, programme de travaux en forêt publique en faveur de l'accueil du public et de la sylviculture financé par la CTM. L'urgence de la décision est justifiée par l'impérieuse et urgente nécessité de réaliser des travaux d'entretien des aires d'accueil et des sentiers aménagés en forêt et ouverts aux publics.
- numéro 37, Conservatoire botanique de Martinique : demande de participation a son programme d'activités 2018. Le rapport vise à apporter une réponse urgente à la demande du Conservatoire botanique de Martinique en termes de participation à leur programme d'activités.
- numéro 38 qui concerne la mise à jour des tarifs d'octroi de mer : de nouvelles actualisations apportées par le tarif douanier communautaire exigent une décision urgente de notre Collectivité, décision de mise à jour et de correction des tarifs d'octroi de mer applicables à la Martinique.

Comme l'exige la loi, je vous invite à vous prononcer sur la reconnaissance de l'urgence et à accepter la prise en compte de notre ordre du jour ainsi que les différents points que je viens d'évoquer.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Ces cinq questions sont donc inscrites à l'ordre du jour.

Chers collègues nous devrons examiner les différentes questions dans un ordre que je vais vous indiquer. En principe, c'est le Bureau qui arrête l'ordre mais j'ai dû le modifier sensiblement ce matin à cause de problèmes d'indisponibilité de certains conseillers exécutifs qui ont des obligations en dehors de la plénière. Pour essayer d'arranger tout le monde je vous propose la formule suivante.

Nous allons commencer par deux dossiers que nous devons voir obligatoirement avant le vote du budget. Il s'agit du dossier n°2 qui sera présenté par notre collègue Francis CAROLE et du dossier n°5 qui sera présenté par notre collègue Louis BOUTRIN. Nous passerons ensuite au vote du budget qui fera l'objet de la question n°6, c'est le collègue Miguel LAVENTURE qui présentera ce Budget Primitif; Il présentera dans la foulée la question n°7. Nous reviendrons à des dossiers présentés par le collègue Francis CAROLE, il s'agit des dossiers n°3 et n°4 ainsi que des deux dossiers supplémentaires que vous avez exceptés de mettre à l'ordre du jour à savoir les dossiers n°34 et 35. Le collègue BOUTRIN reviendra à la tribune pour présenter les questions n°29, 30, 31, 32 et 33 ainsi que les questions n°36 et 37 ajoutées à l'ordre du jour. Le collègue LAVENTURE reviendra pour présenter ses autres questions à savoir les questions n°8 à 22 et la question n° 38. Nous passons alors à deux questions présentées par notre collègue Marie-Hélène LEOTIN, il s'agit des questions n°23 et 24.

Notre collègue Marinette TORPILLE présentera ensuite la question n° 25. La collègue Aurélie NELLA présentera la question n°26 et nous terminerons par deux questions présentées par le collègue Daniel MARIE SAINTE, à savoir les questions n°27 et 28.

Cela nous oblige à faire revenir de temps en temps des conseillers exécutifs mais vous aurez compris que c'est pour permettre à certains de pouvoir assumer des obligations en dehors de notre plénière. S'il n'y a pas d'opposition, nous entamons immédiatement notre ordre du jour. Nous demandons au collègue Francis CAROLE de venir nous présenter la question n° 2.

2/ RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

M. Francis CAROLE – En effet, le vote du budget doit être précédé d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Vous avez reçu un dossier sur cette question. Je dirai quand même en préambule, que nous avons fonctionné d'une manière particulière en 2016, en 2017 et en 2018 mais qu'il importe désormais que nous définissions – c'est ce qui est dénoncé dans la conclusion du rapport – un certain nombre d'objectifs. Il faut définir la politique de la Collectivité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de façon à évaluer ce que nous avons fait dans le cadre d'un plan que nous aurons à mettre en œuvre cours de l'année 2018. Les premiers éléments concernent le cadre législatif qui nous est rappelé ici à savoir le décret 2015-761 du 24 juin 2015 qui précise le contenu et les modalités d'élaboration du rapport.

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. Francis CAROLE – Il est évident que cette orientation qui doit être affinée demandera d'abord de la formation c'est-à-dire le développement d'une véritable culture, la formation de tous les agents femmes et hommes sur la façon d'introduire cette préoccupation de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes nos politiques. Il faudra également définir un plan sur plusieurs années. Je pense que nous pouvons envisager un plan sur les trois ans qui restent et nous organiser pour qu'il y ait un véritable progrès tant à l'intérieur de la collectivité qu'à l'extérieur, en direction de l'ensemble de la population. C'est une question majeure. Nous n'avons pas craint de dire très clairement au début que nous avons essayé de répondre au coup par coup parce que nous venions d'arriver et que les choses n'étaient pas nécessairement en place. Il faut rompre avec cette politique, il faut désormais que nous ayons une véritable politique pensée, structurée et financée en matière d'égalité entre femmes et hommes de sorte que notre société puisse aller de l'avant. Voilà les quelques éléments que je voulais vous apporter de manière succincte.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Toutes les commissions sont concernées, aussi je demanderai aux responsables des différentes commissions qui veulent s'exprimer de demander la parole. Je ne vais pas énumérer toutes les commissions, je préfère que vous demandiez la parole si vous le souhaitez. Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Les tableaux comparatifs présentés dans ce rapport démontrent sans aucune ambiguïté l'écart significatif qui existe entre la volonté d'égalité hommes/femmes portée par un cadre législatif et la réalité du terrain. La Collectivité de Martinique, comme toute structure qui emploie du personnel, n'échappe pas à cette exigence légale et est donc confrontée à cette problématique d'égalité réelle. Elle propose une série de mesures pour une veille de tous les instants. Toutefois, au-delà de toutes ces actions qui ont le mérite d'exister, force est de constater que cette égalité réelle que nous appelons tous de nos vœux est comparable à une éternelle œuvre inachevée. Tendre vers cette égalité réelle c'est d'abord se repenser en tant qu'humanité, sans tomber dans l'excès de l'être asexué et sans genre, tenir compte de nos différences qui sont en réalité des complémentarités. Dans le rapport, de nombreuses contradictions apparaissent au grand jour. Les femmes sont plus nombreuses dans toutes les catégories d'emplois, elles sont plus nombreuses à se

former mais moins nombreuses à accéder aux rémunérations les plus élevées et/ou à bénéficier de promotions internes, à contrario les hommes en sont les principaux attributaires. Les avancements de grade sont plus favorables à la gente féminine simplement parce qu'elles sont plus nombreuses à se présenter aux examens. De manière générale, ces actions qui trouvent l'assentiment de la commission culture devront, à plus ou moins long terme, faire l'objet d'une évaluation afin de mesurer les retombées et leur efficacité.

Quelques suggestions : ne pas systématiquement envisager l'égalité sous le prisme d'un rattrapage justifié au bénéfice de la femme ou des femmes. Sur bien des points, les hommes méritent d'être traitements égalitaires. Quelques exemples :

- favoriser le départ des hommes en congé sur les petites vacances scolaires pour leur permettre aussi de bénéficier et de profiter du plaisir d'être avec leurs enfants,
- inciter beaucoup plus le départ des hommes en congé parental.
- je prends également l'exemple des suppléments familiaux, très souvent versés systématiquement à l'époux, lorsque des couples travaillent dans une même structure. Pourquoi ne pas faire un partage égalitaire ?

De ce constat, la commission culture retient l'engagement de la Collectivité pour s'inscrire dans une démarche visant à réduire les inégalités par la mise en œuvre d'actions sur le terrain, à soutenir, à consolider et surtout à pérenniser. Elle donne un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Depuis quelque temps, nous avons initié une autre méthode de travail. Certains dossiers étant examinés par toutes les commissions, nous essayons le plus possible de travailler conjointement, de réunir au même moment un certain nombre de commissions. C'est ainsi que le 26 mars, les commissions « Transport, politique de la mer et métiers de la ville » ainsi que la commission « BTP », « Equipements et réseaux numériques » se sont réunies pour examiner ce dossier. Nous l'avons examiné avec attention les différentes parties du dossier : le contexte, le cadre administratif, l'analyse économique et sociale de la Martinique, l'analyse de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la CTM, les actions de la CTM, les perspectives pour 2018. Les trois commissions ont donné un avis favorable sur le dossier qui nous a été soumis.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il d'autres avis de commissions ? Collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT – La commission « Sport » a analysé avec beaucoup d'intérêt ce rapport égalité hommes/femmes et souscrit totalement à cette démarche. Le collègue CAROLE l'a dit dans son rapport, il faut effectivement arrêter avec ces opérations au coup par coup et mettre en place un véritable plan de travail. Je crois que dans les perspectives 2018 qui ont été soumises, la commission « Sport » a noté la nécessité de structurer de manière forte la gouvernance et le pilotage de cette démarche. Elle a également souligné cette nécessité de concilier la vie professionnelle et la vie personnelle au sein de la collectivité parce qu'il est question pour nous élus, de favoriser le bien-être au travail. Ce sont des indicateurs qui doivent être pris en compte. Elle a aussi relevé la nécessité d'améliorer la communication au sein de la collectivité. Toutefois, la commission « Sport » n'a pas laissé passer cette occasion d'attirer l'attention des élus sur la nécessité d'améliorer encore cette démarche. Il nous est présenté aujourd'hui un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, mais il est aussi important que soit mis à notre disposition un autre outil qui est le parallèle du rapport. Je veux parler du bilan social de la collectivité qui devrait nous permettre d'apprécier d'autres indicateurs comme l'ambiance sociale de la collectivité au regard de l'analyse de l'absentéisme – en faisant la distinction entre le petit absentéisme et l'absentéisme au-delà d'un certain niveau – et surtout

de mettre l'accent sur la décomposition de la masse salariale par niveau de classification ce qui nous permettrait de mesurer les écarts et de voir là où il y a les efforts.

Un cliché a été fait sur le développement des compétences, la commission « Sport » insiste aussi sur cette nécessité d'aller vers une décomposition par tranche d'âge de façon à identifier les pistes d'évolution. Un autre point très important qui apparait dans le rapport – le collègue CAROLE l'a également souligné – c'est la santé au travail avec notamment l'analyse des risques psychosociaux. Il faudrait que nous puissions mettre en place une véritable politique d'accompagnement pour le personnel au sein de cette collectivité.

En tout cas, la commission « Sport » salue ce travail parce qu'il faut un départ, les bases qui nous sont données sont bonnes. Nous souhaitons que les collègues qui feront partie des équipes qui seront mises en place prennent une part active à ce travail.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue BAURAS.

Mme Christiane BAURAS – Je partage bien évidemment les remarques des collègues. Il était temps que l'on s'attelle véritablement à l'égalité hommes/femmes. Tout ce qui a été dit m'agrée mais je prendrai les choses par un versant tout à fait particulier. Je parlerai de la relation homme/femme surtout au niveau des conflits ; pas seulement à la Martinique mais pour ce coup je veux quand même cibler la Martinique. Si dans un couple en conflit, au terme d'une procédure juridique qui a nécessité de passer devant le juge on doit de temps en temps partager le logement qui avait peut-être servi à ce couple pour engendrer ses enfants et passer de bons jours et qui malheureusement est devenu un enfer. Assez souvent, la femme peut se voir confier cette maison, elle peut avoir l'obligation de garder la maison avec ses enfants – je dis bien au terme d'une procédure judiciaire – malheureusement, il arrive que dans l'urgence de conflit violent c'est souvent la femme qui s'en va avec sa progéniture. Jusqu'ici les 34 communes n'ont pas encore ce qu'il faut véritablement pour permettre à ces familles d'être en sécurité, en cas d'urgence. Du temps de l'ex Conseil Général, il arrivait qu'il y ait des nuitées d'hôtel pour ces personnes. En 2005, on a pris le pari de permettre à ces femmes d'être dans un lieu plutôt confidentiel, le CENDRA. On en a fait état dans le document que nous venons de voir mais je voudrais que nous ne soyons pas à parler du CENDRA en passant à côté de ce qui aujourd'hui ne remplit pas son rôle.

Je voudrais faire remarquer qu'à notre dernière plénière de mars, j'avais pris la précaution de dire avec d'autres que le CENDRA était un ouvrage que l'on devait remettre en cause. Nous voyons très bien qu'il y a eu des avancées depuis 2005, il y a eu des passages, il y a certainement eu des gens qui se sont un peu reconstruits mais il y a eu aussi des défaillances remarquées. Ces défaillances nécessiteront que nous ayons la force et le courage de regarder en face, pour prendre des décisions lors d'un comité de pilotage. J'aimerais que ce soit urgent parce qu'aujourd'hui le CENDRA qui était un outil – cela a été très bien dit dans le rapport – qui permettait aux femmes de se reconstruire avec leurs enfants, qui permettait certainement qu'il y ait des vacations de psychologues ou autres pour que ces femmes et ces enfants ne soient pas jetés à la fosse aux lions par rapport un mari ou un papa plutôt désobligeant et souvent violent... je me dis qu'aujourd'hui où nous voyons que la violence du couple est devenue quelque chose de trop commun, quelque chose de pratiquement banal, il faut éviter que cela ne se banalise de trop. Pour cela – nous n'allons malheureusement pas arrêter la violence – il faut absolument que nous ayons un outil pour nous permettre de faire face.

Quand on parle d'égalité hommes femmes, j'aimerais autant que faire se peut, que nous fassions en sorte que les femmes aient ce refuge, ait cette force... je dirai ait cet espoir de savoir que la collectivité territoriale de Martinique est à côté d'elles et permettra dorénavant qu'elles soient prises en charge

dans de bonnes conditions mais aussi et surtout que leur progéniture soit prise en charge. Je répète que j'aimerais bien que la cause du Cendra soit plaidée, que nous prenions le temps de remettre un peu l'ouvrage sur le métier et que nous redéfinissions les choses comme en 2005 pour faire en sorte que la Martinique ne soit pas dans une situation déconfite où les hommes s'amusent à tuer nos femmes. On commence maintenant à voir que l'inverse se fait de temps en temps, on parle d'égalité hommes/femmes mais je conçois que cela ne devrait pas se faire. Je conçois que nous devons non pas seulement parler, non pas seulement prendre des délibérations, non pas seulement dire que nous allons faire mais véritablement faire à côté des femmes et des hommes de ce pays. Merci.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci collègue. Y a t-il d'autres responsables de commission qui voudraient s'exprimer ? Sinon, je donne la parole à l'Assemblée. Qui demande à intervenir ? Collègue MONROSE.

<u>Mme Michelle MONROSE</u> – La Collectivité Territoriale de Martinique ne pouvait se garder de prendre la parole sur la problématique de l'égalité hommes/femmes, alors qu'une grande réflexion est engagée au niveau national sur les violences faites aux femmes. Plus qu'une obligation légale, c'était un devoir moral pour la Collectivité Territoriale de Martinique.

Notre groupe a plusieurs observations à faire :

- Dans le domaine du social, des actions sont mises en place mais ce serait bien que l'aide à la parentalité et l'accompagnement des mères de famille soient renforcés, sachant que plus de 40 % des familles monoparentales sont des familles basées sur la mère.
- Au niveau de l'éducation, il faudrait aussi un travail renforcé sur le genre et les métiers pour que ce soit évident pour les garçons et les filles qu'il n'y a pas de métier dévolu à l'un ou l'autre sexe. Ce travail a commencé, il est fait en parallèle avec le Rectorat de la Martinique mais il faudrait aussi insister làdessus.
- Au niveau culturel, pourquoi ne pas faire le lien entre le culturel et l'éducation ? Il y a des conférences qui sont organisées, des manifestations autour de figures importantes pour l'imaginaire collectif. La Collectivité Territoriale de Martinique doit accompagner de façon logistique et financière, c'est donc une de façon symbolique et morale d'accompagner. Il y a un travail de renforcement à faire sur les grandes figures féminines de l'histoire non seulement de la Martinique mais des Antilles puisque nous en avons. Pourquoi nous en passer ? Il y a septembre 1870 qui est déjà mis en valeur avec Lumina Sophie, il y a également l'histoire des pétroleuses, il y a aussi (inaudible) aux Antilles. Je pense qu'il est possible de renforcer ce qui a déjà été commencé et de voir avec le monde de l'éducation comment faire le lien surtout à partir des petites classes, puisque c'est là que se forgent les représentations.
- Au niveau institutionnel, il nous semble important de constituer un réseau et un maillage sur l'ensemble du territoire. La Collectivité devrait travailler avec les autres collectivités, plus particulièrement les mairies. Il y a des élus chargés de l'égalité hommes/femmes, il serait intéressant d'avoir un constat et des perspectives sur l'ensemble du territoire. Ces élus font un travail de proximité dans la Collectivité Territoriale de Martinique ne peut se passer. Bien évidemment, face à toutes les perspectives... toutes les programmations que l'on envisage de mettre en place, il faudrait des financements qui permettraient de façon concrète et pragmatique, la mise en œuvre de tous les projets relatifs à l'égalité hommes/femmes.

M. le Président Claude LISE – Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE - Nous observons que la Collectivité est passée scrupuleusement à une méthodologie de travail sur le sujet, à des indicateurs de diagnostic que nous avons perçus et un suivi. Elle présente par ailleurs des actions dans différentes phases de celle-ci pour répondre à cette exigence. La présentation n'est pas totalement exhaustive puisqu'il y a encore des choses à dire, en témoignent les interventions de mes collègues. En tout cas, la démarche montre la volonté de la CTM d'intégrer ce principe du respect de l'égalité des droits des femmes et des hommes, quant à la prise de conscience et la gestion notamment des ressources humaines. Nous prenons acte des préconisations qui sont faites mais c'est vrai qu'il y a un certain nombre de perspectives notamment structurer la gouvernance et le pilotage de la démarche. Il y a un point concernant le renforcement du dialogue social, un autre sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle. J'attire simplement l'attention sur le fait que cela ne se décrète pas. Dans ce cadre-là, il faut engager des négociations avec les organisations syndicales parce qu'il s'agit de parler d'aménagement du temps de travail et de finaliser la question du chantier des horaires, la réduction du temps de travail, du temps partiel etc. Il convient également de lutter contre les propos et pratiques sexistes et le harcèlement sexiste et sexuel. Là aussi, il faut intégrer la démarche avec le Comité d'Hygiène et de Sécurité au niveau de l'institution. Un dernier point qui concerne l'accompagnement des partenaires dans la réalisation d'actions en faveur de l'égalité hommes/femmes. Je voudrais simplement rappeler qu'il est important que nous puissions informer les hommes sur l'intérêt du congé parental en attendant qu'il devienne obligatoire, en favorisant la prise de ce congé à tous les échelons. Il est important que cette participation se fasse dans les mêmes conditions. Comme le disait la collègue, il ne s'agit pas de prendre des délibérations mais bien de mettre en lien nos actes et la délibération qui sera prise.

M. le Président Claude LISE – Collègue VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN – Comme l'ont fait les collègues précédents, je voudrais saluer la mise en place de cette obligation légale qui est de travailler sur l'objectivation de la stratégie de la Collectivité Territoriale en matière d'égalité femmes/hommes. Je pense que la Collectivité aura également à cœur de casser certains tabous qui voudraient que l'on oppose les femmes et les hommes pour que nous soyons vraiment sur une dimension de travail en partenariat afin de mieux vivre ensemble. Nous aurons l'occasion de revenir sur la question du CENDRA, je veux juste dire qu'il y a un outil dont dispose la CTM et qui me paraît important à intégrer sur cette dimension de la visibilité et du positionnement de cette notion d'égalité femmes/hommes dans notre société. Je veux parler du CEPIOF (Centre de Planification, d'Information et d'Orientation Familiale). Cet outil dispose d'un vivier important d'informations, de mise en liaison avec la population notamment avec les femmes, ne serait-ce que par son volet de l'information pour pouvoir travailler ces éléments. Je rebondis sur l'idée émise par ma collègue au sujet de la dimension territoriale des autres collectivités que sont les mairies dans la lutte sur l'inégalité femmes/hommes notamment sur la mise en place de dispositifs d'accueil mais via le CEPIOF nous avons également sur le territoire un axe qui peut être entendu et mis en œuvre pour travailler ces aspects.

M. le Président Claude LISE – Tout le monde s'est exprimé. Je demande au Rapporteur de réagir par rapport aux propositions et aux réflexions.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Je souhaite apporter quelques précisions sur le CENDRA puisque la question a été posée mais toutes les interventions alimentent la réflexion que nous devons avoir sur cette question.

Il est bon de vous rappeler qu'il ne s'agit pas simplement d'une obligation légale. C'est vrai qu'il y a la dimension de l'obligation légale mais il faut aller au-delà. Il faut vraiment que ce soit une volonté politique forte qui prend la forme chaque année de comptes rendus et de bilans. Nous ne l'avons pas fait jusqu'à maintenant – pas plus moi que d'autres puisque i'ai été concerné – mais il faut désormais

que nous ayons une expression forte de cet engagement sur la question des femmes. Il y a évidemment le CEPIOF mais il y a aussi les PMI qui permettent d'irradier tout le territoire martiniquais, ça peut être également un instrument important.

Concernant le CENDRA, cela me prendra un peu de temps mais je pense qu'il est utile de faire le point. Effectivement, nous avons eu une discussion lors de notre dernière plénière et certains de mes collègues s'étonnaient de la situation du Cendra. J'étais moi-même surpris de leur étonnement. Pourquoi ? En 2016, j'ai été destinataire d'un rapport sur le Cendra, un rapport assez alarmant décrivant la situation du Sandra. Je n'ai pas été le seul destinataire de ce document. Par contre, dès février 2016 c'est-à-dire un mois après notre arrivée aux affaires, je suis allé visiter le CENDRA. J'ai tenu des réunions de travail pour essayer de comprendre ce qui ne fonctionnait pas. Je rappelle qu'entre 2010 et 2015, aucun élu n'avait visité le Cendra à l'exception de celui qui faisait fonction de responsable du personnel. Ce n'est pas une attaque, ça peut arriver. C'est une première chose.

A ce moment-là, nous avons pris l'initiative d'identifier les difficultés et de voir comment régler les questions. J'étais accompagné de la présidente de la commission logement – à savoir Madame BAURAS – puisque le logement est un élément important de l'insertion sociale. J'étais également accompagné de Madame NORCA, la présidente de la commission sociale. Je ne suis pas allé seul en solitaire, il y avait des membres de l'Assemblée qui était présents. Nous avons tenu une réunion dès février 2016, nous avons fait la même chose en 2017 et en 2018. Nous avons dû y aller deux ou trois fois sans compter les réunions tenues hors des murs du CENDRA. Ensuite, nous avons essayé de colmater les brèches. En relisant attentivement tous les documents ayant trait au Cendra, je me suis rendu compte que nous ne faisions que colmater les brèches, qu'il y a des problèmes profonds au Cendra depuis très longtemps. Je ne le dis pas pour mettre qui que ce soit en difficulté mais pour bien comprendre que nous sommes partis d'une bonne intention qui consistait à offrir un outil mais que cet outil avait des problèmes, non pas parce que les uns et les autres ne voulaient pas s'en occuper mais peut-être parce que la conception même interpellait. Nous en sommes tous conscients.

J'ai ici un audit de 2014. Je vous lis quelques passages en essayant d'être succinct tout en étant clair. Cet audit parle d'un certain nombre de difficultés et on note : « le non-respect d'une distance professionnelle stricte avec les hébergées. En effet certains agents polyvalents pratiquent des investigations relatives à la vie privée des hébergées alors que le relationnel n'entre pas dans leur champ de compétences. Ils ne respectent pas la procédure mise en place dans ce cadre par la directrice. » Les élus ont eu cela, ils savent que ça s'est passé. Ensuite « le respect de cette distance est indispensable pour des hébergées déjà fragilisées qui ne doivent pas se retrouver dans un environnement sensible aux dérapages. » Le département était conscient de ces difficultés. « Le non-respect des règles de confidentialité du centre peuvent avoir un impact direct sur le niveau de sécurité essentiel que requiert un tel site : visites pour les hébergées reçues à l'entrée du CENDRA, appels téléphoniques reçus par le numéro d'appel du CENDRA pourtant en liste rouge. » Voilà quelques-uns des éléments.

Ensuite « la complexité de cette situation est accentuée par le fait que la directrice elle-même a manqué d'appui de qualité dans l'organisation du travail. » Je ne dis pas tout. Le rapport souligne aussi un manque chronique de moyens en 2014... un manque chronique de moyens. « La structure ne dispose pas de tous les moyens pour fonctionner correctement. Le site n'est pas complètement sécurisé car le système d'infrarouge ne fonctionne plus. La sécurité actuelle repose sur les rondes des agents polyvalents autour du site et de la vidéosurveillance. Pour les moyens matériels, le CENDRA est resté plusieurs mois sans qu'un véhicule ne soit affecté etc. Pour les moyens humains, des turn-over au niveau du secrétariat et des assistantes sociales, trois agents sur onze sont fréquemment en arrêt de maladie, ce qui pénalise le fonctionnement du CENDRA. Le CENDRA ne dispose pas d'un éducateur

intervenant sur le centre. En effet, en fonction des enfants présents, cette carence est problématique. » Il n'y a pas d'éducateur pour accompagner sur le centre.

L'audit rappelle qu'il faut clarifier les missions et obligations des agents polyvalents, rappeler les règles déontologiques. La conclusion qui est une bonne conclusion : « le CENDRA est une structure importante compte tenu des problématique de violences faites aux femmes en Martinique mais il conviendrait de s'interroger sur l'efficience d'un fonctionnement administratif pour une telle structure qui se rapprocherait des exigences du milieu hospitalier. » Cela se passe en 2014. Je ne dis pas cela pour accabler les collègues mais pour montrer les difficultés qui existent dans cette structure et la nécessité d'orienter autrement notre politique. Ces problèmes ne datent pas de la récente période que je viens d'évoquer, elles sont plus anciennes. J'ai ici un courrier de... j'aurais pu citer cette personne mais je n'aime pas... c'est la première responsable du CENDRA qui a donné au centre ses titres de crédibilité... j'allais dire de noblesse mais ce n'est pas très à propos. Voilà les propos de cette personne qui a fait fonctionner le CENDRA mais qui a toujours eu le souci professionnel de voir ce qui ne fonctionnait pas. Elle adresse un courrier à son directeur des ressources humaines de l'époque, le 20 novembre 2007 avec en objet : « Note explicative d'une nécessaire restructuration de la fonction sécurité au CENDRA », une fonction essentielle puisqu'il s'agit de protéger les femmes.

« Mme Catherine VAUTRIN, Ministre de la Cohésion sociale et de la parité a honoré de sa présence le site le 9 novembre 2006, en présente de l'édilité du département à l'initiative du Conseil Général dont elle a fait éloge en termes d'opportunité, de qualité de prestations et de choix pédagogiques c'est-à-dire une application de la résilience pour un certain nombre de Rmistes sur différentes fonctions, à savoir agents de sécurité, maitresses de maison, agents polyvalents. » Concernant les problèmes récurrents de moyens, cette responsable écrit : « Il y va de la crédibilité du Département sur cette opération, que les moyens humains et matériels soient opérationnels pour que la qualité des prestations qui en dépendent soit dûment honorée. » On identifiait là quelque chose d'essentiel dans le fonctionnement du CENDRA.

Il y a un autre courrier daté du 23 mai 2008 adressé également au Directeur des Ressources Humaines : « Par la présente, j'ai l'honneur de réitérer de votre haute bienveillance, la demande d'aide relative aux séances de régulation clinique mensuelle au bénéfice du personnel du CENDRA. Mon premier courrier à ce sujet en date du 20 novembre 2007 dont je vous prie de trouver copie ci-joint, est malheureusement resté sans suite à ce jour. Cette demande revêt un caractère d'urgence. En effet la gestion de la complexité du quotidien, le manque de posture professionnelle de la plupart des agents, le manque de qualification et d'expérience en internat quand ils sont diplômés, impose la nécessité de régulation clinique mensuelle pour une qualité de service pérenne. » Il y a beaucoup de choses que je ne lis pas.

J'ai une autre note du 16 juin 2008 : « Le travail d'accompagnement social et éducatif est d'une importance capitale pour ces familles en difficulté tant au niveau des femmes accueillies qu'au niveau de leurs mineurs en vue de rompre le cycle de la maltraitance générationnelle déjà installée chez ces enfants qui souffrent etc. » Il y a une série de choses. Il y a une énumération de ces difficultés : « les agents en place n'assument pas des horaires d'internat notamment les nuits. Les agents assurant la fonction sécurité sont en ce moment sur un planning à deux vitesses. Les agents ne sont pas formés à la sécurité. La réalité est la même pour les maitresses de maison etc. Les agents polyvalents au nombre de trois affectés plus particulièrement aux espaces verts, couvrent moultes fois les absences diurnes etc. Le département de la Martinique ne dispose pas d'une seule structure de ce type dans la permanence de la sécurité, enfin la spécificité reste un point fort. Encore faudrait-il que celle-ci soit fiable et assurée par des professionnels confirmés sur la nuit. La crédibilité du Département sur les

dotations passe nécessairement par une révision impérative de la stratégie à retenir pour la fonction sécurité. »Cette responsable demandait à l'époque qu'il y ait un véritable toilettage et une réorientation.

Si on me pose d'autres questions, je donnerai d'autres réponses. Je dirai simplement : oui, il y a un problème CENDRA. Est-ce que nous avons essayé d'aller voir et de résoudre ? Oui. Nous sommes allés, nous avons analysé et essayé de colmater les brèches. Je ne suis pas resté à ne rien faire. Il n'y avait que deux chambres de disponibles. Au moment où je vous parle, nous sommes en train de réhabiliter les chambres, de réparer la porte d'entrée qui n'est pas sécurisée et de refaire les travaux nécessaires parce que le bâtiment n'avait pas été suffisamment entretenu. Nous sommes en train de faire tout cela et de nous occuper également du personnel. Je pense que le CENDRA pourra retrouver une activité d'ici la fin du mois d'avril. Mais ce ne sera pas satisfaisant parce qu'il ne s'agit pas de dire que le CENDRA existe, que nous accueillons des gens, que nous pourrons faire une comptabilité en disant qu'il y a eu 10, 20, 30, 600. Ce n'est pas l'objectif. L'objectif est de récupérer des personnes en très grande difficulté et de mettre à leur service une qualité d'accompagnement pour elles et leurs enfants. Cela veut dire qu'il faut imaginer un fonctionnement différent. Aujourd'hui, il n'y a pas de projet d'établissement. Ce n'est qu'un exemple. Quand on décide d'accompagner des gens ayant ce profil, il faut d'un projet d'établissement. Or, il n'y en a pas.

Voilà le travail qu'il convient de faire mais je vous dirai quelque chose : lorsque cette décision a été prise en 2005 de créer cette structure qui a été inaugurée en 2006, c'était un pari formidable. Ce n'était pas dans les attributions habituelles du Conseil Général mais il y a une volonté politique de répondre à une difficulté. Cette volonté politique doit être soutenue. On nous a demandé d'externaliser, nous avons dit non. Cette volonté politique doit être reconnue. Par contre, la prise en charge d'un tel instrument a soulevé des difficultés auxquelles nous n'étions pas préparés. J'étais au Conseil Général entre 2001 et 2008 et j'ai assisté à la naissance de cette structure. Il faut repenser cette structure. Il faut que la structure redémarre mais il faut aussi la repenser. J'ai tenu à vous lire une partie du contenu de l'audit et les courriers de la première responsable de la structure pour bien montrer que ce sont des gens qui étaient dans l'action. Mme MIRZICA était dans l'action, je veux la saluer parce qu'elle a fait du bon travail, elle était suffisamment lucide pour voir les difficultés. Désormais avec le recul, il faut que nous nous ayons la capacité d'analyser tout cela et de reconsidérer les choses. Je ne pensais pas aborder tout cela même si j'ai lu les documents. Je n'ai pas tout soumis à votre réflexion car il y avait parfois des choses gênantes que je n'ai pas énoncées mais j'ai voulu qu'il y ait un minimum de transparence sur le CENDRA.

M. le Président Claude LISE – Merci Collègue. J'aurais beaucoup à dire sur cet exposé mais je pense que ce n'est pas le lieu. J'aurais toute une réflexion à faire sur la difficulté d'innover, sur la difficulté pour un élu d'apporter une innovation et d'obtenir le soutien de toute son administration. Dès que l'on parle d'innovation, il y a des résistances, il y a des gens qui n'aiment pas sortir des sentiers battus. Avec tout le respect que j'ai pour les administratifs, je répète souvent que les innovations viennent rarement de l'administration. Je peux vous dire que j'ai pris cette décision parce qu'il y avait urgence à ce moment-là. Il fallait faire, il fallait partir de rien. Cela n'a pas fait plaisir à tout le monde, tout le monde n'a pas apporté un soutien immédiat, total et efficace. C'est l'un des éléments auxquels il faut bien réfléchir. Je suis très heureux d'entendre que l'on a trouvé des courriers etc. dans les archives. Personnellement, je n'ai jamais été destinataire de ces courriers, c'est quand même curieux. Cela signifie qu'à un moment donné, certains ont estimé qu'ils avaient à gérer à la place de l'élu. Il y a des réflexions qui vont au-delà, tu as déjà posé certains problèmes. Effectivement, la conception des choses doit évoluer avec la pratique. On ne peut pas imaginer tous les problèmes qui surviendront quand on fait de l'innovation. C'est un problème que je pose souvent, la manière dont l'élu peut faire passer une innovation et vaincre les résistances de ceux qui n'aiment réaliser que ce qu'ils ont l'habitude de faire. Je n'en dirai pas plus.

Chers collègues, d'après ce que j'ai compris, je pense que nous pouvons apporter unanimement une approbation à la volonté politique qui se manifeste dans un domaine très délicat et où il y beaucoup de considérations générales qui sont faciles à soutenir avec beaucoup de prolongements pratiques qui posent des problèmes. Il n'y a pas d'opposition à approuver le rapport enrichi de toutes vos réflexions ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Claude LISE – Je vous remercie. Comme je l'avais indiqué au début, je demanderai au collègue BOUTRIN de nous présenter la question n° 5. C'est une question qui doit forcément être vue avant la présentation du Budget Primitif. C'est la raison pour laquelle nous procédons de cette manière.

5/ RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2017 - COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

M. Louis BOUTRIN – Chers collègues, nous devons effectivement nous conformer à la loi et préalablement au débat relatif au vote du projet de budget, le Président du Conseil Exécutif doit présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable. C'est un rapport qui intéresse à la fois le fonctionnement de la CTM et les politiques publiques que nous mettons en œuvre. J'ai l'honneur de présenter ce rapport aujourd'hui. Vous avez reçu le rapport qui fait 56 pages, nous l'avons réduit énormément. Si je devais le présenter, cela risquerait d'être long. J'ai donc prévu un diaporama, il y aura forcément quelques manquements au niveau des actions retenues qui ne reflètent ni la totalité des actions menées dans le cadre, ni la situation réelle du développement durable. Là encore il y a un cadre législatif à respecter, j'étais obligé de m'y conformer.

Tous les services de la CTM travaillent en transversalité mais je suis tenu de retenir les cinq finalités qui relèvent du développement durable, telles qu'elles sont définies au niveau du code de l'environnement.

M. BOUTRIN procède à la présentation du rapport

- <u>M. Louis BOUTRIN</u> Au-delà des exigences réglementaires, ce rapport sur la situation du développement durable devrait nous permettre :
- d'optimiser la prise en compte des cinq filières de développement durable que j'ai eu l'occasion de vous présenter dans l'ensemble des politiques sectorielles de la CTM, notamment par le biais du plan d'aménagement et de développement durable de la Martinique,
- d'intégrer cette démarche avec les différents satellites de la CTM, avec nos partenaires, de manière à créer une synergie globale de progrès centré sur l'épanouissement du martiniquais. Mèsi anpil, mèsi an chay.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Merci Collègue. Avis de la commission des finances, programmation budgétaire.
- M. Michel BRANCHI La commission des finances a pris acte de ce rapport extrêmement riche et a formulé un avis favorable.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Commission « Développement durable. » Collègue JOSEPH ANGELIQUE.

M. Charles JOSEPH-ANGLIQUE – La commission a émis un avis favorable sur ce dossier qui est très riche et demande que l'on continue à travailler avec toutes les commissions pour étoffer davantage ce dossier.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Qui demande la parole ? Collègue RENARD.

Mme Nadine RENARD – La commission « Développement agricole » a pris acte de ce rapport. Les membres de la commission ont souligné un certain nombre d'actions non évoquées mais qui peuvent également être citées à savoir les dispositifs d'aides aux agriculteurs qui ont été mis en place, les dispositifs face aux aléas climatiques notamment Matthew. On peut aussi citer les aides aux petits planteurs de cannes qui vont dans le sens de l'orientation du développement durable, les aides aux petites exploitations agricoles. Un certain nombre d'actions menées dans le cadre du service d'expérimentation en agro-écologie peuvent également être mentionnées à ce titre, il y a également le financement de programmes d'actions d'un certain nombre d'acteurs tels que la SAFER, le Groupement de défense sanitaire, la FREDON qui œuvrent avec différents programmes d'actions en faveur du développement durable, de la préservation de la biodiversité etc.

En termes de perspectives, les membres de la commission ont souligné la nécessité de poursuivre l'action en faveur du soutien des filières de diversification notamment et de renforcer les missions du SEA afin qu'il puisse prendre toute sa place dans l'expérimentation et la diffusion des pratiques agroécologiques. La nécessité de faire évoluer les dispositifs d'aide CTM a également été évoquée en y introduisant notamment un principe de bonification pour les projets qui encourageraient ou qui seraient orientés sur des pratiques agro-écologiques, de manière à être plus incitatif pour ce type de projet. Il a été évoqué la nécessité d'informer et d'accompagner les agriculteurs qui souhaiteraient s'équiper en installations photovoltaïques ou tout autre équipement faisant appel aux sources d'énergies renouvelables. D'autres perspectives pourront être abordées au courant de l'année dans le cadre des travaux de la commission. Voilà les observations qui ont été formulées sur ce rapport.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue CLEON pour la commission BTP.

<u>M. Georges CLEON</u> – Comme disait le Collègue ADENET, les trois commissions se sont réunies en commission conjointe : la commission « Transport », la commission « Politique de la mer » et la commission « Infrastructures, équipements et développement du numérique. » Nous prenons acte de la présentation de ce rapport en plénière, toutefois nous souhaitons que le travail soit poursuivi par les différentes commissions afin de faire des propositions permettant d'améliorer la prise en compte du développement durable dans les politiques sectorielles.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue NARCISSOT pour la commission « Sport. »

M. Marius NARCISSOT – La commission « Sport » a tenu à saluer ce rapport très riche qui va dans le droit fil du Schéma Territorial de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation. Dans ce cadre-là, la commission « Sport » tenait à souligner que beaucoup d'orientations sont déjà prises telles que le sport. En lien avec l'IMS, cette action sport santé est en œuvre. Nous avons obtenu l'accord du CHU pour le transfert du CSS (Centre d'évaluation Sport Santé). Avec les collègues de l'IMS, nous continuons à mettre à la disposition des sportifs, ce véritable pôle santé que nous avons appelé de nos vœux lorsque nous avons voté les orientations budgétaires. La commission sport souligne aussi que le repositionnement de l'IMS doit être une priorité. Nous avons déjà noté une

évolution notoire entre ce qui se faisait à notre arrivée et ce qui se fait aujourd'hui, la satisfaction des acteurs du sport.

Dans ce schéma qui vient de nous être présenté par le collègue BOUTRIN, la commission « Sports » souligne la nécessité de poursuivre le travail que nous menons actuellement au niveau de l'optimisation de l'utilisation des équipements scolaires. Il faut savoir qu'un travail en synergie se met en place avec les commissions « Education » et « BTP » – sous le pilotage des collègues BOUTRIN, MARIE-SAINTE et SAITHSOOTHANE – pour répondre aux attentes des associations en matière d'équipements. Ce travail se fait en étroite collaboration avec les chefs d'établissement qui ont compris la nécessité d'accélérer cette mise à disposition. Toutefois, la commission sport insiste sur l'urgence d'accompagner la mise en place d'équipements pour les sports mécaniques qui sont aujourd'hui les véritables parents pauvres du sport. Il y a urgence à répondre à cette attente.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Autres commissions ? Il n'y en a pas d'autres. Collègue MENCE.

M. Charles-André MENCE – Je dois saluer initiative, je crois que c'est un vrai projet de territoire. Par contre, j'ai constaté dans le document (notamment à la page 20) qu'en ce qui concerne le Schéma Territorial des Infrastructures Routières de Martinique 2017-2037, on parle bien des objectifs poursuivis et on dit que l'élaboration de ce schéma s'effectuera sur le 1^{ier} semestre 2018. A la page 21, on parle d'amélioration de la fluidité de la circulation et de la sécurité des usagers. Selon moi, il faut penser à la sécurité des populations. On parle d'autres projets routiers. Je rappelle qu'en termes de fluidité et de sécurité, on avait parlé des RN 6 et 8 de Ducos. Pour la RN6, on avait parlé de la sécurité au niveau du carrefour de Fonds d'Or. Concernant la RN8, on avait pensé au carrefour qui mène vers Durivage où il y a un problème de servitude, de visibilité. Au niveau de la RD4, on avait parlé de la modernisation du carrefour du H Club. Au niveau de la RD5, on avait parlé de la modernisation des carrefours de Grande Savane, chemin la Cheneaux au niveau de la RD4 bis (la voie qui relie la RN5 de Genipa à la RN 8). Par ailleurs, nous avions attiré l'attention du flux au niveau des zones d'activité de Genipa, Cocotte canal et Champigny. On voit bien qu'il y a ce problème d'embouteillages. De ce fait, nous avions organisé des visites sur le terrain et fait des propositions pour permettre la fluidité, la sécurité par la mise en place d'un plan de circulation. Nous avons également réalisé des études pour voir comment installer des voies de désenclavement.

On parle de projets routiers mais je n'ai pas pris connaissance de ces dossiers. Je dis simplement qu'il ne faudrait pas oublier la commune de Ducos quand on parle de sécurité des usagers parce que tous les quartiers sont traversés sur Ducos. Dans le cadre des études, il ne faudrait pas oublier les zones d'activité de Genipa, Cocotte canal et Champigny. Pour améliorer la fluidité de la circulation sur la RN5 au niveau de Genipa, nous avions proposé à l'époque un giratoire au niveau du restaurant « Bout du monde » qui permettrait la mise en place d'un plan de circulation pour désenclaver Genipa. Bien entendu, je dois quand même féliciter l'équipe pour la prise en compte du bassin hydrographique où l'on parle de notre zone naturelle, mangrove etc. Il reste toujours à faire notamment en matière de projets routiers sur le territoire.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Je crois que tout ce qui a été présenté concernant le projet de développement durable montre que l'on est en passe d'apporter des améliorations. Cependant je voudrais attirer l'attention – puisque d'autres élus ont été saisis comme moi-même – sur le fait qu'il y a des agoulous-gran-fal qui s'installent en Martinique le cadre du développement durable et qui peuvent mettre en danger la sécurité de la population. C'est le cas de Case-Pilote mais je crois qu'il y a des élus qui sont intervenus par rapport à ce grand plateau qui sera installé sur la mer. Je souhaitais également

intervenir sur le grand nord. Je sais que le Président MARIE-JEANNE a déjà donné son accord pour le projet de piste d'atterrissage à Basse Pointe et le port du Robert, mais il faut aussi avoir les moyens. Il faudrait voir comment ces dossiers sont inscrits et en tenir compte. Je veux surtout attirer l'attention sur le fait que le développement durable ne signifie pas que l'on permette n'importe quoi. On sait qu'il y a une situation qui se précise pour Case-Pilote; là aussi, il y a des propositions de motion qui se manifestent. C'était mes deux observations.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – En lisant le dossier n° 5 qui fait état de vastes projets, mon attention a été particulièrement attirée sur le fait que l'on parle de repositionner l'IMS. L'occasion m'est donnée de dire qu'il faut justement décloisonner la CTM avec les satellites, ce qui permettrait aujourd'hui de ne pas mettre « repositionner » mais « continuer l'action de l'IMS ». Je rappelle ici que l'IMS est née de la volonté du Président Alfred MARIE-JEANNE sous la mandature 2004-2010. Nous avons eu à mettre en place cet outil qui est plus un outil de la formation professionnelle aux métiers des sports. Cela a été un rapide raccourci de parler de sports, d'où la confusion. Par le passé cet outil a davantage servi de lieu de location que de lieu de savoir pour les professionnels. Depuis notre arrivée, nous avons vu une nette évolution de notre statut d'organisme de formation puisque nous avons eu l'accréditation par le service « Jeunesse et sports » qui aujourd'hui nous permet d'ouvrir plus d'une trentaine de formations dont la 3ème session de formation « Insertion par le sport ». C'est l'occasion aujourd'hui de travailler en étroite collaboration avec l'Institut Martiniquais aux Métiers des Sports pour pouvoir améliorer la visibilité de cet instrument qui est mis à la disposition non seulement du monde sportif mais également du monde de la santé. En effet, des conférences peuvent être organisées sur les thématiques « sport santé », « sport nutrition... » tout ce qui a trait au bien-être. Le collègue CAROLE parlait précédemment de bien-être, voilà un instrument qui peut être mis à la disposition de la population martiniquaise et du monde sportif pour améliorer les conditions de santé et de vie des sportifs et de tous les martiniquais. Merci.

M. le Président Claude LISE – Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Je voudrais féliciter le conseiller pour le côté exhaustif de ce rapport sur la situation en matière de développement durable. Je pourrais, dans une forme de silence par rapport à ce sujet, considérer que je suis rassuré. Je pourrais aussi être inquiété de ne pas voir figurer de motion concernant ce fameux projet NEMO. Je rappelle que c'est un projet qui vise à utiliser la différence de température des eaux en surface et en profondeur pour produire de l'électricité. Alors dit comme cela, ça parait séduisant d'autant que l'on a tendance à faire le parallèle avec la production de froid à partir de la température basse des eaux en profondeur qui est quelque chose d'assez utilisé notamment dans des complexes hôteliers du pacifique. Ceci explique d'ailleurs que notre vigilance n'ait pas été assez alerte sur ce projet et que nous ayons laissé passer cette affaire, sans trop nous en inquiéter.

J'étais avec le collègue COUTURIER parmi un certain nombre d'élus qui avaient été invités – comme tous les élus d'ailleurs – mais nous étions singulièrement trois à être présents à une réunion qui a eu lieu à Case-Pilote. Le maire de Case-Pilote était présent, celui de Bellefontaine également mais il n'est pas resté longtemps. Le maire de Case-Pilote nous a bien exposé les risques et l'opposition qu'il comptait manifester pour ce projet. Je veux simplement indiquer qu'il s'agit de stocker à quelques kilomètres des côtes de la Martinique, un projet de type Seveso c'est-à-dire près de 290 tonnes d'ammoniac immergées et 11 tonnes sur la plate-forme. L'ammoniac est un gaz dont on connait la dangerosité, ce qui explique en partie ce qui s'est passé à Toulouse où on avait stocké des engrais qui ont produit de l'ammoniac qui a explosé. Il y a donc des risques d'explosion, il y a également des risques de contamination parce que la plate-forme pourrait être amenée à dériver du fait d'un tsunami, d'un cyclone etc. ou d'une fuite tout simplement.

Les promoteurs indiquent qu'ils ont tout prévu et que ça n'arrivera pas car ce sont les mêmes chantiers qui ont construit le porte-avion Charles de Gaulle, dont on se souvient anecdotiquement qu'il a été interrompu au cours de sa première croisière parce qu'il y avait une malfaçon, sans conséquence fort heureusement. Imaginez ce que cela pourrait donner. D'ailleurs, les consignes auxquelles pourraient être soumises les communes de Bellefontaine et de Case-Pilote sont draconiennes puisqu'en cas de fuite, on ne pourrait pas approcher la plate-forme sauf avec un équipement de type très particulier... avec des scaphandres etc. c'est à dire que les pompiers devraient en être équipés sur la côte. Par ailleurs, des consignes de sécurité feraient que le tour des Yoles par exemple ne pourrait pas passer entre la terre et cette plate-forme puisqu'il est interdit de mettre plus de 500 personnes dans un rayon de 3 Kms autour de la plate-forme. En général, le tour des Yoles attire plus de 500 personnes, la seule possibilité serait alors de le dérouter à 7 kms de cette plate-forme en direction du large. Tout ceci parait très secondaire par rapport aux risques encourus par la population, ça parait très secondaire aussi par rapport au fait que la Martinique et cette côte particulièrement seront classées Seveso avec un risque supplémentaire, c'est-à-dire identifiées comme une zone à risque sur le plan environnemental.

Après avoir exposé ces quelques motifs, je voudrais donc savoir si cet oubli signifie que l'on a définitivement renoncé à ce projet. Pour ma part et avec un certain nombre d'autres, nous nous en féliciterions. Si cela signifie que l'on ne veut pas trop en parler parce qu'il pourrait être sujet à polémique, je souhaiterais dans ce cas que la polémique ait lieu. Si le fait qu'il n'y soit pas signifie que l'on ne veut peut-être pas trop attirer l'attention pour ne pas faire peur, je pense que ce n'est pas la bonne méthode. Pour ma part, je souhaite qu'il y ait un débat dans l'Assemblée sauf si ce projet n'est plus d'actualité. Il n'est pas trop tard, il ne faut pas que l'on vienne nous dire demain que des plateformes ont été livrées et que nous ne pouvons pas reculer. Il n'est pas trop tard pour discuter de ce sujet, à mon avis il est indispensable de le faire. Il y va de l'intérêt de la Martinique, c'est aussi le respect de la démocratie. Si on n'en débattait parce qu'il y a eu renoncement, tant mieux. Le cas échéant, je me réserve la possibilité de soumettre à cette assemblée le vote d'une motion qui sera votée ou pas, là aussi c'est la démocratie. Je rappelle simplement à tous les martiniquais qu'il s'agit d'un projet très dangereux, qui aujourd'hui n'a pas son équivalent dans le monde. Les japonais ont tenté cette expérience, ils y ont renoncé. Les réunionnais, si prompts à capter les subventions et les fonds européens, ont renoncé et refusé ce projet qui était alors mené. Il faut rappeler qu'à l'époque c'était le secrétaire général de la Préfecture de la Réunion qui était l'interlocuteur des promoteurs. Ce secrétaire général a été nommé directeur de la société qui assure le portage de ce projet. Il y a là, à mon avis, nature à s'interroger. Je demande que l'on me rassure le cas échéant ou que l'on débatte de ce sujet afin que nous arrêtions démocratiquement une position dans cette assemblée.

M. le Président Claude LISE – Merci Collègue. Collègue LESDEMA.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Le conseiller exécutif BOUTRIN a parlé du dispositif « Mobilité au Canada ». Je pense qu'il serait important d'avoir une évaluation sur ce dispositif. Quel est l'impact, quel est le retour positif ou négatif de ces jeunes qui partent vers le Canada pour les études ? Merci.

M. le Président Claude LISE – Collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE – Je voudrais tout d'abord saluer la qualité du travail fait par M. BOUTRIN mais aussi la qualité du rapport, notamment les grandes orientations déclinées en matière de développement durable. Cependant, je dois dire que si la lutte contre le changement climatique nous invite à faire preuve d'inventivité pour réduire notre dépendance énergétique, il n'en n'est pas moins vrai que nous devons rester vigilants et très circonspects par rapport à tout projet. Je pense notamment au projet de Case-Pilote, une expérimentation très hasardeuse qui pourrait porter atteinte à la santé de la population

et à notre environnement déjà fragilisé. C'est la raison pour laquelle je partage les arguments avancés par les collègues COUTURIER et MONPLAISIR pour la sauvegarde et la défense de tout un pan de notre environnement notamment ce qui a trait à la protection du littoral du nord caraïbe, étant élu du nord caraïbe. J'invite donc tous les collègues qui partagent ce réflexe éco-citoyen à se positionner très clairement contre ce projet qui, loin d'être une solution raisonnable ou raisonnée, vient à contrario aggraver le fragile équilibre entre le respect de notre environnement et la santé de la population mais aussi équilibre entre la santé de la population et le développement urbain ou l'essor de notre bassin économique en retard de développement, notamment le nord caraïbe. Je crois qu'il faut que nous ayons un réflexe responsable par rapport à ce projet.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA – Nous parlons aujourd'hui de développement durable à travers le dossier présenté par le collègue BOUTRIN. Je souhaiterais attirer l'attention de tous mais aussi du collègue BOUTRIN, sur la question de la décharge de Céron. Cela fait déjà bien quinze jours que la décharge brûle avec tout un impact environnemental à la fois sur l'eau, sur la qualité de l'air, sur la santé et bien sûr l'environnement puisque cette décharge se situe non loin d'une mangrove. J'aimerais que le Rapporteur nous donne son point de vue sur ce sujet et savoir ce qu'il adviendra de cette décharge en termes de perspectives et de reconversion. Je sais que cette décharge est aussi en lien avec le SMTVD, qu'elle ne relève pas de la seule compétence de notre collectivité. Il s'agit d'une compétence partagée mais j'aimerais avoir son point de vue sur le sujet compte tenu de l'impact sur l'environnement proche de cette décharge mais aussi sur les communes avoisinantes... un impact qui, à mon grand étonnement, dépasse le Diamant et va jusqu'à Sainte-Luce et Rivière Salée.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue ZOBDA.

M. David ZOBDA – Je n'avais prévu d'intervenir mais je le ferai dans la mesure où la collègue NORCA a parlé d'une activité qui concerne la CTM mais aussi et surtout le SMTVD. Je peux apporter un certain nombre d'informations à ce sujet. Je voudrais tout d'abord dire que ce rapport sur le PADD est essentiel. Il représente les efforts de la Collectivité sur l'ensemble des secteurs qui ont été identifiés. Je ne suis pas forcément d'accord sur tout, notamment sur les remarques formulées sur l'état des équipements, mais je n'y reviendrai pas. S'il faut porter la responsabilité de tout, j'accepte la responsabilité de tout ce qui ne va pas, ce n'est pas grave. Ce que je voudrais c'est que les choses aillent mieux désormais depuis trois ans.

Concernant la distribution de l'eau potable, je crois qu'il y a un vrai enjeu, une vraie question sur l'eau potable qu'il nous faudra aborder pour trouver des solutions notamment sur la gestion de l'eau potable. On a parlé tout à l'heure de l'usine de Vivé. C'est vrai qu'au Conseil Général nous avons eu plusieurs débats sur la question de l'eau en Martinique. Le Président s'en souvient certainement puisqu'il avait fait une remarque concernant la gestion et la distribution de l'eau, notamment la difficulté que nous avions à choisir entre une gestion publique ou une gestion privée de l'eau compte tenu du contrat que nous avons actuellement. Nous avons eu une position assez volontariste à ce sujet, nous avions même pris l'initiative de proposer que l'usine de Vivé soit transférée à la structure qui assurerait la gestion de l'eau. Nous étions partis sur une gestion collective unique de l'eau en Martinique, puis nous avions un peu évolué vers une structuration qui se rapproche un peu de celle que l'on a retenue sur les décharges. Nous pensions que la politique de production d'eau potable devait être publique et devait être en possession des élus martiniquais... toute la production d'eau potable et que la distribution d'eau serait du ressort des EPCI, donc des établissements publics de coopération intercommunale qui assureraient la distribution d'eau potable sur les bassins qui les desservent.

Cette idée doit être poursuivie et doit nous permettre de déterminer un véritable schéma de production d'eau potable tout simplement parce nous avions envisagé, suite à 2009, de maintenir la qualité de

l'eau potable produite en Martinique, de fixer un prix unique de l'eau le plus bas possible sur l'ensemble du réseau martiniquais puisque nous avons connu cinq prix pour l'eau en Martinique, aujourd'hui nous en avons trois ou quatre. Pour assurer un prix homogène sur la Martinique, il faudrait que la production d'eau potable soit une production globalisée du ressort du public, maitrisée par les élus martiniquais. Cela me semble essentiel. A titre d'exemple, aujourd'hui l'usine de Vivé produit une eau de qualité peu achetée par les partenaires, tout simplement parce que son coût de production est aujourd'hui élevé. Plus on arrive à intensifier la production d'eau, plus on descend le prix de l'eau. Le prix actuel de production est de 0,71 centimes environ du mètre cube, ce qui est beaucoup par rapport aux autres captages qui sont à 0,20 centimes en Martinique. Il y a une vraie difficulté sur Vivé qu'il nous faut contourner en accroissant la production et l'achat d'eau produite par Vivé. Il y a donc une réflexion que nous devrions sur la production d'eau potable pour faire en sorte que la Martinique soit bien desservie en qualité et que tous les martiniquais paient à peu près le même prix, que ce prix soit homogénéisé. Je tenais à le dire concernant l'eau parce que dans les jours qui viennent, nous aurons très probablement quelques rebondissements sur la situation de l'eau notamment sur le centre par rapport au Sud.

Sur les déchets, je voudrais signaler qu'il y a une petite erreur dans le document qui prévoit que l'ISDND est concernée par 100 000 tonnes. Il s'agit de 100 000 tonnes par an et sur 25 ans. C'est pourquoi l'ISDND est une alternative. D'autre part, il est indiqué que la production des déchets augmente régulièrement, non la production diminue depuis 2010. Elle a été de 350 000 tonnes en 2010, elle est aujourd'hui de 285 000 tonnes. Elle diminue grâce aux efforts concertés de toutes les collectivités de Martinique pour réduire la quantité de déchets produits. Nous sommes pour l'instant dans l'attente du document de gestion unique des déchets que doit produire la CTM en y incluant notamment le plan des déchets du BTP, celui-là doit intégrer la globalité des plans que l'on connait.

Pour répondre à la guestion de la collègue NORCA, le SMTVD a effectivement arrêté l'enfouissement à Céron mais se produisent évidemment quelques résurgences car le dôme était complètement saturé. C'est un site qui était saturé et qui peut encore produire des résurgences d'incendie notamment à cause du rayonnement, à cause de la chaleur et d'un certain nombre d'évènements climatiques. C'était le cas ces derniers jours, les pompiers nous ont assuré que l'incendie est maîtrisé et que l'on devrait arriver à une situation normalisée. Je veux dire également que le SMTVD a prévu le début de la réhabilitation de Céron dans son programme budgétaire de cette année. C'est programmé cette année et ca s'étalera sur deux ou trois ans. C'est une bonne initiative que prend le SMTVD, c'est d'ailleurs une obligation. Je dois signaler que la réhabilitation de la Trompeuse est en voie d'achèvement. Nous terminons la réhabilitation de la Trompeuse et nous commençons dans la foulée celle de Céron avec bien évidemment le captage des gaz et la poursuite de la maitrise des lixiviats produits régulièrement par une décharge comme celle-là. Je voulais vous rassurer sachant que les riverains sont assez embêtés ces jours-ci par l'incendie. On doit toutefois remarquer que cela faisait très longtemps que nous n'avions pas eu d'incendie, c'est malheureusement arrivé mais avec la réhabilitation, je pense que l'on arrivera à une situation beaucoup plus stabilisée sur Céron. Il y a la réhabilitation et ensuite une nouvelle orientation sur l'utilisation de la plate-forme que nous définirons collectivement. Voilà les guelques éléments que j'apportais à la réflexion.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue BIROTA.

M. Belfort BIROTA – Le collègue ZOBDA a parlé de la décharge de Céron, je dois vous indiquer que ce feu sur la décharge coûte très cher au SDIS. Nos pompiers sont mobilisés depuis le vendredi saint, sept hommes qui travaillent en trois huit. Ils terminent à 1h00 du matin, le matériel souffre énormément, les hommes sont épuisés. Je me propose d'envoyer un courrier à M. le Président du SMTVD pour lui signaler que les pompiers interviennent dans le cadre leur mission quand il y a un feu mais quand le

phénomène est récurrent, on n'est plus dans l'urgence mais dans les prestations. Il faudrait, M. le 1^{ier} ou 2^{ème} vice-président, je ne sais plus... tu es vice-président ?

M. David ZOBDA – Pas vraiment, encore moins président mais j'entends tout ce que tu dis.

<u>M. Belfort BIROTA</u> – En tout cas, l'information te parviendra, il faudra que le SMTVD rencontre la direction du SDIS pour convenir des conditions de nos interventions qui, je le rappelle, sont vraiment trop fréquentes et nous coûtent excessivement chères.

M. le Président Claude LISE – Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL — Je veux vraiment revenir sur la problématique de l'eau potable en Martinique au niveau de la production et de la distribution. Lors des orientations budgétaires, j'avais souligné à quel l'eau potable était indispensable à la vie mais aussi qu'elle entrait dans le système économique. Nous avons aujourd'hui, au niveau de la CTM, un outil remarquable qui est l'usine de VIVE située près d'un cours d'eau (la rivière Capot) et qui est en capacité de fournir de l'eau toute l'année et sur tout le territoire en tenant compte de la biodiversité. Aujourd'hui, nous voyons que plusieurs acteurs entrent en jeu dans le maillage concernant l'eau potable sur le territoire — des acteurs privés, des acteurs publics — et que l'intérêt économique prend naturellement le pas sur l'obligation du service public de même que sur l'environnement.

Je crois qu'il est réellement important aujourd'hui de garantir à tous les martiniquais l'accès à une eau de qualité mais également de faire en sorte que cette eau leur soit desservie de manière continue. L'actualité des derniers mois relative aux coupures d'eau au niveau du Lamentin a montré que l'activité économique était fortement impactée par cette problématique. S'il est vrai que je salue ici la prise en compte de la CTM pour réaliser les travaux nécessaires au niveau de l'usine de Vivé et maintenir son haut niveau de technicité, je pense qu'il faudrait réfléchir à son positionnement dans l'optique d'une structure unique de distribution de l'eau potable. Cela fait un moment que l'on parle de cette structure unique de l'eau, je crois qu'il faut vraiment que nous allions dans ce sens parce que nous constatons que cette problématique de l'eau potable impacte non seulement notre environnement mais engendre également des problèmes de distribution, des problèmes de coût. Avec un tel outil sur le territoire, nous devons vraiment réfléchir en tant que martiniquais, pour faire en sorte d'optimiser au mieux et de donner satisfaction à l'ensemble des martiniquais sur une problématique qui me semble très importante : l'eau potable en Martinique.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Y a t-il d'autres demandes ? Je donne parole au collègue BOUTRIN qui va répondre aux questions et donner ses conclusions.

M. Louis BOUTRIN – A travers vos questions, on voit toute la richesse du travail qui a été effectué par la CTM en matière de développement durable. Certes c'est le bilan 2017 mais on peut dire 2016-2017. Cela montre également la transversalité des actions menées dans le cadre du développement durable. Ce sont des responsabilités qui sont très lourdes et pour lesquelles nous apportons des réponses.

Je n'ai pas réponse à tout. Concernant la mobilité Canada, la Collectivité Territoriale avait lancé un appel à projet à l'attention des étudiants pour le Canada. Il faut rappeler à ceux qui nous écoutent que la CTM ne participe pas et n'encourage pas l'expatriation des étudiants, c'est uniquement pour les filières qui n'existent pas chez nous. Pour faciliter la mobilité, la CTM accompagne avec ce projet « Mobilité Canada » pour lequel il y a une contribution à hauteur de 3500 euros. En ce qui concerne le bilan qui est effectué, je suis un petit peu désolé car quand nous avons présenté notre projet, j'étais de ceux qui disait qu'il fallait d'une évaluation des politiques publiques tous les deux ans. Je dirai donc à

Marie-Line LESDEMA que je ne suis pas en mesure de répondre. Je demanderai au service de donner le bilan complet de ce dispositif « Mobilité Canada », j'espère que je serai en mesure de le faire.

En dehors de cela, j'apporterai des éléments de réponse. Ce sera très simple puisque certaines questions apportaient déjà des éléments de réponses. Je pense notamment à Nadine RENARD sur les questions concernant l'agriculture. Nous avons voté ici huit dispositifs d'accompagnement des agriculteurs en juillet 2016. Parmi ces dispositifs, il y en avait un dispositif spécifique – suite à Matthews, le président MARIE-JEANNE en avait fait la demande – qui permettait aux agriculteurs fortement impactés d'être accompagnés par la CTM. La collègue a également abordé toutes les missions du SEA: l'accompagnement des agriculteurs pour les serres photovoltaïques, le travail que l'on fait en agro-écologie avec des partenaires. C'eût été trop lourd de revenir sur l'ensemble des actions menées pour les banques de terre avec la SAFER, ce que nous avons financé, le partenariat que nous menons avec la Chambre d'agriculture à travers son programme d'actions. Je n'ai pas voulu m'étendre làdessus mais c'est vrai qu'il y a beaucoup de choses qui se font.

En ce qui concerne le sport, effectivement le sport mécanique est le parent pauvre du sport martiniquais. Quand je regarde le collège BRANCHI, j'en dis autant pour les arts martiaux. Nous avons longuement débattu de ces thématiques, maintenant au-delà des mots, il va falloir se mettre ensemble. Des commissions ont été mises en place après les Assises du sport, elles fonctionnent. Il y a une commission « Sports mécaniques », il y en a une pour les arts martiaux. Nous devons peut-être accélérer pour voir se réaliser le souhait d'avoir un dojo territorial en Martinique pouvant accueillir des compétitions internationales et permettant à tous les pratiquants d'arts martiaux de s'y adonner.

Mme LESDEMA a fait la question et la réponse. Ce n'est pas l'Institut Martiniquais des séminaires, c'est maintenant l'Institut Martiniquais des Sports qui a retrouvé sa vocation initiale à savoir la formation aux métiers. Le collègue MARIE-SAINTE qui a en mémoire l'histoire de cette institution le sait. Depuis la mandature 1998-2004, le Président MARIE-JEANNE avait déjà proposé qu'il y ait un Institut de Formation aux Métiers du Sport pour permettre aux jeunes martiniquais passionnés par cette filière d'avoir les formations nécessaires pour les accompagner.

Il y a une question qui a été posée par trois conseillers territoriaux, les collègues MONPLAISIR. MARTINE et COUTURIER. Ils ont posé le problème de l'Energie Thermique des Mers (ETM). C'est NEMO pour certains, d'autres l'ont appelé grand plateau sur la mer. Ce projet a été présenté lors du Programme Territorial de Maitrise de l'Energie et lors de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie. Il fait partie des process qui ont été retenus. Je donnerai mon point de vue personnel après mais je veux bien vous montrer la démarche. Cette PPE a été d'abord validée par la plénière puis par l'autorité environnementale au niveau du Ministère de l'environnement (de la transition écologique maintenant). Nous avons été auditionnés le 21 décembre sur cette Programmation Pluriannuelle de l'Energie puisque le ministre d'Etat avait saisi le Conseil National de la transition énergétique. Ce sont les étapes nécessaires. Il reste deux étapes. Ce projet doit être mis à l'enquête publique et il doit revenir vers vous. C'est à ce moment-là que vous direz tout le bien que vous pensez du projet, vous pourrez effectivement le retoquer. C'est vrai qu'il y a une utilisation d'ammoniac dans ce process mais je ne vous suivrai pas là-dessus. Je vais vous étonner mais il v a des installations qui sont classées Seveso au Lamentin, pour autant il y a des populations à côté. Il y a une installation qui s'appelle la SARA et une qui s'appelle Antilles-Gaz. Il y a un effet domino, à côté de la population et à côté d'un centre commercial. Vous allez dans les magasins de bricolage etc. il y a des périmètres de sécurité qui sont prévus. Si j'avais à voter, ce n'est pas l'angle sous lequel j'aborderais le sujet. Ce projet a un coût faramineux, il a pourtant été retenu. Il a été retenu pour une seule raison. Imaginez-vous que nous sommes les seuls à pouvoir fabriquer de l'énergie, de l'électricité à partir d'un gradient de température des eaux froides de profondeur et chaudes en surface. Cela n'existe pas dans les pays tempérés. C'est dans la zone tropicale que l'on a cette possibilité.

A l'époque, le Président MARIE-JEANNE avait reçu un promoteur pour pouvoir créer de l'énergie grâce à ce process mais le projet initial ne prévoyait pas d'utilisation d'ammoniac. Le nouveau process comprend effectivement de l'ammoniac mais ce n'est pas là que le bât blesse. Le problème c'est que le coût de revient du kWh produit sera deux fois voire deux fois et demi plus élevé que ce qui est produit par l'usine de Bellefontaine donc économiquement, il y a déjà un problème. Le deuxième problème, c'est que c'est un grand projet européen qui a été retenu dans ce cadre et il coûte 310 M€. Quelle est la production ? Lorsque j'ai présenté le tableau de la PPE, elle est de 10 mégawatts. Les sept éoliennes de Grand-Rivière représentent 14 mégawatts et coûteront bien moins cher. Il y a donc quelque chose d'anormal, ce n'est pas la CTM mais c'est quand même de l'argent public que l'on investira en partie dans un projet qui coûte 310 M€. C'est à ce niveau que je voulais quand même vous interpeller. Avant que le décret ne soit pris, il y a certainement un travail à faire au niveau de la population. Pour information, je vous signale que si le maire de Case-Pilote est fondamentalement contre, j'ai entendu le maire de Bellefontaine sur les ondes et il est favorable. Il faut déjà se mettre d'accord collectivement pour pouvoir retenir les arguments valables. Si vous décidez − l'Assemblée est souveraine − que vous ne retenez pas le process, on peut le retirer de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

En ce qui concerne les déchets maintenant, je vous rappelle que nous n'avons ni la compétence déchets, ni la compétence eau. Nous avons une compétence de planification depuis la loi NOTRe du 17 août 2015 mais nous n'avons pas de compétence de gestion. La gestion des déchets relève du SMTVD, celle de l'eau relève des communautés d'agglomération. Malgré tout, concernant l'eau potable, il y a une nécessité aujourd'hui que l'on aille vers un seul organisme de l'eau avec un prix unique. C'était déjà prévu car il y a eu un arrêté préfectoral mais des considérations politiques et autres font que nous n'en sommes pas là. La gestion publique de l'eau est nécessaire, ce n'est pas impossible. Souvenez-vous qu'à Paris où les mastodontes de l'eau se remplissaient les poches, le Maire de Paris de l'époque à savoir M.DELANOE, a décidé avec son conseil municipal, d'instaurer une gestion publique de l'eau, le résultat c'est que l'eau coûte moins cher qu'auparavant. Nous avons déjà eu à échanger là-dessus, il va falloir prendre ce dossier à bras le corps de manière à avoir une gestion publique et nettement moins d'organismes qui s'occupent de l'eau.

On m'apporte un bilan sur le Canada qui montre que 152 étudiants ont été aidés à travers le dispositif « Mobilité Canada » pour 409 500 euros au total. Mme LESDEMA avait demandé l'évaluation, les chiffres sont là.

Je pense avoir fait le tour des questions qui ont été évoquées. Je vous remercie.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je crois que le collègue MONPLAISIR voudrait préciser quelque chose dans sa question. Est-ce que tu acceptes qu'il le fasse ?

M. Yan MONPLAISIR – Merci Président, merci M. le Conseiller exécutif de me donner l'opportunité malgré tout. Ce sujet me parait trop important pour que l'on ne s'y attarde pas un peu. J'entends l'argument qui consiste à dire qu'ici et là on a pu se prononcer dans un sens. J'ai noté aussi que le collègue BOUTRIN n'a pas indiqué que même si nous nous étions prononcés dans un sens, nous avions la possibilité de prendre une autre décision, une fois éclairés par plus d'informations. D'ailleurs ne dit-on pas qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis ? Je veux bien faire partie des imbéciles qui à un moment ont pu se laisser leurrer mais quand je sais, je ne veux plus me laisser tromper. D'abord, je n'ai pas abordé ce sujet sous l'angle économique – je remercie là encore le collègue BOUTRIN de nous avoir précisé cet aspect supplémentaire – je ne l'ai pas abordé sous cet

angle parce qu'on peut toujours rétorquer qu'il s'agit d'une expérimentation financée par l'Europe, que le caractère économique viendra une fois que l'on aura ajusté le modèle et que l'on déteint peut-être là le mouvement perpétuel en quelque sorte, qui permettra de résoudre tous les besoins énergétiques de cette zone qui est plus particulièrement visée en raison de l'écart de température, de l'amplitude qui existe entre les eaux profondes et les eaux de surface. J'ai volontairement insisté sur les aspects sécuritaires, certes il y a déjà la SARA, certes il y a déjà Antilles-Gaz, à l'entrée de la zone de la Lézarde, il y en a encore un autre mais on ne parle pas de 300 tonnes d'ammoniac. Nous ne sommes pas du tout dans les mêmes proportions.

Par ailleurs, ce n'est pas parce qu'il y a un risque ici que l'on doit se croire autorisé à en ajouter d'autres ailleurs. Quant aux motivations des uns ou des autres, ceux qui préfèrent rester ignorants, ceux qui sont ignorants ou qui ignorent, c'est leur problème. Je ne peux pas mettre en péril la santé des martiniquais... je dirai même le développement économique de la Martinique car ça entachera le développement économique. Tous les projets qui pourraient se construire autour de cela, notamment des projets touristiques, ne se feront pas là. Qui ira investir juste en face d'une zone qui présente de tels risques? Je souhaite que nous n'attendions pas que ça revienne. Je proposerai une motion... peut-être pas tout de suite compte tenu du fait que ce n'était pas prévu pour l'instant, mais en fin de séance je proposerai une motion indiquant que notre Assemblée n'est pas favorable ou le cas échéant est favorable à ce projet. Je veux que nous soyons très en amont parce que le procédé qui consiste à se laisser entrainer étape après étape tout doucement dans une espèce d'anesthésie fait que le réveil sera particulièrement douloureux. Avant que l'opération n'ait lieu, je souhaiterais que l'on dise qu'elle n'est pas nécessaire.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Le collègue conseiller exécutif MARIE-SAINTE demande à nous apporter un éclairage supplémentaire.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Président, je n'ai pas répondu à M. MENCE au sujet des projets qui sont prévus notamment devant le H Club. Il est intervenu sur le schéma des infrastructures routières, pourrais-tu éventuellement apporter quelques précisions ? Merci.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je m'étais inscrit pour faire une communication puisque je n'ai pas le droit de participer au débat. Je respecte les compétences de chacun, c'est un débat de l'Assemblée, l'Exécutif ne peut faire que des communications mais je suis presque tenté d'intervenir dans le débat initié par le collègue MONPLAISIR. Je voudrais simplement rappeler que l'Energie Thermique des Mers est une théorie qui a été élaborée au début du siècle dernier, il n'existe nulle part au monde de centrale produisant de l'énergie par ce procédé. Dans la littérature, on a expliqué que cela existait. On a même montré une centrale en infographie qui fonctionnerait à la Réunion mais cela n'existe pas. C'est une question de chercheurs. La théorie existe, ceux qui ont fait des études là-dessus connaissent bien la théorie qui consiste à faire passer un fluide à partir d'un gradient de température et cette différence de température peut permettre de produire l'électricité quand on passe d'une température basse à une température haute. Cela fonctionne très bien en théorie mais cela n'existe pas.

Je témoigne qu'il y a un promoteur qui est passé il y a quelques années de cela, qui cherchait des zones à implanter, qui hésitait entre Hawaï et ici mais il ne demandait aucun financement publique. Cette affaire n'a pas été suivie d'effet. Sur la mandature précédente, un certain nombre d'élus qui avaient un engouement et qui avaient fait appel à un autre promoteur qui se trouve être la DCNS (Direction de la Construction Navale des Sous-marins) qui est une entreprise d'Etat. C'est une direction navale qui est devenue célèbre pour les affaires de sous-marins qui seraient passés au Pakistan mais qui n'ont jamais construit de leur vie de centrale basée sur l'Energie Thermique des Mers. C'est cette Direction qui tentait l'expérience à la Réunion, expérience qui a tourné court. Ils sont donc venus porter

le projet ici. Ils avaient reçu quelques soutiens politiques, nous ne les avions pas soutenus à l'époque. Ce sont donc eux qui ont répondu à un appel à projet à la fois de l'Etat et de l'Europe... il est toujours bon de rappeler que la compétence énergie ne nous a pas été transférée. C'est toujours l'Etat qui décide, la décision politique est prise au niveau de l'Etat central pour toutes les centrales qui sont mises en œuvre sur notre territoire. Il nous est souvent demandé – à nous élus du territoire – de porter une caution politique, parfois des financements. Je déplore le fait que nous n'ayons pas la main quand bien même on nous a donné la possibilité d'élaborer des Projets Territoriaux de Maitrise de l'Energie qui pourrait laisser croire que nous sommes décideurs. Le Président a rappelé que nous ne sommes pas décideurs. Maintenant quand de mauvais choix sont faits, nous sommes les victimes du fait de notre proximité. Le collègue MONPLAISIR et le Maire qui porte le même nom ont médiatisé les risques potentiels, mais tous les projets d'énergie ont des risques. Il s'agit d'analyser ce risque par rapport à l'intérêt que cela rapporte mais le risque concerne toujours ceux qui habitent à proximité.

Je voulais mettre en évidence le fait que ce soit expérimental, aucun industriel ne peut dire qu'il en a la maitrise. La question est de savoir si la Martinique est d'accord pour être un terrain d'expérimentation. C'est une habitude française. Lorsqu'il s'agissait d'expérimenter les bombes nucléaires, on est allé en Polynésie à Mururoa et 50 ans après la population continue à payer le prix. Il faut savoir si nous sommes volontaires ou pas pour être des cobayes. Maintenant, sur plan intellectuel et sur le plan scientifique, c'est formidable de pouvoir produire de l'énergie sans pétrole, sans énergie fossile mais simplement grâce à la différence de température. Personnellement, je préfère que l'on utilise le vent.

Politiquement, je soutiens les éoliennes de Grand-Rivière, quand bien même nous avons dû travailler pendant trois semaines avec la Direction des services routiers pour voir comment les faire parvenir sur le site. Nous sommes inquiets pour l'acheminement des éoliennes qui sont des maxi-éoliennes. Nous avons médiatisé cela, raison pour laquelle j'en profite pour informer tous les élus. Vous avez vu que les éléments constitutifs des éoliennes sont arrivés sur le port. Il s'agit maintenant de les faire monter sur un morne dans un guartier de Grand-Rivière qui s'appelle Beauséjour. Il y a cinquante colis dont le poids varie entre 13 et 57 tonnes. Ces éoliennes auront en hauteur maximale – hélice comprise – 130 mètres de haut. Le mât mesure 95 mètres, les hélices ont des pales de 50 mètres. Le choix a été fait de ne pas les acheminer par la route entre le port de Fort-de-France et Grand Rivière. Il y a donc une barge qui les acheminera au port de grand-Rivière. Mais pour que cette barge pénètre dans le port de Grand-Rivière, un dragage est nécessaire à l'intérieur du port, la barge ayant un tirant d'eau de 3 mètres. Il va falloir creuser un chenal pour permettre à cette barge d'arriver jusqu'à l'appontement. Ensuite de l'appontement, il y a une remorque spéciale qui arrive en même temps que les colis et qui devra acheminer cela à travers le petit bourg de Grand-Rivière arpenté par la RD10 et arriver sur le morne Beauséjour. C'est là-dessus que nous avons beaucoup travaillé. Nous avons diagnostiqué tous les points faibles de la RD10, tous les virages très serrés pour voir quels sont les travaux de confortement de la chaussée et les travaux d'agrandissement des virages qu'il est nécessaire de réaliser pour permettre à tous ces colis d'arriver sur le morne. Nous avons imposé cela à l'entreprise chargée des travaux. Dans l'arrêté de circulation que nous avons souhaité qui soit co-signé par le Maire de Grand-Rivière et le Président de la CTM, toutes ces restrictions ont été mises noir sur blanc. Ce sont des travaux qui sont en train de se faire, malheureusement ils nécessitent quelquefois l'arrêt de la circulation. Pendant un certain nombre d'heures. Grand-Rivière sera isolé du reste de la Martinique, des créneaux d'heures ont été établis avec le Maire et la population. Les éoliennes nécessitent toutes ces dispositions que je voulais porter à votre connaissance. Nous avons pris toutes les précautions nécessaires et avons parfois imposé que les interruptions de circulation se fassent de nuit. Tout est pris en charge par les promoteurs puisque c'est une affaire privée.

La dernière communication que je veux faire concerne l'eau. Un certain nombre d'informations erronées circulent actuellement à ce sujet. La collègue a parlé de l'eau, il y a deux aspects. Nous sommes

producteurs d'eau. Il va falloir réfléchir pour l'avenir parce qu'il y a actuellement trop de gestionnaires de l'eau sur le territoire. Nous faisons partie de ceux qui pensent qu'il faut d'une seule autorité pour l'eau. Nous sommes déjà arrivés à une seule autorité pour le transport, il faut qu'il en soit de même pour l'eau. Il peut y avoir plusieurs fermiers mais une seule autorité. Nous sommes producteurs d'eau à Vivé. Cette installation très moderne demande beaucoup de maintenance, vous verrez dans le budget que nous avons un programme de travaux. Nous avons réalisé des choses en 2016-2017 pour changer tout le système de filtration et faire en sorte qu'il n'y ait plus de chlordécone dans l'eau vendue aux abonnés. Pour cela il faut filtrer, il faut épurer puis trouver le lieu où entreposer ces déchets. Nous en avons parlé dans le rapport.

Je veux parler d'un deuxième aspect de l'eau : c'est l'eau par irrigation. Nous sommes distributeurs d'eau d'irrigation. Des informations erronées circulent actuellement, je veux les combattre et les démentir. Il est dit que nous prenons de l'eau contaminée de chlordécone dans le nord et que nous l'envoyons dans le sud sous forme d'irrigation. J'avais déjà fait une communication à ce sujet mais je veux profiter de la tribune de la plénière pour rappeler qu'un contrôle qualité est fait en permanence. Nous avons passé une convention avec un centre de recherche de l'Etat (le CIRAD) qui analyse selon une certaine périodicité la qualité de l'eau qui est distribuée dans le périmètre irriqué du sud. Le taux de chlordécone résiduel est infinitésimal, il représente un centième de microgramme par litre d'eau c'est-àdire qu'il est nettement en dessous de tous les seuils, il est à peine mesurable. De plus, l'expérience a nécessité des prélèvements d'eau de la Manzo. Je rappelle que l'eau de la Manzo a deux origines : un captage au niveau de la Lézarde qui fort heureusement est pris en amont de (inaudible) où ils sont infestés de chlordécone. Ceux qui sont à l'origine de ce barrage ont veillé à ce que la captation se fasse assez haut. Cette captation est non seulement destinée à l'eau d'irrigation mais également à une station qui s'appelle Directoire qui sert ensuite à faire de l'eau potable. La 2ème origine est une autre source, c'est le bassin versant autour de la Manzo. Effectivement, il pourrait y avoir là une pollution puisqu'autour de la Manzo, il y a eu à l'époque des terrains plantés en bananes mais cette partie, c'est à peine 12 à 20 % suivant qu'il pleuve ou qu'il ne pleuve pas. Le rapport nous dit que si ces champs sont labourés, évidemment cela remet en évidence la possibilité de contamination. Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a des analyses qui ont été faites sur des terrains qui appartiennent maintenant à la CTM et qui sont gérés par le SEA (Service d'Expérimentation en Agro écologie). Les analyses ont montré zéro chlordécone dans ces terres qui sont pourtant irriquées par les eaux de la Manzo, zéro chlordécone dans les productions de racines et également les animaux qui sont nourris avec l'herbe provenant de ce terrain. Je voulais le dire car j'ai les éléments devant moi : « Absence de contamination des sols du SEA, absence de contamination des végétaux cultivés par le SEA, absence de contamination des herbes du SEA ». C'est la conclusion d'un rapport du CIRAD datant de septembre 2017. Il est prévu un conseil exécutif jeudi, nous présenterons une proposition de reconduction de cette convention avec le CIRAD pour continuer à analyser les eaux de la Manzo. J'ai pensé que je pouvais faire cette communication dans le cadre du rapport sur le développement durable. Merci de m'avoir permis de le faire.

M. le Président Claude LISE – Je remercie le collègue MARIE-SAINTE, conseiller exécutif, pour cette communication. Collègue PAMPHILE, nous en étions à l'intervention finale du Rapporteur. Comme pour le collègue MONPLAISIR, il faudrait savoir si le Rapporteur est d'accord pour une question du collègue PAMPHILE.

M. Louis BOUTRIN – Collègue PAMPHILE, je souhaiterais juste avant donner une information, au regard de la proposition faite par le collègue MONPLAISIR de prendre une motion à la fin de la séance. Je crois que cette motion ne s'impose plus car j'ai sous les yeux l'information suivante: « Energie Thermique des Mers, gel du projet NEMO en Martinique. » Le projet porté par AKUO Energie et Naval Energies (filiale de NAVAL groupe) qui porte sur une installation d'une puissance de 16 mégawatts dont

6 mégawatts consommés par l'usine et 10 mégawatts reversés dans le réseau, qui était capable d'alimenter 35 000 foyers est gelé au regard des difficultés techniques rencontrées par les promoteurs du projet pour développer ce process. Je répète que chaque fois que nous avons eu des rencontres avec la DCNS et les chantiers navals de Saint-Nazaire, ceux-ci n'ont pas pu apporter les éléments de réponse notamment au regard du coût excessif de l'énergie qui serait produite. Ils sont eux-mêmes conscients que le modèle économique n'est pas soutenable, ils ont annoncé le gel de ce projet. Voilà l'information que je voulais vous apporter. C'est une information qui date du 3 avril 2018 donc d'aujourd'hui.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je crains que nous ne soyons en train de reprendre un débat, mais vas-y.

M. Yan MONPLAISIR – Il faut que nous fassions très attention. C'est une information, je ne la mets pas en doute en tant que telle mais je mets en doute la démarche qui pourrait être très dangereuse pour nous parce que tout ce qui gèle peut décongeler. Il ne faudrait pas que, pendant que nous sommes engourdis par la congélation, ceux qui préparent la décongélation continuent d'avancer dans leur travail et qu'à la faveur d'une décongélation rapide nous ne nous trouvions saisis par une nouvelle bouffée de chaleur. Je pense que « qui peut le plus, peut le moins » et que si nous nous prononçons sur le sujet, nous serons clairs vis-à-vis d'eux parce que ça peut être une stratégie – raison pour laquelle ça peut être très dangereux - que de dire « ne vous inquiétez pas. » Ils ont déjà franchi deux étapes. Il faut savoir qu'il y a eu des enquêtes, qu'il n'y a pas eu vraiment d'opposition pendant la période d'enquête parce que personne ne savait ce dont il s'agissait, personne n'a posé trop de questions comme ça se passe quelquefois. Le conseiller MARIE-SAINTE a indiqué que c'était un projet expérimental donc personne ne sait trop bien ce dont il s'agit. Aujourd'hui ils ont progressé sur le plan administratif, si nous les laissons entretemps mettre au point leur technique qui n'est peut-être pas tout à fait au point, ils reviendront un beau jour avec tout cela et ils nous dirons « nous sommes en règle, vous ne pouvez plus vous opposer à ce que nous avancions. » Je pense que si nous exprimons très en amont notre désaccord, ce ne sera pas sans effet.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue MONPLAISIR, fait chauffer ta motion. Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE – Je n'avais pas prévu de prendre la parole sur le sujet mais suite aux éléments apportés par le conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE au sujet de l'éolienne installée à Grand-Rivière, je souhaiterais que l'on me clarifie un certain nombre de choses. Tout d'abord, je me réjouis que le transport puisse se faire par la mer pour rejoindre Grand-Rivière. Par contre, je me désole de voir qu'il passe par la terre pour rejoindre le Marigot parce que l'ensemble des canalisations qui sortent de Grand-Rivière traversent la route nationale. La RN est largement découpée et est devenue aujourd'hui accidentogène. De nombreuses personnes ont eu à subir des accidents du fait du découpage de la route et des travaux de remise en état correcte qui tardent. Ce matin, j'ai dû arrêter le chantier de traversée de l'agglomération du Lorrain parce que la réponse qui m'a été donnée n'était pas satisfaisante. J'ai demandé à l'entreprise qui a la charge du découpage et de la réparation quelles étaient les modalités de remise en état à l'identique de la voie, telle que l'entreprise l'a trouvée. Je vous fais confiance – parce que vous avez plus de moyens que moi – pour remettre la route nationale en bon état mais pour ce qui relèvera de l'agglomération, restera à ma charge, sauf s'il y a une information dont je ne dispose pas. J'ai demandé à l'entreprise de me donner des informations précises sur la remise en état d'une route qui a été réalisée, il y a trois ou quatre ans maximum. Il y avait des fonds FEDER, des fonds CTM etc.

Je veux simplement attirer l'attention sur le fait que le découpage de la RD, de la RN et d'un certain nombre de routes de l'agglomération met un certain nombre d'automobilistes en difficulté et en danger.

Je souhaite savoir s'il y a des éléments d'appréciation qui peuvent être apportés pour assurer à l'ensemble des personnes concernées par ce découpage de chaussée, que la chaussée sera remise en étant telle qu'elle l'était auparavant. Nous avons déjà eu à connaître cela, notamment quand on a passé les câbles pour la fibre optique. Nous sommes à nouveau concernés par les câbles destinés au raccordement de l'électricité sur l'usine du Marigot. C'est une vraie difficulté. J'ai dit aujourd'hui à l'entreprise que si je n'avais pas de réponse précise demain matin, ce chantier serait arrêté et ne traverserait pas l'agglomération du Lorrain.

M. le Président Claude LISE – Collègue MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je remercie le collèque car c'est également un sujet de préoccupation pour nous. Nous avons attiré l'attention de la Direction des routes lors des réunions que nous avons avec eux. Dans les permissions de voirie que nous signons, il est clairement indiqué aux entreprises, la technique qu'ils doivent adopter pour la remise en état des chaussées. Nous avons constaté gu'en général, les entreprises ne respectent pas ces indications ce qui fait que les chaussées sont ensuite dégradées et ne retrouvent pas leur consistance d'avant les travaux. C'est un problème général. Je fais un parallèle avec une portion de route qui nous pose beaucoup de soucis, il y a beaucoup de plaintes des usagers. C'est la portion de route qui se trouve entre le giratoire de Poirier et le bourg de Rivière-Pilote, la RD18. Après la pose des canalisations d'eaux usées, nous avons constaté que la réfection de la chaussée n'était pas faite dans les règles de l'art. Qu'entend-on par règles de l'art ? Une fois que l'on a fait la tranchée, que le travail a été effectué, il faut ensuite remblayer par couches – je le dis pour les maires qui sont là et qui voient quelquefois leurs routes communales dégradées - de 20 cm de remblais et compacter après chaque couche. Il faut que les entreprises soient dotées d'un petit compacteur. Ce n'est pas ce qu'ils font, ils remblaient le tout, ils compactent à peine, ils mettent du ciment là-dessus et après ce sont les véhicules qui font le travail de compactage en passant sur la route. C'est un vrai problème que nous avons pointé du doigt, nous avons fait des recommandations très fermes à nos collaborateurs pour qu'il y ait des surveillants qui suivent cela. Nous mettons désormais des règles, si le travail n'est pas bien fait, il sera refait au compte de l'entreprise.

Je voulais en profiter pour donner quelques informations sur le problème des éoliennes. Effectivement, on produit de l'électricité qu'il faut ensuite raccorder au réseau. Dans le nord atlantique, la tête de réseau se trouve au Marigot puisque c'est un réseau qui n'est pas bouclé et qui se termine au Marigot. Il a donc fallu ramener l'énergie au Marigot, c'est ce qui explique ces canalisations qui doivent permettre à ces producteurs d'énergie de vendre leur courant à EDF afin de le raccorder au réseau. Mais le problème n'est pas fini. Pour que ces mâts gigantesques puissent résister à tous les cyclones – Irma était à 350 Km/h – cela nécessitera des fondations considérables, fondations qui seront en béton. Il va donc falloir acheminer le béton et tout le ferraillage depuis les centrales à béton du nord atlantique jusqu'à Grand-Rivière. Nous avons déterminé avec nos collaborateurs, le volume de matériaux à acheminer, ce sera une noria de camions. Nous sommes inquiets parce que ce sont des transports lourds, nous sommes nous-mêmes inquiets pour l'état de la route. Nous recherchons actuellement les points faibles de la route qu'il va falloir renforcer parce que le réseau routier va en prendre un coup. Nous travaillons également là-dessus pour faire supporter à l'entreprise les travaux de remise en état. Il y a ces deux éléments : il y a la route qui est dégradée par le début de la pose de canalisations souterraines mais quand nous arriverons au mois de mai, à la partie construction béton, il faut que les habitants du nord atlantique s'attendent à voir passer des norias de camions qui achemineront les matériaux jusqu'au quartier Beauséjour de Grand-Rivière. Le problème de nuisances se produira également mais c'est le prix à payer pour avoir ces centrales. En tout état de cause, nous surveillons les routes pour que nous ne soyons pas les seuls à financer les confortements qui se feront. Je remercie le collègue d'avoir attiré notre attention, nous allons répercuter vers nos techniciens.

- <u>M. le Président Claude LISE</u> Je vous remercie pour toutes ces informations. Dernière conclusion du collègue BOUTRIN avant de passer au vote.
- <u>M. Louis BOUTRIN</u> Je pense que le débat a été très riche. Effectivement, en matière de développement durable, la situation du pays n'est pas si dégradée que ça. J'espère que le rapport qui a été présenté recevra les faveurs des collègues conseillers territoriaux.
- M. le Président Claude LISE Collègues, nous passons au vote.

VOTE Contre (0) Abstentions (14) Adopté avec 14 abstentions.

M. le Président Claude LISE – Je remercie le collègue BOUTRIN. Comme je vous l'avais annoncé, nous passons ensuite aux questions n° 6 et 7. J'appelle donc le collègue Miguel LAVENTURE qui nous présentera la question n°6. Il s'agit de la décision relative à la fiscalité directe de la Collectivité Territoriale de Martinique plus précisément le maintien du taux de la taxe foncière.

Il nous présentera ensuite la question n°7 – la question majeure de notre plénière – à savoir le budget. Le Président du Conseil Exécutif a demandé très naturellement à intervenir en introduction du débat budgétaire. Compte tenu de l'heure, je propose que le président MARIE-JEANNE intervienne sur cette question et que le collègue LAVENTURE présente ensuite son rapport. Nous suspendrons pour le déjeuner puis nous reprendrons les travaux avec les commissions, le rapport du Conseil consultatif et le débat. Je crois que c'est la bonne formule, si vous en êtes d'accord. Soit nous adoptons cette solution, soit nous suspendons après la question n°6.

Collègue LAVENTURE, tu as ton mot aussi à dire.

M. Miguel LAVENTURE – Je suis à la disposition de la démocratie.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Si vous préférez cette solution... Président MARIE-JEANNE.

- M. le Président Alfred MARIE-JEANNE A quel moment dois-je intervenir ?
- M. le Président Claude LISE Avant le budget, avant le dossier n° 7. Le collègue LAVENTURE présentera la question n° 6 relative au maintien de taux ça ne devrait pas être très long nous pourrons alors suspendre la séance ce qui signifie que nous ferions tout ce qui concerne le budget après le déjeuner en commençant par l'intervention du Président. Nous pouvons également poursuivre jusqu'à la présentation du budget. A vous de voir ce que vous préférez.
- M. le Président Alfred MARIE-JEANNE Je voudrais faire deux interventions. Je voudrais d'abord répondre aux questions posées sur le projet NEMO pour qu'il n'y ait pas de confusion justement et dans un second temps, intervenir sur le budget.
- M. le Président Claude LISE Est-ce que tu voudrais intervenir maintenant sur le projet NEMO ?

(Discussions simultanées)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Tu peux parler du projet NEMO avant la présentation de la question n°6 et nous allons suspendre après.

<u>M. le Président Alfred MARIE-JEANNE</u> – Ce que je dirai du projet NEMO est très simple mais je voudrais tout d'abord faire un retour en arrière. Je ferai appel simplement à mes souvenirs. J'ai été Président des Régions Ultra Périphériques à un moment donné voire même deux ou trois fois. Dans le cadre de la recherche des énergies renouvelables, il m'avait été demandé de faire une consultation internationale. On me demandait pour chaque territoire (Martinique, Guadeloupe) y compris pour les pays que vous connaissez très bien Açores, Madère, Réunion et Guyane de rechercher les potentialités que pourraient avoir ces pays pour le développement durable.

J'ai organisé – je dis « j'ai » parce que c'est ainsi que ça s'est passé – j'ai organisé une consultation internationale à Sainte-Luce pour déterminer précisément les spécificités particulières de chaque territoire dans ce domaine. Il se trouve que – je ne parlerai pas des autres – les recherches effectuées en Martinique ont permis de voir que l'on pouvait fabriquer de l'électricité à Bellefontaine, compte tenu du différentiel de température. C'est une entreprise américaine dont le nom m'échappe qui était chargée de faire cette évaluation. A aucun moment... je précise, à aucun moment, il n'a été question d'ammoniac ici. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu intervenir. A aucun moment il n'a été question d'ammoniac. C'est clair, c'est entendu... pour qu'il n'y ait pas d'ambigüité. Notre projet ne comportait pas d'ammoniac, il s'agissait simplement d'utiliser le gradient ; que ce soit très clairement dit. Je ne serais pas plus long. Effectivement, le projet NEMO est venu après. J'ai devant moi un document que je ne peux pas vous remettre, vous me connaissez suffisamment. Ce document risquerait de gêner beaucoup de collègues et de mes camarades – qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité – parce que quelquefois ils ne me comprennent pas suffisamment.

Rappel : « Le projet NEMO a été travaillé entre 2011 et 2014 – j'étais là ? Je suis responsable ? Je vous pose la question, ne répondez pas – tout d'abord porté par STX et TCNS sur le volet choix technologique. AKUO Energie est devenu partenaire en 2014 en tant que développeur du projet... demande d'autorisation et futur exploitant ». Vous étiez là, collègues, j'étais là ? J'ai précisé les dates pour qu'il n'y ait pas d'ambigüité. Souvent vous m'attaquez et vous faites mal de le faire. Qui était là ? Qui a organisé cela ? Ne répondez pas. Qui a organisé cela ? Pas moi. On a la réponse. Par conséquent je ne dis plus rien. C'est pour vous faire comprendre qu'en réalité ce dossier ne relevait pas de la compétence d'Alfred MARIE-JEANNE à l'époque. Vous n'avez qu'à vous en prendre à vous-même. Je conserve ce dossier, je le ressortirai le moment venu. Par conséquent, collègue Yan MONPLAISIR, je comprends cela, il ne s'agit pas d'être contre toi, il ne s'agit pas de dire que tu n'as pas raison mais de dire que le projet a été dénaturé et qu'au départ il ne relevait pas d'Alfred MARIE-JEANNE. J'ai bien expliqué mes sources. J'ai bien expliqué ce que j'ai fait à l'époque, que chacun en prenne pour son grade. Président, je te remercie de m'avoir laissé parler pour qu'il n'y ait pas d'ambigüité à ce niveau. Allez donc demander des comptes à ceux qui ont fait cela, ce n'est pas moi.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Après cette mise au point du Président du Conseil exécutif, je demande au collègue LAVENTURE de nous présenter la question n°6. Comme convenu, nous allons suspendre toute de suite après pour le déjeuner. Après quoi, nous commencerons par l'intervention du Président du Conseil Exécutif, nous entendrons ensuite le Rapporteur puis il y aura l'avis du Conseil consultatif, les commissions interviendront et nous aurons le débat tel que nous l'avons organisé précédemment avec un temps de parole global opposition/majorité que chaque groupe va gérer comme il l'entend.

6- DECISION RELATIVE A LA FISCALITE DIRECTE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE/MAINTIEN DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES POUR L'ANNEE 2018

- M. Miguel LAVENTURE La présentation du rapport sera extrêmement brève parce que l'intitulé qui vient d'être rappelé par le Président LISE suffit à résumer la totalité du contenu du rapport. Il vous est proposé de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, ultime prérogative fiscale de la CTM. Cette disposition devant intervenir avant le 15 avril pour prendre effet de manière effective sur le budget, nous saisissons la circonstance pour vous saisir.
- M. le Président Claude LISE Il me faut quand même l'avis de la commission des finances.
- M. Michel BRANCHI La commission des finances a émis un avis favorable au maintien du taux de cette taxe, étant entendu que la fiscalité propre de notre Collectivité est d'une manière générale relativement faible puisqu'elle ne représente que 28 % de l'ensemble de nos ressources.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Merci. L'Assemblée a la parole. Etes-vous unanimes pour adopter la proposition du collègue conseiller exécutif, Miguel LAVENTURE ?

VOTE Contre (0) Abstentions(0)? Maintien du taux adopté à l'unanimité

M. le Président Claude LISE – Je vous remercie. Je remercie le collègue LAVENTURE qui reprendra du service sitôt après le déjeuner. Il est 14h39, je propose que nous reprenions nos travaux à 16h30 précises.

(Suspension de séance)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Chers collègues, la séance est reprise. Je la suspends aussitôt pour recevoir une délégation d'étudiants de notre Université, accompagnée d'un certain nombre de personnalités qui les soutiennent. Comme j'ai coutume de le faire, je leur donne un temps de parole. Nous reprendrons notre séance sitôt après. Ils disposent d'une dizaine de minutes pour s'exprimer.

(Suspension de séance)

- <u>M. le Président Claude LISE</u> Chers collègues, la séance est reprise. Je demande au collègue LAVENTURE de rejoindre la tribune pour la présentation du Budget Primitif. La parole est d'abord donnée au Président du Conseil Exécutif. Collègue CHARPENTIER-TITY.
- M. Clément CHARPENTIER-TITY Nous reprenons nos travaux, seulement avant la reprise des travaux, nous demandons de préciser que nous avons entendu et compris le message des étudiants. En tant que Vice-président de la commission « Education » et je suppose avec l'accord de... je ne dirai pas de la totalité mais d'une grande majorité, je propose que nous votions une motion qui viendra à la fin de nos travaux, comme nous le faisons habituellement.
- **M. le Président Claude LISE** Je te remercie. J'avais préalablement indiqué aux étudiants qu'il y avait eu une écoute très attentive et que nous prendrions un certain nombre d'initiatives par la suite.

7- BUDGET PRIMITIF DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE EXERCICE 2018

M. le Président Alfred MARIE-JEANNE – Avant de faire cette intervention et avec votre permission, Président, je souhaiterais dire deux mots sur ce qui vient de se passer. Je le dis à l'endroit de tous les collègues. Personnellement, j'ai eu l'occasion à maintes et maintes reprises de recevoir le Président de l'Université. Je l'ai rencontré à mon bureau, je l'ai rencontré en Guadeloupe. J'ai eu l'occasion de l'interpeller, de lui écrire en personne pour lui dire que je pensais que dans cette affaire, nous allions directement vers l'éclatement de l'Université. J'ai toujours – tout le monde le sait ici – plaidé pour que nous ayons une université de taille. A ce niveau, M. le Président Claude LISE, je te demande de te rappeler que j'avais pris contact personnellement avec la Guyane, avec les West Indies également – je le rappelle ici concrètement – et que j'avais l'intention de faire une Université couvrant toute la Caraïbe qui puisse avoir une audience très large. Nous avons cet accord, nous l'avons obtenu... et patatras. Ne me demandez pas pourquoi - que voulez-vous que je vous dise ? - cela a échoué. Ce n'est pas de notre faute ici, kan sé ta nou, sé ta nou. Je le dis, je suis triste à cause de cela. Il y a eu d'abord l'Etat français... peut-être pas l'Etat français mais certains ministères n'ont pas vu d'un bon œil une grande Université s'étalant dans toute la zone. Il y a eu également des ministres qui n'étaient pas d'accord. Vous savez que j'ai eu personnellement l'occasion d'intervenir à la tribune de l'Assemblée pour condamner certains ou certaines d'entre elles. Par conséquent, je les ai reçus, je ne comprends pas et je déplore cette attitude. Je vous préviens, je ferai sortir un dossier spécifique à ce sujet. Vous me regardez Madame, vous me connaissez, je parle sur dossier, je ferai sortir un dossier spécifique avec tous les rapports et toutes les lettres que je lui avais envoyés. Je n'ai pas dit aujourd'hui. Je suis écœuré... mais vraiment écœuré, triste devant une telle affaire. Voilà ce que je tenais à dire pour que vous compreniez, je les ai reçus... c'est inadmissible. Je ne comprends pas cette espèce de rivalité... j'allais dire malfaisante, nuisible, qui existe entre la Guadeloupe et la Martinique. Chaque fois que je parle, au moins à ce niveau, je parle de façon ensembliste afin que les deux pays collaborent dans le même sens. Merci M. le Président.

M. le Président de l'Assemblée de Martinique, mesdames et messieurs les conseillers territoriaux, mesdames et messieurs les conseillers exécutifs, mesdames et messieurs,

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 1er mars dernier, vous avez souhaité que le Budget Primitif 2018 de la Collectivité Territoriale de Martinique, dans un environnement juridique et budgétaire fortement contraint, privilégie en matière de dépenses la protection des plus nécessiteux et bien sûr l'investissement (je reprends pratiquement vos termes). Croyez-moi, la tâche est loin d'être aisée car comme vous le savez, la Collectivité Territoriale de Martinique cumule les déconvenues des départements et des régions de France, en sus des difficultés héritées et inhérentes à notre pays. Notre capacité à emprunter est bordée, voire bloquée à la fois par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et par le niveau de notre épargne. Notre population diminue de façon inquiétante, entrainant inévitablement une baisse des recettes potentielles liées à cette donnée. En même temps, nos besoins en matière de dépenses augmentent sans cesse chaque année. Nous sommes pris dans un étau qui ne dit pas son nom mais dont les mâchoires sont difficiles à desserrer. Pour autant, je ne suis pas hommes à baisser les bras, l'actualité récente vient de le rappeler.

Collègues, Mesdames et Messieurs, le projet de Budget Primitif que je soumets à votre examen est d'un montant (pas les chiffres que les gens colportent pour dire n'importe quoi) précisément de

1 143 862 624 euros (généralement, on entend des gens qui déforment la vérité, on vivrait sur des milliards). La répartition est la suivante :

- 917 555 911 euros pour un fonctionnement incompressible,
- 226 306 713 euros pour l'investissement.

Dans ce contexte inextricable, j'ai pu malgré tout obtenir de l'Agence Française de Développement (AFD) un prêt de 60 M€ pour financer l'investissement tout en réduisant notre ratio d'endettement de 13 à 11 ans, déjà deux ans de gagné. Ce budget prend en compte 402 700 000 euros au titre de l'aide sociale, donc près de 70 % pour le RSA (Revenu de Solidarité Active), l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) sans compter les nombreux transferts de charges non compensées (pas besoin de les citer). Ce faisant, j'ai répondu aux urgences des différents secteurs du budget en garantissant le bloc compact de nos dépenses obligatoires, sans oublier nos nouveaux besoins. Au-delà de ces montants et de la pertinence des choix que nous serons amenés à faire lors de l'exécution budgétaire 2018, se profilent de véritables défis que nous devrons relever.

- Le premier défi est celui de la recette. Il ne faut plus se voiler la face, le volume de nos recettes est structurellement insuffisant face à celui de nos dépenses. Les chiffres que je viens de vous citer le démontrent à souhait. Devant une situation aussi dégradée, j'ai pris le parti contrairement à ce qui est allègrement colporté de geler les taux de notre fiscalité directe et indirecte (tout le monde le sait ici) pour ne pas alourdir la charge qui pèse sur les ménages et les entreprises. Toutefois, se pose fermement et avec acuité, la question du reste à notre charge de plus de 620 M€ en cumulé à ce jour sur les Allocations Individuelles de Solidarité en raison de l'absence totale d'accompagnement financier de l'Etat lors de la création de la Collectivité Territoriale de Martinique. Cette exception prend l'allure d'une punition sans fondement, sauf celui de l'imaginaire infécond. C'est vous dire que tous les efforts que nous pourrions entreprendre en rognant par ci et par là, ne nous permettront pas de sortir de cette impasse. Il faut donc absolument un ajustement par le haut, des moyens et des ressources permettant à la Collectivité Territoriale de Martinique d'assumer efficacement les responsabilités qui lui sont dévolues de par la loi. A cet égard, la Martinique n'est pas différente de la Guyane, de la Guadeloupe ou de la Réunion. Nous devons, comme elles, bénéficié de mesures exceptionnelles de soutien. Dans le cas contraire, ce serait une discrimination injustifiée.
- Le deuxième défi est celui de l'équilibre. Il consiste à améliorer de façon acceptable les équilibres fondamentaux de nos finances publiques. Les contraintes qu'impose l'Etat dans le cadre de l'application de la loi de programmation de finances publiques 2018-2022 que vous déplorez tous et sur tous les bancs en matière de plafonnement ou d'endettement viennent corroborer la nécessité que nous avons proclamé depuis notre arrivée à la tête de la Collectivité Territoriale de Martinique en 2016. Il urge de retrouver une capacité d'épargne pour être en mesure de soutenir durablement nos actions au bénéfice de la Martinique. J'ai toujours considéré que la bonne utilisation des deniers publics n'est pas dans la thésaurisation ni dans la recherche systématique d'un excédent budgétaire au compte administratif. Les lois existent, les limites existent déjà, nul besoin d'en inventer d'autres. C'est le surendettement qui nuit, c'est le sur-engagement sans compensation qui détruit. C'est l'embauche pléthorique qui alourdit les charges de façon démesurée. C'est le choix d'outils informatiques non adaptés qui empêche une harmonisation plus rapide et performante allant jusqu'à perturber et bloquer le système. Drôle de conception! Drôle de méthode, drôle de mentalité, drôle d'héritage. J'ai honte pour ces donneurs de leçons.

Collègues, mesdames et messieurs, ne nous laissons plus abuser. N'écoutons plus ceux qui croient que l'on peut impunément et pour longtemps dépenser plus que ce dont on dispose réellement. Dans une entreprise, ces comportements irresponsables conduisent tout droit au règlement judiciaire et à la

liquidation, laissant sur le carreau et dans le K.O. des travailleurs désemparés. Dans une collectivité, le résultat de la cavalerie budgétaire est profondément dommageable, avec l'abandon de projets porteurs (c'est la réalité) et l'établissement d'une fiscalité insupportable que je n'ai pas imposée. Cette pratique n'a jamais été la mienne car elle est sciemment démagogique et à la limite cynique et inique. Je l'annonce déjà : plombé par les dépenses non honorées des gestions précédentes mais réglées sous ma mandature, le compte administratif 2017 est en déficit conséquent.

- Le troisième défi coule de source. Il réside dans notre capacité et notre volonté à repenser, à refonder le comportement pour privilégier la pertinence des choix... des choix innovants écartant les doublons inutiles et les opportunismes de mauvais aloi. En ce sens, il faut davantage encore solliciter les fonds européens, les crédits du contrat de plan Etat/Région et les modes de financement alternatifs.

En conclusion, ce Budget Primitif 2018 se veut être sensé, réaliste et ambitieux dans ses perspectives. Il invite à aller à l'essentiel afin que la responsabilité martiniquaise tant prônée, ne reste pas une vaine et démagogique incantation. Mèsi an pil, mèsi an chay.

(Applaudissements)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je passe maintenant la parole au Rapporteur Miguel LAVENTURE, conseiller exécutif chargé de ce secteur. Il introduira le débat préalable au vote de notre Budget Primitif.

M. Miguel LAVENTURE – Monsieur le Président, merci. Messieurs les présidents, mes chers collègues... chères martiniquaises et chers martiniquais puisque nous savons que ce rendez-vous est très attendu et par conséquent très suivi. Le Président du Conseil Exécutif vient de présenter de manière à la fois solennelle, éclairante et explicite, les contours et contenus du Budget Primitif qu'il présente pour la 3ème fois. Un budget qui, à sa troisième édition, s'inscrit dans des contextes beaucoup plus difficiles. Chacun l'a entendu, chacun en avait la perception, à l'occasion du Débat d'Orientations qui s'est tenu ici le 1er mars et qui nous amène à une confrontation avec trois séries de difficultés qui nous imposent évidemment une mobilisation accrue si nous voulons réussir le développement de la Martinique... des difficultés sévères, pour certaines héritées du passé. Nous donnerons quelques précisions dans un instant. S'ajoutent les contraintes nouvelles et exigences lourdes imposées par la loi du 22 janvier 2018 déjà évoquée à nouveau par le Président mais dont nous avions dessiné ici-même quelques éléments essentiels dès le 1er mars ici-même ainsi que la rigidité persistante parfois même accentuée en matière de dépenses incontournables.

Les sévères difficultés héritées du passé s'illustrent – pour que chacun en prenne conscience – par une multitude d'éléments dont nous allons citer quelques-uns. Plus personne aujourd'hui n'ignore l'importance des paiements effectués en 2016 et en 2017 pour des dépenses réalisées antérieurement et qui continuent à affluer en ce début de trimestre 2018 - les exemples sont malheureusement multiples. Les engagements antérieurs qui aujourd'hui conduisent la CTM à devoir mobiliser de la ressource budgétaire sont listés pour plus de 3 milliards d'euros. Les dotations de l'Etat sont en retrait mais surtout les transferts opérés par l'Etat sont insuffisamment compensés. Nous en donnerons quelques éléments de précision après la présentation du président de manière très détaillée. Chacun sait que cette Collectivité très attendue, très souhaitée, n'a pourtant fait l'objet d'aucune mobilisation et encore moins de mise en œuvre de financements résultant de la prise de conscience des coûts liés à sa création. Chacun sait ici pour l'avoir voté, que le niveau d'endettement qui a fait l'objet d'une renégociation auprès de l'AFD reste aujourd'hui extrêmement préoccupant et conduit à une capacité d'auto-financement négative. Rappelons que la loi du 22 janvier 2018 a pour objectif notamment d'imposer aux collectivités locales de prendre une part de contribution au redressement des comptes publics évaluée à 13 milliards. Pour cela 322 collectivités locales spécifiquement identifiées intègrent l'ensemble des Régions, des Départements, un nombre important d'EPCI. La CTM figure au nombre de

ces collectivités locales engagées dans cette contribution au redressement des comptes publics malgré nos difficultés indiscutables. Cette loi impose un certain nombre d'obligations, rappelons-en quelques-unes :

- les dépenses réelles de fonctionnement ne doivent pas dépasser plus de 1,20 % d'augmentation en 2018 par rapport à 2017, à défaut des sanctions financières sont mises en œuvre,
- le ratio de capacité de désendettement est défini par la loi à 9 ans pour les Régions et 10 ans pour les Départements, à ce jour celui de la CTM est de 13 ans. Un dispositif de contrôle du besoin de financement est explicitement défini et construit, tout cela doit se traduire par des engagements matérialisés dans le cadre d'un contrat à intervenir avant le 30 juin 2018 entre la CTM et l'Etat, négocié localement avec le Préfet.

Troisième élément de ce contexte particulier et sévère du budget 2018 : la prise en compte obligatoire des dépenses incompressibles souvent en augmentation. Evidemment, au nombre des dépenses incompressibles :

- les dépenses de personnel soit 211 M€,
- les dépenses de solidarité. Le Président a rappelé les Allocations Individuelles de Solidarité :
 193 M€ pour le RSA, 62 M€ pour l'APA (Allocation Personnalisée de l'Autonomie), 24.5 M€ pour la PCH (Prestation Compensatoire du Handicap) ; les dépenses de solidarité faisant un total de 400 millions d'euros.
- le remboursement de la dette pour presque 50 M€ dont 36.5 M€ au titre du remboursement du capital et 13 M€ pour le paiement des intérêts,
- l'impact budgétaire de la politique de transport avec une étape de plein exercice qui intervient en 2018 et qui est aujourd'hui évaluée à plus de 81 M€.

Toutes les dépenses ne sont évidemment pas listées mais on comprend bien à travers ces quelques exemples, qu'il s'agit de rubriques pour lesquelles les obligations sont absolues et dont les mécaniques conduisent à comprendre les augmentations très probablement supérieures à la marge de 1,20 % autorisé par la loi du 22 janvier 2018, pour 2018 par rapport à 2017.

C'est dans ce contexte, rapidement présenté que s'organise le budget 2018 avec donc des contraintes mais comme l'expression d'une volonté et la mise en œuvre d'une dynamique. Le Président a indiqué le défi des recettes, c'est effectivement en ces termes que l'on peut appréhender la situation.

Le diagramme qui vous est soumis fait apparaitre le poids des recettes qui résultent de l'Etat, des contributions des fonds européens, face au poids des recettes qui sont l'effet des décisions de la Collectivité. On observe que 72 % des recettes du budget 2018 qui vous est proposé, sont constituées de ressources externes : l'Etat pour un montant total de 571 280 000 euros *(chiffre arrondi)*, une fiscalité perçue au niveau national sur un plan global et qui est ensuite reventilée pour 81 760 000 euros, les participations européennes pour un peu plus de 66 M€ et une subvention globale d'un peu moins de 7 M€ soit 6 780 000 euros. Les ressources qui sont à la main de la CTM sont fortement minoritaires. Elles représentent au total 28 % du projet de budget :

- la fiscalité directe qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties nous rappelons que nous venons de voter le maintien du taux suivant le principe de la stabilité de la fiscalité rappelé par le Président du Conseil Exécutif est attendue pour un produit de 72 400 000 euros,
- les taxes indirectes pour lesquelles là aussi il y a eu maintien de toutes les décisions de montants en termes de taux que ce soit la taxe sur les carburants, l'octroi de mer, les tabacs dont le produit total est attendu pour 223 150 000 euros,
- un certain nombre de recouvrement de créances et de titres pour un 1M€,
- la confirmation de 60 M€ d'emprunt déjà annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires,
- diverses autres petites ressources internes pour un montant total de 9 M€.

Nous voyons bien que ce défi des recettes nous amènera à nous inscrire dans un réalisme parce que nous ne pouvons pas desserrer ce carcan dont les trois quarts de la structure pratiquement ne sont pas à notre main. Face à cette situation, vous savez que les principes qui ont été retenus par l'Assemblée au moment du Débat d'Orientations Budgétaires sont : le maintien des taux de la fiscalité directe et indirecte, l'action auprès de l'Etat pour obtenir la gestion de la compensation des compétences transférées (nous l'espérons même si le combat parait compliqué), la mobilisation de fonds européens, la poursuite de la stratégie d'ingénierie budgétaire et financière et le recours à l'emprunt que je viens d'évoquer. Un petit focus pour éclairer le montant indiqué dans l'intervention du Président sur le reste à charge de la Collectivité. D'abord le reste à charge du Département puis maintenant de la CTM, en matière d'allocations individuelles de solidarité. Je répète ce sont des allocations pour lesquelles l'Etat a trois décisions : la décision de les transférer, la décision d'en définir ceux qui seront en capacité d'en bénéficier parce que c'est lui fixe les critères et la 3ème décision la définition des normes c'est-à-dire des montants attribués à chacun des bénéficiaires. Par conséquent, il est dans la position de définir à l'origine, les montants qui seront servis.

Le diagramme présenté vous donne pour chacune de ces catégories les « restes à charge » constatés depuis 2004. C'est un diagramme extrêmement important, il est très explicite. Il dit très précisément pour chaque année depuis 2004 (année d'origine à partir de laquelle les transferts ont été effectifs) quelle a été le montant net supporté d'abord par le Département et maintenant par la Collectivité, ce par simple différence entre ce qui a été servi et ce qui a été obtenu en recettes. Je vous laisse faire les calculs. Constatons que sur les AIS (Allocations individuelles de solidarité) ici mentionnées – qu'il s'agisse du RSA, de l'allocation personnalisée d'autonomie ou de la Prestation Compensatrice du Handicap – c'est plus de 620 M€ depuis 2004. C'est sur toutes ces bases que s'établit le projet de Budget Primitif qui vous est présenté aujourd'hui pour le budget principal et ses deux budgets annexes. Pour le montant budget principal 1 091 515 867 euros en recettes de fonctionnement et évidemment en équilibre en dépenses, en mouvements réels le budget annexe pour le Laboratoire Territorial d'Analyse s'établissant lui en équilibre en recettes et en dépenses pour 3 276 390 euros et le budget annexe du BGPISE là aussi en équilibre en dépenses et en recettes pour 1 549 500 euros soit un Budget Primitif total (budget principal et deux budgets annexes) de 1 096 341 757 euros en mouvements réels.

Les chiffres du Budget Principal primitif en mouvements réels et sur lesquels nous allons nous attarder un peu plus, ont été donnés par le Président. Rappelons qu'il s'établissent en équilibre – recettes et dépenses – pour le total des deux sections de fonctionnement et d'investissement pour 1 091 515 867 euros dont 865 509 154 euros en dépenses de fonctionnement et 226 306 713 euros en dépenses d'investissement ; en recettes de fonctionnement 917 555 911 euros et en investissement 173 959 956 euros.

C'est ce projet de budget qu'il est proposé à l'Assemblée d'adopter pour développer la Martinique en mettant en œuvre les priorités définies par cette Assemblée lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Rappelons-les: protection et accompagnement des plus faibles, développement de la Martinique par une politique d'investissement et de valorisation de nos atouts et potentiels. Les prévisions d'investissement qui vous sont proposées traduisent la volonté en actions de la CTM. Toute l'Assemblée y a contribué mais pas que... puisque cette stratégie de développement a été définie dans le cadre de concertations multiples avec l'ensemble des partenaires et doit permettre une mise en application conformément aux documents de programmation adoptés par l'Assemblée territoriale. La concertation avec les partenaires s'est organisée depuis déjà maintenant plusieurs mois, suivant les secteurs. Rappelons quelques rendez-vous essentiels : la conférence des acteurs économiques en juin 2016, la grande conférence du tourisme le 29 juin 2016, les Assises du sport en juin-juillet 2016, la conférence sur la croissance et l'emploi en septembre 2016, les journées de la cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté les 29 et 30 novembre 2016 et toute une série de journées territoriales de réflexion sur la santé en 2016 et 2017. Il y a eu ensuite toute une série de décisions qui sont intervenues (je devrais rajouter la concertation avant de parler de décisions) : le séminaire sur l'amélioration de l'habitat en février 2017, assez récemment les Assises de l'agriculture les 5 et 6

décembre 2017. Les documents de programmation ont été ensuite adoptés, aboutissement de la concertation. Citons en particulier : les documents majeurs que constitue le Schéma Territorial de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (STDEII) adopté le 18 mai 2017 avec son plan d'actions adopté ici-même le 8 février 2018, le Schéma Territorial des Infrastructures Routières adopté le 26 juin 2017, le Schéma de l'Autonomie des personnes âgées et personnes handicapées adopté, toujours par l'Assemblée, le 8 février 2018 et le Plan des ports de pêche également adopté à cette même date.

C'est à partir de ces documents et de la mise à profit des concertations, qui pour certaines conduiront à d'autres documents dans les temps futurs, qu'un certain nombre d'opérations ont pu être lancées ou organisées pour être en programmation 2018 dans les différents secteurs. Citons-en quelques-unes.

Pour le secteur d'équipement :

- la poursuite de la reconstruction du lycée Schœlcher,
- le démarrage de la construction du pôle universitaire de santé,
- le projet de viaduc de Fond Lahaye,
- la reconstruction de la cité scolaire de Sainte-Marie dans le cadre d'une opération de transit particulièrement indispensable, à réaliser impérativement cette année,
- la protection du littoral nord caraïbe contre la houle entre le Carbet et Saint-Pierre dont l'urgence a encore été illustrée au cours de ces derniers mois,
- la protection de la plaine de Rivière-Salée contre les inondations ; un souci qui existe depuis longtemps et pour lequel la CTM est en capacité d'apporter une réponse aujourd'hui,
- la rénovation du stade Louis Achille.
- la modernisation de l'échangeur de Mangot Vulcin qui devrait sensiblement apporter une amélioration voire une solution aux problématiques de circulation dans ce secteur,
- le pont de la rivière des Pères, nul besoin d'insister sur l'intérêt au regard de l'actualité récente et encore présente,
- le programme d'irrigation de nouvelles cités à Rivière-Salée, affaire également ancienne qui a nécessité beaucoup d'études mais qui est aujourd'hui susceptible de pouvoir arriver à un stade de réalisation.
- la mise hors d'eau de la RD15 qui va jusqu'au Marigot, c'est le secteur qui se trouve du côté du carrefour Mahault et de la route du quartier Petit Pré au Lamentin. Les usagers de ce secteur savent à quel point il est urgent d'intervenir à ce niveau,
- le golf dont chacun de nous considère qu'il n'est plus possible de laisser s'exprimer nos visiteurs et nos utilisateurs locaux en termes d'impatience et parfois un peu plus,
- la fin des travaux sur l'ex-hôpital Victor Fouche pour y assurer le relogement de certains services de la CTM et apporter ainsi une contribution non négligeable à la problématique de l'optimisation de l'utilisation du patrimoine immobilier de la CTM pour satisfaire en priorité ses propres besoins.

S'agissant du <u>secteur du transport</u>. De manière un peu symbolique, en allant à l'essentiel, nous avons quatre opérations que nous voulons mettre en évidence :

- le projet d'aérodrome de Basse-Pointe sur lequel l'Assemblée s'est déjà prononcée en termes de principe,
- la question de l'aéroport Martinique Aimé Césaire pour son extension et la modernisation de ses installations et infrastructures pour lesquelles là aussi l'Assemblée s'est prononcée d'une manière forte, sur un programme lourd de 123 M€ dont elle est aujourd'hui le principal contributeur public,
- le Grand Port Maritime dans sa dimension Pointe des Grives, s'agissant en particulier du quai principal pour lequel là aussi la Collectivité constitue le principal financeur public,
- le programme de Martinique Transport. Comme je le disais en introduction, l'année 2018 constituera sa première année de plein exercice.

S'agissant de <u>la culture</u>, je pense que quantitativement mais surtout qualitativement, une étape importante sera franchie en 2018. En tout cas, c'est ce qui vous est proposé avec ce budget :

- la création l'Ecole Martiniquaise d'Enseignement des Arts, opération centrale emblématique qui nécessite que les différentes finalités et modalités soient partagées d'où les concertations organisées pendant tous ces temps qui ont précédés la décision,
- la création de l'Office de la langue créole,
- la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine. Citons à titre d'exemple le domaine de la Pagerie, le centre culturel de Fond Saint Jacques, le domaine de Gradis, la bibliothèque Schœlcher... pour se limiter à quelques illustrations fortes, le musée du Père Pinchon dont vous savez qu'il est, enfin à peu près terminé. Nous sommes maintenant dans une phase de pré-exploitation avec la dimension de muséographie qui est en place mais qui j'espère, pourra être pleinement finalisée en 2018 et permettre aux martiniquaises et aux martiniquais de pouvoir en profiter. L'opération particulière qui s'est déroulé en 2017 début 2018, en a été l'expression particulièrement parlante par le nombre de visiteurs intervenus à l'occasion d'une seule journée.

Dans le <u>secteur de l'économie et du tourisme</u>, vous le savez, il y a eu un nouveau régime d'aide concernant le secteur du tourisme qui a été adopté en décembre dernier. Il y a un programme de labellisation du patrimoine hôtelier qui s'organise. Il y a des équipements et aménagements qui aujourd'hui sont mûrs et susceptibles de réalisation, nous l'espérons en 2018 : espace d'aménagement touristique aux Anses d'Arlet, centre nautique du Marin, camping de Sainte-Anne, zone de mouillage organisée de Saint-Pierre. L'Assemblée a voté il y a un mois la refonte du dispositif des aides aux entreprises qui crée une nouvelle dynamique pour les projets susceptibles de concerner la création, la reprise, la transmission, la structuration et le développement à l'international de nos entreprises dans les différents secteurs. De nouvelles dynamiques s'organisent avec des partenaires : un réseau d'accompagnement public d'entreprises par exemple avec l'agence « France Entrepreneurs », des outils d'innovation et de structuration de filières avec la BPI, à l'ordre du jour de cette plénière un rapport est présenté pour la mise en œuvre pratico-pratique de ce dispositif et enfin l'aménagement de territoires fragiles avec la revitalisation des centres bourg.

Concernant le numérique, évidemment une attention particulière vous est proposée dans le cadre de ce budget 2018. Je rappelle que nous en avons fait un élément de volonté fortement affichée dès le premier budget c'est-à-dire en 2016. Dès cette date, les grandes options ont été fixées et les grands principes retenues. En 2017, la mise en œuvre s'est organisée à travers un certain nombre d'étapes. Pour 2018, nous voulons rappeler que le numérique est un puissant levier de modernisation, d'ouverture sur le monde et de création de valeurs. L'objectif de la CTM dans ce domaine est fort mais facile à partager : favoriser un égal accès des citoyens, des collectivités et des entreprises aux services innovants et aux nouveaux usages numériques. Concernant les citoyens, entreprises et collectivités, il s'agit de manière transversale de poursuivre les études et travaux sur le très haut débit prévus en 2018. des travaux sur un certain nombre de communes programmés à cet effet : Case Pilote, Lorrain, Marigot, Lamentin, Sainte-Luce, Trois-llets. L'objectif est de couvrir en fibre optique plus de 25 000 foyers par an avec un engagement qui devrait financièrement concerner 24 M€ en 2018. S'agissant plus particulièrement des citoyens, il s'agit au 2ème semestre qui commence aujourd'hui, de présenter la nouvelle stratégie de médiation numérique et de structuration du réseau de l'ensemble des cyberbases du territoire, faire en sorte la litéracie numérique des martiniquaises et des martiniquais se développe ; évidemment des moyens sont budgétairement prévus à cet effet. Pour les entreprises, il faut mettre en œuvre des actions qui sont le fruit de l'étude sur la filière numérique qui a été réalisée en 2007, cofinancée par la CTM et qui mobilise beaucoup d'acteurs de cette corporation du numérique. Pour le premier trimestre 2018, les entreprises ont bénéficié d'un nouveau dispositif d'aide avec la combinaison de movens de la CTM et du FEDER sur une ligne que nous pensons pouvoir mettre en œuvre

aujourd'hui à hauteur de 15 millions d'euros. Concernant plus particulièrement les collectivités, il faut poursuivre l'accompagnement à la transformation digitale, l'émergence et la diffusion d'un nouveau service de produits numériques par le secteur public. Là aussi, la combinaison de moyens FEDER et CTM doit permettre d'avancer dans ce domaine avec des contributions qui seront organisées en fonction des éléments qui seront proposés.

Au bout du compte, pour cette année 2018, il faudra élaborer le Schéma Territorial de Stratégie Numérique de la Martinique. Je ne connais pas un secteur géographique, un secteur économique, un secteur de la population qui ne soit pas directement concerné par le secteur numérique. Cette annonce du Schéma Territorial de Stratégie Numérique de la Martinique est évidemment quelque chose d'essentiel.

Un mot sur les solidarités. Nous avons que budgétairement c'est plus de 400 M€ dans le projet de budget qui est proposé. Nous comprenons aisément qu'au-delà du service des Allocations Individuelles de Solidarité – qui, je répète, coûtent plus cher que ce qui est mis à la disposition de la CTM pour les servir – il y a toute une série d'actions qui sont prévues. D'abord des actions d'inclusion sociale et professionnelle, prioritairement en faveur des bénéficiaires du RSA, l'objectif étant de considérer que l'on peut sortir du RSA... certains diraient « on doit en sortir » et que ce n'est absolument pas une fatalité de s'y trouver, même si c'est un élément indispensable qu'il faut pérenniser. D'autre part, faire du Laboratoire Départemental d'Analyses un outil de référence dans de multiples domaines, poursuivre l'installation du cyclotron de Martinique, programmer la mise en œuvre du Schéma de l'Autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, ensuite réaliser (il est en cours en ce moment) le Schéma de l'enfance de la famille et de la jeunesse.

Une fois tous ces éléments présentés, vous voyez bien qu'ils ne sont pas complets. Vous avez noté que nous n'avons pas évoqué les questions de formation professionnelle, nous n'avons pas évoqué les questions de l'éducation autrement que par les bâtiments scolaires, nous n'avons pas traduit tout ce qui est mis en œuvre en termes d'animation. Mais comment énoncer la plénitude des intentions de la CTM? Le débat nous donnera probablement l'occasion de couvrir davantage de champs mais ce qui est plus important c'est de bien mesurer l'épure de ce dont nous parlons. Le budget de la CTM est un levier de mobilisation de nouveaux financements pour notre développement. En d'autres termes, il y a le budget de la CTM qui se traduit par les inscriptions en recettes et en dépenses matérialisées dans le document comptable : le budget de la CTM qui dit « voilà la ressource proprement identifiée CTM » même si elle a des origines externes pour une grande majorité (72 %) mais qui est matérialisée par un montant, une rubrique, un numéro de chapitre, une indication d'article dans le budget de la CTM. Ce budget de la CTM doit permettre de faire apparaître et de rendre accessible et disponible des moyens financiers autres qui ne seront pas traduits par une inscription au niveau du budget. Par conséquent dans ces conditions, il est à la fois vain et sans objet de faire certaines comparaisons parce que ce qui a pu être mis en œuvre un temps avec l'exclusivité de la ressource CTM, notre pari c'est de pouvoir désormais le mettre en œuvre plus amplement avec des moyens hors budget CTM qui viennent s'additionner aux moyens du budget CTM dans le cadre de cette mobilisation de nouveaux

C'est la raison pour laquelle, une fois le budget voté, nous devons organiser cette option de conquête de nouveaux moyens, en développant la complémentarité avec les fonds d'Etat. Prenons quelques exemples :

- recourir à la défiscalisation des investissements privés productifs qui sont éligibles. Les opérations qui bénéficient de décision de défiscalisation sont des opérations qui ne nécessitent plus le même montant d'intervention de la CTM. Cette intervention de la défiscalisation, on n'en trouvera jamais la traduction au sein du budget de la CTM parce que ce n'est pas un argent qui transite par la CTM. Il nourrit cependant les flux d'investissement de la Martinique.
- solliciter des investissements spécifiques. On prend l'exemple des fonds Barnier, non pas qu'ils soient seuls, mais ils sont les plus connus et ils perdurent au-delà de l'objet qui leur avait été assigné et qui a

- été la cause de leur création. Par conséquent les collectivités qui ont eu l'occasion et qui j'espère, seront nombreuses à recourir à ces moyens, savent que ces fonds Barnier viendront concurremment en complément des dotations, des subventions, des apports de la CTM mais n'apparaitront jamais dans le budget de la CTM. L'opération qui aura pu être ainsi réalisée avec des fonds CTM et des fonds Barnier constituera un réel investissement pour la Martinique.
- de la même manière, nous considérons qu'il y a lieu d'être dans une veille active, conquérante, impatiente, à l'endroit de tous les appels à projets lancés par l'Etat. Nous en avons déjà eu une illustration avec ce qui a pu être décidé ici, au titre des programmes d'investissement d'avenir pour lesquels la CTM s'étant porté candidate, 2.7 M€ ont été attribués en même temps qu'ils ont déclenché un montant équivalent de la part de la BPI. Ce n'est donc pas une forme d'incantation illusoire qui s'exprime ainsi, c'est le témoignage de ce que la volonté que nous indiquions tout à l'heure, peut enclencher une dynamique qui se concrétise par des résultats.
- ensuite, il y a évidemment le contrat de plan Etat-Région dont il faut aller chercher dans toutes ses composantes, les ressources qu'il peut mettre à disposition des opérateurs.
- au-delà des fonds d'Etat, il faut également amplifier les dynamiques de développement par la combinaison fonds européens/crédits CTM, y compris pour des opérations de la CTM qui doivent pouvoir bénéficier bien entendu de la ressource budgétaire de la CTM mais également de la ressource des fonds européens qui ont vocation à y contribuer de façon naturelle. C'est valable aussi bien pour les programmes d'équipements publiques donc mis en œuvre par des maitres d'ouvrage publiques qu'ils soient, mais également des projets privés en vue de création d'emplois.
- au-delà des fonds européens que nous connaissons bien et dont nous aurons encore l'occasion de parler lors de cette plénière avec presque une dizaine de rapports qui sont présentés, il nous faudra prendre le chemin de mobiliser des ressources financières de l'Europe, de manière plus particulière, plus segmentée, plus thématisée, ce en fonction des programmes prioritaires de la CTM.
- Nous voyons bien que le budget CTM, tel qu'il vous est proposé pour ce projet 2018, est appelé à constituer de plus en plus pour les années qui viennent, une des ressources actionnées par la Collectivité pour faire avancer la Martinique, non pas simplement les opérations de la Martinique dont elle a la responsabilité directe mais pour faire avancer la Martinique, cela veut dire pour faire avancer solidairement l'ensemble des acteurs privés et publics de l'économie comme de l'engagement global, quel que soit leur profil, leur statut et leur objet. C'est ainsi que nous arriverons à gagner, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, les trois défis qui ont été exposés en introduction.
- Chers Collègues, Messieurs les Présidents, je vous remercie.
- M. le Président Claude LISE Merci collègue LAVENTURE. Comme le prévoient les textes, je vais passer la parole au Président du Conseil Economique Social, Environnemental de la Culture et de l'Education de la Martinique, conseil qui est en quelque sorte la fusion des deux Conseils consultatifs précédents. Je salue encore le nouveau président, M. LECURIEUX-DURIVAL, à qui je passe la parole.
- <u>M. Patrick LECURIEUX-DURIVAL</u> (*Président du CESECEM*) Monsieur le Président de l'Exécutif, Monsieur le Président de l'Assemblée, mesdames, messieurs les conseillers, je vous présente pour la première fois cet avis sur le budget 2018.
- M. LECURIEUX-DURIVAL donne lecture de l'avis du CESECEM.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Merci M. le Président. Je vais maintenant interroger les différentes commissions, elles sont pratiquement concernées. Nous commençons bien entendu par l'avis de la commission des finances, programmation budgétaire et fiscalité.
- <u>M. Michel BRANCHI</u> La commission des finances, fiscalité et programmation budgétaire s'est réunie le 27 mars et a adopté un avis favorable pour ce budget en s'appuyant sur les contributions des

Directeurs des finances mais aussi du conseiller exécutif Miguel LAVENTURE, qui ont éclairé les commissaires dans leur analyse. La commission constate que ce budget se veut responsable et volontaire, cela veut dire qu'il est contraint de réaliser des économies inévitables pour apurer le lourd passif que nous avons trouvé mais aussi qu'il doit tenir compte des injonctions des lois de finances Macron. Malgré tout, il privilégie le maintien du soutien aux plus vulnérables de nos compatriotes frappés par l'extension de la pauvreté et de la précarité ainsi que vient de le révéler une récente étude de l'INSEE. Il donne des moyens conséquents pour la poursuite et le lancement de nombreux projets d'investissement et il impulse un nouvel élan à la politique des transports. Il s'engage dans l'exécution des Schémas de développement adoptés l'an dernier. Le Schéma Territorial de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (STDEII), le Schéma de l'autonomie, le Schéma des ports de pêche, ce en mobilisant au maximum les ressources disponibles. En effet, ce budget de 1 091 000 000 euros est caractérisé par :

- 1- un niveau d'investissement conséquent soit 226 M€ : de nombreux programmes sont maintenus et en voie d'être lancés de manière pluriannuelle comme cela a été montré dans l'exposé réalisé par le conseiller LAVENTURE.
- 2- des dépenses de fonctionnement contenus de 865 M€ dont 211 M€ de dépenses de personnel et 402.7 M€ consacrés à l'action sociale, cela malgré un stock de dettes de 590 M€ que nous avons l'obligation légale mais aussi par prudence de maitriser. Il donne une impulsion nouvelle aux transports en augmentant la dotation dans ce domaine de 45.8 M€
- 3- il applique un strict maintien des taux de fiscalité, non seulement la taxe foncière mais la taxe spéciale sur les carburants, les taux de l'octroi de mer, les droits de mutation sur l'immobilier, la fiscalité sur le tabac etc.

C'est un budget pour assurer l'essentiel et surtout amorcer la progression vers un nouveau type de développement économique. Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Commission « Développement économique et tourisme.3

M. Yan MONPLAISIR – La commission a pris acte du contexte contraint et des difficultés rencontrées dans la nécessité de faire face aux engagements préalables à la création de la CTM, engagements non budgétés. Elle souhaite que le débat de l'Assemblée vienne nourrir les arbitrages compliqués qui ont été arrêtés.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des affaires européennes et coopération.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – La commission n'a pas pu se réunir. Je ferai par la suite une intervention personnelle.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Commission « Action sociale, gérontologie, personnes en situation de handicap. »

Mme Stéphanie NORCA – Sans surprise pour ce budget primitif 2018, nous devons retenir deux constantes sur les solidarités : une participation de l'Etat en diminution et un reste à charge pour la Collectivité en augmentation, il s'agit d'un effet ciseau. Le budget des solidarités est évalué à environ 402 M€ pour cette année 2018 soit près de 40 % du budget global en dépenses obligatoires. Je prendrai quelques prestations phares de notre Collectivité qui représentent à elles seules une somme colossale. La part dédiée aux AIS (Allocation Individuelle de Solidarité) à savoir le RSA (Revenu de Solidarité Active), le RSO (Revenu de Solidarité en faveur des personnes âgées), la PCH (Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est fixée par arrêté ministériel et s'impose à la Collectivité, sans compensation à l'euro près, comme le prévoient les textes. Je rappelle que le RSA mensuel représente

environ 40 000 bénéficiaires par mois. La prestation de compensation du handicap concerne environ 2500 personnes par mois. A cela s'ajoutent d'autres prestations incontournables telle que l'APA (Allocation Personnalisée d'autonomie) notamment à domicile pour les services prestataires qui pour l'année 2013 était évaluée à 13 euros de l'heure et qui pour cette année sera réévaluée à un montant plus conséquent puisqu'elle passera à 15 euros de l'heure, montant à multiplier par 9000 bénéficiaires environ par mois.

Pour l'année 2017, le reste à charge pour la CTM a représenté 52 M€. Pour 2018, il est proche de 60 M€ soit 8 M€ de plus entre deux années. Au regard de ces quelques indicateurs qui obèrent déjà à eux seuls 80 % du budget des solidarités, un défi s'impose à nous tous : comment faire mieux avec moins ? Il s'agira pour nous de poursuivre nos efforts à développer de l'ingénierie sociale. Il s'agira de développer des stratégies gagnantes, il nous faudra incontestablement changer de modèle social, aller encore plus loin dans les logiques d'optimisation et de concertation, changer de paradigmes, inventer un nouveau modèle de gestion offensif et opérationnel, ce dans l'objectif d'une lisibilité et d'une visibilité de nos actions dans la proximité. Notre budget 2018 poursuivra ces efforts en faveur des actions pertinentes dédiées à l'accompagnement des publics les plus fragiles, pour développer des actions qui s'inscriront dans le « faire avec » et moins pour « le faire pour ». Il s'agit également de renforcer nos partenariats institutionnels : Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Générale de Sécurité sociale, Pôle Emploi, banques, bailleurs sociaux, entreprises etc. Il s'agira pour nous de changer nos habitudes, d'inclure encore plus en amont les politiques de stratégies gagnantes, en clair d'organiser cette transversalité, cette co-écriture, cette co-construction interne et externe que nous appelons de nos vœux, c'est incontournable. Il faut s'engager dans un vrai dialogue de gestion et de concordance. Pour finir, je dirai que l'outil numérique, que l'innovation sociale et l'accompagnement au changement doivent être au service de ce budget responsable et courageux, cela passe par un accroissement des fonds européens qui doivent être au centre de cette stratégie gagnante.

M. le Président Claude LISE - Commission « Education jeunesse, enseignement supérieur. »

M. Clément CHARPENTIER-TITY – La commission a émis un avis favorable sur ce budget qui est forcément contraint. Nous retenons les deux éléments d'orientation : continuer à aider les plus faibles et poursuivre les efforts d'investissement. Nous avons bien pris note du fait qu'aujourd'hui, le budget de la Collectivité étant très contraint, il faut que nous fassions de plus en plus appel à d'autres sources financières telles que la dynamique des fonds européens. Je parlerai notamment d'une initiative prise récemment par la Collectivité, la question d' « Atout inclusion » qui a fait appel à des fonds européens. Les membres de la commission ont également discuté de la recherche pour aller vers plus d'autonomie fiscale. C'est un souci pour la Collectivité mais aussi pour le Président du Conseil exécutif.

M. le Président Claude LISE – Commission « Logement habitat. »

<u>Mme Christiane BAURAS</u> – La commission a émis un avis favorable en tenant compte bien évidemment de toutes les contraintes que nous avons aujourd'hui. Nous avons bien compris qu'il faut être responsables de l'environnement, responsables notre bourse et responsables de ce que nous ne pouvons pas faire.

M. le Président Claude LISE - Merci. Commission « Santé, action de prévention, PMI ASE. ».

<u>Mme Louise TELLE</u> – La commission rappelle que la totalité des orientations qu'elle a faites concernant son secteur peuvent être prises en compte dans le cadre du Budget Primitif de la Collectivité pour l'exercice 2018. Par conséquent, elle donne un avis favorable à ce budget.

M. le Président Claude LISE - Commission « Formation apprentissage. »

<u>Mme Francine CARIUS</u> – La commission « Formation professionnelle et apprentissage » ne s'est pas réunie pour le budget, l'ensemble des commissaires s'étant déjà positionnés à l'occasion des réunions des autres commissions.

M. le Président Claude LISE – Commission « BTP, équipements, réseau numérique. »

- M. Lucien ADENET Je m'exprimerai au nom des trois commissions qui se sont réunies pour examiner ce dossier : commission « Transport », commission « BTP infrastructures, équipements et développement du numérique » et commission « Politique et métiers de la mer. » Lors de l'examen de ce dossier, nous étions assistés par la direction du budget de la CTM. Les observations qui ont été faites sont les suivantes :
- le projet de Budget Primitif de l'exercice 2018 s'inscrit dans la continuité des orientations budgétaires qui ont été débattues lors de la séance plénière du 1^{er} mars dernier,
- le projet de Budget Primitif a été construit dans un contexte financier contraint marqué par une situation financière dégradée et par le renforcement du pilotage des finances publiques des collectivités locales, par les services centraux de l'Etat.

Malgré les contraintes précitées, le projet de budget 2018 de la CTM préserve un niveau élevé d'investissement et attribue les moyens nécessaires aux politiques ambitieuses concernant la protection des plus faibles, l'éducation, la formation, l'économie, les transports, l'aménagement équilibré du territoire. Les élus de ces trois commissions notent en particulier que la stratégie européenne mise en œuvre par l'institution territoriale, visant à faciliter l'accès des acteurs du territoire aux financements européens porte ses fruits. La CTM, Autorité de gestion de fonds européens, mobilise ainsi ces crédits en toute responsabilité pour financer des projets en faveur de la croissance et de l'emploi portés par le Fonds Européen de DEveloppement Régional (FEDER), le Fonds Social Européen (FSE), le Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural (FEADER) et le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) et la contrepartie nationale de la Collectivité Territoriale de Martinique. Les élus de ces trois commissions, réunis en séance conjointe le lundi 26 mars 2018, émettent en conséquence un avis favorable à l'adoption de ce projet de Budget Primitif 2018.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Avis de la commission « Développement agricole, agro transformation et élevage. »

Mme Nadine RENARD – Compte tenu des fortes contraintes budgétaires évoquées, les membres de la commission ont émis un avis favorable sur le budget 2018, budget à travers lequel il s'agira dans un contexte contraint de poursuivre les actions engagées pour l'accompagnement et le soutien de nos agriculteurs ainsi que l'appui aux diverses structures satellites. Il s'agira également de poursuivre le renforcement de nos actions en faveur d'une agriculture durable, de poursuivre également le soutien à la structuration et au développement des filières. On peut citer par exemple l'élevage et la diversification entre autres. Les membres de la commission ont aussi noté l'importance de la mobilisation de financements autres que les fonds propres de la Collectivité, on peut citer notamment les fonds européens. Cette situation de contraintes budgétaires nous amène aussi, toujours dans une logique d'inventivité, à réfléchir à une mobilisation différente, en tout cas à des orientations nouvelles sur les financements existants. On peut par exemple penser au POSEI sur lequel aujourd'hui il y a peut-être des actions à mettre en place pour réorienter les financements et pouvoir mobiliser à travers ce type de fonds des financements pour mener à bien les politiques en matière agricole sur notre territoire.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Avis de la commission « Développement durable, environnement, énergie, risques naturels et biologiques. »

<u>M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE</u> – La commission a émis un avis favorable compte tenu des contraintes du budget.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Insertion, économie sociale et solidaire. »

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – Le projet de Budget Primitif se construit dans un contexte financier contraint, eu égard d'une part à la baisse de la DGF, d'autre part à une situation financière de départ excessivement dégradée. Pour ce qui concerne le champ du social, nous relevons une volonté affirmée de notre Collectivité pour la mise en place de process permettant une gestion optimisée des fonds via une ingénierie financière maitrisée. C'est en ce sens que notre commission émet quelques propositions complémentaires :

- 1- Tendre vers la mutualisation entre structures identiques,
- 2- Mettre à disposition de ces structures des services support tels que la comptabilité,
- 3- Continuer et généraliser la formation des cadres et personnels de ses structures,
- 4- Poursuivre la mobilisation des fonds européens,
- 5- En plus des contrôles à postériori existants, permettre des contrôles à priori et intermédiaires de la gestion des fonds pour s'assurer de la concordance entre le budget sollicité et les actions à mettre en œuvre.
- 6- Favoriser l'innovation.

Notre commission insiste aussi sur la nécessité de recentraliser le RSA, à l'instar de la Guyane. D'une manière générale, nous notons que ce budget traduit dans son ensemble, une nécessité et une volonté de gestion solidaire; nous avons parlé de budget solidaire. Notre commission émet donc un avis favorable pour l'adoption de ce projet de Budget Primitif.

M. le Président Claude LISE – Merci. Avis de la commission « Culture, identité et patrimoine. »

Mme Christiane EMMANUEL — La commission « Culture » donne un avis favorable. Nous avons constaté que toutes les orientations dont nous avions discuté lors des orientations budgétaires ont été maintenues. Toutefois, il y a une petite rectification à apporter à la page 48 parce que nous avons trouvé entretemps une solution pour sauvegarder certaines manifestations culturelles. Il est indiqué à la page 48 que « Biguine Jazz » et « Jénès artistik » se feront de manière alternative. Après concertation, nous aurions souhaité une actualisation du dispositif qui prévoit non plus une inscription de « Jénès artistik Martinique » en alternance avec le festival « Biguine Jazz » mais l'intégration au sein de ce dernier. Le festival « Biguine Jazz » doit être maintenu car c'est la seule grande manifestation musicale du mois d'août en partenariat avec la CTM. A noter que lors de la dernière édition août 2017, la journée familiale au Parc des Floralies a eu un vif succès. Les artistes en herbe auront un plateau spécifique qui leur sera dédié, celui-ci sera intégré à la programmation artistique de l'évènement.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Politique des sports. »

M. Marius NARCISSOT – La commission « Sport » a tenu à saluer les efforts faits pour la réalisation de ce budget. Elle apporte non seulement son soutien au Président de l'Exécutif dans la réalisation de ce budget mais elle marque aussi une note de satisfaction dans la mesure où le Débat d'Orientations Budgétaires a été pris en compte. On voit bien que les investissements ont été privilégiés notamment les investissements programmés hors remboursement de l'emprunt qui atteignent 179 M€ avec pour objectif d'aménager et de protéger le territoire. On voit bien que l'investissement en 2018 s'est donné l'objectif de soutenir le tissu économique. Les études qui sont lancées montrent qu'il y a une volonté de la Collectivité de soutenir ce tissu. Le Président l'a dit tout à l'heure, un budget qui a été réalisé dans un contexte bien précis, un contexte de défis à relever avec notamment le défi de la recette marqué par le

gel de la fiscalité aussi bien directe qu'indirecte, le défi d'équilibre dans un contexte de loi de programmation imposée par l'Etat. Un budget qui a été réalisé dans un contexte assez particulier puisqu'il faut ramener à 9 ans le ratio d'endettement de la Collectivité, ratio qui est actuellement de 13 ans. Je remercie le collègue LAVENTURE d'avoir insisté dans sa présentation sur cette prise en compte des dépenses incompressibles, que ce soit au niveau du personnel, des dépenses de solidarité ou encore de la politique de transport. Nous avons retenu que ce Budget Primitif intervient dans un contexte budgétaire contraint mais surtout un contexte économique et financier qui est particulièrement difficile. Dans ce contexte, nous insistons sur le poids de l'investissement et le poids du fonctionnement.

Ce qui retient également notre attention, c'est que ce budget est bâti autour d'un recours à l'emprunt de 60 M€ et qu'il s'inscrit dans un contexte de diminution du concours de l'Etat. La satisfaction de la commission « Sport », c'est que dans ce contexte, le soutien aux sports d'excellence, à la pratique sportive pour tous, à l'accompagnement dans la pratique des activités physiques pour les personnes en situation de handicap et à l'organisation des manifestations sportives d'envergure sont autant de leviers qui seront actionnés pour le développement de la pratique et de la promotion du territoire. Nous avons aussi noté que la traduction de cette volonté en actions concrètes s'appuie sur la mise en œuvre d'un plan de rénovation, d'entretien et de mise en conformité des équipements. A ce titre, les grandes orientations dégagées s'articulent autour de trois axes qui méritent d'être soulignés :

- 1- le soutien aux acteurs du sport notamment autour des organismes structurants tels que les ligues et les comités, les associations sportives mais aussi les sportifs eux-mêmes notamment autour des dispositifs de haut niveau et des aides individuelles, sans compter les manifestations sportives retenues dans le budget.
- 2- la réponse faite aux enjeux sociétaux de la Martinique notamment l'accompagnement par le sport santé où il est question de mettre en œuvre des dispositifs multi-partenariaux tels que l'amélioration sanitaire de la population en collaboration avec les organismes et les institutions comme l'ARS, le repositionnement de l'IMS comme acteur majeur de la politique du sport santé et de la formation aux métiers.
- 3- l'optimisation des équipements sportifs, la traduction est là. On voit bien dans les orientations, dans les projets d'investissement financés en 2018, qu'il y a des points qui ressortent clairement notamment la poursuite des travaux de rénovation et d'entretien du patrimoine sportif de la Collectivité Territoriale de Martinique. Il convient là d'adapter nos équipements aux exigences réglementaires, aux normes techniques et environnementales. D'importants travaux seront soutenus, je cite quelques structures telles que le stade Louis Achille situé au cœur de la cité scolaire et qui nécessite une remise à niveau de l'ensemble de ses structures dont la rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur et des abords, la remise à niveau des plateaux sportifs également ; le stade de Desclieux où la réfection de l'éclairage et le lancement de consultation pour la rénovation des aires de jeux du terrain en gazon synthétique restent une priorité : l'hippodrome de Carrère qui, en vue de l'accompagnement et du développement de la filière équine, reste une priorité inscrite. On le voit aussi dans les grands travaux : la réhabilitation du golf à hauteur de 7 790 000 euros pour permettre l'accueil des pratiquants dans des conditions optimales de l'organisation des compétitions, c'est un souhait de la collectivité. On ne doute pas que sur cette programmation pluriannuelle, nous allons répondre aux attentes des demandeurs. Un autre point : la réalisation d'infrastructures pour le sport mécanique – le collègue Louis BOUTRIN l'a souligné ce matin.

De manière globale, la commission « Sport » note que la Collectivité dispose au sein des collèges et des lycées d'un parc d'équipements sportifs sous-utilisés notamment sur le temps périscolaire. L'objectif est d'établir par conventionnement avec le Rectorat une véritable passerelle entre le milieu scolaire et le milieu associatif pour la mise à disposition de ces équipements. C'est ce qui est en train de se faire. Je

rappelle que c'est un vœu fort du Président Alfred MARIE-JEANNE. L'analyse de ce Budget Primitif montre qu'il y a certes un contexte difficile mais qu'il y a quand même une vigilance et une prise en considération des priorités. Nous avons donc un avis favorable et assurons le Président de l'Exécutif de notre fort soutien.

M. le Président Claude LISE – Merci. Avis de la commission des affaires juridiques et textes.

<u>Mme Marie-France TOUL</u> – La commission ne s'est pas réunie sur ce point, les commissaires y compris moi-même, se sont déjà prononcés dans d'autres commissions.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Nous allons ouvrir le débat général. Le Bureau de l'Assemblée a décidé d'organiser le débat dans les mêmes conditions que pour les orientations budgétaires. Le Bureau a proposé un temps global d'intervention pour la majorité ainsi que pour l'opposition. Le calcul a été fait de manière proportionnelle – comme la dernière fois – sur la base de trois minutes par élu. Pour la majorité, trois minutes multipliées par 33 cela fait 99 minutes. Pour l'opposition, trois minutes multipliées par 18 cela fait 54 minutes en arrondissant. Chacun des deux groupes organise son temps comme il le souhaite, chacun des deux groupes consomme son temps comme il l'entend. Nous ferons en sorte qu'aucun des deux groupes ne dépasse le plafond. Collègue HAJJAR, point d'ordre.

M. Johnny HAJJAR – Un point d'ordre. Je constate que les interventions de fond de 20 minutes qui étaient déconnectées des interventions de trois minutes ont disparu, ce qui diminue d'autant les temps de parole. Il y avait auparavant des interventions de fond de trois minutes et des prises de parole individuelles de trois minutes ; les 20 minutes ont disparu, on se limite aux 54 minutes, on perd donc 20 minutes.

M. le Président Claude LISE – On les perd des deux côtés. Collègue HAJJAR, tu avais 20 minutes et tu avais un calcul à la proportionnelle. En fait ce n'est plus calculé strictement à la proportionnelle, c'est ce qui a été décidé à l'unanimité par le Bureau. Ça s'est très bien passé la fois précédente, nous avons donc pensé qu'il valait mieux continuer ainsi. Ce n'est pas une décision de telle ou telle, cela a été décidé d'un commun accord parce que nous avons considéré qu'il valait mieux donner un maximum de souplesse. Rien n'empêche qu'il y ait 20 minutes d'intervention dans l'un ou l'autre des deux groupes. Je vous ai indiqué comment était prévu le débat, c'est une décision du Bureau. Je vous donne donc la parole, je propose que l'on inscrive à chaque fois trois intervenants d'un côté, trois de l'autre, à condition bien entendu qu'il y ait des demandes. Qui demande la parole?

Collègues LIMIER, BARTHELERY, ZOBDA, MARTINE, CLEM. Nous avons déjà trois collègues côté majorité. Collègue TINOT, ça fait deux pour l'opposition. Y a t-il quelqu'un d'autre? Collègue LEBRAVE. J'ai inscrit trois de chaque côté, nous allons reprendre un volet pour chaque groupe. Je donne la parole à la collègue Nadia LIMIER.

<u>Mme Nadia LIMIER</u> – Je dirai qu'après analyse du rapport relatif au Budget Primitif 2018 et après avoir écouté les uns et les autres, nous pouvons noter que la situation des finances de la Collectivité Territoriale de Martinique est très tendue et qu'elle va sans doute entrainer des difficultés. On peut aussi noter que la dotation de l'Etat est quasiment stable alors que nous aurions sans doute besoin de plus de fonds pour mener à bien nos projets. Je dirai que ce budget est bâti en tenant compte des contraintes de l'Etat et de l'Union Européenne, il faudra sans doute continuer à soutenir les populations en grande difficulté, je dirai en situation de précarité; la formation professionnelle; maintenir la commande publique et couvrir les organismes satellites. Je dirai que la loi de programmation de

finances publiques impose à la CTM une certaine rigueur budgétaire et qu'il faudra sans doute adapter des crédits de paiement de l'année.

Selon mes analyses, j'ai compris qu'à ce jour la CTM a besoin d'au moins 200 M€ pour être à l'aise et bien mener ces projets. Notre capacité de financement est un peu contrainte, nous avons malgré tout décidé de maintenir quelques projets. J'en citerai quelques-uns sans pour autant revenir sur ce qu'a dit le collègue LAVENTURE : la déviation de Saint-Pierre ; l'aménagement du carrefour giratoire reliant le Carbet et le Morne Vert ; en matière de sécurité, la protection contre la houle qui est très importante, la réalisation d'un demi-tunnel et d'une protection de type paravalanche au Prêcheur, un certain nombre d'ouvrages de protection au niveau de Saint-Pierre la Galère, le bourg du Prêcheur, Anse Belleville, le Carbet également, l'aménagement de la place de l'anse Turin, le projet de viaduc de Fond Lahaye et j'en passe... un certain nombre de réparations de réalisations au niveau des collèges et des lycées.

C'est vrai que ce budget est un budget responsable, je note par ailleurs que c'est un budget raisonnable. Certains diront peut-être que ce n'est pas un budget ambitieux, qu'il faut peut-être davantage recourir à l'emprunt mais faut-il encore que l'on ait la capacité de rembourser. Vu la conjoncture actuelle, je vois que c'est un peu difficile. En ce qui me concerne, je soutiendrai ce budget 2018.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY – L'adoption du budget montre bien un temps fort, un temps politique déterminant dans la vie d'une collectivité et singulièrement celle de notre institution. Ces choix sont ceux pour lesquels cette majorité a été élue. En dehors du rendez-vous politique de notre majorité, c'est l'occasion pour le Président du Conseil Exécutif et nous-mêmes de présenter et de défendre les choix et les objectifs que nous nous sommes fixés. Personne ne nous empêchera d'atteindre ces objectifs, même si les choses sont compliquées. Les débats sur les orientations budgétaires ont été l'occasion pour nous d'expliquer à l'ensemble des martiniquais la situation des finances de la Collectivité, avec pour exemple des Autorisations d'Engagement qui ne sont pas de notre fait mais qui devront être tenues non pas sur 13 ans mais sur 9 ans comme l'indique la loi de finances.

Je vous rappelle – les élus le savent – que la loi de finances c'est le budget de l'Etat, c'est lui qui donne le tempo et qui exige des résultats. Devons-nous nous lamenter sur notre sort ? Pas du tout, chers collègues. L'adoption de ce budget doit être un acte fondateur constructif, objectif pour l'avenir de notre pays. Il s'agit en effet de poser les bases des projets de l'année en cours mais aussi de prendre et de confirmer des engagements pour l'avenir, ceux du pays Martinique. La baisse des dotations de l'Etat ne doit pas nous démobiliser, même si l'Etat promet de ne pas les réduire cette année pour les collectivités. Attendons de voir, ce sont des projets de l'Etat. Nous arrivons maintenant au terme d'une session consacrée au budget et au cours de laquelle nous travaillons et débattons de l'ensemble des éléments budgétaires qui constituent le cadre de l'action qui nous conduira en 2018 mais aussi au-delà. Il faut penser à l'avenir, nous travaillons à une véritable prospection séquentielle pluriannuelle pour notre pays. Ce budget demandera beaucoup de rigueur, beaucoup d'application. La collègue LIMIER vient de dire qu'il nous manque environ 150 à 200 M€, même si nous le votons avec un léger décalage, il est possible pour nous de rattraper le temps perdu, de travailler pour le pays Martinique et ce dans l'intérêt de tous.

M. le Président Claude LISE – Collègue MARTINE.

<u>M. Raphaël MARTINE</u> – En dépit du contexte budgétaire extrêmement contraint, non seulement au regard des restes à charges inhérents aux Allocations Individuelles de Solidarité qui s'élèvent à plus de

620 M€ non compensés par l'Etat, mais aussi au regard de la contribution de la CTM, le redressement financier de l'Etat et eu égard des sanctions financières prévisibles imposées par l'Etat si nos dépenses de fonctionnement viennent à dépasser 1,2 % d'augmentation et prévoyant par là-même de ramener la durée de désendettement de 13 à 9 ans, malgré cette épée de Damoclès qui pèse sur notre budget, je note tout de même que notre Collectivité s'engage résolument à maintenir un niveau d'investissement relativement élevé avec le strict maintien des taux de la fiscalité. Cette volonté affichée par notre Collectivité permettra sans nul doute de soutenir l'activité économique en maintenant et en menant à bien un certain nombre de grands chantiers. Je pense notamment à la poursuite des travaux de construction du lycée Schœlcher, je pense également à la protection du littoral entre Saint-Pierre, Carbet et Prêcheur dont l'urgence se fait sentir mais aussi à la rénovation du stade Louis Achille, à la construction du pont pour le franchissement de la Rivière des Pères. Comme vous le savez, en cas de fortes crues, non seulement la population du Prêcheur mais aussi la population pierrotine habitant le nord de la ville se trouvent isolées. Je pense également à la construction de l'internat de la réussite au lycée Victor ANICET à Saint-Pierre mais aussi à la poursuite des travaux de reconstruction de l'observatoire de Morne des Cadets pour plus de 8 M€, o combien nécessaire pour le développement du programme de recherches non seulement pour les volcans mais aussi pour la veille de l'activité sismique. Par conséquent, c'est sans réserve que je voterai ce projet de Budget Primitif qui allie à la fois solidarité, rigueur et ambition. J'invite donc les collègues à rester dans le sillage de ce vote positif, o combien nécessaire pour la poursuite du développement de la Martinique.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue ZOBDA.

- M. David ZOBDA J'essaierai d'optimiser le temps de parole qui nous est donné. D'abord quelques remarques sur le plan général : c'est un budget qui a été qualifié de contraint, qui est dans un contexte particulier et qui indique tout de suite une diminution budgétaire. Pour ma part, je regrette encore une fois l'absence du compte administratif. Nous ne l'avons pas eu sur les orientations, nous n'avons même pas eu une tendance de ce compte administratif 2017, nous ne l'avons pas encore quand nous votons en avril le budget de la Collectivité. Je trouve cela un peu dommage, j'y reviendrai peut-être tout à l'heure. Je note en tout cas la faiblesse relative de l'investissement, il manque certes à cette Collectivité 200 M€ pour pouvoir asseoir un développement économique fort, en tout cas pour asseoir une commande publique sérieuse puisque nous sommes à environ 200 M€ y compris les fonds européens. Je note donc une relative faiblesse de l'investissement. Cependant, il faut avoir l'honnêteté de reconnaitre que nous sommes effectivement dans une situation assez particulière, une situation particulière qui s'impose à tous. A mon sens, elle est caractérisée par quatre éléments principaux :
- 1- la rigidité du budget : on l'a dit, ce budget présente une série de sommes pré-affectées à hauteur de 60 voire 65 % de son montant, ce qui est considérable et ne laisse pas forcément de marges de manœuvre très intéressantes.
- 2- la dépendance de ce budget au concours de l'Etat : 72 % des financements sont des financements de l'Etat.
- 3- une part toujours très forte de l'action sociale : 402 M€ soit à peu près la moitié du budget de fonctionnement sur ce poste tout seul, c'est assez considérable.
- 4- la loi de finances qui encadre à la fois les dépenses de fonctionnement et l'emprunt, qui joue un rôle non négligeable sur la capacité de la CTM à pouvoir engager un certain nombre de politiques volontaires et dynamiques.

Pour entrer rapidement sur les points particuliers et les détails, je voudrais revenir en deux mots sur ce que le conseiller exécutif a présenté comme étant des éléments d'héritage. Je veux revenir en particulier sur deux points :

- le premier concerne l'endettement préoccupant. Pour ce que je sais concernant le Conseil Général... cela a été rappelé dans un courrier que nous a lu ici le Président de l'Exécutif, courrier dont nous attendons toujours la totalité du document relatif à un audit sur les deux Collectivités, il avait bien été

noté que le Conseil Général s'était engagé depuis les années 2010, à une diminution régulière et permanente de l'endettement. Je ne comprends donc pas que ce point revienne comme étant une situation préoccupante ? En tout cas pour ce qui concerne le Conseil Général que je connais bien, nous n'étions pas dans cette logique.

- le deuxième point relatif à cet héritage, c'est ce que l'on a appelé la capacité d'autofinancement négative. Je ne crois pas que nous ayons dégagé un autofinancement négatif sur l'ensemble des exercices du Conseil Général, y compris sur l'année 2015. Cela m'étonne fortement. Contrairement à ce qui est annoncé, il n'y a aucun déficit du Conseil Général et encore moins une capacité d'autofinancement négative. En tout cas sur cette part d'héritage, je conteste ces deux points qui sont annoncés, compte tenu de ce que je maitrise et que je connais.

Pour revenir sur les points particuliers, je regrette que nous n'ayons pas un détail très précis des sommes qui sont annoncées dans le budget et que ces sommes ne soient pas corrélées par le détail précis sur chacun des axes présentés. Je rejoins un peu l'analyse qu'a faite le CESECEM qui indique qu'il n'y a pas suffisamment de détails. On a l'impression d'une opacité du budget puisque les opérations listées dans les points de détails ne correspondent pas forcément à des sommes identifiées. En clair, on a le sentiment que l'exposé des motifs revient un peu à ce que l'on peut faire en orientations budgétaires, plutôt qu'une définition précise de chacune des actions que l'on souhaite soutenir dans le budget. Sur l'insuffisance de compensation des AIS, je rejoins parfaitement ce qui a été dit, les 620 M€ c'est excessif. Nous avons voté une motion qui indique que l'on pourrait considérer que ces AIS pourraient arriver comme une dotation exceptionnelle de démarrage de la CTM, je me demande ce que nous allons faire. Que faisons-nous pour demander à l'Etat qu'il nous reverse ces AIS ? Avons-nous une ou plusieurs actions précises? Quelles sont-elles ? Il ne suffit pas de dire régulièrement que l'Etat nous doit des AIS sans que l'on soit en mesure de porter une action efficace pour essayer de faire rentrer ces moyens.

Sur les charges de personnel, j'ai noté une hausse de 0,57 %. Cela me semble un peu faible compte tenu de l'évolution du GVT et des revalorisations salariales, si on arrive à 0,5 % c'est qu'il y a forcément des départs. J'aurais souhaité que l'on nous donne en annexe l'évolution du personnel, de la masse salariale et le nombre d'agents concernés.

Je ne reviendrai pas sur Martinique Transport mais je m'interroge sur le dispositif d'accompagnement à la cessation d'activités des taxicos. Je veux savoir où vous en êtes sur la négociation avec ces taxicos et sur quel dispositif vous négociez avec eux ? S'agit-il de l'ancien dispositif validé par le Conseil Général ou d'un nouveau dispositif ? J'avais cru comprendre que celui qui avait été arrêté par le Conseil Général ne vous intéressait absolument pas, en tout cas vous n'étiez pas satisfait de ce dispositif. Concernant les taxicos, j'ai vu qu'une somme de 5 M€ a été budgétisée, à quoi va-t-elle servir ? Combien de taxicos sont concernés ? Combien par ligne ? Que financent ces 5 M€ ?

Je note une diminution considérable des dotations sur la culture, le sport, la vie sociale etc. tant en investissement qu'en fonctionnement. Nos collègues ont paru satisfaits de ces dotations, en ce qui me concerne je m'interroge sur les rénovations et l'entretien des équipements, sur les soutiens financiers au tissu associatif, sur les moyens que l'on mettra sur les structures mixtes. Il y a un point qui m'intéresse particulièrement et sur lequel nous allons engager une discussion, c'est le plateau de Petit Manoir. Vous savez qu'il y a sur ce plateau une utilisation mixte, à la fois des collèges et lycées mais aussi de la Ville du Lamentin. Ce foncier a la singularité d'être mixte, une partie du foncier appartenait au Conseil Général et revient donc à la CTM et l'autre partie appartient à la ville. Il y a là des projets que nous portons sur la modernisation de ce plateau, j'aimerais savoir sur quels moyens nous pouvons discuter pour améliorer cette structure et ce plateau technique. Je reviens sur les moyens relatifs à la culture, notamment sur les festivals, les manifestions et les animations. Je le dis parce que nous avons une action culturelle assez forte au Lamentin et qui depuis quelques temps n'est plus soutenue, cela fait deux années que la Ville du Lamentin n'a rien reçu sur le plan culturel. Je veux savoir s'il s'agit d'une volonté de ne pas financer les manifestations du Lamentin ou s'il s'agit d'une insuffisance de moyens, auquel cas il faut nous le dire.

Enfin, je salue l'initiative qui est prise concernant l'EMEA, la structure d'enseignement consacré aux arts etc. que tout le monde appelle de ses vœux. Je trouve que c'est très bien mais elle doit nécessairement s'appuyer sur un partenariat avec les communes notamment sur des apprentissages 1er et 2ème cycle. Nous avons, au Lamentin, un projet en la matière et je voudrais savoir sur quelles bases seront établies ces conventions. Quelles conventions et quels moyens seront mis à la disposition de ceux qui le schéma de l'enseignement, vont assurer la partie principale ou plutôt la partie primaire c'est-à-dire la première partie de l'enseignement (les cycles 1 et 2). Il est dit dans le document que l'on va conventionner avec les collectivités. J'aimerais bien savoir comment cela va se passer.

Ensuite, je regrette de n'avoir pas vu de traduction très forte sur la partie sociale du Schéma de l'autonomie que nous avons voté. Nous avons bien sûr voté un Schéma de l'autonomie qui était dénué de tout moyen et de tout chiffre. Je le conçois bien mais dans la philosophie je ne retrouve pas les éléments majeurs de ce Schéma sur l'autonomie. Enfin, je note que l'action sociale diminue de 30 M€ sur les trois chapitres concernés. Je trouve cela un peu curieux. Soit les premiers chiffres du BP précédent étaient surestimés, mal appréciés, soit ceux de cette année sont volontairement diminués mais il y a quelque chose que je ne comprends pas. Il y a un trou de 30 M€ que je ne comprends pas, or ce sont des AIS qui sont par tendance à l'évolution positive. Je voudrais que l'on m'explique comment ça va marcher.

Sur les actions économiques, je suis là aussi un peu désappointé. Je constate que la ligne budgétaire a diminué de 12,5 % alors qu'on vient de voter un STDEII qui inclut justement 44 M€ dans sa mise en œuvre pour cette année 2018. Je veux que l'on me dise pourquoi on ne traduit pas le plan d'actions que qui a été voté, au contraire on le diminue. Il y a une logique que je ne saisis pas. Quant au tourisme, n'en parlons pas. Quel budget pour le tourisme ? Je constate que dans la présentation qui nous est faite dans le document y compris dans la présentation qui a été faite par le conseiller exécutif, à aucun moment n'est cité le mot CMT (Comité Martiniquais du Tourisme). Il n'existe peut-être plus dans la tête de certains. En tout cas, je ne vois pas dans les documents qui nous ont été fournis, le montant qui a été attribué au Comité Martiniquais du Tourisme. Je ne sais pas de quel montant il s'agit. Quelle est la dotation du CMT ? Je ne sais pas. Sur l'environnement, alors que nous avons mis en place une commission ad hoc avec un certain nombre d'orientations, un plan d'actions que nous souhaitons mener, je ne vois pas de traduction budgétaire même indicative d'une somme que l'on pourrait mettre à disposition de cette commission ad hoc pour conduire des actions qui mèneraient à un traitement ou une évolution des mentalités, des fonctionnements autour de cette problématique de la chlordécone. Pour terminer, je veux souligner un certain nombre de difficultés. Je l'ai dit tout à l'heure, il n'y a pas de

compte administratif. Pourquoi n'avons-nous pas de compte administratif? Est-il largement positif? Auquel cas il viendrait en contradiction avec le discours ambiant que l'on entend autour des grandes difficultés financières ou serait-il largement négatif? J'ai entendu le Président de l'Exécutif annoncer que le compte administratif serait largement négatif. Si tel est le cas, cela veut dire qu'en budget supplémentaire, il va falloir que l'on trouve les moyens de compenser le déficit de ce compte administratif, ce qui viendra en diminution des lignes budgétaires déjà en diminution par rapport au budget précédent. Nous sommes donc dans une vraie difficulté. Je voudrais attirer l'attention sur le niveau de la capacité d'autofinancement net de la CTM qui est de 13.7 M€, ce qui est très faible. Je ne veux pas être celui qui dit qu'il faut un peu plus de moyens pour dynamiser et celui qui dit en même temps qu'il ne faut pas emprunter pour développer. J'attire l'attention sur cette difficulté. Quand on sait que l'on va emprunter 60 M€ cette année, cela veut dire que l'annuité de la dette va encore augmenter et passera probablement à 38.9 M€ de remboursement annuel, ce qui diminuera encore la capacité d'autofinancement net de notre Collectivité à la fin de l'année. J'ai bien noté que le Président de l'Exécutif a indiqué – c'est aussi dans le document – que l'annuité étant intéressante, notre capacité de désendettement passera de 13 à 11.5 années mais elle l'est sur le budget prévisionnel. Je veux savoir quel est notre véritable capacité de désendettement et elle se lit à l'aube du compte administratif parce que c'est la vérité des chiffres.

Pour conclure, je dirai que ce budget est effectivement un exercice difficile mais pour ma part je le trouve peu ambitieux et lié essentiellement à la gestion. En tout cas, je souhaite que ce budget soit en capacité de remplir les objectifs qu'attendent les martiniquais de la part de la CTM, les objectifs de l'investissement, du travail et la prise en compte des ressources sociales... enfin que les martiniquais trouvent leur compte dans ce budget. C'est ce que je souhaite, je ne suis pas là pour jeter de l'huile sur le feu mais je voudrais vraiment que nous soyons dans une situation plus en phase avec l'attente des martiniquais.

M. le Président Claude LISE – Collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT – Je veux tout d'abord remercier l'administration pour ce travail technique très précieux et bien réalisé. Mon intervention se veut être une interpellation constructive pour améliorer l'indispensable travail en commun, au-delà des intérêts partisans. Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, nombreux sont les collèques qui ont souhaité que l'éducation soit une priorité, c'est un avis que je partage. J'ai eu l'occasion de participer à un Conseil d'Administration au lycée du François et d'entendre le cri d'alarme des enseignants concernant les dotations notamment une demande exceptionnelle tenant compte de la réforme des bacs pro. Cette réforme appelle à une réforme des ELEC vers les MELEC c'est-à-dire les métiers d'électricité et de l'environnement. Il se trouve que cette réforme est importante pour les examens en fin d'année. C'est vrai que la somme réclamée est importante puisqu'il s'agit d'un budget de 200 000 euros. La somme qui a été proposée correspond à un tiers de 200 000 euros. Il est vrai que le montant du projet est important. En tenant compte de la situation exceptionnelle et difficile dont tout le monde fait état aujourd'hui, ne serait-il pas nécessaire de faire en sorte qu'il y ait un travail qui soit élaboré avec les techniciens du service éducation de la CTM et le lycée parce que la somme proposée ne permettra pas au lycée de réaliser le projet. Les enseignants disent ne pas être en mesure de réaliser ce projet. Cette situation relève des difficultés des filières que nous connaissons en Martinique. Si nous n'arrivons pas à encourager ces filières, ce sera encore une fuite des cerveaux. Il serait nécessaire de revoir ce projet avec le service éducation de la CTM.

Au niveau de la culture, je m'interroge sur l'exécution des grands projets proposés dans ce rapport dans le domaine culturel, au vu de l'enveloppe allouée. Cette enveloppe ne me semble pas de nature à accompagner l'immense travail que font également nos associations de guartiers qui sont un rempart contre l'oisiveté et la prévention de la délinquance juvénile et l'entretien de la marque de notre identité. Je reviens sur les festivals pour poser une question concernant le soutien. Comment et sur quels critères pensez-vous procéder pour ces festivals? La Ville du François organise un festival de haute taille et de quadrilles du monde, la haute taille qui est aussi un marqueur identitaire. Nous avons créé depuis 2003 un festival avec deux groupes qui étaient en activité. Aujourd'hui, nous sommes à la 7ème édition avec pas moins de 22 groupes dont 10 du François, preuve que ce festival a su susciter des vocations au niveau de la danse. Le Conseil Général attribuait une subvention de 18 000 euros, le Conseil Régional 50 000 euros. Depuis l'arrivée de la CTM, l'enveloppe a vraiment diminué, nous nous sommes retrouvés avec une enveloppe d'à peine 30 000 euros de la CTM. Je me demande comment on souhaite soutenir les festivals aujourd'hui. Compte tenu du rôle social et du rôle économique qu'ils jouent, je pense qu'il faut les soutenir. Vous le dites dans le rapport mais j'aimerais savoir comment ce sera fait. En page 47, dans la partie soutien aux artistes, il est dit que l'aide à la création se fera particulièrement en direction des compagnies de danse et de théâtre exerçant une activité régulière et permanente. Ma question est de savoir pourquoi pas d'autres disciplines, il y a le conte, il y a la musique. Pourquoi seulement la danse et le théâtre?

Au niveau de la formation, en dehors de ce que fait le Campus Caribéen des Arts, il y a des formations que l'on pourrait organiser dans le champ culturel : la formation sur les techniques liées à l'organisation de manifestations de spectacles vivants par exemple, la régie, la technique du son et de l'image. On pourrait former nos jeunes dans ce domaine car il est guelquefois difficile de trouver des gens en

dehors de l'Atrium, il y en a très peu. C'est vrai qu'il y a très peu de formations au niveau de la culture, je lance un appel à la collègue CARIUS pour voir dans quelle mesure elle pourrait ajouter des formations dans le domaine culturel en dehors de ce que fait le Campus Caribéen des Arts. Je voudrais revenir sur la partie environnement pour poser une question au collègue BOUTRIN au sujet du PPE. Il y a un deuxième projet de PPE alors qu'il y en a eu un entre 2015 et 2018. J'aimerais savoir ce qu'il en est de ce PPE puisqu'il y a eu une deuxième proposition.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue LEBRAVE.

Mme Lucie LEBRAVE – Le vote du budget d'une collectivité reflète un peu les objectifs que s'est fixé la collectivité quelle qu'elle soit. Je n'entrerai pas dans les débats de chiffres, il y a plus expert que moi dans ce domaine mais je souhaite attirer l'attention sur des remargues qui ont état faites, notamment par le Président de la commission « Sport « et t le collègue ZOBDA quant aux équipements qui existent dans les établissements scolaires tels les lycées et les collèges. Un état des lieux avait été fait lors d'une rencontre avec la commission « BTP » et la commission « Sport » pour mettre à disposition toutes ces structures qui existent dont certaines nécessitaient des travaux supplémentaires et d'autres qui pouvaient être utilisées. Il serait peut-être urgent de voir dans quelle mesure on pourrait signer des conventions pour donner l'autorisation à des associations de pouvoir utiliser ces infrastructures car il y a un vrai besoin, sachant que sur l'ensemble du territoire, toutes les communes ne sont pas dotées d'équipements sportifs suffisamment importants pour répondre aux attentes de toute une population. surtout des jeunes. On sait que c'est dans le domaine sportif que l'on arrive à sensibiliser et à faire l'éducation de beaucoup de jeunes. J'attire également l'attention sur le domaine du sport. C'est vrai que la Collectivité accompagne beaucoup de grands sportifs, beaucoup de grandes manifestations sportives mais j'aimerais aussi qu'elle ait un regard sur des associations de quartier où on voit émerger très souvent de grands champions, où tous les adultes encadrants se donnent de façon bénévole tous les week-end pour permettre à ces jeunes qui très souvent ne peuvent pas intégrer une équipe au sein du centre ville, quelle que soit la discipline. Il serait bien d'accompagner ces associations tout comme on le fait pour les grandes associations, les ligues, les comités de sport etc.

Sur le plan culturel, c'est vrai qu'il y a beaucoup de festivals dont on parle. La collègue TINOT vient de parler du festival de la haute taille. Quand on va créer une école martiniquaise des arts, si on veut s'approprier sa culture (comme s'est dit dans le document), si on veut mettre en avant ce qui existe chez nous... il y a de petites associations qui organisent des concours de biguine, mazurka. J'ai pour preuve une association de la ville du Vauclin « ADELANTE » qui essaie de garder son patrimoine au profit de toutes les danses qui viennent d'ailleurs et qui sont très vite adoptées par nous martiniquais qui aimons danser. Cette association n'arrive pas à mettre en lumière son projet parce que les réponses ne sont pas données en temps et en heure pour permettre à la manifestation d'avoir lieu. Il serait bon d'avoir un regard sur toutes ces associations qui ont aussi, tant dans le domaine sportif que dans le domaine culturel, des actions en faveur du sport mais aussi de notre patrimoine.

- <u>M. le Président Claude LISE</u> Merci. Nous allons prendre un volet de chaque côté après avoir fait un point sur le temps de consommation.
- <u>M. Christophe PRIAM</u> Pour la majorité, il reste 89 minutes 72 secondes et pour l'opposition 29 minutes 97 secondes.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Qui dois-je inscrire? La collègue CLEM était déjà inscrite, le collègue HAJJAR, les collègues DULYS, MONROSE, ROBIN, CHARPENTIER-TITY. J'inscris trois personnes par groupe. Collègue CLEM.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Je suis très heureuse aujourd'hui parce que pour une fois, la culture est la préoccupation première de cette plénière. C'est bizarre mais je trouve que c'est une très bonne chose. Fort souvent en période de crise, s'il y a des secteurs qui ne peuvent trop souffrir de contraction budgétaire tels que le social, la jeunesse, l'éducation, le développement économique, il en est d'autres comme la culture et le sport, qui dans la majorité des scénarii font l'objet de purge franche. Par contre sur ce budget – on le dit bien dans l'exposé des motifs – je voudrais souligner la volonté affichée de soutenir et de contribuer au développement de la culture dans un contexte économique et financier difficile, hostile, qui nous impose de concevoir une construction dynamique de notre gestion budgétaire. Malgré une capacité d'emprunt limitée, des dépenses à caractère social incontournables qui pèsent dans de fortes proportions sur le budget, la Collectivité Territoriale de Martinique relève le défi de maintenir et d'accompagner des projets structurants en matière de culture et d'affirmation identitaire. Il y a bien sûr EMEA qui est une opération centrale. Pour répondre à certaines interrogations, la commission « Culture » représentée par sa présidente, Mme Christiane EMMANUEL ainsi que la conseillère exécutive Mme LEOTIN travaillent et mettent leur énergie à faire en sorte que ce projet aboutisse. Il y a également le BAT (Bureau d'Accueil au Tournage), il y a les festivals – on a parlé tout à l'heure de « Biguine Jazz ». Il y a aussi le Campus Caribéen des Arts qui est fortement soutenu par la Collectivité Territoriale. Malgré l'étau de l'Etat en matière de gestion budgétaire, en dépit de cette forte paupérisation des dotations globales de fonctionnement, nous proposons l'élaboration d'un Schéma culturel en 2018. Je pense que certains collègues n'ont pas assez pris en compte, l'importance de se doter de ce schéma pour la culture. Je salue donc cette initiative et m'inscris totalement dans cette démarche qui, pour ma part, n'est que l'exhorte de travaux de recherche en liminaire à de vastes chantiers.

Dans cet exposé des motifs qui nous est présenté pour un budget qui selon moi est loin d'être opaque. certaines actions clairement identifiées y sont déclinées. Je ne les reprendrai pas, il suffit de regarder l'exposé des motifs. Dans le cadre de ce Schéma, d'autres actions pourraient concerner d'autres aspects de notre patrimoine, en rapport par exemple avec le sport. Je pense à la pratique du bois flotté. Il y a eu dernièrement un évènement soutenu par la Collectivité Territoriale – je veux parler de « Martinique surf pro » – au cours duquel il y a eu une présentation de « bois flotté ». Je pense également aux radeaux dans le sud, je ne sais pas si vous avez connu les courses de radeaux. Comme pour le Tour des yoles de Martinique, c'est un sport qui pourrait faire partie d'un chantier. Il y a d'autres actions qui seraient en rapport avec la formation professionnelle : le soutien de certaines filières artisanales... je pense à la vannerie, je pense aux techniques de tressage avec le bois ti baume. Il y a également d'autres chantiers qui pourraient s'ouvrir en termes d'insertion sociale et professionnelle avec le concours de l'IMFPA, avec le concours du Campus Caribéen des Arts en développant des filières métiers sur la restauration d'œuvres d'art, de monuments historiques, de fresques. Avec ce schéma de la culture, il y a un certain nombre de potentialités et de possibilités que nous sommes appelés à mettre en œuvre. Il faut que cette culture fasse partie intégrante de notre politique. Cette culture enfouie au plus profond de nos traditions, de nos habitudes, de nos postures, en créole yo té ké dit « di mès nou », en définitive de nous-mêmes. Bien plus qu'un marqueur identitaire, c'est le socle, le mur porteur de notre société. Il doit transpirer dans la conception de notre modèle de développement pour notre pays. J'irai même jusqu'à dire qu'à l'instar du STDEII (Schéma Territoriale de Développement Economique de l'Innovation et de l'Internationalisation) et en cohérence avec ce dernier, ce schéma culturel devra bénéficier de toutes les expertises dont nous disposons pour qu'à l'appui d'un diagnostic de terrain, de définition de process, d'inventaires des équipements, d'identification de moyens, de la ressource, nous soyons en mesure de proposer à la Martinique une politique culturelle endogène dont le potentiel, les niches d'activité et d'emploi restent en grande partie à découvrir, à explorer et à exploiter.

Je ne crois pas contredire la Présidente de la commission culture, ni le Président de la commission des finances avec qui nous avons échangé – chacun dans ses attributions respectives – en affirmant que nous sommes prêts (l'occasion nous étant donnée) à travailler à l'élaboration de ce schéma de

développement de la culture martiniquaise. En conclusion, il me semble important pour chacun de nous, pour chaque conseiller, de prendre la mesure de ce Schéma culturel et d'en faire quelque chose de concret pour 2018 pour la Martinique.

M. le Président Claude LISE – Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Je souhaite faire un autre point d'ordre parce que je veux le dire ici solennellement. Je trouve inacceptable que sur un budget de plus d'un milliard et gu'après une heure d'intervention du conseiller exécutif en charge des finances, un temps illimité soit fourni à tous les conseillers exécutifs, plus 99 minutes. Cela veut dire que vous parlerez plus de quatre heures, voire plus de cinq heures alors que la minorité doit se battre sur trois petites minutes par personne soit 54 minutes au total. Quand on sait que l'on a parlé pendant plus de 4 heures, sans limitation du temps de parole, sur les deux sujets précédents : rapport sur le développement durable et rapport sur l'égalité homme/femme. Vous nous mettez en concurrence avec la majorité pour nous battre pour trois à six minutes sur un budget fondamental pour la Martinique, le premier budget de la Martinique pour plus d'un milliard d'euros. Nous allons nous battre avec nos camarades parce que nous n'avons que trois minutes soit un total de 54 minutes. Quand vous additionnez les 33 élus de votre majorité et les neuf conseillers exécutifs, 42 personnes ont un temps illimité. Je veux le dénoncer parce que c'est injuste, inacceptable, inadmissible. Ce n'est pas normal que sur le temps de parole déjà, sur le droit de parler, le droit de s'exprimer, on n'arrive même plus à avoir cette possibilité dans le lieu de débat qu'est l'Assemblée plénière. Je le dis parce que ce n'est pas normal que nous ne puissions faire valoir la voix des 70 000 personnes qui ont voté pour nous ici dans cette minorité, juste pour pouvoir dire ce que nous pensons. Le projet de budget est déjà défendu depuis plus d'heure par le conseil exécutif, il sera défendu encore pendant plusieurs heures. Nous devons nous battre pour les miettes et être en concurrence avec nos propres camarades. Je veux le dire très clairement ici.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue HAJJAR, les choses se passent bien mais tu as l'art de soulever toujours les mêmes problèmes. Je serai obligé de te répondre toujours de la même manière. Adresse-toi aux parlementaires (au pluriel) qui ont voté ce système. Je suis désolé, je ne l'ai pas voté.

(Applaudissements)

J'espère que tu ne me feras pas le répéter encore 50 fois car je me suis trop battu. Si tu n'as pas lu mes interventions, je te les ferai parvenir. J'avais prévu que cela donnerait çà et ceux qui auraient dû me soutenir à l'époque, au lieu d'essayer de me soutenir ils ont demandé plus, ils ont voulu que le différentiel soit encore plus grand. Je peux te fournir les éléments, si tu manques d'éléments je te les donnerai.

- **M. Johnny HAJJAR** La loi n'a jamais dit que les conseillers exécutifs ont un temps de parole illimité. C'est vous qui en avez décidé ainsi.
- M. le Président Claude LISE En ce qui concerne la loi, je ne peux rien modifier. La loi a prévu que les conseillers exécutifs peuvent intervenir, il n'y a pas de limitation.
- M. Johnny HAJJAR Au Bureau, vous l'avez dit vous-même.
- M. le Président Claude LISE Je suis désolé. Le texte a prévu que les conseillers exécutifs peuvent intervenir, ce n'est pas de ma faute. Si vous voulez mon sentiment, ma conception de la démocratie ne cadre pas avec ce système mais c'est le système qui a été voté et je le répète, pas par moi. Je suis très à l'aise là-dessus et cela m'ennuie toujours de voir que les interventions s'adressant au Président de

l'Assemblée laissent penser que c'est moi qui ait décidé de faire çà. Deuxièmement, le Bureau. Vous êtes représentés au Bureau, la dernière fois que celui-ci s'est réuni, je n'ai pas noté que les représentants de l'opposition étaient contre les modalités de répartition – je parle dans le cadre de l'Assemblée. Nous ne pouvons intervenir que dans ce cadre. On a proposé la proportionnelle, si tu veux passer à 5 minutes, ce sera la même chose. Cela fera cinq minutes multipliées par 33 et cinq minutes multipliées par 18. Que veux-tu que j'y fasse ? Je ne peux rien faire d'autre. C'est moi qui avais proposé à un moment donné que vous puissiez avoir la possibilité de faire une intervention qui soit un peu une intervention générale etc. Evidemment, la majorité a demandé cette même possibilité. Par conséquent, cela faisait une intervention de plus et ça faisait que rallonger le temps. Je pense que tant que le système sera celui-ci, il vaut mieux essayer de faire en sorte que les arguments soient présentés de la manière la plus efficace possible, cela me parait pouvoir se faire sans que l'on use de... le fait de répéter plusieurs fois la même chose ne donne pas plus de force à un argument. J'essaie d'être le plus constructif possible.

M. Johnny HAJJAR – Il faut au moins laisser parler, apparemment ça dérange.

M. le Président Claude LISE — J'essaie d'être le plus constructif possible. Vous avez demandé à plusieurs reprises... d'ailleurs certains membres de la majorité aussi ont demandé une révision du règlement intérieur. J'ai même entendu des collègues qui ont fait allusion au règlement intérieur de l'Assemblée de Corse. J'ai même entendu un universitaire prétendre qu'avec un règlement intérieur, on pouvait introduire des éléments qui n'existent pas dans la loi. J'avoue que j'en suis resté pantois. Ceci étant, dans un règlement intérieur il y a effectivement des choses que l'on peut améliorer sans pouvoir évidemment sortir du cadre réglementaire législatif. J'ai proposé que cette commission se réunisse. Je me suis fait interpeller deux ou trois fois par toi-même comme si j'étais responsable du fait que cette commission ne se réunissait pas. J'ai fait en sorte que l'on désigne les membres de la majorité et de l'opposition ici même, cela s'est fait. Je suis allé plus loin, j'ai proposé de présider la première réunion, je l'ai présidée en disant que je n'entendais pas être membre de cette commission ad hoc. Je l'ai présidée pour pouvoir lancer la commission. Est-ce de ma faute si elle ne se réunit pas ? Pourquoi elle ne se réunit pas ? C'est extraordinaire ! Que veux-tu que je fasse de plus ? Tu as des représentants, demande leur de faire en sorte de se réunir. Que veux-tu que je fasse ? Que j'aille vous représenter au sein de la commission ?

M. Johnny HAJJAR – Nous sommes présents, il y a des personnes désignées.

M. le Président Claude LISE – La commission existe, s'il y a des gens qui estiment qu'elle ne se réunit pas, qu'ils écrivent, qu'ils protestent, qu'ils me disent « on a refusé de se réunir tel jour etc. » Personne ne s'est plaint, personne ne m'a écrit. Personne ne m'a appelé pour me dire que la commission ne se réunit pas. Je fais un appel aux uns et aux autres, si on peut améliorer les dispositifs, le Bureau serait très heureux d'avoir des suggestions si vous estimez que l'on peut rendre le débat plus efficace, plus intéressant. Je ne pense pas qu'il y ait une volonté des uns de vouloir écraser les autres. Ce n'est pas par un temps de parole que l'on apportera de la conviction si les arguments ne sont pas valables. Très franchement, si on répète quelque chose d'absolument pas fondé cinquante fois et que de l'autre côté on dit une vérité, cela m'étonnerait que la population qui écoute cela se range simplement à la répétition d'une erreur. Très franchement, cessons de revenir sur cet élément, essayez d'utiliser la commission chargée de réviser le règlement intérieur pas seulement sur ce point, nous ferons peut-être en sorte que le débat soit plus vivant, plus intéressant. Je suis vraiment à l'écoute de toutes les propositions, la seule chose que je ne peux pas faire, c'est modifier un texte que personnellement je condamne totalement. J'espère que le jour où quelqu'un aura l'idée de proposer la modification de ce texte, nous entendrons tous ceux qui se plaignent aujourd'hui de la réforme du texte en question. Je ne veux pas

être plus long car il est déjà bien tard. Par conséquent, nous allons reprendre le débat tel que le Bureau l'a organisé.

<u>M. Marius NARCISSOT</u> – Président, tu n'as pas à t'en vouloir, la loi c'est la loi. « Est pris, qui croyait prendre. »

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Ceci étant, je te donne parole pour le temps que tu souhaites dans La limite du plafonnement qui a été indiqué.

M. Johnny HAJJAR – Je serai de toutes les façons obligé d'élaguer. Sur la forme, je regrette l'absence d'informations suffisantes permettant de comparer 2018 à 2017 et surtout l'absence totale d'informations permettant de comparer l'évolution du budget entre 2016 et 2018. Je regrette également l'impossibilité factuelle d'attacher réellement et précisément les moyens financiers de 2018 à un programme d'actions politiques clairement identifiées, avis partagé par le CESECEM Conseil consultatif. Je regrette aussi la volonté manifeste et répétée depuis votre arrivée, d'une présentation et d'une rédaction noyant le budget dans une belle littérature rendant son contenu illisible, sans cohérence et surtout plus virtuel que réel dans le seul but d'afficher et de manipuler. Enfin, je regrette que ce budget soit aussi insincère dans son élaboration car il ne reprend toujours pas les corrections de la Chambre Régionale des Comptes qui dans son rapport du 14 septembre 2016 rétablit un excédent du compte administratif de la Région Martinique en 2015 de plus d'un demi-million d'euros. Dans un contexte de crise et d'urgence, une Martinique à l'arrêt depuis maintenant plus de deux ans avec notamment et particulièrement une augmentation importante du chômage de plus 5,2 % (voir la DIECCTE et le pôle emploi sur 2017), une réduction continue des dotations d'Etat, une chute de la commande publique, une cherté de la vie, une morosité économique avec des entreprises martiniquaises en très grande difficulté notamment celles du BTP, des délais de paiement de la CTM allongés et supérieurs à 10 mois en moyenne ce qui accroit considérablement leurs difficultés, un investissement déjà insuffisant depuis 2016 et qui continue de chuter régulièrement et significativement, de très nombreuses associations d'utilité publique liquidées, en redressement ou en grande difficulté (exemples: « Martinique Pionnière », l'ACISE, la CRESS Chambre d'Economie Sociale et Solidaire), l'hôpital public qui est très malade et la santé des martiniquais en péril, une augmentation importante... si je n'ai pas le temps de parole requis, je peux au moins avoir le respect de mon intervention.

Mme.... – (Intervention inaudible).

M. Johnny HAJJAR – Chacun est libre de s'exprimer, Madame.

M. le Président Claude LISE – Laissez le collègue HAJJAR aller jusqu'au bout.

M. Johnny HAJJAR – Vous n'allez pas me dicter mes pensées.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – De toute façon, lorsqu'un collègue est interrompu on arrête le temps donc tu ne perdes pas une demi-seconde. Reprends.

M. Johnny HAJJAR – Dans un contexte également d'une augmentation importante et continue des besoins sociaux, notamment à cause du chômage croissant et d'une population vieillissante possédant une petite retraite. Ainsi ce budget 2018 de la CTM – de très loin le premier budget de la Martinique, plus d'un milliard d'euros – soulève des attentes et une espérance forte et légitime pour le peuple, les entreprises, les associations et la Martinique. Pour bien analyser et mesurer son impact et sa portée dans le contexte des deux dernières années, j'ai dû récupérer les éléments de 2016 car non fournis par vous-mêmes.

Sur le plan technique et financier, entre 2016 et 2018, le budget en volume global passe de près de 1 400 000 000 euros (voir document fourni par vous-mêmes en 2016) à 1 100 millions d'euros c'est-àdire 1 100 000 000 euros soit une chute de près de 300 M€. Cette baisse représente environ 22 % du budget de 2018 en moins. Près de moins 300 M€ en moins qui ne seront donc pas injectés sur le territoire cette année. Sur la partie investissement, entre 2016 et 2018 (toujours le même document) le budget d'investissement passe de 464 M€ à 226 M€ globalement en dépenses ce qui représente une baisse de moins 238 M€ de dépenses d'investissement sur la période, soit une chute par rapport à 2016 de moins 51 %. Pire, les recettes d'investissement du budget passe de 464 M€ à 174 M€ environ, soit moins 290 M€; la chute est de moins 62,5%. Cette chute des recettes d'investissement de près de moins 62,5 % sur votre troisième budget de mandature apporte la preuve si tant est qu'elle serait nécessaire, et fait la démonstration que vous n'avez aucun projet pour la Martinique. En l'absence de projet, l'emprunt ne peut que chuter car l'emprunt finance uniquement l'investissement. Il faut rappeler que les 60 M€ d'emprunt prévus pour 2018 représentent en fait 60 % des emprunts inscrits en 2017, mais non consommés en 2017, ce qui prouve donc que vous avez aussi un problème d'opérationnalité, de faisabilité. Oui, depuis le début, vous avez un problème de mise en œuvre, de suivi et de contrôle des actions programmées, vous avez donc un problème persistant d'organisation de fonctionnement et de mobilisation du personnel. A cela s'ajoute une consommation des fonds européens, certes en augmentation, mais qui reste insuffisante en quantité et en rythme d'utilisation avec un risque important au 31 décembre 2018 de dégagement d'office contrairement à vos affirmations - avis rapporté également par le CESECEM. Le niveau de fonds de compensation de la TVA, indicateur de retour financier sur investissement, est guasiment équivalent semble-t-il, à celui de la seule Région Martinique pour 2015, alors que la CTM regroupe la Région et le Département de la Martinique.

Sur le plan plus politique, après la Martinique à l'arrêt, ce budget affiche clairement la Martinique qui recule en 2018. Votre première réponse est connue d'avance : il fallait payer les dettes laissées par les anciens dirigeants. Imaginons un seul instant que vous soyez effectivement dans le vrai et raisonnons par l'absurde. Supposons que cet argent ait servi à payer les soi-disant dettes à court terme. Selon vous, le déficit cumulé – ce que nous contestons – de la Région et du Département en 2015 et voté par vous en 2016 atteindrait 30 M€, pourtant le budget chute de près de 300 000 M€, cela ne correspond donc pas. Ce n'est donc pas possible, cette hypothèse est donc absurde. Supposons alors que cet argent ait servi à payer les dettes à moyen et long terme, ces dettes à moyen et long terme de la CTM non exigibles immédiatement seraient selon vous de près de 568 M€ au 31 décembre 2017. Si on considère que vous avez payez par anticipation à hauteur de 300 M€, cela signifierait qu'il ne reste plus à régler que 268 M€ de dettes à moyen et long terme, ce qui n'est pas du tout le cas dans vos documents. Cette hypothèse est donc également absurde. Elle est d'autant plus absurde que choisir de rembourser par anticipation une dette non exigible, plutôt que d'investir dans un contexte de crise économique et sociale, serait irresponsable. Comment expliquer cette chute de près de 300 M€ de recettes, par conséquent de près de 300 M€ de dépenses en moins ? En fait, la cause essentielle qui explique cette situation est la mauvaise gestion de votre équipe et de votre gouvernance associée à l'absence de projets politiques.

Cette mauvaise gestion se traduit notamment par une désorganisation marquée de la structure Collectivité Territoriale de Martinique, un personnel en souffrance livré à lui-même, avec une discrimination poussée créant ainsi le personnel d'en haut et le personnel d'en bas, la destruction d'outils opérationnels existants tels que le GIP « Martinique Europe Performance » pour la gestion des fonds européens, le syndicat mixte du TCSP et bien d'autres, des délais de paiement allongés pour les associations et les entreprises voire des non-réponses à des projets d'initiatives privées (il y a encore beaucoup d'exemples), l'absence de projets se traduisant par des investissements très insuffisants et non productifs c'est-à-dire qui ne créent pas de richesses, un choix clientéliste de soutien aux projets

privés, un recours politique à l'aide sociale pour créer de la dépendance et rendre captifs. Aussi, loin de redresser la situation économique et sociale de la Martinique, ce budget va considérablement aggraver la crise. La baisse considérable des moyens financiers injectés pour la Martinique et la chute de l'investissement entraîneront malheureusement mais certainement et fatalement les conséquences suivantes : une nouvelle augmentation mécanique et significative du chômage, une augmentation mécanique et significative des liquidations d'entreprises et d'associations, une fuite encore plus importante de nos jeunes vers l'extérieur, un transfert de plusieurs milliers de personnes captives passant du statut d'actifs acteurs de notre société au statut de chômeurs et de demandeurs d'aides sociales venant ainsi gonfler et augmenter sérieusement les besoins sociaux en Martinique.

Ce budget présenté comme un budget responsable par vous, reste pour le moins très inquiétant. C'est une catastrophe économique et sociale. Ses effets seront durs et douloureux pour tous les citoyens en quête d'espérance et de mieux vivre ensemble. Face à vos carences et votre incurie réelle et flagrante, il ne vous reste plus que la communication pour habiller, afficher, masquer, pour faire croire le contraire et ainsi tromper le peuple, ce que vous faites assez bien à travers votre présentation et le contenu de l'exposé des motifs. Mais cela ne reste pas moins de la manipulation et du veuglage pour les novices. Pour exemple, aux pages 29 et 30 vous présentez dans un tableau quelques opérations d'aménagement susceptibles de démarrer avec le coût par opération, c'est vous-même qui le dites « à réaliser en propre par la CTM. » En faisant le total des dépenses liées à ces opérations, on est sur un total de 478.3 M€ à financer par la CTM uniquement pour des routes et des bâtiments. Concernant ces travaux à réaliser en propre par la CTM pour 2018, les dépenses programmées dans votre budget sont seulement de l'ordre de 78.1 M€ (page 31). Quelle contradiction, quel décalage, quel veuglage! De surcroît ces financements en investissement concernent principalement des routes et des bâtiments. preuve une nouvelle fois de votre absence de projets. En fait, plus de la moitié de ce que vous inscrivez en dépenses d'investissement ne sont pas des investissements productifs, comme d'habitude. Le goudron est certes utile, mais il ne crée ni richesses, ni recettes publiques fiscales.

En conclusion, au-delà de sa non sincérité, votre budget est en totale contradiction avec vos annonces, en total décalage avec l'urgence de la situation, en totale déconnexion avec les réalités économiques et sociales. Il est étranger aux enjeux essentiels du présent et de l'avenir du peuple et de la Martinique. C'est comme s'il fallait des semences et 100 litres chaque jour un terrain à planter, à arroser et à récolter et que vous ne vous engagiez à fournir que 20 litres et aucune semence. Vous créez les conditions du déclenchement et de la propagation du feu pour ensuite arriver en pompiers. C'est dangereux et irresponsable. C'est du populisme au sens césairien. Ce budget est une illusion fracassante.

M. le Président Claude LISE – Merci. J'ai le sentiment d'avoir vécu l'apocalypse.

(Rires)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – C'est vrai, je suis encore rempli d'effroi. Collègue DULYS essaie de me rassurer un peu.

Mme Jenny DULYS-PETIT – J'ai bien noté qu'il nous est présenté un budget contraint, volontaire, dynamique. Je dois dire que toutes les collectivités et surtout les plus petites que sont les communes ont cette année un budget contraint. Je n'ai pas la prétention de représenter les maires de la Martinique, nous sommes six maires dans cet hémicycle et nous sommes confrontés au problème de dotations obligatoires aux CCAS. Depuis 2016, nous n'avons encore rien reçu. Fin 2017, nous avons eu une notification annonçant enfin le versement de 2016. A ce jour – en tout cas en ce qui concerne le Morne Rouge – je n'ai rien eu pour ce public en grande difficulté. Le budget du Morne Rouge sera

contraint mais il sera surtout courageux parce qu'il faut avoir le courage, la volonté et la détermination de dégager une somme suffisante pour répondre aux besoins quotidiens de ce public en grande difficulté. Président, je ne sais pas si tu pourras nous porter une réponse s'agissant de ce versement de 2016 mais je ne vois rien à l'horizon pour 2017, or nous sommes déjà au quatrième mois de l'année 2018. J'aimerais avoir quelques réponses précises sur cet état de faits qui, je le répète, concerne toutes les communes de la Martinique.

M. le Président Claude LISE – Collègue CHARPENTIER-TITY.

- M. Clément CHARPENTIER-TITY L'orientation du budget telle qu'elle a été exprimée dans le document et par le conseiller exécutif, consiste à s'appuyer sur les deux bases suivantes :
- continuer à aider les plus faibles : on a vu que c'est une constante depuis très longtemps en Martinique et que le budget social constitue une part non négligeable du budget total de la Collectivité, surtout qu'il faut pallier aux défaillances de l'État dans ce domaine.
- continuer les efforts d'investissement en dépit des contraintes financières.

Il y a trois éléments objectifs. On peut considérer que la dotation de l'État est sensiblement égale à la dotation de 2017, seulement il faut considérer également que depuis près d'une dizaine d'années c'est environ 26 M€ qui sont à retirer de cette dotation. Le deuxième élément objectif – c'est quelque chose que nous avons décidé – le maintien de la fiscalité qui dépend de nous au taux actuel. Le troisième élément objectif, c'est le « contrat » avec l'État que nous savons complètement au désavantage de la CTM mais pas uniquement. Nous savons qu'il v a en Martinique d'autres collectivités telles que la municipalité de Fort-de-France et d'autres qui seront pour ainsi dire obligées de passer sous les fourches caudines de ce fameux contrat. Alors, quelle voie emprunter ? D'abord – je pense que c'est ce que tout le monde espère – liquider enfin l'héritage constitué essentiellement de dettes. Nous ne disons pas que nous n'avons pas reçu d'éléments positifs en héritage mais il y a essentiellement des dettes. Le deuxième élément c'est faire prospérer l'emprunt de 60 M€ pour l'investissement et pour poursuivre une dynamique économique que nous voulons plus prégnante. Il ne suffit pas quand on est aux affaires de dire que la Martinique avance pour que la Martinique avance. Il ne suffit pas non plus que l'opposition dise que la Martinique est à l'arrêt pour considérer qu'elle est à l'arrêt. Nous sommes dans une lutte, dans un combat pour faire avancer notre pays. Une autre voie à emprunter c'est la demande d'une dotation d'amorçage par rapport à la naissance de cette nouvelle collectivité. Il faut savoir que cette collectivité tant décriée par certains, peut-être par visées électoralistes un peu prématurées, n'a que deux ans d'existence. Enfin, il faut accroître la mobilisation des fonds européens dans tous les domaines où c'est possible.

Je voudrais m'arrêter un peu sur la question du contrat avec l'État. Je rappelle que lors de la plénière précédente, nous avons pu voter une motion condamnant cette manière de faire qui est pour ainsi dire une mise sous tutelle déguisée, cette motion a été votée à l'unanimité. Je dis que là nous avons franchi un pas, nous avons franchi un autre pas dans une autre collectivité où nous avons voté également une motion – je veux parler de Fort-de-France – qui allait dans le même sens et qui condamnait ce type de contrat complètement au désavantage des collectivités locales. Nous avons également voté à l'unanimité cette motion que nous avons préparée majorité et opposition, comme cela a été fait ici à la CTM. Je reste peut-être idéaliste mais je pense que nous martiniquais, nous allons vers une voie responsable où selon moi il faut essayer de fédérer les énergies c'est-à-dire associer... je n'ai pas la prétention de répondre mais je veux apporter des éléments au questionnement du collègue ZOBDA qui disait que l'on fait le constat mais que faisons-nous ? Je pense qu'au niveau de la Martinique, nous ne sommes pas obligés d'emprunter les mêmes chemins que la Guyane mais au niveau des collectivités, c'est-à-dire de la Collectivité Territoriale de la Martinique qui est la collectivité maieure, des

municipalités, des communautés d'agglomération, il faudrait qu'il y ait déjà une fédération de la demande c'est-à-dire une demande commune vis-à-vis de l'État. Ce serait une force supplémentaire et une voix martiniquaise qui serait beaucoup plus forte vis-à-vis de l'État. Je ne désespère pas que l'on y arrive un jour, naturellement le plus tôt possible serait le mieux. Il faut bien se demander à quelles exigences va se soumettre l'Etat dans ce contrat. Quand on parle des 600 M€ que devrait l'État au niveau social, à la collectivité qui est aujourd'hui la collectivité majeure, beaucoup disent qu'il ne faut rien en attendre. Mais nous ne déterminons pas ceux qui seront titulaires ou bénéficiaires des Allocations Individuelles de Solidarité et pourtant c'est au niveau des fonds propres de la Collectivité Territoriale de Martinique que nous devons puiser chaque année pour faire face à ces demandes. A ce moment-là, je pense que nous devons mettre l'État face à ses responsabilités. Peut-être n'aurons-nous pas à aller aux extrémités que certaines régions françaises ont adoptées en ne payant pas le RSA ou autres mais je pense qu'il faut mettre l'État face à ses responsabilités parce que s'il y a contrat, il doit y avoir obligation de part et d'autre.

Pour terminer, je parlerai de la question de l'autonomie fiscale. Quand nous avons eu cette discussion au sein de la commission « Education », j'avais interrogé l'administration sur toutes les démarches qui étaient entreprises afin de maximaliser la possibilité de l'autonomie fiscale. Nous savons qu'il y a des idées à ce niveau. Je serai un peu provocateur, je dirai qu'au niveau de la Martinique, c'est vrai que nous avons un reversement d'une partie de la TVA mais dans la situation de crise que vit notre pays pourquoi n'avons-nous pas exigé de l'Etat – peut-être pour quelques années – que l'essentiel sinon la totalité de la TVA soit reversée, pas seulement niveau de la collectivité mais pour l'investissement en Martinique ? Je rappelle que l'État se prive très bien des recettes de la TVA concernant la Guyane. Il faut savoir que la TVA n'existe pas en Guyane. Ce n'est pas notre revendication en Martinique mais encore faut-il que la TVA puisse servir, surtout dans ce temps de crise et de budget contraint, à relancer l'activité économique de la Martinique.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je passe la parole à la Collègue MONROSE. Je veux juste vous signaler qu'il reste 19 minutes pour l'opposition.

Mme Michelle MONROSE – J'ai entendu parler de budget courageux et de budget responsable. Avec des associations qui sont en souffrance, des entreprises en grande difficulté, la baisse de la commande publique, un chômage en augmentation de 5 % en 2017, la crise du BTP peut-on sérieusement se satisfaire d'un budget 2018 en baisse de 300 M€ depuis 2016. La vraie question est la suivante : au détriment de qui ces 300 M€ de moins ? Bonne gestion ne signifie pas thésaurisation, comme on essaie de nous le faire croire. Il ne suffit pas de dépenser pour dépenser. Il s'agit d'investir, autrement dit de créer de l'activité pour produire de la valeur ajoutée. Il y a donc manifestement une incohérence incompréhensible entre le discours annoncé et les faits. En effet, on comprend mal comment une si grande baisse dans le domaine de l'investissement peut permettre un développement efficace et performant. En dehors des schémas territoriaux imposés par la loi, quels objectifs, quelle programmation – par programmation, j'entends calendrier, budget, modalités administratives, juridiques techniques de mise en œuvre – quelles programmations, quels objectifs sont prévus à l'horizon 2019, 2020, 2021 ? Dans ce contexte de crise économique et sociale, où sont les plans de relance ?

En outre, une fois posée le constat de la baisse des dotations d'État, quelles sont les solutions envisagées ? Ces dotations sont certes en baisse, elles sont incontestables mais il va bien falloir réagir et trouver des solutions alternatives. Quels projets ont été pensés pour compenser cette réduction et pour produire de l'activité et de la richesse ? Si on veut vraiment développer, pourquoi ces baisses régulières pendant depuis deux ans ? On peut évoquer en vrac et de façon non exhaustive, la reconstruction de l'observatoire de Morne des Cadets par exemple. Avec le problème que constituent les lahars, la reconstruction de l'observatoire du Morne des Cadets n'est-elle pas une priorité, comme le

laisse penser la diminution des financements d'investissement ? Si des efforts peuvent être notés sur l'utilisation des fonds européens en investissement, en revanche la consommation des fonds européens en fonctionnement notamment au niveau de l'insertion et du social laisse très clairement à désirer puisqu'elle chute de plus de 10 %. De même on note 15 % de diminution en fonctionnement pour l'action économique.

Concernant la culture, ce n'est pas la première fois – en tout cas pas pour notre groupe – que la culture est présentée comme fondamentale. De toute façon, nous n'allons pas nous plaindre de l'intérêt que portent les uns et les autres au domaine de la culture. « Variable d'ajustement », c'est l'expression qui a été employée par le Conseil consultatif, je crois malheureusement qu'elle est juste concernant non seulement la culture mais l'éducation et le sport. EMEA, Schéma culturel et autres, nous y souscrivons bien sûr, mais au-delà de l'affichage comment pouvez nous souscrire au moins 28 % de diminution en fonctionnement pour la culture ? Comment concilier ce qui est répété, propagé et c'est moins 28 % qui sont réellement inscrits au BP.

Concernant l'office de la langue créole qui est une excellente chose pour la valorisation et le rayonnement du créole à l'intérieur et à l'extérieur de la Martinique, puisqu'il est présenté dans ce BP 2018 : quelles missions, quels délais, quels moyens ? Pour terminer cette présentation non exhaustive, ces exemples non exhaustifs, je note également moins15 % pour la santé et l'action sociale alors que le climat social se dégrade, que la population vieillit et que le chômage augmente. Des idées sont donc évoguées dans ce budget mais elles restent dans l'ordre du potentiel et ne font l'objet d'aucune programmation chiffrée, d'aucune projection en termes de délais... bref ce sont encore des paroles alors que les martiniquais attendent surtout des actes. Nous saluons au passage - puisque cela a été rappelé régulièrement – le strict maintien des taux de fiscalité que nous avons d'ailleurs voté ce matin mais c'est encore heureux après l'augmentation en 2017 du versement transport sur les entreprises de 11 salariés, de la taxe sur les carburants qui touchent tous les usagers et de la taxe sur les droits des mutations. Je profite pour dire que les financements arrivent beaucoup trop tard, malgré les votes en plénière. Pour preuve, la situation délicate dans laquelle s'est trouvée l'UFM la semaine dernière et dans laquelle se trouve la CRESS. Tout le monde s'accorde dans cette Assemblée pour reconnaitre que leur cause est d'utilité publique mais les sommes sont versées très tardivement pour certaines, quasiment deux ans de retard dans certains cas et pire, ne sont pas financées du tout. Non seulement cette situation les met dos au mur financièrement puisque ce sont des associations mais elle démobilise les bénévoles et les place dans une situation de quémandeur permanent qui n'est pas acceptable. J'entends que ça ne fait que deux ans que vous êtes arrivés, cela fait plus de deux ans que vous ne cessez d'arriver. J'entends déjà venir l'excuse inusable d'un soi-disant lourd héritage apocalyptique... ce n'est pas moi qui emploie le terme, je reprends celui qu'a employé le Président de l'Assemblée. On demande aux martiniquais de faire encore et toujours des efforts et de comprendre qu'il faille contraindre le budget mais rien n'est fait pour changer situation. Quand sortira t-on de ce trop facile « il faut faire des économies, il y a des dettes, c'est la faute de l'autre. » A quand des politiques publiques innovantes, audacieuses et ambitieuses avec des programmations claires, des investissements réfléchis et porteurs pour un développement efficient de la Martinique ?

M. le Président Claude LISE – La parole est au collègue Monplaisir.

M. Yan MONPLAISIR – Monsieur le Président de l'Assemblée, M. le Président de l'exécutif, chers collègues ici présents, chers collègues élus municipaux et communautaires, je m'adresse aussi à vous. Mon intervention est en fait un appel, un appel que je souhaite très large, un appel au sursaut qui me semble aujourd'hui nécessaire car c'est maintenant que nous devons agir. Je le souhaite, nous devons agir de concert, ensemble nous élus, ensemble nous élus avec les acteurs économiques, ensemble nous élus et les acteurs économiques avec les martiniquaises et les martiniquais. La situation nous

oblige... nous perdons des habitants, l'emploi et l'économie sont en berne et face à cette situation, nous ne pouvons rester dans l'expectative. Nous sommes collectivement tenus d'agir pour que notre territoire redevienne attractif... attractif pour nos aînés, attractif pour nos jeunes, attractif pour nos forces vives, attractif pour nous investisseurs et attractif pour les touristes. Tout le monde connaît l'adage « quand le bâtiment va, tout va. » Force est de constater aujourd'hui que le BTP ne va pas bien, la Martinique ne va pas bien. Ce fait illustre plus largement que notre économie souffre et qu'elle est en panne. Ne pas agir, ne rien faire serait mortifère et générerait la colère. Je n'ai pour part, comme beaucoup de martiniquaises et de martiniquais, aucune envie de revivre février 2009 et de risquer un débordement fratricide. On sait comment ça commence, mais on ne sait jamais comment ça se termine.

Donc agissons, agissons maintenant. Nous sommes maintenant à un moment charnière de notre histoire, si nous ne prenons pas le train et si nous ne relevons pas le défi de l'attractivité, nous resterons sur le quai. À l'heure où nous échangeons sur le budget de la CTM de 2018, mon appel au sursaut vise en premier lieu à sensibiliser notre Assemblée sur le fait que le BTP et plus largement notre économie est en grande souffrance. Mon appel au sursaut vise aussi à solliciter des échanges permanents avec le monde économique, avec les élus dans leur ensemble : les décideurs, les maires, les présidents des communautés d'agglomération et l'Exécutif de la CTM. Mon appel au sursaut vise également à solliciter la construction et le partage d'une vision qui nous dynamise collectivement. Enfin, au sein de cette Assemblée territoriale, l'objet de mon appel au sursaut est de permettre – comme l'avait proposé mon mouvement « Ba péyi-a an chans » en novembre 2015 – de mobiliser immédiatement et de façon effective un prêt d'investissement pour aider la Martinique à réaliser les chantiers nécessaires au bien-être et à la santé de sa population, au tourisme, à l'attractivité de notre territoire avec à la clé un avenir meilleur et de l'emploi pour nos jeunes et nos moins jeunes. Certes, l'emprunt et le surendettement ne sont pas la solution mais les investissements qui dégagent des marges supplémentaires et évitent la récession sont quelquefois indispensables.

Mes chers collègues, j'ai participé à la mi-mars avec quelques-uns d'entre vous, aux travaux des ateliers du BTP organisés par Contact entreprises et le monde du BTP. Ces travaux intitulés « Et si le BTP construisait la Martinique de demain ? » étaient d'ailleurs ouvert à tous. Tout le monde était invité à échanger et à apporter sa contribution : les élus, les institutions, les acteurs économiques et les citoyens. Le constat est alarmant. Les ventes de ciment sont au plus bas depuis 37 ans, il faudrait construire 1200 logements sociaux chaque année, on en construit péniblement la moitié malgré nos efforts. Depuis 2008, le chiffre d'affaires du secteur a diminué de 40 % et la filière a perdu 22 % des entreprises, cela représente une perte d'environ 6000 salariés. Ceci étant, au-delà ce constat morbide. l'objet de ces ateliers était surtout de mettre en perspective, de réfléchir à l'avenir et de proposer des pistes d'actions. Ce qui m'a interpellé et que je vous reporte ici, c'est la volonté farouche de l'ensemble des acteurs qui participaient à ces travaux avec les quelques élus, de travailler et d'échanger avec les maires, avec les présidents de communautés d'agglomération, avec l'Exécutif de la CTM et en particulier de faire en sorte de dégager une vision partagée de l'avenir de la Martinique. Le paradoxe dont il nous faut sortir c'est la contradiction entre une activité en berne et des besoins immenses. Plusieurs pistes de progrès et de développement ont été mises en relief : la transition énergétique avec la construction de réseaux intelligents, la mise en œuvre d'énergie éolienne photovoltaïque dont on a parlé ce matin sur les toitures, l'énergie hydraulique mais aussi la mise en œuvre de filières biomasse qui permettrait à de nouveaux métiers d'économie circulaire d'émerger pour alimenter la centrale de Trinité, l'industrie touristique évidemment avec la réhabilitation urgente des hôtels existants et la construction d'au moins 4000 chambres d'hôtel. Je rappelle que 3000 chambres d'hôtel ont disparu entre 2005 et 2016. Fort heureusement, la conjoncture nous servant, il semble qu'il y ait pour l'instant un coup d'arrêt à la disparition de chambres d'hôtels mais nous ne sommes à l'abri de rien. Il faudrait que la Martinique redevienne une grande destination touristique.

La santé, avec la mise aux normes des stations d'épuration et des réservoirs d'eau et le renouvellement des conduites d'eau. Il s'agit là d'une urgence sanitaire et sans doute du chantier structurant le plus important des dix prochaines années que nous devons ouvrir dès aujourd'hui.

La sûreté avec le renforcement parasismique et paracyclonique des constructions publiques et résidentielles. Nous savons tous qu'un séisme majeur peut subvenir – j'oserais même dire qu'il pourrait être imminent – et Maria nous a récemment rappelé qu'avec le changement climatique, les phénomènes cycloniques seront de plus en plus puissants. Il est impératif de prévenir plutôt que de guérir et de risquer des pertes humaines. L'adaptation de nos habitats due au vieillissement de la population, l'innovation en étant plus efficace pour les porteurs de projets et en démontrant par notre action concrète que la Martinique est une terre d'accueil de l'innovation - je pense en particulier à l'utilisation de la fibre de banane, la sécurisation des personnes, la mise au point de matériaux adaptés à nos climats – l'ingénierie avec la maîtrise des risques naturels et la mise en place d'une norme pour les zones tropicales humides. « Qui détient la norme, détient le marché. » Aussi à la clé, ce sont des marchés qui s'ouvriront pour nous dans la Caraïbe, en Amérique et ailleurs. La Martinique peut devenir un pilote mondial de la norme tropicale, voilà par exemple un défi aux côtés des acteurs dynamiques de ce secteur. L'audace en initiant aujourd'hui les études des grands travaux de demain qui dessineront la Martinique de nos enfants. Je pense à l'interconnexion des zones industrielles, les sites propres pour le transport collectif au Nord Atlantique et au Sud caraïbe. Et pourquoi pas le nouvel axe routier entre Fort-de-France et Rivière salée en passant par la voie maritime ?

Je terminerai par la nécessité de partager une vision claire de notre image dans le monde qui s'appuie sur des atouts indiscutables et qui permettent de réveiller notre attractivité. Nous avons le meilleur rhum du monde, nous savons maintenant qu'une stratégie territoriale construite sur cet atout aurait un effet d'entraînement majeur sur l'ensemble des filières économiques notamment le tourisme et le BTP. Faire de la Martinique la capitale mondiale du rhum, tout comme l'Ecosse a fait de son pays la capitale mondiale du whisky, ou Bordeaux la capitale mondiale du vin, ou la Russie la capitale de la vodka, permettrait de donner à la Martinique une vision porteuse d'avenir, une vision attractive qui dynamiserait notre industrie, notre agriculture, notre BTP, notre artisanat, notre tourisme mais aussi notre patrimoine et nous renforcerait dans notre sentiment de fierté.

Président, chers collègues élus entendez mon appel au sursaut. A travers moi, c'est le monde économique qui s'exprime, mobilisons de façon effective ce prêt pour investir dans notre avenir. J'assume que c'est le monde économique car nous ne construirons pas la Martinique si nous n'associons pas le monde économique au développement de ce pays. Avant de distribuer, il faut produire. Il est donc indispensable que nous agissions de concert, sans exclure ni les uns ni les autres, ni ceux qui ne pensent pas comme nous, ni ceux qui ne sont pas du même mouvement politique que nous, ni ceux qui ne sont pas de la même chapelle que nous. Nous devons associer tous les martiniquais mais nous devons le faire avec un esprit constructif, pratique et pragmatique. Bâtissons avec tous les martiniquais y compris ce monde économique (ce qui semble chatouiller certains), bâtissons avec eux un meilleur avenir pour nos enfants et nos petits-enfants.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je prends un nouveau volet d'intervenants. Il y avait déjà des inscrits, côté opposition les collègues ROBIN et CATHERINE, côté majorité la collègue LESDEMA.

Mme Marie-Hélène LEOTIN – J'avais demandé la parole pour apporter des précisions.

M. le Président Claude LISE – Nous sommes dans un débat budgétaire, tu vas apporter les précisions en même temps que le collègue Rapporteur qui te cédera éventuellement un peu de son temps qui est d'ailleurs illimité. En dehors de la collègue LESDEMA, collègue CARIUS, collègue MONTROSE. Je vous donne les temps, il reste 60 minutes à la majorité et 13 minutes à l'opposition. Nous avons le collègue LORDINOT, j'ai les six intervenants.

M. le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – Le collègue ROBIN est déjà inscrit.

M. le Président Claude LISE – Collègue ROBIN, c'est vrai que tu t'étais inscrit depuis un moment.

M. Daniel ROBIN – Ce débat est pour moi un peu étonnant parce qu'il y a incontestablement, de mon point de vue, quelque chose qui est absent...c'est vraiment la question du sens. Lorsque l'on évoque tout ce que nous évoquons, à un moment donné nous devons nous concentrer sur le sens de ce que nous faisons ici, aujourd'hui. Ce nous faisons ici aujourd'hui, de mon point de vue, doit s'inscrire dans ce que la séquence à laquelle nous sommes invités commande, à savoir passer d'un Débat d'Orientations Budgétaires à un Budget. Qu'est-ce qu'un budget ? C'est une prospective c'est-à-dire que l'on positionne à priori des ressources et des dépenses escomptées ou certaines par rapport à une réalité. Ce qui m'étonne le plus c'est que nous avons aujourd'hui des éléments qui auraient dû être disponibles et fonder la démarche budgétaire, c'est ce qui est certain entre les dépenses et les recettes au titre de l'année 2017, ce qui s'appelle un compte administratif. Je suis d'autant plus interpellé que manifestement des éléments sont aujourd'hui disponibles et conditionnent même un certain nombre d'informations qui nous ont été portées alors que nous n'en avons pas connaissance. J'ai même entendu de façon précise, exprimer le fait que le compte administratif est déficitaire de façon conséguente (c'est l'adjectif qui a été prononcé).

Dans ce contexte, je me dis qu'il nous faudrait effectivement retrouver du sens pour que ce que nous évoquons, ce dont nous parlons puisse être effectivement cohérent. Je ne passerai pas sous silence quelque chose qui s'est passé et qui m'a interpellé à savoir que les chiffres qui ont été donnés par l'Exécutif n'étaient pas nécessairement cohérents avec ce que nous avions. Je me dis qu'à un moment donné, il faut savoir de quoi nous parlons. Sommes-nous bien d'accord sur les chiffres qui sont mis en débat ? De la même façon, j'ai entendu – et cela m'a profondément interpellé – évoquer une dimension que le collègue ZOBDA a évoquée tout à l'heure, celle d'une capacité d'autofinancement négative. En termes financiers cela a du sens, cela signifie donc que j'aurais aimé que ce qui nous permet de calculer la CAF (Capacité d'Autofinancement) soit partagé de façon à ce que nous puissions avoir une clarté sur ce qui est mis. On ne jette pas des choses comme celles là de façon anodine, ce sont des choses qui sont essentielles quand on parle d'éléments budgétaires.

Ensuite, il y a deux dimensions qui pour moi sont souvent antagoniques. Il y a le conjoncturel et le structurel. Le conjoncturel, ce sont les éléments de contexte souvent de court terme, qui conditionnent ce que nous avons à poser comme décisions; le structurel est plus durable, plus profond. Bien évidemment, lorsque j'analyse les éléments qui nous ont été donnés à la lumière de cette classification, je suis extrêmement surpris. Je suis extrêmement surpris parce qu'il n'est pas possible de régler des problèmes structurels de façon conjoncturelle. C'est pourtant l'exercice auguel nous somme invités. Lorsqu'on regarde un peu les tendances – puisque c'est ce dont on parle – que l'on ne s'attarde pas sur de longues périodes qui ne conditionnent pas l'exercice de cette mandature mais que l'on regarde ce qui est constant et qui affecte toutes les collectivités comme la nôtre. Nous ne sommes pas en train de faire la guéguerre à l'héritage ou pas à l'héritage, on s'attaque au fond des choses, à ce qui est structurel. Qu'est-ce que l'on regarde façon structurelle ? Il y a la réalité de la contraction des recettes qu'elles soient conjoncturelles donc assises sur la consommation comme l'octroi de mer ou plus structurelles donc assises sur les dotations d'État qui sont de façon constante en diminution. Lorsqu'il y a une autre logique qui relève d'une tendance lourde qui est un transfert de compétences sans que les financements ne puissent être effectivement transférés, nous sommes dans une logique structurelle. Lorsque l'on regarde la somme de ce qui est aujourd'hui structurel, bien évidemment ce qui pèse de façon très significative sur les comptes et les budgets n'est pas aujourd'hui lié à l'héritage. Ce n'est pas ce qui est en question. Lorsqu'on évoque la diminution très significative du budget, nous sommes à peine à 1.1 milliard contre 13 milliard il y a quelques années, nous sommes dans une réalité structurelle qui appelle donc un autre niveau de réponse que celle que j'ai entendue.

Lorsque j'entends parler de recours aux fonds européens, j'ai envie de dire mais est-ce bien ce qui est en débat aujourd'hui ? C'est faire injure à tous les responsables, présidents de collectivités, directeurs de services qui depuis des années travaillent pour optimiser l'accès aux fonds européen ou alors je n'ai pas compris l'exercice... je n'ai pas compris. Lorsqu'on parle d'ingénierie financière, je me dis « mais je comprends encore moins. » Est-ce qu'il n'y a pas là matière à questionnement par rapport à ce qui relève de l'élémentaire de l'élémentaire dans une collectivité. Lorsqu'on me parle de défiscalisation, j'ai envie de passer à autre chose. Lorsqu'on me parle de rechercher des capacités d'épargne, j'ai envie de dire mais est-ce ce dont on parle aujourd'hui en 2018, à la CTM ? Quand on parle de fiscalité, je suis désolé mais je rends hommage à tous les présidents de collectivités qui depuis que je suis dans une conscience politique, ont tous eu le courage de ne pas agir sur le levier fiscal... tous. Dire aujourd'hui que on ne va pas changer la fiscalité, je me demande même si c'est ce qu'il faut faire parce qu'on ne peut pas continuer – sauf à considérer que ce que nous constatons va s'aggraver – en utilisant des recettes du passé dans un contexte qui est aujourd'hui différent. Il nous faut innover, il faut être résolument dans quelque chose qui serait autrement.

Face à cela, je me dis qu'il y a vraiment une réalité. Ce que j'ai constaté dans le budget ne correspond pas à ce que nous avons partagé dans le cadre des orientations budgétaires puisque nous avions même adopté des schémas avec des dotations budgétaires, on ne les retrouve même pas dans le budget. Je crois qu'il y avait une certaine unanimité pour souligner que l'aide sociale est une priorité pour la Martinique, dans le contexte de précarité dans lequel nous sommes installés. La question de l'éducation et de la formation sont des questions centrales. La question du développement économique est une question centrale, la question des transitions, la question du développement touristique sont des questions centrales. Lorsqu'on regarde la réalité, le budget est en repli sur tout ce qui relève de ces priorités. Nous sommes donc installés dans une logique d'austérité, alors disons-le... disons-le sinon nous allons va continuer à faire croire au peuple qui nous écoute que l'on veut faire des choses extrêmement ambitieuses mais que finalement la réponse que nous portons tous – je ne jette l'anathème ni sur la majorité ni sur l'opposition – notre réponse aux problèmes de la Martinique, c'est l'austérité?

J'ai envie de répondre à un appel ou d'en lancer un autre parce que ce qui est en question aujourd'hui, ce n'est pas ce qui se passe dans cette partie ou cette autre partie de l'hémicycle mais c'est l'avenir de la Martinique. L'avenir de la Martinique nous commande aujourd'hui que quel que soit le bord, nous soyons capables. Je crois qu'il y a eu des exquises, je regrette que ce budget ne traduise pas le niveau d'écoute qu'il y a eu par rapport aux propositions qui ont été faites. Nous avons souhaité faire des propositions et rentrer dans des réalités mais quand on voit que le niveau de l'investissement se situe aujourd'hui à 226 M€, il y a de quoi être inquiet. Quand dans le même temps j'entends – et là je ne comprends pas – que l'on augmente le niveau d'emprunt de 60 M€ et quand même temps on augmente le désendettement, je ne comprends pas. Est-ce qu'il y a des éléments qui nous ont été masqués ? Est-ce qu'il y a une restructuration de la dette ? Qu'on nous le dise.

Ce que j'ai envie de vous dire pour terminer c'est qu'il y a urgence à changer et que ce débat, tel qu'il est posé aujourd'hui doit nous amener tous à nous préoccuper bien évidemment des éléments de contexte de la Martinique qui de mon point de vue supplantent les éléments de contexte financier de la collectivité et à faire en sorte que nous ayons ensemble la capacité à nous projeter dans quelque chose où nous serions vraiment dans quelque dimension peut-être nouvelle mais qui serait une forme de coresponsabilité face à l'avenir.

M. le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – S'il y a bien un moment où on parle d'opposition et de majorité, c'est vraiment au moment du budget parce qu'on peut être d'accord pour toutes les autres sessions, mais quand on arrive au budget, il est clair que chacun a sa façon de voir pour pouvoir gérer cette collectivité. Je voudrais rappeler que chacun semble oublier les 59 M€ de reste à charge de l'Etat sur les Allocations Individuelles de Solidarité. Je sais que l'on ne veut pas l'entendre mais c'est un manque à gagner. Je voudrais également rappeler à chaque collègue que la CTM doit subventionner 19 satellites qui sont tous importants pour les services rendus à la population et pour leur impact économique sur le territoire. Je pourrais continuer en disant que ce budget passera des paroles aux actes.

Lors du précédent rapport d'orientations budgétaires, nous avons eu l'occasion de rappeler l'importance des grands projets structurants de notre Collectivité pour les années à venir ainsi que la forte implication et la mobilisation incessante de notre équipe dans la gestion de la Collectivité et de son développement. Aujourd'hui, au-delà des perspectives politiques, il nous apparaît important d'étudier les traductions budgétaires de nos ambitions tout en tenant compte de notre forte contrainte budgétaire. La volonté du Président de l'Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique est claire : poursuivre une réduction drastique de la dette, un développement constant de notre capacité d'investissement et une non-augmentation des taux d'imposition des différentes taxes locales, justement la taxe foncière. Le cumul de ces trois critères est évidemment primordial. Cette doctrine passe avant tout par une optimisation de l'utilisation des deniers publics. Oui, budget responsable car budget réalisable par la mobilisation de toutes les ressources disponibles. Oui, budget volontaire par la continuité d'investissements et le stock des dettes maîtrisées. Oui, budget volontaire avec un maintien des taux de fiscalité. Oui, budget responsable nous permettant de préparer l'avenir en tenant compte des politiques de solidarité humaine. Budget responsable car pas d'affichage, pas d'effets d'annonce, pas de promesses démesurées. Oui, budget responsable car présentation de projets pouvant être budgétisés, être en capacité de régler tous les engagements des décisions prises. Budget responsable et volontaire de la CTM, continuité de son soutien aux personnes en situation de handicap, soutien aux personnes âgées, soutien à la protection de l'enfance, soutien aux actions d'insertion sociale et professionnelle, continuité des travaux pour aménager et protéger les populations et programmation de grands projets

Pour cela, que je veux parler de certaines déviations (par exemple de Saint-Pierre), de la protection contre la houle, la mise en sécurité des différents itinéraires Prêcheur, Marigot, Carbet, Lorrain, Sainte-Marie, construction de collège au Lamentin (Lamentin III), construction de collège au Morne-Rouge, réhabilitation du golf pour plus de 7 M€, soutien renouvelé au tissu économique. Nous observons une montée en puissance de la programmation des fonds européens. J'appelle de mes vœux que chaque satellite face preuve d'innovation et d'audace pour la diversification des recettes de leur budget.

M. le Président Claude LISE – Collègue CARIUS.

Mme Francine CARIUS – J'ai écouté les uns et les autres. Par moment, j'ai le sentiment que nous sommes en phase, que tout le monde a compris la situation dans laquelle nous évoluons. J'ai d'ailleurs entendu un collègue de l'opposition décrire une situation chaotique, machiavélique et je me suis dit « ça y est, il s'est souvenu de la situation financière dans laquelle il nous a laissé les collectivités. » Il devrait comprendre pourquoi le budget est bâti dans un contexte extrêmement préoccupant, complexe, d'autres collègues l'ont dit avant moi. Je félicite vraiment les équipes et le Président du Conseil Exécutif d'avoir réussi à monter ce budget dans lequel l'individu est directement concerné... l'individu dans le domaine de la formation professionnelle, dans le domaine de l'éducation, dans le domaine social, dans le domaine du sport. Nous retrouvons ces traductions dans le projet de budget qui nous est soumis. C'est vrai que l'on peut se fermer les yeux et se dire que l'on ne comprend pas, que l'on ne retrouve pas le dynamisme mais en réalité on ne peut pas se dire qu'on n'a pas les moyens, on ne peut pas se

dire que nous sommes dans une situation financière difficile, on ne peut pas se dire que l'Etat réduit ses dotations et en même temps souhaité que l'on puisse continuer à vivre dans l'opulence. Ce n'est pas un budget de confort, c'est un budget qui se veut responsable, un budget qui se veut solidaire. La solidarité et à tous les niveaux, ce sont les actions envers les plus faibles, envers les publics les plus vulnérables. La solidarité c'est aussi entre les différents secteurs, chacun ne peut pas plaider ici pour sa chapelle. Nous avons une collectivité, elle est unique. Quand on traverse de telles difficultés, quand on traverse une telle crise nous devons être solidaires et nous devons gérer de façon à pouvoir réadapter le Budget Primitif au cours de l'année, dans le cadre des décisions Modificatives. C'est un budget primitif. Laisser croire à la population que nous pouvons faire plus aujourd'hui, c'est se mentir d'abord à soi-même et mentir à la population. Oui, nous souhaiterions faire plus. Oui, nous aurions souhaité dès 2016 mettre en œuvre le projet sur leguel nous avons été élus mais nous n'avions pas mesuré l'ampleur du désastre qui nous attendait. En réalité, le budget que nous adaptons aujourd'hui est obligatoire. Nous sommes obligés de passer par cette étape si nous ne voulons retrouver l'embellie qui nous permettra d'avoir des jours meilleurs. Aujourd'hui, nous ne répondons pas systématiquement aux attentes de la population, nous ne répondons pas aux espérances de la population parce que nous ne pouvons pas le faire, parce que nous n'avons pas les moyens de le faire mais notre rêve c'est de pouvoir le faire et de pouvoir le faire le plus rapidement. Ce budget qui nous est proposé nous permet en quelque sorte d'assainir la situation que nous avons trouvée. Après avoir assaini la situation, nous pourrons envisager de répondre à toutes les associations. Nous savons que les associations comptent sur la Collectivité Territoriale de Martinique, nous savons que nous avons des bénéficiaires de formation professionnelle qui attendent. Dans le projet de budget qui nous est présenté, je me réjouis de voir qu'il y a des investissements prévus sur les bâtis de l'éducation, de la formation. Savez-vous que nous avons eu des demandeurs de formation qui n'ont pu être accueillis dans les bâtiments, simplement parce qu'ils n'ont pas été entretenus durant les six dernières années qui se sont éculées ? Nous avons à cœur de prendre en charge tous ces bénéficiaires. Je crois qu'aujourd'hui, nous devons nous dire tous ensemble qu'il y a des appels qui sont lancés vers des socio-professionnels, vers le monde économique. Je lancerai d'abord un appel aux élus qui sont dans l'Assemblée pour leur dire que si nous voulons aller dans le même sens, nous devons être solidaires entre nous. Nous devons comprendre et ne pas nous contenter de dire que la situation est difficile. Nous savons que l'environnement est contraint, nous avons des difficultés financières, l'État a réduit ses dotations et en même temps nous faisons comme un enfant à qui on dit « je n'ai pas d'argent » et qui vous répond « fais un chèque. » Aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens – le Président l'a dit – nous constatons que nous n'avons pas les moyens. attendons et avec le budget que nous avons, essayons d'assainir la situation pour pouvoir ensuite mettre en œuvre et répondre aux attentes de la population de façon plus efficace.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE – M. le Président du Conseil Exécutif, M. le Président de l'Assemblée, mes très chers collègues, nous y sommes, le moment fondamental, fondateur, révélateur pour la Collectivité que nous sommes, de présenter la politique qu'elle entend mener pour l'année 2018. Le budget, moment d'espérance, moment attendu par tous mais celui-là aura un goût particulier parce rythmé par une nouvelle donne qui s'impose à nous, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018. Voilà qu'à des recommandations de bonne gestion, se substituent maintenant des injections de bonne gestion au risque de sanctions l'année suivante, si les objectifs ne sont pas atteints. Nous voilà maintenant réduits à la négociation de contrats d'objectifs sous couvert de liberté d'actions masquée. Comment accepter que l'on contractualise sur les dépenses et ne jamais parler des recettes? Une nouvelle loi de finances imposée ne peut balayer d'un revers de main l'héritage qui nous a été laissé depuis des décennies par l'État sous couvert de concepts enchanteurs, flatteurs, valorisants tels que la décentralisation ou la notion de responsabilité. On ne saurait nier que les collèges et lycées qui nous ont été laissés en héritage sans dotation supplémentaire, n'étaient ni

antisismiques ni accessibles aux personnes en situation de handicap, ni équipé d'outils numériques performants à cette époque alors que parallèlement les lois évoluaient en ce sens et nous obligeaient, sans nous donner les moyens. C'est notre ambition maintenant. On ne saurait nier que le RMI puis le RSA nous ont été transmis sans pour autant compenser les montants versés alors que ce n'est pas nous qui en fixions les montants. Non seulement il n'y a pas de compensation mais en plus le « I » de RMI comme le « A » de RSA n'ont jamais fait l'objet de grandes politiques publiques impulsées par l'État, conduisant ainsi de façon automatique à un nombre croissant de bénéficiaires, enfermant nos compatriotes à l'assistanat et nos jeunes à l'exil. Négocions aujourd'hui ce grand plan pour l'emploi. On ne saurait nier que l'APA nous a été transmis sans pour autant que ce soit nous qui en fixions les montants et que la Martinique est le territoire comptant une part importante de personnes âgées conduisant de façon automatique à un nombre croissant de bénéficiaires, que la charge de cette collectivité nouvelle – qui je le rappelle n'est pas une fusion – nous a tout simplement été laissée sur les bras alors que nul ne peut ignorer qu'elle a un coût considérable avec par exemple l'alignement des régimes indemnitaires, le regroupement spatial des agents – condition sine qua non pour l'efficacité de nos services à la population – l'investissement en matière de logiciels uniques etc. etc. que la cohésion sociale devenue priorité de l'État au point d'en faire un Ministère nous est laissée tout simplement, supprimant une bonne partie des contrats aidés pour nos associations notamment sportives alors qu'elle jouent un rôle fondamental dans le maintien d'un équilibre social.

L'héritage qui nous a été laissé est indéniable, indiscutable. Pour l'illustrer, nous pouvons évoquer le cas de la Guadeloupe qui a une capacité de désendettement de quatre ans et demi lorsque nous arrivons en 2017 à 11 ans et demi et que l'exigence posée par le Gouvernement est de neuf ans. Je l'ai rappelé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il ne peut y avoir d'égalité sans traitement différencié. l'équité doit être rétablie. Il y a parfois des récompenses qui ont un goût de punition, nous ne saurions être les bons élèves d'un Gouvernement qui ne pratique pas l'équité. Au tableau d'honneur et aux félicitations, nous préférons les encouragements. Il arrive un moment où nous devons plus que jamais être le rempart des martiniquais. La guestion posée ce jour est simple, le financement d'une collectivité nouvelle comme la nôtre dont le modèle arrive à bout de souffle, n'est plus à la hauteur des enjeux et de notre ambition pour la Martinique. Nous devons tous, élus de tout bord, exiger des mesures d'urgence car nous sommes bien conscients que nous n'avons ni or, ni pétrole, ni ancien ou actuel ministre pouvant faire le rôle de lobbying, ni-mêmes de 500 frères nécessaires pour faire émerger notre territoire. Notre seule priorité pour notre territoire est l'emploi par le développement économique, tout en renforçant la solidarité vis-à-vis des plus faibles, des plus démunis, des personnes en situation de handicap et de nos aînés. Le logiciel est obsolète, nous devons le changer et inventer un nouveau modèle, aux subventions préférer peut-être le taux zéro ou l'avance remboursable.

Cela ne se fera pas sans une sérieuse maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et de frais généraux, en particulier la mise en place d'une stratégie dynamique de la gestion de la valorisation du patrimoine de la Collectivité portée par les élus. La notion d'efficacité – qu'on le veuille ou non – et de rentabilité des services rendus au public et de notre administration doit être plus que jamais entendue et intégrée dans nos politiques organisationnelles, de manière à raccourcir plus que jamais les délais de traitement pour nos administrés et pour nos collectivités dépendant de nous. Un travail de fond et de qualité a été effectué dès notre arrivée et ce de façon la plus collégiale et la plus concertée avec nos partenaires pour fixer le cap... la vision dont on parle souvent traduite à travers les différents schémas adoptés tels que le Schéma Territorial de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation, le Schéma de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il est à espérer et je l'espère fortement, que les décisions modificatives à venir et que la mobilisation des élus – condition sine qua non – nous permettront dans l'intervalle de nous donner les moyens de nos ambitions puisqu'à ce jour 20 666 587,71 euros sont consacrés à l'action économique dans sa section investissement dont 8 488 490.68 euros pour l'agriculture, pêche et alimentaire ;

4 152 906.51 euros pour l'industrie, le commerce et d'artisanat : 7 770 292.29 euros pour le développement touristique et 254 898,23 euros pour la recherche et l'innovation alors que le contenu des schémas votés nécessiterait le triple pour abonder des lignes budgétaires en faveur surtout du projet sur le développement numérique qui est donné comme une ambition de notre mandature. Nous avons à moderniser nos méthodes, à faire preuve d'inventivité, d'ingénierie et à mutualiser nos forces avec nos partenaires en multipliant – à l'image de ce qui a été fait par le collègue CAROLE – la conférence des financeurs. Nous l'appelons de nos vœux, s'agissant des grandes manifestations notamment sportives. J'en veux pour preuve le tournoi d'éco-beach tennis qui a accueilli 10 nationalités différentes ce week-end : Tchèques, Russie, Aruba, Etats-Unis, Paraguay, Italie, Venezuela... tous étaient sur nos territoires pendant plus d'une semaine. J'en veux pour preuve la « Martinique surf pro ». le tournoi du mousquet de ball-trap, le Grand Prix Hippique de la CTM... autant de manifestations qui contribuent à l'activité économique avec la location de véhicules, la restauration, l'hébergement, les dessertes aériennes. Toutes les manifestations citées ont eu lieu entre janvier et mars de cette année. Nous espérons donc un sursaut dans ces prochaines décisions modificatives mais surtout à un sursaut des élus, remparts de la population martiniquaise vis-à-vis de cette loi de finances que nous ne saurions accepter en l'état.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci collègue. Je veux préciser qu'il ne reste plus que trois minutes pour l'opposition. J'ai deux inscrits sur trois minutes : les collègues CATHERINE et LORDINOT. Côté majorité, il reste 46 minutes. J'ai deux inscrits qui sont les collègues CLÉON et NARCISSOT. Je passe la parole au collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – Je ne vais pas tomber dans la litanie de l'héritage. J'observe que le débat sur le budget interroge. Le débat interroge, le budget interroge. Nous observons en effet que 72 % du budget proviennent de l'extérieur. Par conséquent, en dépit de la réduction des moyens de l'État, nous sommes dans une situation de dépendance avérée. On a également dit que la Martinique ne va pas bien, on a vu que le budget est en baisse et plus particulièrement sur le champ de l'investissement. Notre collègue a mis l'accent tout à l'heure sur la question du BTP qui est à l'arrêt. Il a surtout appelé à tout faire pour permettre au BTP de redémarrer et à la Martinique de décoller. Nous avons observé qu'il y a beaucoup de déclarations d'intention sans véritablement dimensionner d'une part les projets, d'autre part l'axe de financement fléché, la démarche de concrétisation. De ce point de vue, nous avons entendu les représentants du Conseil économique qui l'ont signalé et identifié. Je n'entrerai pas dans le détail mais ferai simplement deux ou trois observations.

En ce qui concerne le transport, nous avons vu que le TCSP n'a été évoqué que pour la programmation d'extension. En ce qui concerne la mise en œuvre, il n'y a pas d'indication et plus particulièrement sur la question de la négociation avec les taxicos pour permettre d'aller vers une perspective positive dans ce sens. Nous observons par ailleurs que l'on continue à faire croire que les caisses sont vides quand on diminue la hauteur de l'emprunt et que l'épargne augmente. On note une incompréhension entre le chapitre 934 « Santé et action sociale » et les actions qui sont énoncées : Pôle universitaire, cyclotron financé à 100 %... toutes ces questions qui sont en somme non fléchées. Par ailleurs, nombre de projets sont signalés mais il n'y a aucune indication sur les perspectives de financement ; cela interroge. Vous comprendrez que nous avons en effet un budget devant nous et que nous nous retrouvons à nous interroger pour savoir s'il s'agit de la reproduction pure et simple du DOB.

Par conséquent, il est important pour nous de pouvoir répondre aux défis parce que nous sommes dans une situation extrêmement préoccupante pour la Martinique. L'un de ces défis c'est le vieillissement de la population, le schéma de l'autonomie. Or, nous avons vu que l'on annonce pour le CNSA 820 M€ de financement, il y a donc une vigilance à avoir de façon à obtenir les moyens et les contributions

nécessaires, compte tenu du contexte dégradé que nous connaissons pour nos structures. Enfin pour conclure...

M. le Président Claude LISE – Tu as épuisé ton temps.

<u>M. Félix CATHERINE</u> – En ce qui concerne le tourisme, là aussi nous avons un questionnement parce que nous ne voyons pas du tout les moyens qui sont fléchés pour le tourisme. En tout cas il importe que soit pris en considération l'ensemble des interpellations sur les priorités et les suggestions pour permettre à la Martinique de redécoller. C'est une urgence, il est nécessaire d'être à l'écoute des propositions qui sont faites.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. L'opposition a donc épuisé son temps. Sont actuellement inscrits pour la majorité les collègues CLEON, NARCISSOT et ADENET.

M. Georges CLEON – Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Président de l'Assemblée, mes chers collègues, vous qui suivez nos débats de chez vous, je vous salue. Ce budget 2018 que nous propose le Président de l'Exécutif est bel et bien le meilleur budget possible dans les circonstances difficiles que nous traversons, conditions que les collègues ont rappelées et soulignées, des deux côtés de l'Assemblée. C'est un budget réaliste, un budget honnête, un budget de courage, un budget de résistance et de responsabilité. Un budget pour continuer à réparer les difficultés d'un héritage, pour réparer et combler un passif. Il faut applaudir le Président qui, malgré ces circonstances extrêmement difficiles, arrive à nous proposer un projet de budget en équilibre.

Quelles sont les circonstances dans lesquelles ce budget est bâti? Il faut les rappeler pour que nos concitoyens s'en rappellent : une Collectivité qui croule sous les dettes, dettes déjà anciennes. Dois-je rappeler que dès 2015 deux sites sérieux d'analyse financière qui sont « lemonde.fr » et « capital.fr » disaient déjà que la Région Martinique était la Région la plus endettée de France. C'était déjà le cas en 2015 et voilà ce que nous avons trouvé en arrivant ici à la CTM. Un niveau d'engagement inouï – nous l'avons dit lors de la dernière plénière, lors du Débat d'Orientations Budgétaires – 3 milliards d'engagement, une baisse des recettes venant de l'État, des factures de 2012, 2013, 2014, 2015 non honorées et que nous avons courageusement commencé à payer. En 2016, 255 M€ payés. En 2017, les sommes seront probablement égales d'après les indicateurs que nous avons. Nous ferons les comptes au moment du vote du compte administratif.

Oui, circonstances difficiles marquées par l'explosion du coût du TCSP qui est passé de 250 à 440 M€, il faut le rappeler aux martiniquais, c'est ce que nous payons aujourd'hui ; 150 M€ à rembourser à la société avec laquelle vous avez contracté un PPP. C'est tout cela qui constitue la difficulté d'aujourd'hui quand j'aurai ajouté à ce tableau, que les emprunts qui avaient été contractés par le SMTCSP qui n'existe plus, mais pour laquelle l'ex Région se portait garante compte tenu de la convention signée, c'est nous CTM qui devons rembourser aujourd'hui. Voilà des éléments de la difficulté de la situation d'aujourd'hui, voilà d'où elles viennent et voilà qui sont les responsables. Pire, des règles draconiennes imposées par la loi de finances et de programmation financière 2018. Nous devons à marche forcée, atteindre un équilibre puisque nous sommes parmi les 322 collectivités à qui le Gouvernement impose une parfaite santé financière. Il nous impose de ramener le taux d'endettement de 13 à 9 années. Là encore, il faut saluer cette prouesse du Président du Conseil Exécutif qui dès ce budget 2018, nous permet de gagner deux années en passant de 13 à 11. Si ce budget est en légère baisse par rapport au budget précédent, j'ai cité des éléments patents et pertinents qui peuvent l'expliquer. J'ai oublié de citer c'est 620 M€ que l'État doit à la CTM au titre des AIS. Voilà les circonstances dans lesquelles ce budget 2018 a été bâti : contraintes, difficultés. Nous sommes au cœur de la tempête, n'importe quel marin sait que lorsqu'on navique avec des voiles, ce n'est pas au cœur de la tempête que l'on déploie ses voiles.

Au cœur de la tempête, on réduit la voilure pour maintenir le navire à flot. C'est ce que nous faisons, c'est ce que le Président nous propose de faire cette année avec ce budget 2018. On réduit la voilure pour sauvegarder l'essentiel, maintenir la yole à flots et on assainit, on écope de manière à pouvoir repartir sur des bases saines, des bases consolidées.

Président, tu m'as pris le mot à la bouche « Apocalypse now ». J'ai l'impression d'avoir vu dépeindre ce tableau, on veut peindre en plus sombre encore la situation comme si elle ne se suffisait pas à ellemême. Ce matin, i'ai eu la chance d'entendre sur une radio, à une heure de grande écoute, un son de cloche... un seul son de cloche, celui de l'opposition. En fait, c'était un aveu, un hommage rendu à l'action de la CTM. Cet intervenant disait que nous ne faisons que du goudron, que du goudron. C'est déjà bien beau que nous fassions du goudron. Il reconnait que nous travaillons de manière intense sur nos routes, merci collègue de le reconnaître, tu es en progrès. Tu es parti d'une Martinique à l'arrêt et tu es maintenant à une Martinique où nous travaillons en conséquence sur les routes, merci de le reconnaître. En fait, quand tu dis que nous ne faisons que du goudron, tu oublies que nous avons continué à investir en 2017, continué à aménager ces places de parking, à aménager ces trottoirs, juste devant l'hôtel de la CTM à Plateau Roy. Ce n'est pas du goudron, c'est du béton. En 2017 et 2018, nous avons continué à travailler sur l'ex hôpital Victor Fouche. Nous avons fait le clos et le couvert, le réfectoire... nous avons également trouvé le nombre de places de parking que nous impose le nombre de bureaux que ce bâtiment va héberger. Ce n'est pas du goudron, c'est du béton. Nous avons continué et fait en sorte que le musée du père Pinchon – chantier qui était à l'arrêt – soit terminé. Nous l'avons inauguré et remis à disposition du public. Ce n'est pas du goudron, c'est de l'investissement avec du béton. Le laboratoire Territorial d'Analyses, chantier repris et terminé, ce n'est pas du goudron. Les guelques 80 M€ investis et à investir encore dans le lycée Schœlcher, chantier phare, démolition et reconstruction, chantier qui entrera justement dans sa phase de gros œuvre consommatrice de béton, ce n'est pas du goudron. Le chantier de l'Observatoire vulcanologique et sismologique de la Martinique entre Saint-Pierre et Fond Saint-Denis, là aussi nous continuons à travailler, ce n'est pas du goudron. Sovons sérieux, sovons réalistes. Dans un désir effréné de tout peindre en sombre, le collègue veut faire croire aux martiniquais qu'il fait nuit en plein jour. Je reprends ce que nous a dit la collèque Mousseau, les chiffres du tourisme battent des records, chiffres attestés par les professionnels. Le collègue persiste à dire le contraire. Quand nous lançons un ambitieux programme de câblage de toute la Martinique en fibre optique pour mettre en place les conditions de développement du numérique, il soutient que nous ne faisons rien pour le numérique. Quand les experts européens eux-mêmes. draconiens, sans concession, experts de contrôle des fonds européens nous disent que nous avons dépassé en 2007 le plafond qui nous était imposé, là aussi il persiste à dire que nous allons subir des dégagements d'office.

Enfin, il faut le laisser dans ses élucubrations parce qu'en fait, nous le laissons aux martiniquais qui feront eux-mêmes la part des choses. Alors que l'État nous pressurise, alors que l'État nous doit ces 620 M€, ce collègue voudrait que nous volions au secours de ce même Etat, en prenant à sa place la compétence « Santé-hôpital. » Le peu que nous avons, nous devons le consacrer aux compétences propres de notre Collectivité. La Martinique est témoin, nous faisons tout pour faire en sorte que nous retrouvions des marges de manœuvre et il y a une phase incontournable qui est la phase d'assainissement qui permettra de repartir dans l'investissement. Tous ces projets qui sont listés dans l'exposé des motifs aux pages 29 et 30, sont autant de chantiers pour lesquels nous sommes prêts ; des chantiers pour lesquelles des études ont été menées ; des chantiers pour lesquels la commission a travaillé sur les dossiers de prise en considération. Sitôt que le vent se lèvera, nous pourrons à nouveau déployer nos voiles pour voguer vers le développement de ce pays. Pour le moment, nous sommes dans le dur et nous saluons le courage du Président qui nous présente ce projet de budget de responsabilité. C'est avec ce même courage, cette même détermination, ce même sens des réalités,

que nous allons voter ce budget pour faire en sorte que nous mettions en place les jalons pour pouvoir demain travailler de manière efficace pour la Martinique.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Merci collègue. Il reste 28 minutes. Collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT - Puisque nous sommes en phase de conclusion, je ne serai pas long, je m'efforcerai de rester dans les trois minutes pour permettre aux autres collègues de s'exprimer. Je voudrais dans mon propos, rassurer les martiniquaises et les martiniquais qui nous écoutent car je constate que l'on a pris plaisir à vouloir nous plonger dans un scénario catastrophe alors que nous disons qu'il y a en face du réalisme. C'est cette réalité que nous regardons et que nous gérons. Quelle est cette réalité difficile dans laquelle nous réalisions le budget de la Collectivité ? C'est cette réalité du fonctionnement de la Collectivité. Je ne sais pas si dans les interventions de tout à l'heure, il y avait une volonté de noyer le poisson ou encore d'induire le martiniquais en erreur mais il est important de rétablir les choses en disant que ce n'est pas un budget d'austérité que nous présentons aujourd'hui. Ce n'est pas d'un budget d'austérité que le Président de l'Exécutif présente aujourd'hui. Si c'était le cas, nous ne serions pas là, nous serions sous tutelle et on nous aurait guidés, on nous aurait dicté. C'est ce choix qui a été fait de ne pas tomber dans un budget d'austérité mais bien dans un budget de rigueur face à cette réalité économique et financière. Quand je dis « « un budget de riqueur », cela signifie que nous nous imposons des défis. Les deux défis fondamentaux qui sont imposés dans ce budget, c'est d'abord le défi de la recette avec le gel des taux de fiscalité. Cela veut dire que nous ne mettrons pas la main dans la poche du contribuable. C'est déjà un premier défi à relever.

Le deuxième défi c'est le défi de l'équilibre pour identifier justement la capacité d'épargne de la Collectivité. Tout à l'heure, il y a un collègue qui dans son intervention, semblait ne pas vouloir comprendre. En tout cas, il disait que ce budget n'a pas de sens et que l'on ne savait pas où on allait. Il disait qu'il fallait qu'il y a une visibilité sur les éléments constitutifs de la CAF, c'est dans le deuxième défi annoncé par le Président MARIE-JEANNE. Lorsqu'il parle de la capacité d'épargne, de quelle épargne s'agit-il ? D'abord l'épargne de gestion, c'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement. Cette épargne de gestion est pénalisée à cause de ces dépenses de fonctionnement que nous avons trouvées, des dépenses qui sont lourdes. C'est cette épargne de gestion qui fait que nous avons cette insuffisance de recettes de fonctionnement pour faire face à ces dépenses de fonctionnement. Voilà une première étape de la capacité d'épargne, la seconde c'est l'épargne brute. C'est justement pouvoir faire face à la capacité de remboursement de l'emprunt à partir de cette épargne de gestion. Voilà une deuxième capacité d'épargne. La troisième qui découle de ce que nous disait le Président MARIE-JEANNE, c'est cette épargne nette qui permet à la Collectivité de faire face au poids de l'intérêt de la dette. L'épargne brute permet à la Collectivité de faire face au remboursement de la dette en capital, l'épargne nette permet à la Collectivité de faire face au poids de l'intérêt de la dette. Voilà justement la capacité d'autofinancement, cette épargne nette. Cette capacité d'autofinancement c'est justement la capacité de la Collectivité à faire face à ses investissements. Je rejoins Francine CARIUS quand elle dit « ne soyons pas des enfants gâtés, regardons la réalité en face, sovons des élus responsables, » En disant cela, nous disons simplement que le budget qui est présenté aujourd'hui est marqué par ces nouvelles mesures d'encadrement des dépenses de fonctionnement pour répondre à ces défis d'équilibre que le Président nous dit. Ce budget prend en compte le niveau d'endettement des collectivités fixé par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Le collègue LAVENTURE l'a dit dans sa présentation qui était éloquente, le budget qui est présenté est un budget volontariste, il est structuré sur trois points qui répondent à ces défis d'équilibre : le niveau d'investissement élevé, les dépenses de fonctionnement et un stock de dettes maitrisé et un maintien de la fiscalité. Lorsque le collègue Miguel LAVENTURE parlait de niveau

d'investissement élevé, il est clairement démontré qu'il y a là une politique volontariste d'investissement qui cible les programmes structurants pour soutenir l'activité économique, mais dans un contexte précis qui est celui d'un recours mesuré et maîtrisé à l'emprunt, pour pérenniser les interventions de la Collectivité. Lorsque qu'il dit un recours mesuré à l'emprunt, il est clairement démontré que le montant de l'emprunt prévu à ce budget – les collègues d'en face l'ont critiqué – est déterminé pour permettre la réalisation des investissements programmés au titre de l'exercice 2018.

Voilà ce que nous disons : un budget qui est réaliste et maîtrisé parce qu'il v a des élus qui connaissent et maîtrisent cette situation difficile dans laquelle nous sommes, situation que nous avons trouvée, ce côté catastrophique que nous avons à notre charge. Je crois qu'il faut dire que ce recours mesuré à l'emprunt s'appuie sur la capacité d'autofinancement qui est dégagée, cette épargne nette. Lorsqu'on parle de l'encours de la dette, il est clairement dit qu'elle devrait représenter 590 M€ au 31 décembre 2018 contre 568 M€ au 31 décembre 2017. Cette maîtrise de la progression de la dette permettra à la Collectivité de conforter, de retrouver sa solvabilité pour aller convaincre et rassurer nos prêteurs, rassurer ceux qui nous donneront les moyens de conforter cette capacité d'autofinancement pour accompagner l'investissement et continuer à conforter le tissu économique. Ne soyons pas des enfants gâtés, soyons des élus responsables en disant que la situation dans laquelle nous sommes est maîtrisée, elle n'est pas encore réglée mais elle est identifiée et que nous nous donnons les moyens de parvenir et de permettre à la Martinique de retrouver le programme ambitieux que le « Gran Sanblé pou ba pévi-a An Chans » d'Alfred MARIE-JEANNE a présenté à la population. C'est ce que nous allons voter en toute confiance pour dire que nous n'allons pas nous laisser intimider, nous n'allons pas nous laisser décourager. La situation est difficile mais il y a des femmes et des hommes dans cette majorité autour d'Alfred Marie-Jeanne pour nous permettre de redresser la situation de la Martinique et nous allons voter ce budget avec Alfred MARIE-JEANNE.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci collègue. Il reste 20 minutes. Collègue ADENET puis la collègue Karine MOUSSEAU.

M. Lucien ADENET – Mon intervention sera très courte. J'essaierai de répondre à une question du collèque ZOBDA. Tu as demandé où serait inscrite cette somme de 5 M€ réservée aux taxis collectifs. Je voudrais dire à toutes les personnes qui nous écoutent que concernant les taxis collectifs qui font de l'interurbain, il a été décidé en 2001 de mettre en place ce que l'on appelle une aide à la cessation d'activité. En 2001, cette aide s'élevait à 45 000 euros. En 2008, nous sommes passés à 53 000 euros sous la présidence de M. LISE. En 2015, nous avons fait un autre geste en collaboration avec les transporteurs par taxis collectifs en passant à 80 000 euros. J'étais à la commission « Transport » du Conseil Général en 2015 et j'ai voté pour la mise en place de cette aide à la cessation d'activité pour les transporteurs par taxis collectifs. Le dispositif continue à fonctionner, la somme est payable en deux fois 40 000 euros. Il faut savoir que dans le budget de Martinique Transport, il n'est pas prévu de prendre ces 5 M€. Ce sont des crédits qui sont dans les crédits de la CTM donc c'est l'affaire de la CTM. Je dois également dire que les discussions avec les chauffeurs de taxis continuent entre le Président du Conseil Exécutif et les deux syndicats qui existent. Nous continuons à travailler avec ses artisans. Je voudrais également dire qu'il y a une confusion dans l'esprit des martiniquais, on veut leur faire croire que « Martinique Transport » ne va gérer que les Bus à Haut Niveau de Service. Or ce n'est pas vrai. « Martinique Transport » a un programme qui est la gestion du transport sur l'ensemble du territoire martiniquais et regroupe en son sein les quatre autorités organisatrices du transport c'est-à-dire Cap Nord, Espace Sud, la CACEM et la CTM. « Martinique Transport » s'occupe de transport scolaire, de transport de passagers par voie terrestre et de transport maritime. On nous dit parfois que pour désengorger le réseau routier en Martinique, il faudrait très rapidement mettre en marche les Bus à Haut Niveau de Service. Or, notre conception du transport, c'est une vue globale de l'organisation du transport. Le transport terrestre doit être complété par le transport maritime. C'est ce que nous faisons

puisque nous avons déjà mis en place un certain nombre de dessertes par voie maritime, nous allons continuer à étendre ces dessertes.

Pour terminer, je dirai que notre budget est un budget audacieux. C'est un budget responsable qui tient compte de la réalité financière d'aujourd'hui de notre Collectivité. Il y a des collègues qui s'étonnent toujours quand nous disons que nous avons hérité d'une situation financière exécrable, une situation financière très lourde pour la Collectivité. Vous vous rappelez du vote du compte administratif de la Région pour 2015 ? La Chambre Régionale des Comptes avait dit qu'il y avait un excédent d'un demi-million d'euros. La majorité avait dit qu'il y avait des recettes fictives et que parmi ces recettes, il y avait les 15 M€ qui devaient être versés par le Syndicat Mixte du TCSP à la Région, via la CACEM. J'ai ici un document qui émane de Monsieur Morin qui dit : « S'agissant des 15 M€ sollicités par la Région auprès du Syndicat Mixte du TCSP au titre des travaux supplémentaires sur les ouvrages de Gaigneron et de la Pointe des sables, il conviendra de mettre en œuvre les dispositions qui conviennent afin de disposer du solde de 7 M€ qui devront être reversés à la CTM. Un avenant à la convention financière initiale d'un montant de 8 M€ a été conclu entre le Syndicat Mixte du TCSP et la CACEM. Il restera à saisir de nouveau la CACEM d'un montant de 7 M€ pour solde de tout compte. » Vous voyez bien qu4il avoue que rien n'avait été versé, que c'était tout simplement une inscription fictive.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Il reste 10 minutes. Collègue Karine MOUSSEAU, je pense que tu seras la dernière intervenante.

Mme Karine MOUSSEAU – Sans vouloir aller à contre-courant – j'ai l'impression que je suis toujours un peu à contre-courant mais tant pis – c'est vrai que j'ai beaucoup entendu parler de contraintes. Oui, nous avons des contraintes budgétaires. On l'a dit et répété mais aujourd'hui la situation économique en Martinique est telle que le coup de frein ne peut être aussi brutal qu'on veut le donner aujourd'hui, à mon sens. Freiner une économie déjà bien faible, c'est la tuer. Alors non, nos demandes ne sont pas celles d'enfants gâtés. Nous savons que dans une situation comme la nôtre - nous sommes en récession économique c'est-à-dire que notre PIB diminue, nous avons un chômage qui augmente sans cesse – nous ne pouvons absolument pas donner un coup de frein brutal à l'économie. Pour relancer notre croissance, nous n'avons pas le choix. La priorité doit être donnée aux investissements productifs, à l'activité économique et en particulier au secteur qui justement aujourd'hui est l'un des derniers à porter notre économie, je veux parler du tourisme. Les dépenses d'investissement pour l'activité économique sont passées de 110 M€ en 2015 à 20 M€ aujourd'hui. En trois ans, c'est un coup de frein beaucoup trop brutal pour une économie aussi mal en point que la nôtre. C'est tout ce que je dis. Je ne suis pas une enfant gâtée, je dis simplement que nous sommes en train de tuer notre économie. Oui, le tourisme va bien mais il pourrait encore aller mieux. Cela fait cinq ans que nous n'avons pas fait de promotion sur les chaînes nationales. Aujourd'hui nous pouvons avoir quatre vols en plus avec la Norwegian, mais il faut faire de la promotion et pour cela il faut un budget. J'ai réussi à faire avec mon équipe plus de 686 000 euros d'économie en fonctionnement. Malgré tout, nous ne pourrons pas faire tout ce que nous voulons faire parce qu'il faut faire des choix. Alors oui à l'assainissement de nos comptes, oui il faut assainir nos comptes mais pas de façon brutale. Oui à l'assainissement de nos comptes mais non à la rigueur, non au coup de frein brutal car la CTM assainira son budget mais nous irons vers la mort de notre économie. Voilà ce que je voulais dire.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Merci collègue. Nous allons passer la parole au Rapporteur en lui demandant de faire un effort de synthèse même s'il y a eu beaucoup de questions, beaucoup d'éléments évoqués, s'il veut donner une chance au collègue BOUTRIN de présenter ces questions ce soir puisque si j'ai bien compris, il devra nous représenter toute la journée demain dans le cadre du

passage d'une délégation de l'État. Je suis à votre disposition toute la nuit mais je veux que chacun comprenne bien. Je ne veux pas du tout censurer le Rapporteur mais je lui demande de faire un effort parce qu'il faut absolument que le collègue BOUTRIN passe ces questions ce soir. Vous voyez à peu près ce que cela signifie. Collègue MARIE-SAINTE, un point d'ordre ?

- **M. Daniel MARIE-SAINTE** Je veux faire une communication.
- M. le Président Claude LISE Tu veux faire une communication ce soir ou demain ?
- M. Daniel MARIE-SAINTE C'est à propos du budget.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Vous êtes deux à intervenir avec eux. Tu souhaites qu'ils interviennent avant, pendant ou à la fin de ton intervention ? Je considère que c'est un bloc du Conseil exécutif qui intervient dans les débats en évitant surtout de le relancer. Collègue MONPLAISIR pour un point d'ordre.
- **M.** Yan MONPLAISIR Si une intervention est de nature à susciter une réponse au sein de l'Assemblée, il faudra trouver le temps nécessaire pour qu'il y ait une réponse.
- M. le Président Claude LISE C'est évident. C'est la raison pour laquelle je souhaite que les deux interventions des conseillers exécutifs rentrent en quelque sorte dans l'intervention de clôture, sinon nous allons repartir dans un débat. Encore une fois, je ne plaide pas pour moi je peux passer la nuit mais je vous signale qu'il y a quantité d'autres questions et qu'il faut absolument que le collègue BOUTRIN puisse présenter ses questions ce soir. Ayant dit cela, je passe la parole au Rapporteur qui s'arrangera pour faire une séquence Marie-Hélène LEOTIN et une séquence Daniel MARIE-SAINTE. Je vous laisse vous arranger entre membres du conseil exécutif.
- M. Miguel LAVENTURE Mes chers collègues, chers martiniquaises et martiniquais qui nous écoutez et peut-être même nous regardez. D'abord, je voudrais répondre sur quelques points précis puisque le débat budgétaire est l'occasion de recueillir quelques informations pour certains collègues qui ont attiré l'attention sur des aspects particuliers. Peut-être était-ce l'un des points sur lesquels le collègue MARIE-SAINTE souhaitait intervenir ? La question du Morne des Cadets. La réponse est très simple, il y a eu des péripéties sur ce chantier qui elles-mêmes ont créé d'autres péripéties à d'autres entreprises. Par conséquent, il y a eu un délai supplémentaire pour lequel il y a aujourd'hui un cadrage temporel. L'ensemble des intervenants est en action et selon les informations données par les services techniques, tout ceci est prévu pour se terminer au 30 mai peut-être avec quelques semaines de plus. Nous savons donc où nous allons. En ce qui concerne les versements pour les CCAS, les opérations sont effectivement en cours. Elles ont connu quelques délais mais là aussi, il devrait y avoir des satisfactions qui pourront se manifester assez rapidement.

Enfin, pour ce qui est des délais de paiement – je parle sous le contrôle du Payeur territorial qui n'est plus là – les problèmes qui ont pu être observés à certains moments sont des problèmes de conjoncture. Le déclenchement du vote du budget qui j'espère interviendra de manière enthousiaste et partagée tout à l'heure, conduira à disposer d'un contexte permettant à la fois l'activation des opérations dans nos propres services mais également une meilleure fluidité des traitements par le Payeur territorial. Voilà déjà sur les questions particulières pour que chacun trouve un motif de tranquillité par rapport aux interrogations exprimées.

Sur la problématique générale, je pense que nous avons tous fait le constat que grâce à ce Débat d'Orientations Budgétaires très long et très libre qui a eu lieu mais également les heures que nous avons passé à échanger sur le budget proprement dit, trois éléments apparaissent indiscutables :

- le premier c'est la réalité de ce que nous tous avons appelé les contraintes. Je pense qu'aujourd'hui personne ne considère la donne du budget 2018 comme assimilable, comparable à celle qui a pu exister pour les deux budgets précédents. Nous sommes dans une situation nouvelle qui nécessite d'être prise en considération. Le deuxième constat que nous avons tous partagé selon moi, c'est la notion de cumul de problèmes. Dans la présentation PowerPoint que nous avons faite et qui elle-même prolongeait le propos introductif un peu solennel du Président, nous avons souligné qu'il y avait simultanément trois éléments : le premier c'est l'héritage... quand l'héritage c'est l'héritage, cela ne signifie pas nécessairement que l'on cible ou que l'on mette à l'index exclusivement celui-ci ou celui-là même si i adan. L'héritage ce sont les 620 M€ que l'État n'a pas assumés depuis 2004, l'héritage ce sont les indiscutables paiements de dépenses que nous n'avons pas assumés parce qu'elles étaient antérieures à notre arrivée et qui sont intervenus en 2016 et 2017. L'héritage c'est certaines méthodes d'annonces d'engagement sans sécurité et sans certitude de pouvoir les assumer. L'héritage c'est signer sans compter, c'est jouer une forme de facilité qui est une négation de l'ingénierie budgétaire et de l'ingénierie financière. L'héritage c'est tout cela. C'est un premier élément indiscutable.
- le deuxième élément indiscutable c'est qu'il y a eu cette loi nous n'allons pas y revenir car je pense que tout le monde l'a bien en tête loi du 22 janvier 2018, article 29 plus particulièrement qui donne désormais des impératifs. On ne peut pas avoir des dépenses de fonctionnement qui augmentent de plus de 1,2 %. Tous ceux qui sont intervenus ont dit que c'est impossible, ne serait-ce que la gestion des personnels qui conduit mécaniquement à une augmentation des volumes supérieure à cela. Par conséquent, si nous dépassons, nous sommes sanctionnés financièrement. Nous ne pouvons pas emprunter sans certitude de pouvoir rembourser, mieux en se plaçant au-dessus d'un ratio qui a été défini et qui est aujourd'hui de neuf années pour les Régions, nous sommes assimilés à une Région. Nous n'avons pas de besoins de financement que nous pouvons apprécier librement parce que nous sommes une collectivité et à partir de là organiser ce financement comme nous le voulons. Tout cela est désormais encadré et suivi et doit s'organiser dans le cadre d'un contrat à signer avant le 30 juin 2018. C'est la loi, aucun de nous ici n'est parlementaire et n'a voté cette loi. C'est la loi, elle a été votée. Ceux qui aujourd'hui récusent le dispositif, qu'ils voient le Président de la République, son Gouvernement et sa majorité pour amender la loi mais finissons-en avec les faux-semblants.
- le troisième élément c'est que dans le même temps, nous avons une population qui nous impose de lui prêter attention et nous l'avons retenu dans le Débat d'Orientations Budgétaires en fixant deux priorités : protéger et accompagner les plus faibles et investir pour réussir le développement de la Martinique en valorisant nos atouts et potentiels. Pour y parvenir, la simple mise en œuvre des techniques habituelles qui ont jusqu'à présent été utilisées rendaient l'opération impossible parce que mécaniquement la capacité d'autofinancement négative faisait que tout se bloquait. Je remercie le collègue NARCISSOT d'avoir rappelé la trajectoire qui s'impose concernant ces questions de capacité d'autofinancement ou d'épargne si vous préférez, avec quelques rappels que je reprendrai à mon compte. Quand on exécute un budget, on l'exécute d'abord au sens chronologique mais d'abord au sens des volumes parce que c'est le plus important mais aussi d'abord parce que c'est ce que l'on est obligé de faire. On l'exécute d'abord en fonctionnement. Par conséquent, on a des recettes de fonctionnement et des dépenses de fonctionnement. Le solde de tout cela - les recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement – doit donner un résultat positif que l'on appelle « épargne de gestion. » Si on n'a pas l'épargne de gestion qui est positive, sé annou fini épi sa, on ne va pas plus loin, le chemin s'arrête. Quand on a une épargne de gestion positive, on en déduit une épargne brute qui consiste à prendre l'épargne de gestion positive, à payer les intérêts des emprunts que l'on a et ce qui reste, c'est l'épargne nette. Cette épargne nette servira à payer le capital, le remboursement en capital. C'est en fonction de ce remboursement en capital que l'on sait si on a la possibilité de recourir encore à de l'emprunt. S'il est négatif, ce n'est plus possible non seulement du point de vue de l'orthodoxie c'est-à-dire la bonne manière de gérer mais le prêteur ne vous accordera pas le prêt. La loi est maintenant venue créer un dispositif de contraintes qui fait que ça bloque. C'est cà la réalité, ca se cumule avec l'héritage. Ca se cumule avec les nouvelles dispositions qui nous sont

imposées. La performance pour ce budget a été – entre le DOB dont nous avons débattu le 1er mars et maintenant – d'inventer les différentes mécaniques permettant d'avoir les perspectives que je viens d'indiquer : épargne de gestion positive, épargne brute positive, épargne nette positive. C'est ce qui nous donne la possibilité d'avoir un budget et d'avoir un budget qui tienne la route parce que chacune des recettes est une recette soupesée, évaluée, expertisée, garantie et que chacune des dépenses a été positionnée de manière raisonnable. J'espère que nous n'aurons pas de dérapage et que nous aurons ainsi la capacité de pouvoir faire face aux besoins de la Martinique. En procédant ainsi... nous l'avons présenté dans le PowerPoint, vous l'avez dans votre document, le vous invite à retenir le numéro de la page du document comptable, c'est la page 14 pour avoir clairement l'énoncé du budget principal en tant que projet jusqu'à ce que nous l'ayons ensemble voté tout à l'heure et qui donne le montant en mouvements réels, cela veut dire la réalité des recettes telles qu'on les prévoit et la réalité des dépenses telles qu'on les prévoit. En mouvements réels, ce projet de budget qui vous est proposé s'élève à 1 091 515 867 euros. Je veux espérer que tout le monde entend, que tout le monde veut bien lire, que tout le monde retient. C'est ça le montant du budget en mouvements réels. Si nous avons bien cette notion de budget en mouvements réels pour 2018 et que nous voulons faire l'appréciation des évolutions, il nous faut alors prendre le montant du Budget Primitif 2017 en mouvements réels parce que nous ne pouvons pas que comparer des cocos et des abricots. Il nous faut prendre chaque fois le même concept.

En 2017 le Budget Primitif en mouvements réels était de 1 101 672 108 euros. Ça sonne tellement bien que je vais le redire parce que du coup on voit bien quelle est la différence. Je reprends : pour 2018 1 091 515 867 euros, pour 2017 1 101 672 108 euros. On n'a pas besoin de mettre les chiffres sur une feuille de papier et de prendre son Smartphone pour faire les chiffres, on voit tout de suite que la différence est de l'ordre de 10 M€. Alors le Budget Primitif 2018 qui vous est proposé est en diminution de 10 M€ sur 1 100 000 000 euros soit moins de 1 %. Quand on est dans la situation que je viens de rappeler, c'est une performance parce que lorsque nous avons commencé à y réfléchir dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, en lisant la loi, en regardant les indications que nous avions, en commençant à réfléchir nous n'étions pas sûrs de parvenir à une proposition de cette nature. Il y a là quelque chose qui témoigne de ce que le Président expliquait tout à l'heure, le fait qu'il a été question de gagner ces défis. Je pourrais vous donner le montant en mouvements réels du budget de 2016 pour que tout le monde ait toute l'info. Il était de 1 129 872 507 euros. La différence est de 28 M€. Je veux dire qu'il faut quand même être sérieux. Je pense que chacun de nous l'est et que par conséquent nous avons choisi d'être dans cette option de partager les choses avec conviction, réalisme et volonté d'avancer parce que la situation de la Martinique - c'est cet élément que je veux ajouter - nécessite que l'on se retrouve pour faire en sorte que ça fonctionne du mieux que nous pouvons. J'ai entendu plusieurs collègues - ils ont eu raison - rappeler que nous sommes depuis plusieurs années (pas depuis deux ans) dans une situation où la Martinique voit sa population diminuer. Ce n'est pas parce que nous avons des catastrophes, ce n'est pas parce que nous avons des épidémies, ce n'est même pas parce que il y a moins de naissances qu'il n'y a de décès, non il y a plus de naissances qu'il n'y a de décès en Martinique, mais c'est parce que les vivants de Martinique guittent la Martinique pour aller ailleurs non pas parce qu'ils n'aiment pas la Martinique mais parce que le travail, l'activité, l'épanouissement, la réalisation de chacun mais parce qu'ils considèrent qu'il est non seulement plus aisé mais plus probable, plus opportun d'imaginer le trouver ailleurs. Nous avons donc cet impératif de développement, c'est ce qui nous anime, c'est ce qui nous fait bouger et qui nous met en mouvement. C'est la raison pour laquelle nous aurions tellement aimé avoir une section d'investissement encore plus importante que celle qui est proposée. La section d'investissement qui est proposée sur ce projet de budget est de 226 M€, ce n'est quand même pas rien. Je ne veux absolument pas renoncer parce que je suis un optimiste même si je n'ai aujourd'hui aucun élément qui me permet de l'argumenter de facon certaine. Je ne veux pas renoncer à l'éventualité que cette sanction d'investissement progresse au cours de l'année 2018 parce que nous avons un devoir de développement de la Martinique. Tout ce qui a été exprimé par les uns et par les autres soit de manière sectorielle en parlant de la culture, en parlant de l'éducation, en parlant de l'activité économique, en parlant du tourisme, en parlant de l'innovation, en parlant de la recherche... tout ce qui a été exprimé ici est évidemment porté comme étant la responsabilité commune. La nécessité à laquelle nous aspirons tous porter une réponse. Il nous faut continuer à opérer et c'est ce qui est proposé.

Ce n'est pas magique d'arriver à seulement moins de 1 % de diminution dans le contexte actuel, je ne veux être offensant vis-à-vis de personne mais les autres collectivités qui sont dans des situations analogues... encore une fois je ne veux rien mettre rien à l'index mais je veux simplement éveiller les motivations de comparaison qui pourraient trouver opportunité à s'exprimer. Je dis que cette performance n'a pas pu être réalisée ailleurs. Par conséquent, je souhaite que nous puissions ce soir envoyer un signal majeur, un véritable élément collectif de mobilisation mais surtout d'enthousiasme à chaque martiniquaise et chaque martiniquais pour dire que leur Collectivité majeure qu'ils ont voulu et pour laquelle ils ont voté massivement trois fois dont deux fois en janvier 2010 d'abord pour écarter une éventualité qu'il considérait comme non inappropriée, d'autre part pour dire qu'il voulait qu'il y ait une collectivité unique et en décembre 2015 en faisant un choix de celles et ceux qu'ils considéraient comme étant indiscutablement les plus appropriés pour pouvoir réussir cette mutation de cette collectivité nouvelle. Je souhaite donc envoyer ce message, cette espérance que malgré les difficultés, malgré le traitement uniforme que l'on veut nous appliquer alors que nos difficultés sont avérées, spécifiques, indiscutables, malgré les contextes qui ont précédés - ne disons non pas héritage car ça peut gêner – malgré les pressions des besoins qui existent, un chemin est en train de s'ouvrir et une perspective s'organise pour la Martinique. Chers amis, je vous remercie.

(Applaudissements)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Tu as oublié d'offrir une fenêtre. Avant de conclure, ouvre une fenêtre culturelle et une autre fenêtre...

<u>M. Miguel LAVENTURE</u> – C'est très important, aussi bien la culture que l'infrastructure. Puisque le Président me dit que c'est à moi de passer le relais, j'invite d'abord la collègue LEOTIN puis le collègue Daniel MARIE-SAINTE à ajouter les utiles compléments au débat.

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Je voulais simplement apporter une précision. Je ne participe pas au débat mais au cours de celui-ci on a parlé de culture... on en a même parlé trois fois, ce qui m'étonne un peu mais enfin... J'ai l'impression que quand on ne peut rien dire sur un budget, on se met à attaquer la culture. Je voulais apporter une première précision. J'ai entendu un conseiller de l'Assemblée dire que les manifestations culturelles de la Ville du Lamentin n'ont reçu aucune subvention depuis deux ans. Je dis que cela ne correspond pas tout à fait à la réalité. J'ai les rapports, j'ai les délibérations. En 2016, la CTM a versé 50 000 euros à la Ville du Lamentin dont 15 000 pour la manifestation « Danmié Sanmdi Gloria. » Le 9 novembre 2017, il y a eu un projet qui a été présenté en Conseil exécutif et qui s'appelle « Lam en tête » porté par la Ville du Lamentin, nous avons voté 5000 euros. En Conseil exécutif du 8 mars 2018, nous avons voté 8000 euros pour le « Danmié Sanmdi Gloria édition 2017. » On peut me dire que ça arrive tard, on peut me dire que le mandatement se fait tardivement, je peux le comprendre mais il y a beaucoup de communes, beaucoup de petites associations qui n'ont pas les épaules aussi larges que la Ville du Lamentin, capitale économique de la Martinique, et qui souffrent aussi de cette situation que je déplore. Si on compte uniquement les dossiers que j'ai pu récupérer, mais il y en a d'autres, il y a eu plus de 60 000 euros versés à la Ville du Lamentin, en tout cas votés pour la Ville du Lamentin sur les deux dernières années.

Quand on regarde l'ensemble des festivals, manifestations culturelles sur toute la Martinique, en 2017 c'était 417 000 euros. Nous aidons à la hauteur de nos possibilités, je vous promets que demain matin je vous apporte l'ensemble des chiffres, l'ensemble des manifestations culturelles de la Ville du Lamentin qui ont été aidées par la CTM sur les deux dernières années. Il y a également une conseillère de l'Assemblée qui a parlé pour la Ville du François et qui a dit que pour le Festival de haute taille nous

avons aidé à hauteur de 28 000 euros. Mais l'ensemble de l'aide aux communes en matière culturelle a été de 336 000 euros en 2017. La Ville du François a eu 28 000 euros, je rappelle que la Martinique compte 34 communes. Nous respectons tout le monde, tous les projets qui sont portés par les communes, nous essayons d'aider à la hauteur de nos possibilités. Nous avons toujours aidé le Festival de haute taille, tout comme le « Danmié Sanmdi Gloria » ou encore le « Lamentin Jazz Project » ou encore la « cellule comme chez soi » quand nous n'apportons pas nous-mêmes bénévolement notre aide notre contribution au secteur cinéma de la « Cellule comme chez soi. »

Je disais effectivement que c'est drôle, quand on n'a rien à dire sur le budget, on s'attaque à la culture en parlant de variable d'ajustement. Je dirai que le budget du réseau routier à travers le FIRT a subi des coupes bien plus dommageables que le budget culture car il fallait financer le transport même si nous ne faisons que du goudron. Oui, c'est vrai qu'en fonctionnement le budget des politiques culturelles est passé de 5.9 M€ en 2017 à 4.5 M€ en 2018. Nous avons perdu près de 1.5 M€, c'est vrai. Mais je répète que notre orientation fondamentale en matière de politique culturelle est de faire avancer la conscience martiniquaise, de faire avancer notre conscience historique, d'étudier, d'enseigner, de transmettre la culture martiniquaise. Ce n'est pas à coup de millions d'euros que je réussirai cela quand il faut en même temps assurer le financement du développement économique, le développement du tourisme, le financement du transport, le financement du réseau numérique. Nous n'allons pas non plus laisser tomber nos personnes âgées, c'est ça la solidarité car nous devons faire avancer notre société aussi bien dans le domaine culturel que dans le domaine des solidarités. Nous faisons avec ce que nous avons, dans un esprit de responsabilité. Je vous invite dans 15 jours exactement, le mardi 17 avril 2018 dans cette même salle Camille DARSIÈRES, au colloque « Aimé Césaire écrivain et homme politique » pour les 10 ans de l'anniversaire de son décès. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Tu as l'air de contester...

M. David ZOBDA – Je ne ferai pas un débat mais je conteste. On avait précisément fixé la règle du jeu sur l'intervention du conseiller exécutif. S'il y avait un élément de réponse à apporter, on acceptait la réponse donc je suis dans la règle fixée avant l'intervention, donc qu'on ne me dise pas que je ne parlerai pas. Je veux dire que nous ne sommes pas dans des querelles de conscience parce que personne n'a plus de conscience ici que d'autre. Personne n'a plus la panacée de la prise en charge de la conscience martiniquaise et de l'évolution culturelle de notre pays. Je suis un acteur culturel depuis très longtemps en Martinique, on ne viendra donc pas ici pour me donner des leçons. Maintenant ce que je dis, je le dis aussi en conscience. Nous avons effectivement reçu une première dotation en 2016 qui correspondait au programme 2015. Depuis les deux mandats 5000 euros que tu as indiqués, nous n'avons jamais eu d'information à ce sujet, pas même un courrier, jamais. Donc pour moi la dernière dotation de la CTM concerne le financement du programme 2015 que nous avons reçu en 2016, nous sommes en 2018. S'il y a des informations, donne-les moi et écris à l'Office de la culture dont je suis, moi, Président. Je sais de quoi je parle. Je suis derrière toutes les manifestations que tu as citées, c'est moi qui les organise et tu le sais bien. Quand je dis des choses, je sais de quoi je parle alors que l'on ne vienne pas de me donner de leçon ici.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je pense que vous vous verrez en dehors de cette plénière avec les documents.

Mme Marie-Hélène LEOTIN – J'ai dit que j'apporte les délibérations demain.

<u>M. David ZOBDA</u> – Quel courrier, quelle réponse et quel versement ? Rien du tout pour l'instant, je n'ai aucune information.

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – J'ai dit que je regrette le fait que les mandatements se fassent tardivement. Je l'ai dit. Effectivement je le regrette, mais c'est voté.

M. David ZOBDA - On ne me donne pas de réponse et on ne me mandate pas. Que dois-je faire ?

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Calmons-nous, collègues. Nus n'allons pas nous en sortir pas puisque vous ne parlez pas de la même chose. Je pense qu'il y a des documents à échanger et peut-être des choses à régulariser.

M. Miguel LAVENTURE – Collègue MARIE-SAINTE, j'avais annoncé l'un puis l'autre.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je vais d'abord lire un extrait de la loi sur laquelle je m'appuie pour demander la parole. C'est l'article 72 25-1 de la loi du 25 juillet 2011 qui règle les rapports entre l'Assemblée et le Conseil exécutif. Que dit cet article? « Le Président du Conseil exécutif et les conseillers exécutifs ont accès aux séances de l'Assemblée de Martinique. Ils sont entendus à leur demande sur les questions inscrites à l'ordre du jour. »

Je souhaitais donc intervenir sur une question inscrite à l'ordre du jour. Je souhaitais d'autant plus intervenir que le Président du Conseil Exécutif qui a dû s'absenter pour régler les affaires du jour, m'a demandé de rester éventuellement de porter des réponses sur des questions qui pouvaient être posées. C'est donc dans ce cadre que j'interviens. Je me suis fondé à le faire en m'appuyant sur un texte que je n'ai pas voté, je n'étais pas parlementaire. Dans ce que j'avais noté pour intervenir, mon collègue Miguel LAVENTURE a déjà donné un certain nombre de réponses, mon intervention sera donc plus courte que ce que j'avais prévu initialement car il a rappelé les montants des budgets précédents. On travaille déjà d'abord sur les recettes prévisionnelles ou à peu près certaines pour déterminer ensuite le montant des dépenses que l'on peut faire parce que ce qui est fondamental pour nous, c'est de pouvoir honorer les engagements que nous prendrons vis-à-vis des tiers. J'ai entendu certains collègues s'étonner de ce que les recettes viennent à 72 % de l'État. C'est le système dans lequel nous sommes qui le veut, c'est l'Etat central qui prélève les impôts, les taxes, qui prélève le tout et qui les sert ensuite sous forme de dotations. Je suis persuadé que le montant des sommes et des impôts payés par les martiniquais est de longtemps supérieur aux dotations que l'on nous donne c'est-à-dire que nous n'avons pas le retour. C'est la raison pour laquelle il faut continuer à réclamer pour que nous ayons un retour en dotation plus important. J'ai un ami qui a disparu maintenant, c'était Marc PULVAR qui était allé chercher dans toutes les administrations pour totaliser le montant des impôts et des taxes. Il est arrivé à voir que les prélèvements faits sur la population étaient supérieurs aux dotations qui étaient ensuite versées aux collectivités. C'est le système qui veut ça, nous n'avons pas encore d'autonomie fiscale et nous avons fait le choix de ne pas pressurer encore la population sur la partie fiscale qui dépend de nous.

Il y a un point sur lequel je voulais intervenir. J'ai écouté, je suis élu au Lamentin, je suis lui à la CACEM deux collectivités qui sont gérées par ceux qui sont dans l'opposition ici. Je les ai écoutés dans leur Débat d'Orientations Budgétaires, j'ai lu leurs documents, ils se sont plaints exactement comme nous des difficultés conjoncturelles, des réductions financières et ils ont eux aussi terminé avec des budgets en baisse. C'est la raison pour laquelle je trouve curieux qu'arrivés ici, ils tiennent un autre discours. Je les appelle à plus de modestie puisque je les écoute et que je suis dans l'opposition dans ces deux institutions. Je ne vais pas ouvrir le débat car ce n'est pas pour cela que je m'étais inscrit. Je voulais simplement appeler à plus de modestie.

S'agissant des secteurs dont j'ai la charge – cela été dit et je remercie le président de la commission sectorielle dans laquelle je travaille – nous sommes en train de d'élaborer un STIR (Schéma Territorial d'Investissement Routier) pour 20 ans soit 2017-2037. Nous souhaitons que ce soit un schéma coconstruit. Évidemment, nous faisons des réunions de comité pilotage, de comité technique et nous invitons tout le monde. Pour les socioprofessionnels, nous avons invité les chambres consulaires. Viennent ceux qui veulent bien mais c'est pour co-construire ce schéma parce que nous savons que le schéma d'aujourd'hui fera les chantiers de demain tout comme les études d'aujourd'hui seront les chantiers de demain. Si vous allez à la page 29 et à la page 30 de l'exposé des motifs – c'est là-dessus que je voulais insister - nous avons tenu à lister tous les études, tous les projets qui ont été étudiés et pour reprendre l'expression du Rapporteur « prêts à démarrer. » Je réponds à ceux qui disent que nous n'avons pas de projets, nous avons 28 projets routiers, 21 projets structurants dans le bâtiment, deux projets sur le domaine portuaire et deux projets liés à l'irrigation dont celui de Nouvelle cité qui est attendu depuis très longtemps et ce grand projet que nous avons démarré pour le développement numérique pour le très haut débit et que vous avez voté. Les chiffres ont été annoncés pour ce que nous avons l'ambition de faire en 2018, donc il y a des projets. La seule chose c'est que nous sommes réalistes. Tous ces projets sont inscrits en Autorisations de Programme, vous avez tous les montants sur le document qui vous a été remis mais nous les passons en phase chantier dès lors que nous avons la garantie que les entreprises qui seront retenues après appel d'offre pourront être payées parce que les entrepreneurs qui réclament des projets, veulent aussi être payés. Ils sont payés avec les crédits de paiement inscrits dans le budget. C'est pourquoi nous sommes très attentifs à cela. Des efforts ont été faits, évidemment le FIR a subi une amputation du fait qu'il fallait financer le financement de « Martinique Transport » mais pour ce qui reste, nous allons passer en phase chantier. Les documents dans lesquels sont publics, ils sont accessibles à tout le monde. L'exposé des motifs est publique, il comprend toute la liste et tous ceux qui veulent savoir - je parle aux entrepreneurs du BTP - quels sont les projets qui vont sortir peuvent consulter les documents. La garantie que nous voulons donner c'est cette manière de travailler que j'ai apprise avec le Président MARIE-JEANNE, il faut que lorsque nous donnons un chantier, que nous soyons capables de payer les mandats qui seront transmis. En réalité, les entreprises veulent des chantiers que l'on peut payer.

Enfin, puisque allusion a été faite, je voulais dire que dans le domaine de la formation professionnelle, en plus des financements que nous assurons pour les centres permanents que sont l'IMFPA et l'IMS mais également l'école de formation maritime et aquacole et les quatre CFA, nous avons déjà lancé trois tranches d'appel d'offres puisque nous sommes tenus de faire des appels d'offres pour attribuer le programme de formation des différents centres de formation sur le territoire. Ces appels d'offres sont fondés sur des besoins résultant d'études prospectives par branches professionnelles. J'ai récupéré les études qui ont été faites par mon prédécesseur, nous avons affiné et actualisé ces études et ces appels d'offres sont lancés dans les domaines qui répondent aux besoins de l'économie. Nous regardons attentivement là où il y a des secteurs porteurs pour faire de la formation. Là aussi, c'est au service des entreprises. Evidemment cela émarge dans le budget de fonctionnement mais nous considérons que la formation professionnelle c'est de l'investissement. On devrait considérer les 34 M€ que nous consacrons à la formation professionnelle comme de l'investissement. C'est une manière de donner des moyens aux entreprises pour pouvoir assurer leur développement. Nous avons lancé toute une série de formations en particulier pour le numérique parce que c'est un secteur qui générera des emplois déjà pour déployer la fibre optique FTTH c'est à dire jusqu'à la maison et FTTO c'est-à-dire jusqu'aux différents bureaux. Nous avons donc l'ambition de le faire sur les trois ans qui viennent. Nous avons vu que ces chantiers créeront 146 emplois pour la construction mais que derrière il y aura tous les services et qu'il faut qu'il faut des personnels dans les entreprises qui savent utiliser le numérique parce que c'est l'avenir. Je voulais porter ces informations - cela n'a pas été assez dit dans le débat pour montrer comment nous essayons de transformer les moyens budgétaires mis à notre disposition en moyens de développement pour les entreprises. Je vous remercie de m'avoir permis de le dire.

M. le Président Claude LISE – Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR - Président, juste un point d'ordre. Ce système est définitivement pas bon, ce n'est pas nous qui l'avons voulu mais il ne peut pas y avoir à mon sens des interventions qui sont de nature à susciter un débat avec l'Assemblée, ce n'est pas possible. C'est contraire à l'esprit du fonctionnement. Je sais que c'est frustrant comme ça peut l'être pour un conseiller élu au sein de cette Assemblée de ne pas être celui qui décide ou qui peut donner une directive à un membre du personnel, comme ça peut être très frustrant pour le Président de cette Assemblée comme pour les membres que le Président ne dispose pas de budget, d'un budget délégué ce qui ne paraît pas contraire à l'esprit de la loi. On ne peut pas avoir comme cela d'un côté - ce n'est pas de la faute du Président de l'Assemblée, je vois bien qu'il est embarrassé de ce sujet – une limitation du temps de parole au sein de cette Assemblée qui s'autolimite en quelque sorte. Le Président n'y est pour rien mais c'est un dysfonctionnement. On ne peut pas avoir un Rapporteur qui nous fait un rapport de 22 minutes - tant mieux il a le droit de le faire, il est là pour faire le rapport sur le sujet qui fait l'objet du débat – il fait 22 minutes, il pourrait faire une heure ou deux, ça m'est égal, mais on ne peut pas relancer un débat après le débat budgétaire sur des interventions d'élus au sein de l'Assemblée. Je suggérerais que dans une démarche discrète celui qui a envie d'intervenir dans le débat et qui peut subir une forme de frustration de ne pas le faire, qu'il glisse un petit papier un élu de l'Assemblée en lui demandant d'intervenir dans le débat dans le sens qu'il souhaite. Sinon il faut nous dire que le débat se fait avec une Assemblée élargie à l'Exécutif. Ce n'est pas possible que cela fonctionne comme ça.

M. Daniel MARIE-SAINTE – C'est la loi.

M. Yan MONPLAISIR – Non, ce n'est pas la loi, c'est une interprétation de la loi. En tout cas, ce n'est pas l'esprit de la loi. De la même manière que l'esprit de la loi n'est pas de dire que le budget de l'Assemblée est subordonné au bon vouloir de l'Exécutif. Ce n'est pas dans l'esprit de la loi non plus. Il faut que nous fassions des efforts les uns et les autres pour que nous ne nous soumettions pas. Je veux bien me taire mais au bout d'un moment vous allez me faire me discréditer non pas aux yeux des autres mais à mes propres yeux et ça je ne peux pas l'accepter. Président, je sais que ce n'est pas de votre faute...

M. le Président Claude LISE – Heureusement.

M. Yan MONPLAISIR — Merci de me laisser intervenir de cette manière mais je le fais parce que je pense que si nous ne faisons pas les uns et les autres cet effort... si vous avez des communications à faire, vous les faites en permanence. Tous les moyens sont à la disposition de l'Exécutif pour communiquer, vous communiquez tant que vous voulez mais vous ne pouvez pas intervenir dans un débat à la suite d'un débat pour relever des propos qui ont fait l'objet d'un débat à l'intérieur de cette Assemblée. Je suis un élu de quoi ? Je suis un élu de cette majorité cela voudrait dire que je suis d'une totale incompétence et d'une totale inutilité au sein de cette Assemblée.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je voudrais dire une chose importante. Le collègue Yan MONPLAISIR a raison dans ce qu'il dit.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Mais oui, il a raison. Quel est le problème ? Il a raison sur un point.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Non, non, non.

M. le Président Claude LISE – Attendez, il y a la loi et l'esprit de la loi, vous le savez tous très bien. Nous avons choisi, je me suis résigné parce que j'ai le sentiment que la majorité de la majorité pense que c'est normal. Je me suis résigné à un système dans lequel on veut ne tenir compte que de la lettre de la loi sans tenir compte de l'esprit de la loi. Ce n'est pas seulement sur le plan moral que l'on parle de l'esprit de la loi. Quand on veut interpréter un texte, non seulement on parle de l'esprit qui a présidé au vote du texte mais quand on entre dans des débats de jurisprudence etc. on va relire les débats pour savoir ce qu'a voulu le législateur, qu'ont dit les uns et les autres ? Pourquoi ont-ils fait telle ou telle chose? Mais nous, nous avons choisi un système dans leguel on va regarder le texte à la virgule près. Comme le texte n'a pas dit que l'Assemblée doit avoir une ligne budgétaire à gérer, on vous dit que cela n'existe pas parce que ce n'est pas dans la loi. Mais comme la loi dit que les conseillers exécutifs peuvent intervenir et qu'elle n'a pas mis de limite, ils peuvent intervenir pendant 10 heures d'affilée. Ils vous diront que c'est la loi, l'esprit de la loi ce n'est pas cela. Tu as soulevé le problème fondamental mais finalement comment s'en sortir? Je vous dirai quelque chose. J'ai discuté récemment avec mes collègues corses, je les connais bien, ils ont admis. Ils m'ont dit qu'ils ne tenaient pas compte de la lettre de la loi, qu'ils se sont mis d'accord sur un mode de fonctionnement qui correspond à l'esprit d'une séparation des pouvoirs.

Je ferme cette parenthèse. Nous avons tous accepté de fonctionner selon de la lettre des textes. Par conséquent, même si un conseiller exécutif décide d'intervenir pendant quatre ou cinq jours d'affilée, je lui dirai qu'il peut le faire car la loi n'a pas mis de limite. Comme la loi n'en n'a pas mis, il n'y en a pas. Vous comprenez ? Est-ce ce que le législateur a voulu ? J'ai assisté aux débats, le législateur n'a pas voulu cela seulement il a bâclé ce que j'ai dit dans mes interventions. Cela été bâclé. Quand je leur disais que l'on ne pouvait pas procéder ainsi, tout le monde était pressé. A l'époque, pour faire plaisir à certains, Monsieur Sarkozy avait donné des directives pour que les choses aillent très vite, pour que les débats ne traînent pas. C'est la raison pour laquelle j'ai eu l'occasion de dire que lorsqu'il s'agit de l'Outre-mer – c'est ainsi que j'avais conclu mon explication de vote – on va très vite et on écoute très peu ; c'est ce qui s'est passé. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons ce type de difficultés. Maintenant il faut faire avec, personnellement je n'ai jamais soulevé le problème mais comme le collègue est intervenu à ce sujet, je ne pouvais pas ne pas rajouter ce mot. Encore une fois, vous avez une possibilité si on souhaite trouver une solution d'accord parties qui soit plus viable, il y a une possibilité qui est celle d'utiliser le règlement intérieur pour essayer d'atténuer les choses. Nous n'allons pas modifier le texte, je ne demande même pas que l'on aille jusqu'à parler de l'esprit du texte mais on peut simplement mettre quelques modalités pour éviter des crispations, de part et d'autre. C'est ce que je peux vous proposer. Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – Je sais que tu as répondu, tu as donné des explications. Tout comme tu as dit ce matin à un collègue de la minorité qu'il aura répété plusieurs fois qu'il dénonce le procédé, un élu de la majorité ne pas faire ce genre de choses. Je ne pense qu'un élu de l'Exécutif intervienne si ce n'est pour défendre justement notre position. Comment pouvons-nous nous retrouver à 22h55 sur un débat concernant la façon de procéder de la majorité ? C'est inadmissible, nous avons des lieux pour débattre, nous avons des lieux pour discuter. Nous manquons de confiance même pour ceux qui nous ont mis en place. Nous avons des difficultés certes, nous apprenons à vivre ensemble donc faisons-le de façon à ce que l'on puisse...

(Brouhaha)

... alors on donne raison justement à cette minorité qui est toujours solidaire entre elle.

M. le Président Claude LISE – Mais non, collègue, on ne donne pas raison puisque tu m'as entendu dire que si la loi est ce qu'elle est c'est précisément parce que leur leader a voulu que la loi soit ainsi faite. Nous ne donnons pas raison mais ce n'est pas parce qu'ils ont tort sur certains points que nous ne devons pas accepter de voir nous-mêmes certaines difficultés. Ce n'est peut-être pas le lieu pour aller plus loin. Vous savez qu'il y a des moments où les choses surgissent, j'ai essayé de vous donner des éléments.

M. Yan MONPLAISIR – Personne ne me donnera d'injonction ici...

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Les électeurs ne vont pas te respecter (*Brouhaha*)

M. le Président Claude LISE – S'il vous plait, collègues. J'ai essayé de vous donner une analyse calme, constructive et je vous ai donné une possibilité de trouver un modus vivendi c'est dans un règlement intérieur. Je pense qu'il n'y a pas à faire de complexe sur une telle affaire. Qu'est-ce qui est important ? Ce qui est important c'est que les débats puissent avoir lieu, que les arguments s'échangent et que l'on se comprenne mais ce n'est pas la peine de vous interpeller de manière aussi agressive.

La parole est à la collègue CLEM-BERTHOLO.

(Brouhaha)

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Sans vouloir engager un nouveau débat, je vais donner mon interprétation des choses et j'espère que nous pourrons voter ensuite le budget. Selon ce que j'ai compris, les deux conseillers exécutifs qui se sont exprimés ont porté des informations factuelles, purement factuelles. Je n'ai pas vu de parti pris dans ces interventions. Chacun a donné une information, il y a d'ailleurs eu un échange à un moment donné pour qu'il y ait harmonisation sur certains documents. A ce niveau-là, je ne vois pas ce qui aurait pu amener un débat. Autre chose, il me semble qu'ici nous sommes tous des conseillers territoriaux, conseillers de l'Exécutif, des personnes responsables. Nous sommes tous responsables... tous les conseillers exécutifs, tous les conseillers territoriaux sont des personnes responsables. Je pense que chaque fois qu'une intervention est faite. elle l'est au profit des martiniquais. D'autre part, que ce soit la loi ou l'esprit de la loi, il me semble que l'information est portée en faveur des martiniquais. Il me semble que dans certains cas, il y en a qui ont parlé plus d'une heure. Nous avons connu plus d'une heure et nous avons quand même toléré. Nous nous retrouvons là dans une situation où la loi ou l'esprit de la loi – qu'elle que soit la façon dont on l'interprète – a donné une possibilité (que ce soit vu comme une faille ou comme un atout) à un corps qui est le Conseil exécutif, la possibilité de s'exprimer. Ils l'on fait en utilisant la loi. Selon moi, il n'y avait pas lieu de faire un débat à la suite.

M. le Président Claude LISE – Collègue ADENET.

(Brouhaha)

M. le Président Claude LISE – Il a demandé la parole mais collègues, au nom de quoi je ne lui donnerai pas la parole? Attendez, nous allons nous trouver dans un système où je vais donner la parole à un conseiller de l'Exécutif et refuser la parole à un membre de l'Assemblée, dans un débat de l'Assemblée. Vous ne voyez pas que nous aboutissons à des absurdités? Collègue ADENET, je te donne la parole.

M. Lucien ADENET – Je voulais simplement dire que les interventions des deux conseillers exécutifs étaient destinées à apporter un certain nombre d'informations à celles et ceux qui nous écoutent et aux élus de l'Assemblée.

M. le Président Claude LISE – Collègue, personne n'a mis en cause les interventions. Le collègue a fait état d'une situation qui fait qu'effectivement, il peut y avoir un déséquilibre. C'est ce qui a été exprimé, ce n'est pas que les éléments n'étaient pas intéressants. Vous savez très bien que j'ai toujours donné la parole chaque fois qu'elle a été demandée, je ne crois pas que les collègues du Conseil exécutif puissent dire le contraire. Le collègue Yann MONPLAISIR a simplement parlé d'un problème d'équilibre. Il a fait allusion au fait que le texte qui nous régit n'a pas donné de limite, c'est çà le problème, ce n'est pas le fait qu'ils aient parlé. Ce qu'il faut comprendre c'est que le texte aurait pu mettre une limite mais il n'y a pas de limite. Or, nous nous mettons des limites de temps, c'est ça le problème. Il s'agit pour l'Assemblée de débattre pour voter. Ces mises au point ayant été faites, chacun réfléchira pour savoir s'il veut introduire tel ou tel élément dans le règlement intérieur, il faut que nous passions au vote.

(Brouhaha)

M. le Président Claude LISE – Mais, oui.

<u>Mme Marie-France TOUL</u> – Tu as dit toi-même ce matin que tu as mis en place une commission pour travailler là-dessus, nous allons y travailler.

M. le Président Claude LISE – Il faut, il ne suffit pas de dire qu'on le fera, il faut le faire. Ce n'est pas moi qui le ferai tout seul. Réunissez-vous, si vous l'aviez fait, cela nous aurait épargné des débats inutiles. Nous passons au vote. Je sais que tout le monde est fatigué mais il faut réfléchir un peu au moment où on intervient quelquefois un peu trop, au fait que ça fera durer les séances. Ne me reprochez pas le fait que la séance dure jusqu'à cette heure tardive. Si tout le monde commençait à l'heure aussi bien le matin qu'en début d'après-midi... je vous signale qu'en général je suis là en train de vous attendre. C'est la raison pour laquelle vous n'allez pas me bousculer, les choses se feront tranquillement. De la même manière que je vous attends, vous attendrez aussi. Nous allons passer au vote, je ne suis pas pressé. C'est un vote important, par conséquent il ne se fera pas dans la bousculade même si les uns et les autres ont faim et ont envie de rentrer chez eux. J'ai envie de rester ici ce soir. Quels sont ceux qui sont contre ?

M. Yan MONPLAISIR – Pour le budget, il faut d'une explication de vote, Président.

M. le Président Claude LISE – C'est de droit, explication de vote.

M. Yan MONPLAISIR – Je veux donner une explication de vote, cela me parait important. Le groupe « Ba Péyi-a an Chans » regrette que l'audit présentant la situation de départ de la Collectivité réalisé à la demande de l'Exécutif ne soit toujours pas mis à la disposition des élus de l'Assemblée et des conseillers exécutifs. Nous déplorons par ailleurs que ce budget ne soit pas élaboré avec plus de transparence. Nous réaffirmons notre volonté de voir la concertation avec les acteurs économiques et sociaux et nous regrettons que le coup de frein imposé à la Martinique soit trop brutal. Nous voulons espérer qu'à la faveur des décisions modificatives à venir, des correctifs seront apportés afin de mieux répondre à l'exigence de la situation. Malgré toutes ces réserves et en raison de notre appartenance à la majorité et de notre sens des responsabilités, nous voterons ce budget.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il d'autres explications de vote ? Il n'y en a pas, nous passons au vote.

VOTE

Contre (15)

Abstentions (1)

Pour (31)

Le budget est adopté avec 31 voix, une abstention et 15 contre.

M. le Président Claude LISE – Attendez, je n'ai pas levé la séance. Je vous avais indiqué que le collègue BOUTRIN avait une obligation, il nous représente demain dans toute une série de réunions obligatoires. Par conséquent, nous terminons par les quelques questions qu'il nous présentera, je lui demande de résumer car ce sont des questions qui peuvent être vues très rapidement. Collègue BOUTRIN, tu as la parole pour les questions numéro 29, 30, 31, 32, 33, 36, 37.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Je voudrais remercier les collègues. Indépendamment de notre volonté, nous avons une délégation ministérielle demain, rendez-vous 7h30 au Marin puis au Vauclin, pour revenir ici à 15h00 et terminer à 18h30 au Robert. Voilà une journée bien chargée.

29- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE FORMULEE PAR L'ADUAM DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES « 40 ANS DE L'ADUAM »

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'intervention ? Non.

Mme BONNAIRE quitte la salle des délibérations

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

30- OPERATION SPORTS VACANCES 2018

M. BOUTRIN procède à la présentation du dossier.

M. le Président Claude LISE – Il n'y a pas de demande d'intervention ? Collègue TELLE.

<u>Mme Louise TELLE</u> – Dans ses finalités, cette opération reçoit tout à fait l'approbation des membres de la commission mais une fois de plus, ces derniers regrettent que les résultats de l'opération précédente, en l'occurrence celle 2017, n'aient pas été fournis. Un tel rapport sur les résultats de ce type d'opération pourrait permettre aux élus d'être plus renseignés notamment sur l'identité des

opérateurs organisateurs des vacances mais aussi sur les modalités retenues s'agissant du personnel à recruter pour ce type d'opération. Cependant la commission émet un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Nous pouvons passer au vote ?

<u>M. Marius NARCISSOT</u> – La commission « Sport » a émis un avis favorable à cette question et note surtout l'optimisation des équipements sur l'ensemble du territoire.

Mme Christiane EMMANUEL – Cette opération est une belle initiative mais quand on parle de sport et de culture, je sais que tout rassemblement sportif est un rassemblement culturel mais il faudrait penser de temps en temps à bien viser le mot « culture. » Il serait souhaitable de sensibiliser les jeunes aux pratiques artistiques dansées c'est-à-dire traditionnel, jazz classique et contemporain, ce à quoi ces 600 enfants n'ont peut-être pas les moyens de se payer les cours de danse privés, des cours de théâtre ou des cours de danse contemporaine ou classique. Nous voudrons plus tard sensibiliser à une entrée assez conséquente concernant EMEA mais aussi par rapport aux autres écoles qui seront labellisées, pensez à ces enfants et pensez à mettre en place ces ateliers de danse lors de ce type de manifestation.

M. le Président Claude LISE – Bien, nous pouvons passer au vote ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

31- DEMANDE D'AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION TRIPARTITE 2017 D'ADHESION AU RESEAU EPIDEMIOSURVEILLANCE

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'intervention ? Personne.

M. Lucien ADENET – Avis favorable de la commission « Agriculture ».

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

32- GESTION DES ESPACES NATURELS DE L'ESPACE SUD 2016-2020 (CAESM)

M. BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'intervention ? Collègue LESDEMA.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Le conseiller peut-il nous rappeler le budget précédent et celui de maintenant ?

M. Louis BOUTRIN – Le budget n'a pas bougé, c'est la répartition.

Mme Marie-Line LESDEMA – Est-ce qu'il peut nous donner l'ancienne et la nouvelle répartition ?

M. Louis BOUTRIN – Le total est de 67 500 euros – c'est dans le dossier qui vous a été proposé – avec anciennement une participation de la CTM à hauteur de 20 250 euros qui s'élèvera maintenant à 30 375 euros ce qui signifie que nous allons passer à 45 % du financement de l'opération. L'Espace Sud augmente également sa participation qui était initialement de 3375 euros et qui est maintenant de 13 500 euros soit maintenant 20 % mais le montant global de l'opération n'a pas changé. C'est le plan de financement qui a dû être revu au regard du fait que la communauté d'agglomération de l'Espace Sud ne pouvait pas bénéficier des fonds européens pour ce projet.

M. le Président Claude LISE – Il n'y a pas d'autres demandes ? Nous passer au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

33- PLUIE ET VIE : DEMANDE D'ACOMPTE COMPLEMENTAIRE (AVENANTS N°2 A LA CONVENTION 12-737-2)

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'intervention ? Sinon, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

36- OFFICE NATIONAL DES FORETS: PROPOSITION DE PROGRAMMES 2017-2018 DE TRAVAUX EN FORETS PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC ET DE LA SYLVICULTURE, FINANCÉS PAR LA CTM

M. BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention? Sinon, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

37- CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE : DEMANDE DE PARTICIPATION A SON PROGRAMME D'ACTIVITES 2018

M. BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'intervention ? Non, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Claude LISE – Je remercie le collègue BOUTRIN.

M. Louis BOUTRIN – Je remercie les collègues.

M. le Président Claude LISE – Je vais suspendre. Nous reprenons demain à 10h00. Si vous êtes à l'heure, nous avons une chance de terminer aux alentours de 15h00. La séance est suspendue.

(Suspension de séance à 23h30)

Reprise le jeudi 4 avril

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègues, la séance est reprise. C'est le conseiller exécutif Francis CAROLE qui nous présentera les questions n°3 et 4, les questions n° 34 et 35 que nous avons ajoutées à l'ordre du jour.

3- DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT FORMULEE PAR L'ASSOCIATION « LA MAISON DU SOLEIL » D'UN MONTANT DE DEUX CENT TRENTE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DEUX EUROS SOIXANTE SIX CENT (230 482,66 €) POUR LA CREATION D'UN LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL DE MINEURS CONFIES AU SERVICE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. le Président Claude LISE – Je demande l'avis de la commission « Santé, action de prévention. »

<u>Mme Maryse PLANTIN</u> – La commission s'est réunie et se rallie aux conclusions. Elle émet donc un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission des finances. J'ai compris qu'elle se rallie aussi.

M. Michel BRANCHI – La commission des finances se rallie à la commission spécialisée.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Personne.

VOTE
Contre ? (0)

Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons à la question n°34.

34- DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX ACTIONS CONTRE LA DREPANOCYTOSE (ASAD 972) POUR L'ORGANISATION DES 4EMES JOURNEES DE LA DREPANOCYTOSE EN MARTINIQUE

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il un avis de commission ?

<u>Mme Maryse PLANTIN</u> – Il s'agissait au cours de ces journées de drépanocytose à la Martinique de faire le point sur la première maladie génétique au monde en termes de dépistage, de prise en charge et de prévention. Il a de plus été question de présenter les projets de recherche en cours ainsi que le traitement les plus récents. La commission a émis un avis favorable pour l'attribution de cette subvention à l'association de soutien aux actions contre la drépanocytose en Martinique.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je vous remercie. Y a t-il des demandes d'intervention ? Sinon, je mets aux voix.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons à la question 35.

35- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION DES FEMMES DE LA MARTINIQUE (UFM) POUR LA POURSUITE DE LEUR PROGRAMME D'ACTIONS

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

- **M. Francis CAROLE** Nous ferons en sorte que le paiement se fasse rapidement mais mon action s'arrêtent à partir du moment où j'ai fait voter les décisions. Je ne suis pas le responsable financier. Le message est passé.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Pour ma part, je peux m'engager à faire signer la délibération extrêmement rapidement. Les délibérations ne traînent pas sur mon bureau mais je veillerai tout particulièrement vu l'urgence. Y a t-il des demandes d'intervention ? Collègue PLANTIN.

<u>Mme Maryse PLANTIN</u> – Compte tenu d'une part des difficultés que rencontre l'Union des femmes, d'autre part des missions de service public réalisées par cette structure, la commission émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour permettre à l'UFM de poursuivre son programme d'actions.

- M. le Président Claude LISE Merci. Collègue HAJJAR.
- M. Johnny HAJJAR J'ai du mal à comprendre la stratégie qui est proposée. Voilà encore un énième exemple d'une association d'utilité publique comme l'ACISE, comme la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire et je vois bien la difficulté et le bégaiement du Rapporteur qui n'arrive même pas à annoncer la date à laquelle l'argent est arrivé sur le compte, c'est 2016 qui été payé. Qu'en est-il de 2017 ?
- <u>M. Francis CAROLE</u> Est-ce que je peux soulever tes problèmes d'audition parce que j'ai été extrêmement clair ?
- **M. Johnny HAJJAR** Je ne crois pas, je n'ai pas entendu s'il s'agit de 2016, je suis peut-être sourd. Il faut peut-être préciser si l'argent qui a été versé...
- M. Francis CAROLE Quand on ne suit pas, on ne se pose pas en donneur de leçons.
- M. Johnny HAJJAR J'ai parfaitement suivi.
- M. le Président Claude LISE Gardons notre sérénité.
- <u>M. Johnny HAJJAR</u> Je sais que le fait que je sois de la minorité vous gêne et qu'à chaque fois que je m'exprime ça dérange mais je pense qu'en démocratie, il faut savoir écouter l'autre même si vous n'êtes pas d'accord.
- <u>Mme Marie-France TOUL</u> A la ville de France, vous faites la même chose.
- M. Johnny HAJJAR A la ville de Fort-de-France, il n'y a pas de temps de parole, c'est libre lors du budget. Nous l'avons démontré il n'y a pas longtemps, mais il faut être présent pour cela.
- M. le Président Claude LISE Ne nous égarons pas.
- M. Johnny HAJJAR Il faut éviter ce genre de remarque qui pourrait en amener d'autres. La réponse est claire aussi. Le conseiller exécutif dit qu'il présente un rapport mais que ce n'est pas lui qui fait que l'argent arrive sur le compte, c'est un autre conseiller exécutif. J'entends bien cela aussi et je ne suis pas sourd. J'ai cru comprendre... De toutes les façons, nous avons des analyses très différentes les uns des autres. Néanmoins, en termes de stratégie, pourquoi voter pour une subvention exceptionnelle quand on dit que l'on veut donner de manière récurrente et régulière sur plusieurs années, un montant de subvention pour permettre à l'association d'utilité publique, de continuer à fonctionner. Si les problèmes sont là aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas simplement un problème de trésorerie, c'est que vous avez un problème récurrent que vous ne voulez pas entendre. Vous versez deux ans après des subventions à des associations. Je ne parle pas de voter les délibérations, les exemples sont là. Vous avez un problème d'opérationnalité. Il faut l'assumer. Maintenant, dites que vous essaierez de le régler plutôt que d'essayer de répondre autre chose. C'est la raison pour laquelle j'ai parlé de bégaiement parce qu'on était très gêné sur la date entre 2016 et 2018, ce n'est pas du tout la même chose. J'ai de quoi vous répondre sur l'ACISE, vous le savez, je vous ai répondu régulièrement dessus.

Maintenant, puisqu'il y a des problèmes d'argent et de financement à l'UFM, pourquoi ne pas faire en sorte que les 60 000 euros ne soient pas une subvention exceptionnelle mais entre dans le cadre de la subvention globale annuelle des 100 000 plus 60 donc 160 000. Si l'UFM n'arrive pas à subvenir à ses besoins avec les 100 000 donnés, s'il y a des difficultés de trésorerie alors que vous auriez versé – je

dis bien « vous auriez versé » – les 100 000 euros de 2016, vous auriez versé les 100 000 euros de 2017 et qu'il y aurait encore des problèmes de trésorerie, ce n'est pas simplement une problématique ponctuelle mais une problématique récurrente. Sinon vous n'auriez pas versé la totalité des 100 000 euros. Concrètement, c'est vous qui avez fait le choix politique de cette décision mais ne donnez pas le sentiment à d'autres que je ne comprends pas ce qui se dit ici. Clairement, la position que je souhaiterais qui soit prise ici, c'est une position politique. Est-ce que vous maintenez une subvention exceptionnelle de 60 000 euros ou est-ce que vous transformez cette subvention exceptionnelle en une subvention récurrente et régulière pluriannuelle ? C'est la proposition qui est faite si vous voulez vraiment aider l'Union des Femmes de la Martinique. Vous assumerez le choix et les uns et les autres seront quittes des décisions qui seront prises mais il faut les assumer pleinement.

M. Francis CAROLE – Président, permets que je réponde tout de suite. Je ne suis pas sûr que tu veuilles aider l'UFM puisque tu nous dis de pérenniser une subvention annuelle de 60 000 euros...

M. Johnny HAJJAR – Non de 160 000 euros, 100 plus 60.

M. Francis CAROLE – Je suis étonné de cette démagogie politicienne qui ne fait pas honneur à la classe politique. Lorsque vous étiez aux affaires, j'ai repris les subventions qui ont été votées à l'UFM en 2010, 2011 et 2012 qui étaient moindres et qui avaient des retards. Je vous ai déjà condamné à mort pour ça? Je ne vous ai rien dit. Maintenant, vous êtes en train nous donner des leçons sur la quantité et la rapidité alors que nous faisons mieux que vous, en termes de montant des subventions allouées aujourd'hui à l'UFM. C'est cela la réalité.

(Applaudissements)

M. Francis CAROLE – Deuxièmement, nous avons fait en sorte d'augmenter l'attribution et de faire en sorte qu'elle soit stabilisée c'est-à-dire que l'UFM sache qu'elle a au moins 100 000 euros pour développer ses activités. Evidemment, nous ne sommes pas les seuls partenaires, l'UFM doit trouver d'autres partenaires. Il y a des problèmes de gestion aussi qui doivent intervenir mais vous ne pouvez pas nous faire ce procès. Concernant l'ACISE, j'ai déjà répondu longuement. J'ai déjà dénoncé l'opération politicienne que vous avez essayé de faire et que tu essaies de remettre en place aujourd'hui. En deux ans, nous avons donné plus de 900 000 euros à l'ACISE c'est-à-dire davantage que vous ne leur avez donné en 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014.

M. Johnny HAJJAR – Si c'est pour reprendre, je demande un droit de réponse.

M. Francis CAROLE – Concernant la Chambre de l'Economie Sociale et Solidaire, tu es en train d'insinuer que c'est à cause de la Collectivité. Ne me fais pas entrer ce matin dans la gestion de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, ne me fais pas entrer dans ce débat parce qu'on verrait où se situent les responsabilités. Il faut arrêter avec ce genre de choses. Compte tenu des difficultés qui nous ont été signalées par l'UFM et pour solder ces difficultés, nous avons décidé de donner une subvention exceptionnelle de 60 000 euros rapidement. Chaque année – ce que nous avons fait en 2016, 2017, 2018 et bientôt 2019 – nous allons accorder à l'UFM un montant de 100 000 euros. L'UFM sera stabilisée quant aux subventions qu'elle reçoit. D'autre part lorsque nous avons présenté hier le rapport sur la question de l'égalité femmes/hommes, nous avons dit très clairement qu'il faudrait une véritable politique en la matière. Bien évidemment, l'UFM va trouver sa place dans cette politique et il faudra que sur certains secteurs on trouve des actions communes à mener avec l'UFM qui devront concerner le personnel de la Collectivité. Ce sont des choses qui se mettent en place mais les petites démagogies politiciennes pour se faire voir, je trouve cela ridicule. C'est du goudron, ce n'est pas du béton, ce n'est pas sérieux.

M. le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA.

Mme Marie Line LESDEMA - Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut entendre. Celui qui ne veut pas comprendre, voilà le parfait exemple. Avant de faire une réponse, il est important de lire le dossier. Il est noté : « Par courrier en date du 18 mars, l'Union des Femmes de Martinique attire l'attention de la collectivité sur la situation financière difficile de la structure. » Ces éléments sont confirmés à l'analyse du dernier compte de résultats transmis par l'association qui fait apparaître un déficit de 57 818 euros d'où la proposition de la subvention exceptionnelle de 60 000 euros, déjà pour leur permettre de résoudre ce problème de déficit. Pour la subvention de 100 000 euros, une deuxième proposition a été proposée à l'UFM. Dans un premier temps 40 % lui ont été proposés mais pour lui permettre de prendre de l'air on lui propose aujourd'hui 60 % c'est-à-dire de recevoir dès que c'est possible les 60 000 euros supplémentaires. Cela veut dire lui permet de sortir dans le rouge et de recommencer son activité. Je rappelle que l'UFM est une association qui reçoit l'ensemble des femmes de la Martinique et que chaque collectivité devrait se sentir concernée par l'apport de subventions pour cette association, aussi bien l'État parce que c'est un problème public, je dirai même un problème de santé publique. Quand cette association appelle la Collectivité à l'aide, au lieu de faire des polémiques, chacun devrait lui venir en aide avec ses moyens, ne serait-ce que s'adresser directement en mettant sa main dans ses poches pour pouvoir signer justement la pétition que cette association est en train de faire pour que chaque martiniquais soit solidaire avec elle.

M. le Président Claude LISE – Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI – Je voudrais faire deux observations très brèves à ce propos. Je m'associe d'ailleurs à la remarque du conseiller exécutif sur le caractère politicien et démagogique de ce collègue qui oublie que la semaine dernière à Fort-de-France, un dossier a été présenté concernant l'aide à l'UFM et qu'il s'agissait non pas d'une aide pluriannuelle mais d'une aide ponctuelle de 10 000 euros. Par conséquent je pense que sa leçon sur la pérennité et l'annualisation des aides, il devrait se l'appliquer à lui-même.

Deuxième chose. S'agissant de cette polémique récurrente sur le fait que ici dans cette enceinte, il y a des gens à qui on empêcherait de parler alors qu'ailleurs on les laisse parler ; il y a sur les bancs de cette Assemblée, un certain nombre de conseillers municipaux de l'opposition qui peuvent attester qu'à chacune de nos interventions, il y a une batterie de conseillers municipaux dont le Maire lui-même qui prennent la parole longuement en nous interpellant nominativement alors qu'ici même le Président LISE rappelle à chacun que lorsqu'il y a des interpellations nominatives, il s'expose à une demande légitime de réponse. Dans cette municipalité foyalaise, sous le regard du grand homme Aimé Césaire, je suis régulièrement vilipendé par le Maire de Fort-de-France qui ne me donne pas la parole ensuite. Voilà ce que je voulais dire.

- M. le Président Claude LISE Merci collègue BRANCHI. Je peux témoigner du fait que j'ai été pendant 18 ans, le 5ème puis le 3ème adjoint au Maire, le grand Aimé Césaire, je ne l'ai jamais, au grand jamais vu refuser la parole à un opposant. Il y a peut-être des exemples qui ne sont pas suivis. Je passe la parole au collègue couturier.
- M. Gilbert COUTURIER Je ferai une proposition à l'Assemblée puisque j'observe que chaque fois qu'il y a un dossier, on tente de trouver combien de temps après une délibération et une notification, la CTM permet que la somme soit sur le compte de l'association ou de la structure qui a formulé la demande. J'aimerais que l'on soit en mesure de faire comme cela été présenté hier dans le Budget Primitif. Concernant la participation de l'État, on a pu remonter de 2004 à 2017. Il faudrait que l'on soit

en mesure de remonter sur d'autres associations, d'autres gouvernances, pour connaitre le temps entre la notification et la somme. Je le dis parce que jusqu'à présent certaines communes subissent les conséquences d'un dispositif qui avait été mis en place qui était « Boostons l'emploi ». Beaucoup de communes ont vu le dispositif et ont vite fait d'y entrer. On a voulu avoir 50 contrats et quand on a compris qu'il fallait donner d'autres moyens aux jeunes, on a vite déchanté et on est revenu à 25. Nous avons observé que ça n'avait jamais été budgété pour les 25 à telle enseigne que la CTM devra en faire les frais. Pour nous au Gros-Morne, compte tenu du nombre que nous avions c'était 48 0000 euros pour l'année. Pour les deux années pendant lesquelles les jeunes ont travaillé, nous avons pavé 88 000 euros. Cela montre qu'on lance quelquefois des chantiers, on dit des choses que l'on n'applique pas et que l'on exige pour d'autres. Je crois que là aussi, il ne faudrait pas montrer à la Martinique – en tout cas à ceux qui prennent le temps de nous écouter ou de nous regarder - que l'on passe du temps à donner des lecons à d'autres et que quand on est dans la majorité on fonctionne bien, mais quand on est dans la minorité, ce sont les autres qui ne fonctionnent pas bien. Sur ce point, j'aurais aimé que pour les associations et les entreprises notamment dans le cadre des primes non versées à des entreprises pour l'apprentissage, que l'on fasse remonter tous ces éléments et on verra quelle gestion qui est parfaite par rapport à d'autres. La démonstration que donnent certains d'entre nous à la population, je vais nommer une partie de la minorité qui se croit autorisée à donner des leçons, ce qui irrite tout le monde alors que nous avons commencé un débat sain ce matin. Quand je vois la direction que prennent les choses, ça m'interpelle.

M. le Président Claude LISE – Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit, ni sur la démagogie politicienne. Je reviendrai sur l'intérêt qu'il y a à traiter ce dossier. Effectivement, il me semble qu'il y a des éléments qui ont été apportés mais qu'il est important de préciser. D'après ce que j'ai compris, la dotation de 2016 a té payée. On nous dit que l'on paiera 2017. On nous dit qu'il y a un déficit de 57 000 euros, que l'on fera une avance de 60 000 euros et que les affaires vont rentrer dans l'ordre. Je ne comprends pas pourquoi une subvention exceptionnelle s'il s'agit de la subvention 2017. Est-ce qu'il n'y a pas lieu de payer la subvention de 2017 et de faire en plus une avance exceptionnelle sur 2018 pour leur permettre de se projeter et de sortir du carcan dans lequel ils sont aujourd'hui. C'est la guestion que je me pose. Je rappelle quand même qu'il y a une action qui est menée aujourd'hui par cette structure. Le Rapporteur l'a rappelé tout à l'heure, il y a eu dans le rapport qui a été présenté hier sur la situation. une volonté politique affichée d'aider parce qu'il s'agit d'une association d'aide aux victimes et qu'il y a un vrai besoin d'aide pour permettre à l'association de répondre de cette mission. Je souhaiterais que l'on sorte de cette polémique, que l'on aille directement sur la préoccupation majeure qui touche le service aujourd'hui et que l'on puisse dire quelles perspectives on peut envisager pour permettre à l'institution de sortir de sa situation de désuétude. Je pense que nous pouvons certainement faire plus et mieux que ce qui est proposé.

M. le Président Claude LISE – Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – On demande de ne pas polémiquer mais quand je regarde le dossier, on me dit « par courrier en date du 18 mars 2018, l'Union des Femmes sollicite la CTM pour lui venir en aide etc.» Nous sommes le 4 avril 2018, cela fait donc à peu près 15 jours et nous répondons déjà positivement à la demande qui est faite. Je crois que ce qui gêne le collègue qui est à ma gauche c'est que nous ayons répondu à ce dossier avec autant de rapidité. Je crois qu'il n'a rien trouvé à dire, comme d'habitude il fait de la démagogie. Ce qu'il est en train de faire n'est pas sérieux. Nous avons mis en place une procédure d'urgence pour des situations particulières, c'est ce que nous sommes en train de faire. Tu as raison collègue CAROLE, ce qui s'est dit ce matin n'est pas sérieux.

M. le Président Claude LISE – Je pense que nous pouvons conclure. Collègue VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN – Je voudrais saluer la réactivité de la Collectivité par rapport à l'appel lancé par l'Union des Femmes. Cet appel a été aussi entendu par d'autres collectivités et j'espère qu'au-delà de celles qui ont déjà répondu comme la Ville de Fort-de-France, d'autres communes seront également sensibles à ce travail qui est effectué. Je voudrais dire que, selon moi, cette réactivité c'est aussi la reconnaissance de la qualité du travail fourni par cette association qui se bat à la fois pour les différentes thématiques dont nous avons déjà parlées mais qui se bat également pour sauver les emplois au service de cette activité c'est-à-dire l'accueil de femmes, l'écoute, l'accompagnement. Tout récemment, cette association a développé un pôle formation qui lui permet de dispenser son savoir sur les modalités de prise en charge, sur les problématiques du sexisme et tous ces sujets qui aujourd'hui font partie de la politique que la Collectivité Territoriale de Martinique voudrait développer. Donc oui, il y a effectivement eu une réponse prompte à un courrier qui a été adressé le 18 mars 2018. Je voudrais simplement rappeler que c'est simplement par rapport à la péréquation liée au budget de 2016 qui avait fait que le budget de l'association avait été amputé de 60 000 euros. C'est un appel qui a été entendu. en ce sens je pense que c'est une bonne chose. Je veux en profiter pour attirer l'attention sur la problématique des associations comme celles-là qui ont un impact fort sur la société et qui reçoivent les réponses notamment la notification et le versement de leur subvention très longtemps après... donc une attention particulière pour que les versements se fassent de manière plus régulière parce qu' audelà de l'activité, ce sont des personnes, des emplois qui sont mis en difficulté même si je conçois qu'il s'agit d'une association et qu'il y a différents niveaux d'intervention. Encore une fois c'est une bonne chose que cette subvention ait pu être accordée. Je pense que cela permettra à l'Union des Femmes d'aborder de manière plus sereine la clôture de ses comptes.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je te demande de conclure puis nous passerons au vote.

M. Francis CAROLE - En conclusion, je remercie la collègue VALENTIN de son intervention équilibrée, honnête intellectuellement. Je voudrais dire au collègue CATHERINE qui a souhaité que l'on sorte de la polémique, que je n'y étais pas entré personnellement, ce sont d'autres qui y sont entrés. La deuxième chose qu'il faut dire pour clôturer cette question, c'est qu'en 2016 il y a une subvention de 100 000 euros qui a été versée mais il y a eu la mise en œuvre d'une péréquation parce que c'était ainsi concu. En 2017, nous avons voté 100 000 euros. Nous proposons d'inverser le pourcentage voté en 2017. Au lieu de verser 40 %, on verse les 60 % ce qui permettra à l'UFM d'avoir rapidement des moyens plus importants. Suite à la lettre adressée à la Collectivité et que le collègue ADENET a rappelée, nous proposons une subvention exceptionnelle de 60 000 euros de sorte que l'UFM ait au moins une somme de 120 000 euros pour faire face à ses obligations immédiates, soit 60 % des 100 000 euros de 2007 plus les 60 000 euros de subvention exceptionnelle. Evidemment, il y a des améliorations que nous devons faire, payer plus rapidement etc. mais de mon point de vue, nous avons déjà fait quelque chose d'important qui est de stabiliser une subvention qui aidera l'UFM à développer ses activités. Les choses étaient très incertaines auparavant. Si nous pouvons aller plus loin, nous le ferons mais nous sommes obligés de tenir compte des finances de la Collectivité tout en reconnaissant le travail qui est fait par l'UFM. Nous n'avons pas d'accointance politique avec l'UFM. Nous ne demandons à personne de présenter leur carte d'adhésion à quoi que ce soit mais dès lors qu'une association fait un travail utile à la Martinique, nous avons l'obligation de soutenir cette association quelle que soient ses options philosophiques, religieuses ou politiques. C'est ce que nous essayons de mettre en œuvre. Je n'ai pas dit que nous étions parfaits mais je crois que nous essayons de faire ce qu'il faut.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous passons au vote.

VOTE

Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Je te remercie.

4- FINANCEMENT 2016, 2017 et 2018 DU PROJET D'INSCRIPTION DES « AIRES FORESTIERES ET VOLCANIQUES DE LA MONTAGNE PELEE ET DES PITONS DU NORD DE LA MARTINIQUE » AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO (PNM)

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des avis de commission ?

M. Richard BARTHELERY – La commission des finances a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Personne, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Je remercie le collègue CAROLE. J'appelle la collègue Marie-Hélène LEOTIN, la conseillère exécutive a deux questions à nous présenter, les questions n° 23 et 24 mais je demande à l'historienne de rendre un hommage à une grande personnalité disparue il y a 50 ans. Comme vous le savez, il s'agit de Martin Luther King qui a payé de sa vie les combats qu'il a menés en faveur de l'émancipation de la communauté noire américaine, combats qu'il a menés pour le respect de leurs droits et le respect de leur dignité. Je te donne la parole pour cet hommage.

Mme Marie-Hélène LEOTIN – J'espère que mon intervention ramènera un peu de calme, de paix, de sérénité et d'unanimité parmi nous. « I have a dream. J'ai un rêve qu'un jour cette nation se lèvera et vivra la vraie signification de sa croyance. Nous tenons ces vérités comme allant de soi que les hommes naissent égaux. J'ai un rêve qu'un jour, sous les collines de terre rouge de la Georgie, les fils des anciens esclaves et les fils des anciens propriétaires d'esclaves pourront s'asseoir ensemble à la table de la fraternité. » Cet extrait du discours prononcé par le pasteur Martin Luther King au Lincoln Mémorial à Washington le 28 août 1963 symbolise les luttes encore actuelles contre toutes les formes de discrimination, de ségrégation et de racisme. Le pasteur Baptiste Martin Luther King engagé dans le combat non-violent pour les droits civiques, prix Nobel de la paix en 1964, a été assassiné le 4 avril 1968, il y a exactement 50 ans. Les êtres humains ont besoin de la mise en histoire de leur passé pour porter leur humanité. À l'heure où une des figures de la lutte anti apartheid en Afrique du Sud, Winnie Mandela nous a quittée, nous avons besoin de connaître ces femmes et ces hommes qui ont mené la lutte sous des formes diverses, c'est vrai. Pour certains c'était la lutte armée, pour d'autres les actions nos violentes mais c'était toujours des luttes pour l'émancipation des peuples noirs.

Avant de terminer, je voudrais aussi adresser une dernière pensée à un de nos historiens martiniquais qui vient de nous quitter hier après-midi, René ACHEEN dit Renato, originaire du Saint-Esprit. Il est de cette génération des années 1960-1970 qui a commencé à parler de ce que moi j'appelle l'histoire de nous-mêmes, l'histoire du dedans. Je vous remercie.

Applaudissements

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je remercie la collègue. Je vous propose une minute de silence en mémoire de notre ami Renato.

Minute de silence

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je vous remercie. La collègue conseillère exécutive Marie-Hélène LEOTIN va nous présenter les questions n° 23 et 24.

23- APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE ET LA SOCIETE DES AMIS DES ARCHIVES ET DE LA RECHERCHE SUR LE PATRIMOINE CULTUREL DES ANTILLES

Mme Marie-Hélène LEOTIN procède à la présentation du rapport.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission culture.

<u>Mme Christiane EMMANUEL</u> – La commission « Culture » émet un avis favorable pour la pérennisation du partenariat entre la SAA, la CTM et la Direction des Archives.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, nous passons tout de suite au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons à la question n°24.

24- EDITION PAR LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE DE L'OUVRAGE « HABITATIONS ET INDUSTRIES AGRICOLES DE MARTINIQUE EN 1960 - ATLAS COMMUNAL FONCIER »

M Marie-Hélène LEOTIN procède à la présentation du rapport.

M. le Président Claude LISE – Merci. Je peux ajouter que j'ai connu Christian CRABOT comme professeur. Cela ne me rajeunit pas évidemment, mais c'était un de ces professeurs remarquables venus de France qui nous intéressait à la géographie locale, à l'histoire locale. C'est extraordinaire de voir que c'est quelqu'un venu de l'extérieur qui, à une époque où ce n'était pas évident de s'intéresser à la géographie locale et à l'histoire locale, s'est passionné pour cela et nous a amenés à nous passionner. Il a fait un travail remarquable de pédagogue, il a fait énormément d'études. J'ai eu la chance de le retrouver des années après, apparemment je n'étais pas un si mauvais élève dans ces matières puisqu'il se rappelait encore de l'élève de sixième ou cinquième qu'il avait connu. Ça me fera un très grand plaisir de l'accueillir. Nous avons eu un ou deux échanges de courrier.

Y a t-il des avis et des demandes d'intervention?

M. Richard BARTHELERY – La commission des finances a émis un avis favorable.

M. Lucien ADENET – La commission « Agriculture » a également émis un avis favorable.

<u>Mme Christiane EMMANUEL</u> – Avis favorable pour la commission culture.

M. le Président Claude LISE – Je suis très heureux qu'il y ait autant d'avis favorables. L'Assemblée est-elle favorable ? Nous aurons des ouvrages bien entendu des exemplaires ?

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – Oui, il y aura des exemplaires à la disposition des élus bien entendu, des structures culturelles, des sites culturels, des bibliothèques, des collèges et lycées ; le reste sera vendu au grand public.

M. le Président Claude LISE – Il avait fait un petit ouvrage de géographie que l'on ne trouve plus.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – C'est acquis à l'unanimité. Je remercie la collègue à la fois pour les deux rapports qu'elle a présentés et pour l'hommage à Martin Luther King et à René ACHEEN. J'appelle maintenant la collègue TORPILLE qui a une question, la question n° 25.

25- APPEL A CANDIDATURES REGIONALISATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Mme Marinette TORPILLE procède à la présentation du rapport.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Développement économique et tourisme. »

M. Yan MONPLAISIR – La commission s'est réunie et a examiné cette proposition. Nous émettons un avis très, très favorable. J'insiste sur le « très, très » parce qu'il est quelquefois reproché un manque d'inventivité à certains d'entre nous. Je tiens à souligner le travail assuré par nos services sous l'impulsion de la conseillère Marinette TORPILLE puisque il y a trois régions d'Outremer qui ont obtenu des fonds sur cet appel à candidature. La Martinique a été la première région d'Outre-mer et elle a obtenu 2.7 M€ sur une somme de 10 M€ alloués pour l'ensemble de ce projet. La Guyane a obtenu 1.7 M€ et la Réunion autour d'1 M€ ce qui traduit à la fois le dynamisme et la réactivité de nos équipes mais qui traduit également la qualité du travail des services de la Collectivité. Nous apportons évidemment tout notre soutien à ce projet et nous soulignons son intérêt et le travail fait les équipes.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des finances.

M. Richard BARTHELERY – La commission des finances rappelle que ce programme s'adresse particulièrement aux entreprises du secteur de l'innovation d'une certaine importance mais indique que

les filières pêche et agriculture peuvent également être intéressées. Par conséquent, c'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER TITY – Je m'exprime en tant que Vice-président de la commission « Education. » Vous savez que dans cette commission nous portons un regard également sur tout ce qui concerne la recherche et l'innovation, nous avons donc été saisis de ce dossier. Notre avis est bien entendu favorable. Nous assistons là un vrai partenariat qui a été rappelé par la conseillère exécutive, nous pensons que cette décision va donner une plus grande amplitude aux entreprises qui prendront le chemin de l'innovation.

M. le Président Claude LISE – Collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT – Dans le prolongement de l'intervention des collègues MONPLAISIR et CHARPENTIER-TITY, je voudrais souligner l'importance de ce dispositif et l'implication de la CTM. C'est vrai que nous entendons souvent que la Martinique est à l'arrêt, qu'il n'y a pas de visibilité, on ne sait pas où on va. Voilà encore une progression et une cohérence dans le schéma qui a été mis en place par la Collectivité. Je rappelle que le Schéma de Développement Economique et d'Innovation trouve encore une réponse. Rappelons à tout le monde que dans ce schéma que nous avons mis en place, nous avions dit que c'est un nouveau concept et un nouveau mode opératoire du développement économique qui devait s'appuyer notamment sur l'identification et la structuration des filières pour que celles-ci se transforment en valeur ajoutée pour notre économie. Aujourd'hui, le fait pour la Collectivité de souscrire à ce dispositif, c'est non seulement donner force au projet d'innovation mais surtout d'appuyer la structuration des filières sur un volant de 5.4 M€, la Collectivité Territoriale de Martinique c'est 2.7 M€, c'est dire qu'il y a une véritable implication, une véritable prise de conscience mais surtout un schéma de cohérence. On le voit, il y a à chaque plénière une étape visite factuelle et une réponse précise à l'orientation que nous sommes train de donner à l'économie de la Martinique. Nous avons débattu hier de la démocratie, nous nous posions des questions, les réponses sont là, l'économie n'est pas laissé à l'écart. L'économie est là et nous progressons mais de manière visible, cohérente, rassurante. C'est ce message que nous devons faire passer au monde économique et à la population martiniquaise.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Collègue MONTROSE.

<u>Mme Diane MONTROSE</u> – Je voudrais faire une intervention qui s'articulera autour de quatre points parce que je crois qu'il est important à chaque fois de souligner la cohérence, la sincérité et l'honnêteté de nos travaux.

Le premier point que je voudrais souligner c'est la réactivité de nos services sur ce dossier. Je veux rappeler à ceux qui nous écoutent le déroulement, c'est important au moment où on nous accuse en permanence d'être à l'arrêt. Je veux rappeler des dates, être factuelle, pragmatique, pratique. Le 18 avril 2017 – il y a moins d'un an – les services répondaient un appel à candidature. Le 7 juin 2017, nous avons reçu la première notification du premier Ministre retenant notre candidature, il y a moins d'un an. Le 4 juillet 2017, nous recevions la notification du Préfet avec l'inscription budgétaire du montant qui nous était accordé. Le 8 février 2018 ici même, une fois la notification du Préfet reçue, nous étions en train de voter la part de la Collectivité pour abonder ce projet portant à 5.4 M€ ce PIA 3. Si ce n'est pas de la réactivité je ne sais pas comment nous pouvons qualifier ce travail de qualité.

La deuxième chose que je voudrais souligner c'est la sincérité et l'honnêteté. Nous avons eu l'occasion d'entendre des appels à projets, des effets d'annonce sans s'assurer derrière que les fonds étaient là présents, identifiés, mobilisés. On lançait des « boostons »... bref. Aujourd'hui, je veux quand même dire à l'ensemble des partenaires, l'engagement que nous avons à leurs côtés de les accompagner à travers cette sincérité et cette honnêteté puisque les fonds sont effectivement mobilisés, votés et pris en compte. Nous ne signons pas de chèque en blanc.

Le troisième point que je voudrais souligner c'est cette ingénierie. On nous accuse souvent de ne pas savoir aller chercher les fonds. Voilà un travail partenarial, voilà un travail de partenariat avec l'État, la BPI, la CDC, la CTM où l'ensemble des partenaires se mobilise sur un schéma, sur une direction, sur un cap commun bâti de façon collégiale et en concertation avec eux, je veux parler du Schéma Territorial de Développement d'Innovation et d'Internationalisation.

Le quatrième point que la conseillère n'a pas souligné c'est que c'est aussi un travail d'anticipation parce que nous voulons être efficaces, réactifs, pratiques, pragmatiques. Je veux saluer le travail des équipes qui ont déjà anticipé pour aller chercher éventuellement des partenaires, des entreprises, des filières qui pourraient répondre à ces appels à projets de manière à ce que tout de suite, nous ayons déjà des candidats mobilisés sur ses appels à projets. Vous comprendrez très sincèrement qu'il s'agit là pour ma part d'un avis favorable et d'un grand salut aux équipes qui se sont mobilisées sur ce projet.

M. le Président Claude LISE – Merci. Autre demande d'intervention ? Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA — A l'heure où il nous est reproché, et plus principalement à notre Président du Conseil Exécutif Alfred Marie-Jeanne, de ne pas faire preuve d'audace, voilà aujourd'hui une autre preuve de ce que nous pouvons faire. Une preuve que nos équipes sont au travail puisqu'après avoir mis en place le Schéma de Développement Economique, le plan d'actions, le Schéma territorial d'aménagement des ports de pêche et le schéma d'externalisation. Aujourd'hui nous voilà à nouveau à apporter la preuve que la Collectivité Territoriale de Martinique, avec ses équipes et ses élus, fait preuve d'audace et répond à des projets. Comme il a été dit, un an après nous sommes déjà dans les starting-blocks prêts à travailler, prêts à mettre en place cet appel à candidature pour la régionalisation du programme d'investissements d'avenir. Il faut rappeler ce mot « avenir ». Toute notre économie est basée sur cet avenir, nous sommes fiers aujourd'hui de pouvoir présenter et voter ce programme pour la Martinique, pour l'économie des entreprises de la Martinique. Merci pour ce travail fourni par les services, merci pour ce travail fourni par la Collectivité et encadré par notre collègue Marinette TORPILLE.

M. le Président Claude LISE – Conclusion de la collègue.

<u>Mme Marinette TORPILLE</u> – Je remercie tous les collègues qui nous soutiennent dans cette action, qui soutient notamment le plan d'actions que nous avons décliné pendant toute l'année à vos côtés. Je voudrais également m'associer aux remerciements des équipes parce que depuis le départ STDEII, dans sa façon de concevoir l'action économique avec ce partenariat, ce cofinancement en impliquant tous les partenaires... toute cette conception a été initiée et menée par Marie-Claude DERNE et toute son équipe.

(Applaudissements)

<u>Mme Marinette TORPILLE</u> – C'est vrai que j'ai été séduite par le concept, je pense que c'est la voie de l'avenir. Il faut savoir faire avec les autres, on ne peut pas tout faire tout seul, cela permet de partager aussi l'action. Un grand merci de partager avec nous cette conviction que l'on peut développer notre

pays d'une autre façon que d'une façon traditionnelle mais tout aussi efficace et même mieux. Je reviendrai vers vous pour les prochaines actions à mettre en œuvre dans le cadre de ce plan.

M. le Président Claude LISE – Merci. Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

- M. le Président Claude LISE Collègue Francis CAROLE.
- <u>M. Francis CAROLE</u> J'attendais que la collègue DULYS soit là parce qu'elle a légitimement posé une question sur le paiement du CCAS par la Collectivité. Je me suis renseigné auprès des services financiers, il y a un numéro de mandatement qui est le n° 2017–0040739, la somme de 7764,12 euros a été versée le 4 janvier 2018. Cette somme a été payée.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Je passe la parole au collègue Daniel MARIE-SAINTE qui a deux questions à nous présenter les questions n°27 et 28.
- 27- PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET L'ENTREPRISE E. COMPAGNIE POUR LE DEDOMMAGEMENT DES CHARGES SUPPLEMENTAIRES EXTRACONTRACTUELLES SUPPORTEES, DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES MARCHES 13 SRT 001 et 13 SRT 002, SUITE A L'AUGMENTATION DES TARIFS D'ADMISSION DES DECHETS PAR LE SMTVD
- M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport.
- M. le Président Claude LISE Avis de la commission des finances.
- **M. Michel BRANCHI** Compte tenu des motivations exposées, la commission a émis un avis favorable.
- M. le Président Claude LISE Avis de la commission BTP.
- **M. George CLEON** Avis favorable, Président.
- M. le Président Claude LISE Collègue ZOBDA.
- <u>Mme Nadia LIMIER</u> Développement durable, Président. Avis favorable de la commission développement durable.
- M. le Président Claude LISE Collègue ZOBDA.
- <u>M. David ZOBDA</u> Mon avis sera évidemment favorable puisque l'exposé est très clair, les motivations juridiques également. Mon explication sera rapide, elle concerne l'augmentation du prix du SMTVD. Vous avez remarqué que cette transaction vient du fait que le SMTVD a modifié ses tarifs, il les a quasiment doublés et a rendu l'économie du marché d'E. COMPAGNIE un peu délicate. Cette économie devenait délicate. En deux mots, cette augmentation tient au fait que le SMTVD a repris en

fonctionnement les installations de stockage que possédaient le Nord, le Centre et le Sud. Ces trois EPCI pratiquaient des tarifs qui étaient sensiblement différents. Le SMTVD avait une mission d'harmonisation des tarifs entre ce qui se faisait à la décharge à Fort de France, à Céron et ailleurs. Le SMTVD a donc travaillé sur l'harmonisation des tarifs. Ensuite il a cherché à rendre ces tarifs beaucoup plus en lien avec le coût que représentaient le service d'entretien et la mise en œuvre de la décharge ; la revalorisation des tarifs s'avérait nécessaire compte-tenu des nouveaux moyens, des nouvelles techniques et surtout des enjeux très importants en termes d'investissement que supportait le SMTVD pour ses décharges. Ce tarif a été réévalué, bien évidemment les usagers ont eu à payer un autre montant. C'est pourquoi s'il y une transaction de compensation, je voterai cette compensation parce qu'il est légitime que l'entreprise puisse dire à un moment qu'elle ne peut pas suivre l'augmentation de ce tarif parce que ce n'était pas le tarif sur lequel elle s'était basée pour calculer son prix et répondre à cet appel d'offres. Dans ces conditions, je souscris parfaitement à cette transaction et je la voterai.

M. le Président Claude LISE – Merci. Qui demande la parole ?

M. Daniel MARIE-SAINTE — Ça concernera tous les tarifs publics. Nous avons déjà eu le même problème pour la SEMA. On gèle les tarifs pendant longtemps et plusieurs années après, on se rend compte que les tarifs étaient restés bloqués et sont complètement en disproportion par rapport à l'évolution du coût de la vie et de tous les frais inhérents. C'est ce qui a fait que nous avons vu des tarifs doubler d'un seul coup nous avons fait une petite recherche et nous nous sommes aperçus que ces tarifs ont été bloqués pendant des années et des années. Bien entendu, c'est toujours surprenant et cela pose des surprises pour les entreprises. Nous avons fort heureusement trouvé un texte qui nous permettait de ne pas faire supporter la totalité par l'entreprise qui a néanmoins accepté une réévaluation de 10%.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous passons à la question 28. **On me demande de préciser que le collègue MONPLAISIR a bien quitté la salle.** Ce sera bien sûr inscrit au procès-verbal.

28- COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport.
 M. le Président Claude LISE – Y a t-il des questions sur ce tableau ?
 Collègue VALENTIN.

<u>Mme Sandra VALENTIN</u> – Ma question est particulière. Elle ne porte pas sur ce tableau mais elle concerne le champ de compétences du conseiller exécutif Monsieur MARIE SAINTE. Je n'aurai pas de réponse immédiatement mais je saisis l'opportunité puisque le temps de parole d'hier ne m'a pas permis de poser la question. Concernant les projets d'infrastructures routières, j'ai vu que pour le Saint-Esprit, il est prévu des travaux concernant la RD 6 et la RD 5 qui est une voie de contournement du bourg du Saint-Esprit par le sud. Anciennement, il y avait de prévu une voie de contournement par le

nord de la D6 vers la D5 donc de la voie qui vient du François et qui devait retomber vers la D 6. Je voudrais que vous puissiez vérifier si ce projet est encore d'actualité ou s'il a été annulé.

M. Daniel MARIE-SAINTE – La question est très précise. En tout cas, je vais vous donner une réponse assez résumée, pas très précise. Je regardais si mes collaborateurs étaient là... Ce sont des études qui ont été menées par l'ancien Conseil Régional. Il y avait un besoin parce qu'il y avait des lotissements nouveaux qui se créaient, c'était une volonté municipale de faire des lotissements à la campagne et la voie qui traverse le bourg étant très surchargée, on a eu l'idée de faire une espèce de rocade qui permettrait de desservir à la fois les nouveaux lotissements et pouvoir aller du François à Rivière Salée sans nécessairement être obligé de traverser le bourg du Saint-Esprit. C'est ça l'idée. Les projets nous ont été présentés, les études ont été menées. Sont-ils abandonnés ou pas ? En tout cas dans l'exposé des motifs, nous avons tenu à donner la liste de tous les projets qui sont prêts à démarrer. Ils sont chiffrés, ils sont ficelés. Evidemment, le budget est maintenant voté, les crédits de paiement sont là donc nous pourrons passer à la phase suivante qui est la phase de lancement des appels d'offres. Maintenant la programmation dans le détail, vous m'excuserez ne de pas pouvoir vous donner la position technique mais je m'engage à apporter une réponse pour savoir si le projet est abandonné ou pas. En tout cas, ma préférence tend vers la sauvegarde des terres agricoles parce que lorsque vous avez des terres agricoles traversées par une route, la pression devient très forte sur l'autorité municipale pour déclasser ces terres. C'est un peu la réserve que j'avais mise. Il y a déjà des lotissements construits, il y a un besoin de desservir des lotissements et des cités qui existent déjà plutôt au sud. C'est la raison pour laquelle nous avons fait avancer les études sur le sud pour desservir les riverains. Les études n'ont pas encore été présentées pour la partie nord mais nous allons les examiner en faisant une préservation de la sphère agricole.

M. le Président Claude LISE – Collègue CLEON.

- <u>M. George CLEON</u> J'aurais juste aimé que le collègue MARIE-SAINTE donne le montant total attribué pendant la période.
- **M. Daniel MARIE-SAINTE** Je n'ai pas malheureusement pas le bon rapport. Je ne sais pas si quelqu'un l'a.
- M. le Président Claude LISE Collègue BRANCHI.
- M. Michel BRANCHI La question du collègue CLÉON est juste. La version du rapport que nous avons, ne faisait pas le total. La commission des finances l'a faite. Je vous donne le total du 8 février au 5 mars 2018, le montant des marchés publics et accords-cadres a porté sur un montant de 1 733 618 euros.
- M. Daniel MARIE-SAINTE Je l'ai sur mon ordinateur, je ne l'ai pas sur le papier.
- M. le Président Claude LISE Vous avez eu l'information. Je vous rappelle que le seul élément que j'ai à recueillir...
- **M. Daniel MARIE-SAINTE** Il manque une page au rapport. Je suis désolé, je l'ai sur mon ordinateur mais il manque une page à l'impression.
- M. le Président Claude LISE ... le seul élément que j'ai à recueillir c'est que vous me donniez acte du fait que ce que rapport a été présenté. C'est acquis ? Je remercie le collègue MARIE-SAINTE.

J'appelle le collègue LAVENTURE qui a tout une série de questions à présenter. J'ai compté sept questions relatives aux garanties d'emprunt que je vais lui demander de regrouper puis neuf questions relatives aux demandes d'aides européennes. Ensuite, il ne nous restera à voir qu'une question présentée par notre collègue Aurélie NELLA et la motion concernant l'Université. Si tout le monde fait preuve d'un maximum d'efficacité, je pense que nous terminerons avant 14h00. Nous allons faire distribuer la motion.

Tu as été annoncé pour la présentation des questions du n° 8 au n° 22 puis la question 38 qui est une question ajoutée à l'ordre du jour. Les questions 8 à 14 concernent les garanties, je propose que tu les regroupes comme d'habitude et nous voterons sur l'ensemble.

- M. Miguel LAVENTURE Nous avons un exercice auquel tout le monde est bien rodé maintenant, qui consiste à répondre aux sollicitations des bailleurs sociaux qui proposent la construction d'un certain nombre de logements avec le soutien de la Collectivité qui intervient sous forme de garantie des emprunts qu'ils mobilisent à cet effet. Comme le propose le Président, pour ne pas nous éterniser sur ce sujet qui est bien paramétré, je vais énoncer les différentes opérations de manière à ce que nous puissions nous prononcer sur l'ensemble de ces éléments.
- 8- DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 934 785,00 € POUR LA CONSTRUCTION DE 42 LOGEMENTS (LLTS) RÉSIDENCE « LES DAMES 3 FLORÉAL » À FORT-DE-FRANCE
- 9- DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) À HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 3 134 225,00 € POUR LA CONSTRUCTION DE 31 LOGEMENTS SOCIAUX (21 LLS ET 10 LLTS) RUE DES MELONS À SAINTE-MARIE
- 10- DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) À HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 3 026 652,10 € POUR LA CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS SOCIAUX (21 LLS et 09 LTS) AU QUARTIER DESFORT À TRINITÉ
- 11- DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE SAINT-MARTIN (SEMSAMAR) À HAUTEUR DE 50 % DE QUATRE EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 13 785 296,00 € DESTINÉS À L'ACQUISITION EN VEFA DE 112 LOGEMENTS SOCIAUX DONT (78 LLS ET 34 LLTS) « RÉSIDENCE LES CYCLADES » HABITATION GRANDE SAVANE VILLE DE DUCOS
- 12- DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE SAINT-MARTIN (SEMSAMAR) À HAUTEUR DE 40 % DE QUATRE EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 7 346 331,00 € DESTINÉ À L'ACQUISITION EN VEFA DE 66 LOGEMENTS SOCIAUX DONT 42 LLS ET 24 LLTS AU QUARTIER BEAUSÉJOUR VILLE DE FORT-DE-FRANCE
- 13- DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE SAINT-MARTIN (SEMSAMAR) À HAUTEUR DE 40 % DE QUATRE EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 7 346 331,00 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 66 LOGEMENTS SOCIAUX DONC 14 LLS ET HUIT LLTS SITUÉS CENTRE BOURG AU LORRAIN

- 14- DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE CARAIBES LOGEMENTS A HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 3 277 126,00 € DESTINÉ À L'ACQUISITION EN VEFA (VENTE EN L'ÉTAT DE FUTUR D'ACHÈVEMENT) D'UN PROGRAMME IMMOBILIER DE 24 LOGEMENTS LOCATIFS DE TYPE PLS « RÉSIDENCE DES DEUX OIES » QUARTIER JAMBETTE BEAUSÉJOUR À FORT-DE-FRANCE
- M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation des rapports.
- <u>M. Miguel LAVENTURE</u> Au total pour la SEMSAMAR, il est question de 200 logements pour les différents programmes qui viennent d'être énoncés sur les trois communes du Lorrain, de Fort-de-France et de Ducos pour un montant total garanti par la Collectivité de 11 113 162,75 euros.

Au total pour la SIMAR, le montant garanti par la CTM pour les trois séries d'opérations que je viens d'indiquer est de 3 854 352.55 euros.

Enfin une dernière opération présentée par Caraïbes logements pour un montant de 4 974 684 euros avec eux des prêts d'un montant total de 3 277 126 euros conduisant à une garantie de la CTM de 1 310 850,40 euros. Si nous récapitulons l'ensemble de ces trois bailleurs sociaux pour leurs programmes respectifs, nous arrivons in fine à une garantie mise en œuvre par la Collectivité, pour un montant total de 16 278 365,70 euros concernant un nombre total de logements de 327. Autorisez-moi un petit commentaire, je trouve cette information de bon augure alors que nous sommes au début du deuxième semestre, on pourrait presque dire à la fin du premier trimestre.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Habitat, logement. »

<u>Mme Christiane BAURAS</u> – Avis favorable, Président.

- M. le Président Claude LISE Avis de la commission des finances.
- <u>M. Michel BRANCHI</u> Avis favorable, étant entendu que comme nous le vérifions chaque fois, que la part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice précédent est de 6,35 % des recettes réelles de fonctionnement.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Y a t-il des questions sur ses programmes ? Collègue Diane Montrose.

<u>Mme Diane MONTROSE</u> – Simplement remercier notamment pour le bailleur social SEMSAMAR qui était vraiment en attente de ces garanties d'emprunt puisque les projets sont prêts à démarrer. Cette garantie était nécessaire pour lancer ces opérations qui représentent 361 logements. L'intérêt c'est que c'est sur des communes où nous avons de fortes demandes notamment sur la commune de Ducos et de Fort-de-France où les demandes sont très importantes et nous avons du mal à les satisfaire. Nous saluons donc ces nouveaux projets en espérant qu'ils seront mis en œuvre très rapidement.

- M. Miguel LAVENTURE Peut-être, un petit mot complémentaire, Président.
- M. le Président Claude LISE Bien sûr.
- M. Miguel LAVENTURE Je pense que les collègues en ont le vécu de celui qui prend la décision, de l'acteur mais pour ceux qui nous écoutent je pense qu'il est bien de souligner l'effort et de saluer à cet

égard les collaborateurs des services, l'effort qui a été réalisé pour que les opérations soient présentées au fil de l'eau. Il n'y a quasiment pas de plénière sans présentation de garanties d'emprunt. Vous aurez noté que pour chacune des opérations – nous souhaitons évidemment que les dossiers soient les plus aboutis possible – même quand la garantie communale qui va de pair avec la garantie de la CTM pour chaque opération, n'a pas encore été manifestée, n'a pas été matérialisée par la transmission de la délibération du conseil municipal et qui permet ainsi de signaler aux bénéficiaires de se mettre en situation de contracter étant entendu que nous n'avons aucune raison d'imaginer que la délibération communale n'arrivera pas rapidement. La collègue MONTROSE a souligné le fait que ces logements répondent à un besoin au sens des bénéficiaires attributaires de logements mais répondent aussi à un besoin au sens activité. Je le dis puisque nous avons partagé hier le souci de la dynamique économique et du niveau d'activité des acteurs notamment du BTP, il est évident que chaque fois que la CTM donne une garantie d'emprunts c'est d'abord un signal d'anticipation qui permet par conséquent de savoir quelles sont les opérations qui seront lancées mais c'est aussi un signal pour faire en sorte que les choses aillent vite puisque tout le monde est patient de voir cette commande publique que nous souhaitons être dynamiquement organisée.

M. le Président Claude LISE – Bien, pouvons-nous passer au vote ? Collègue Justin PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE — Je veux simplement préciser une chose. Il est écrit dans le dossier que la Ville du Lorrain n'a pas donné son accord pour la garantie d'emprunt. Il me semble qu'il a précisé dans son intervention que cela été fait depuis décembre 2017. Je prends la parole à ce sujet parce que je crois que toutes les villes concernées par des opérations de construction de logements donnent leur garantie relativement tôt. Je tiens à le préciser parce que les villes qui sont souvent concernées par les constructions de logements sont des villes qui sont impactées par la loi SRU et singulièrement par la taxation du fait du taux relativement bas du nombre de logements sociaux construits dans la ville. Par conséquent pour nous aussi dans les villes, donner notre garantie d'emprunts constitue une priorité et un enjeu majeur. C'est simplement ce que je voulais dire.

M. le Président Claude LISE – Nous pouvons passer au vote ? Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL – Je voudrais poser une question au conseiller exécutif qui n'aura peut-être pas la réponse tout de suite. Effectivement, à chaque plénière beaucoup de garanties d'emprunt sont données par la CTM. Aujourd'hui, est-ce que la Collectivité a une visibilité réelle sur les projets qui sont réellement sortis de terre et qui ont réellement abouti ? Qu'est-ce que ça représente à peu près ?

M. Miguel LAVENTURE – Je n'ai effectivement pas la réponse, je n'ai pas le tableau de réalisations des projets au fur et à mesure qu'ils sont mis en œuvre par les bénéficiaires de ces garanties d'emprunt. J'ai envie de retenir cela comme une suggestion de suivi qui pourrait être fait assez régulièrement – si tout le monde partage cette opinion – et qui pourrait conduire ensuite à examiner en commission des finances, commission logement... enfin les différentes commissions concernées de manière à ce que nous ayons le retour de la décision qui est ainsi prise.

M. le Président Claude LISE – Nous pouvons passer au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous entamons maintenant les demandes d'aides européennes.

- M. Miguel LAVENTURE –Nous vous proposons aujourd'hui une série d'opérations qui s'inscrivent dans la continuité de ce que nous faisons maintenant assez systématiquement à chacune de nos plénières. Je vous rappelle que le dispositif consiste à présenter en plénière les opérations telles que la délibération du 19 juillet 2016 a prévu qu'elles soient traitées par la plénière pour celles qui ne sont pas déjà délibérées au Conseil exécutif par rapport au mandat que lui a donnés la plénière.
- M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation des rapports.
- 15- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 -RMAR040116DA0970206-SARL EXPLOITATION PETIT MORNE INVESTISSEMENTS LIES A LA PLANTATION DE BANANE ACQUISITION D'UNE CUVE DE STOCKAGE D'EAU ET D'UN ENSEMBLE DE TRAITEMENT DE LA CERCOSPORIOSE (2015)
- 16- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « EARL CHARMINE BANANIERE- . PLANTATION DE VITROPLANTS 2017 ET 2018. REALISATION DE TRACES. ACQUISITION D'UN CANON POUR LUTTE CONTRE LA CERCOSPORIOSE ET D'UNE REMORQUE PENDULAIRE-RMAR040117DA0970046 »
- 17- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE COMPLEMENTAIRE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SARL EDEN MECANISATION TRAVAUX/CHAMPS, AMENAGEMENT STATION CONDITIONNEMENT EN 2015 2ème PARTIE (BANANE) RMAR040116DA0970084 »
- 18- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE COMPLEMENTAIRE DANS LE CADRE DU « SARL EDEN PLANTATION 2016 ET AMENAGEMENT DE STATION DE CONDITIONNEMENT RMAR040116DA0970195 »
- 19- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020- « SA EXPLOITATION AGRICOLE DE LA MONTAGNE PELEE- ACQUISITION DE MATERIEL CONFECTION DE TRACES (AMELIORATION FONCIERE) 2014 2^{ème} PARTIE RMAR040116DA0970155 »
- 20- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SAS CANASUC (EX LAPALUN) PLANTATION DE 70 HA DE CANNE A SUCRE AVEC DEVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE VARIETE, ACQUISITION DE MATERIEL DE TRAITEMENT HERBICIDE ET PLANTATION DE 3,55 HA DE COCOTIERS RMAR040116DA0970009

- 21- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 « MQ0000930 EURL FRANCK SLEMAN- MODERNISATION DE LA STRUCTURE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE DE L'EURL FRANCK SLEMAN » SUBVENTION COMPLEMENTAIRE
- 22- DEMANDE D'ANNULATION DE LA DELIBERATION n°15-1751-1 DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DU 20 OCTOBRE 2015 PORTANT OCTROI DUNE SUBVENTION A CAP NORD MARTINIQUE POUR LA REALISATION DU SENTIER MARTINEAUD A GRANDE SAVANE AU PRECHEUR
- <u>M. Miguel LAVENTURE</u> Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues, la présentation des différents rapports portant attribution –sauf pour la dernière qui est une annulation de financement d'aides européennes.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Sur toutes ces questions, avis de la commission des affaires européennes.

Mme Marie-Line LESDEMA – La commission ne s'est pas réunie sur les dossiers.

- M. le Président Claude LISE Avis de la Commission des finances.
- M. Michel BRANCHI La commission des finances a donné un avis favorable pour tous ces dossiers.
- M. le Président Claude LISE Avis de la commission « Développement économique. »
- M. Yan MONPLAISIR Nous avons également donné un avis favorable.
- M. le Président Claude LISE Vous avez la parole. Collègue RENARD.

<u>Mme Nadine RENARD</u> – La commission « Développement agricole a été sollicitée sur les rapports 15 à 20 qui relèvent des fonds européens FEADER. Elle a émis un avis favorable sur ces dossiers.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'intervention sur ces questions ? Sinon je mets aux voix. Collègue LESDEMA

Mme Marie-Line LESDEMA – En préambule, le conseiller exécutif Miguel L'AVENTURE nous disait que les dossiers qu'il nous présentait étaient des dossiers qui passaient par la plénière et que forcément il y en avait d'autres qui étaient de son ressort puisque l'Assemblée avait voté un montant pour que certains dossiers soient vus directement. Je préconise que comme pour le relevé de décisions prises par le Président de l'Exécutif, qu'il puisse également nous faire remonter toutes les décisions qui sont prises. Comme j'ai coutume de rappeler, nous sommes également des élus qui peuvent être interpellés par les administrés qui souhaitent savoir où en sont certains dossiers. Il serait intéressant d'avoir un récapitulatif des dossiers vu en Conseil exécutif.

M. Miguel LAVENTURE – C'est une observation qui avait été faite en commission par la présidente. Je pense que c'est un souhait qu'il faut entendre, j'associe (si elle me l'autorise) la présidente de la commission « Agriculture » qui a fait une démarche en ce sens auprès du conseiller exécutif mais aussi

auprès du Président du Conseil Exécutif. Par conséquent, je pense qu'il sera prêté attention à ce qu'il y ait une suite positive à ces attentes.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Il te reste la question n°38, un des dossiers que nous avons décidé d'examiner en urgence.

38- MISE A JOUR DES TARIFS D'OCTROI DE MER

M. Miguel LAVENTURE – Ce dossier est intéressant d'abord parce qu'il nous remet toujours sur les préoccupations de nos propres ressources puisqu'il s'agit de l'octroi de mer, deuxièmement parce qu'il nous montre à quel point il faut que nous soyons d'une vigilance absolue parce que nous sommes sur un sujet sensible, délicat pour lequel il faut que nous soyons d'une précision et d'un état d'alerte permanent.

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation des rapports.

J'insiste un petit peu là-dessus parce qu'on entend quelquefois des interrogations, c'est une chance que nous ayons pu obtenir de l'Union Européenne, au cours de ces dernières années, la possibilité d'opérer ainsi. Il s'agit donc pour nous de faire en sorte que nous utilisions la manière la plus optimisée mais aussi la plus vigilante qui soit, les dispositions de l'octroi de mer. Voilà donc l'objet de ce rapport. Vous voyez qu'il y a toute une série de tableaux qui sont mentionnés. Je n'exclus pas – je le dis avec beaucoup d'humilité – qu'il puisse y avoir encore deux ou trois cas qui puissent se révéler à l'usage, comme justifié quelque chose. Le collègue MARIE-SAINTE évoquait l'autre jour, telle ou telle entreprise qui envisageait de faire des importations massives de matériaux de construction qui sont produits en Martinique. Evidemment, l'alerte a été sonnée pour faire en sorte qu'il n'y ait pas ces manières un peu détournées qui risquent de contrarier les productions locales. J'ai envie de dire que j'invite chacun à être lui-même très vigilant et à nous faire part des observations qui pourraient lui parvenir.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Les commissions ont-elles un avis sur ce qui vient d'être exposé ? Y a t-il des demandes d'intervention ?

M. le Président Claude LISE – Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – En dehors de cet ajustement concernant un certain nombre de taux, j'aurais souhaité inviter le conseiller exécutif à nous soumettre les éléments d'appréciation concernant l'éventualité ou la possibilité de moduler les taux d'octroi de mer concernant l'importation des véhicules. Ce serait évidemment pour nous permettre d'approfondir notre réflexion sur ce sujet. Un certain nombre de véhicules automobiles de grosse cylindrée qui ont à la fois l'inconvénient d'être souvent les plus polluants et par ailleurs de nécessiter des budgets importants, pourraient selon moi être soumis à une taxation plus importante. L'idée serait à la fois de nous fournir des moyens supplémentaires dont nous semblons terriblement manquer et en même temps de donner une orientation politique à nos choix en la matière, à la fois relative aux problèmes d'environnement mais également aux économies d'énergie.

Quand on raisonne de manière macro-économique, cela peut ne pas être sans incidence. Je pense que c'est une réflexion qui nécessite que nous disposions d'éléments en la matière. D'abord quels seraient les taux que nous pourrions éventuellement imaginer ? Quelle serait l'importance des retours liés à cette taxation ? Quel serait l'impact sur les orientations en matière de consommation et d'équipements des ménages ? Est-ce que ma question est bien comprise ?

M. Miguel LAVENTURE – La question est à la fois claire et pertinente. Deux commentaires : un premier sur la démarche elle-même. Il y a déjà actuellement une modulation mais effectivement le fait qu'elle existe, j'ai envie de dire incite à réfléchir à la faire remplir le mieux possible son office c'est-à-dire la perfectionner au besoin ; deuxièmement c'est précisément un des objets de la commission ad hoc qui existe en matière d'octroi de mer. Par conséquent, je propose que l'on mette cette affaire à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre de la commission octroi de mer pour que le sujet soit approfondi.

M. le Président Claude LISE –S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je remercie le collègue LAVENTURE. J'appelle la collègue NELLA qui a une question à nous présenter, question là aussi récurrente. Collègue MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE SAINTE – Le temps que la collègue arrive j'apporte une précision concernant le rapport du compte-rendu de la Délégation des marchés publics. Il y a eu effectivement une petite erreur au niveau de la reprographie, il y a une page qui n'a pas été imprimée. J'invite les collègues à se référer au document qui se trouve sur la plate-forme numérique « Web délib », ils y trouveront le bon montant, toutes les pages y sont. Je précise pour ceux qui nous écoutent que dans la période du 8 février au 5 mars 2018, le montant global de la commande qui a été passée par la CTM est de 1 733 596,76 TTC.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – La collègue NELLA nous présentera un compte rendu de l'exercice de la délégation donnée au Président du Conseil Exécutif en matière de contentieux.

26- PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELAGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE CONTENTIEUX POUR LA PERIODE DU 07 FEVRIER AU 15 MARS 2018

Mme Aurélie NELLA procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je propose que les collègues puissent poser des questions. Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – J'ai parcouru ce document qui montre à la fois les contentieux entre la CTM et d'autres à l'extérieur, mais aussi des contentieux de l'extérieur vers la CTM, voire du personnel contre la CTM. J'ai été interpellé par une vingtaine de contentieux qui concernent le personnel de la CTM contre la CTM elle-même. Je me suis interrogé, pourquoi autant de contentieux ? A l'heure où on parle d'égalité hommes/femmes, à l'heure où l'on parle d'équité, de traitement équitable notamment d'expression libre de la démocratie, je suis tombé sur un arrêté délibéré numéro 16–670–1 portant détermination des quotes parts tarifaires respectives de la Collectivité et de l'usager de la prise en

charge du coût du repas, un arrêté délibéré. Etaient présents Monsieur Alfred MARIE-JEANNE, Monsieur Daniel MARIE-SAINTE, Monsieur Francis CAROLE, Mme Marinette TORPILLE, Mme Aurélie NELLA, Monsieur Miguel LAVENTURE, Monsieur Louis BOUTRIN sous la présidence de Monsieur Alfred MARIE-JEANNE. Dans son article1, concernant le self de plateau Roy, il est dit qu'il y a une prise en charge de la collectivité de sept euros sur un repas de 12 euros qui comprend une entrée, un plat, un dessert et une boisson. C'est déjà extrêmement intéressant. Je ne suis pas sûr que l'on trouve des selfs à l'extérieur avec un repas aussi complet à 12 euros et une prise en charge de la Collectivité à hauteur de 7 euros, ce qui fait que le repas revient à cinq euros. Là où le suis interpellé, c'est sur l'article où il est dit très clairement que les usagers du self concernés par cette quote-part sont les personnels de la Collectivité ayant leur poste de travail au sein de l'hôtel de la collectivité, les conseillers exécutifs, les élus de l'Assemblée et les membres des deux conseils consultatifs. Cela veut dire que tous les agents de la CTM, notamment ceux de l'ex Conseil Général en dehors de ceux qui travaillent ici ne sont pas concernés par cette prise en charge. Il y a donc très clairement une rupture d'égalité entre les agents de la CTM de Plateau Roy et les autres, ce que j'ai appelé hier le personnel d'en haut et le personnel d'en bas. En résumé, si on est agent de la CTM à Plateau Roy on paye cinq euros, si on est agent de la CTM ex Conseil Général ou autre on paye 12 euros. Il y a une note d'ailleurs... je montre cet arrêté de délibéré qui est disponible sur le site de la CTM et signé par Alfred Marie-Jeanne Président du Conseil Exécutif et la note du personnel est signée le 22 décembre 2016 par Daniel MARIE-SAINTE. Je le montre parce que je pense que c'est inacceptable, injuste et injustifié d'avoir une telle iniquité de traitement entre les agents de la CTM, ceux que certains qualifient d'en haut et que d'autres qualifient d'en bas. J'informe cette Assemblée et je sollicite, à la fois de l'Exécutif et de l'Assemblée, le rétablissement complet de l'égalité de traitement entre les agents de la CTM. Le pire c'est que devant le self, il y a même une affiche qui indique très clairement que seuls les agents de Plateau Roy paient cinq euros et que tous les autres agents de la CTM payent 12 euros, les preuves sont là. Je ne dis jamais rien sans preuve. J'ai des preuves pour tout ce que j'ai dit hier, je les ai montrées, je peux encore le faire. J'ai les preuves de tout ce que je dis aujourd'hui. Je tiens vraiment à ce qu'il y ait une réparation qui soit faite à ce titre. Il n'est pas normal que quand on travaille à la CTM, il y ait une telle différence de prise en charge que l'on soit à Plateau Roy ou ailleurs.

M. le Président Claude LISE – Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Je ne veux pas approfondir le débat aujourd'hui en tout cas sur ces disparités. Je pense que les choses de cette nature peuvent exister dans le contexte de la mise en place de cette collectivité même si on peut regretter des situations. Je ne remets pas en cause le principe mais je regrette la méthode. Je pense que ce genre de polémique qui est de nature à engendrer un climat défavorable au bon fonctionnement de notre Assemblée – nous sommes tous des élus, nous sommes tous responsables - ceci d'autant plus que deux années supplémentaires avaient été données à ceux dirigeaient ces collectivités avant la mise en place de la CTM pour faire ce type d'ajustement. On peut donc que s'étonner de l'absence de sérieux dans le travail des deux collectivités qui étaient préexistantes à la mise en place de la CTM. Tout ce temps supplémentaire qui avait amené à ce qu'on repousse les élections avait précisément pour objet de permettre cette harmonisation, tous ces sujets auraient pu avoir été réglés si ce travail préalable avait été mené et si on l'avait fait dans le but de rendre efficace le démarrage de notre collectivité. Cette polémique – une fois de plus ie le dis – cette polémique n'est pas bonne parce qu'elle n'est pas constructive. Quand il y a un sujet comme celui-là, il y a des instances pour cela. Il y a des Instances Représentatives du Personnel pour aborder ce genre de sujet, les salariés peuvent l'aborder. Le faire de cette manière a pour objet de créer un climat. Je ne considère pas qu'il existe des agents d'en haut et des agents d'en bas. Certains veulent peut-être alimenter des dissensions au sein de notre personnel. Je le dis avec le regard du chef d'entreprise, ce n'est jamais bon d'alimenter ce genre de polémique. Nous qui sommes des responsables, nous sommes en haut de la chaîne de responsabilité... tous, pas ceux de droite ou ceux de gauche, pas ceux de la majorité ou ceux de l'opposition mais tous les élus sont co-responsables du bon fonctionnement de cette Collectivité. J'appelle donc le collègue a plus de responsabilités quand ils constatent qu'ici ou là il y a un élément de disparité, de dysfonctionnement ou de mauvaise organisation lié à cette mutation, il doit dans un esprit constructif attirer l'attention de l'administration sur cette difficulté en le faisant de manière aussi discrète et constructive que possible. Autrement, cette méthode qui consiste à entretenir un cancan avec le personnel, de nature à créer des éléments de subversion au sein du personnel, à utiliser le personnel dans une perspective électoraliste, à voir quelquefois comment certains recrutements peuvent être envisagés, imaginés, peuvent avoir été faits, ce n'est pas bon. Le personnel ne doit pas être au centre d'un débat politique. Il est là pour remplir une mission, ce ne sont pas des agents électoraux que l'on utilise au moment des campagnes électorales. Ce travers populiste nuit aux collectivités, pas seulement à celle-ci mais à d'autres collectivités parce qu'il positionne les agents des collectivités comme des agents électoraux. Quand on n'est plus en campagne électorale, ces agents peuvent continuer à avoir un comportement contraire à l'intérêt du fonctionnement de la collectivité. Il ne faut pas faire ça. On n'utilise pas le personnel pour faire de la politique, le personnel est dans une mission. C'est à nous, responsables, de résoudre ces problèmes. Le porter ici c'est un cancan électoral donc on voit bien la finalité dans l'esprit de certains.

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Manifestement, le collègue a soulevé une question qui mérite débat. Oui, c'est la question réelle de la discrimination entre personnel de notre collectivité. Je rappelle à certains qu'il y a quand même certains des gens qui ont voté l'harmonisation des statuts des fonctionnaires des deux collectivités et que cela a coûté 12 M€. Je l'ai voté et je suis fier de l'avoir fait parce que les gens qui annoncent aujourd'hui qu'il y a trop d'argent versé pour le personnel devraient regarder ce qui se passe dans d'autres régions c'est 211 M€ que l'on a mis dans le budget. Aujourd'hui, c'est moins 20 % donc je considère qu'il faut améliorer le statut des personnels de toutes les collectivités en Martinique. Il faut faire attention quand on donne des leçons. Il faut faire très attention à ce que l'on dit parce que l'État subventionne aussi des entreprises. Il y a des entreprises qui touchent beaucoup plus d'argent que d'autres en subventions, il faut faire très attention. Il faut faire très attention à ce que l'on fait et à ce que l'on dit. Il y a des entreprises qui paient leurs charges sociales et d'autres qui ne paient pas donc il faut faire très attention à ce que l'on dit. Puisqu'on me traite de populiste, je le prends pour moi et je propose que les conseillers exécutifs et les conseillers de l'Assemblée paient leur repas à 12 euros.

M. le Président Claude LISE – Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE – Je n'ai pas pour habitude de rentrer dans la polémique et je voudrais garder cette même posture. Je trouve qu'il y a des interventions qui manquent d'élégance, qui manquent un peu de classe. Je pense que quand on a le souci de défendre toutes les parties – en tout cas I, il s'agit du personnel – on pourrait au moins prendre le temps de discuter, d'approfondir le sujet de ceux que l'on prétend vouloir défendre ici. Je trouve ce travail complètement inachevé donc à mon avis nous ne sommes pas dans une posture de défense mais nous sommes peut-être dans une posture démagogique et électoraliste, polémique, cancanière, bakannal... je crois que nous sommes plutôt face à cela parce que si on avait pris le temps d'étudier son sujet et qu'on était allé vers ce personnel, on saurait qu'il y a effectivement... je le sais et pourtant je ne siège pas dans les commissions paritaires telles que CHSCT, CT, CCAP. Je ne siège pas mais je m'intéresse aux gens avec qui je travaille. Peut-être que si on avait pris le temps de vraiment s'intéresser aux gens, pas simplement quand on est là et qu'on veut faire du spectacle, mais s'intéresser vraiment à eux – la notion de bienveillance – on aurait peut-être su qu'il y a du personnel qui est logé ici, qui travaille ici et qui a un réfectoire. Il y en a d'autres qui ne disposent pas de réfectoire et avec qui on a pris d'autres dispositions, notamment des dispositions de chèques déjeuners et de tickets restaurant. Peut-être que si on s'intéressait vraiment

aux gens, on prendrait le temps de discuter avec eux. Vous savez, je crois que cette intervention a le mérite de provoquer tout à fait l'inverse de ce que l'on veut faire parce que quand je les écoute, je vois peut-être des personnes qui nous reprochent de ne pas être en cohérence mais qui peut-être ne s'écoutent pas et ne discutent pas entre elles. J'entends qu'il n'y a pas là de partage avec les collègues qui siègent en CT, en CCAP et qui pourtant sont du bord politique de celui qui est intervenu. Je pense qu'il y a un manque de discussion, un manque de partage.

C'est la deuxième fois dans cette plénière que je sens qu'il n'y a pas non plus de discussion et de partage et de mise en commun. Quand on arrive ici et que l'on ne sait pas qu'il y a des dispositions qui sont prises pour le bon déroulement de la séance, je me demande s'il y a des mises en commun des partages, on peut s'interroger. Je crois qu'il faut beaucoup plus d'élégance, beaucoup plus de classe. Ne manipulons pas les gens, arrêtons de jouer avec le feu. Ces manœuvres électoralistes vont nécessairement s'arrêter un jour. On ne tient pas le peuple en l'asservissant, on ne tient pas le peuple en faisant des faux-semblants, on ne tient pas le peuple en mentant. Il faut arrêter ces pratiques. Je ne siège pas mais je prends le temps de discuter et je sais qu'il y a des dispositions différentes parce qu'il y avait des régimes différents. J'ai envie de dire – je ne suis pas dans la polémique mais à un moment il faut que ça s'arrête - où est le rapport de l'étude qui nous a été vendu, des études payées très cher pour justement la mise en place de la collectivité unique ? A quel moment dans cette étude on a parlé de l'égalité de traitement s'agissant de la prise en charge des frais de restauration ? A quel moment dans cette étude a-t-on imaginé qu'il fallait peut-être augmenter la surface du réfectoire ? C'est trop facile de venir ici de parler ainsi. On sait très bien que notre réfectoire aujourd'hui a une capacité qui est réduite. Quand a-t-on préparé tout cela ? Ne venez pas nous faire de leçon ici. Un peu de bienveillance, un peu d'humilité, un peu de vérité et un peu de sagesse, cela nous fera du bien. Je singularise mes propos parce qu'il ne s'agit pas de l'attitude de l'ensemble des élus de l'opposition, tant mieux, j'en suis fière pour eux.

(Applaudissements)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue MARIE-SAINTE, conseiller exécutif, a demandé à faire une mise au point.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je veux faire une mise au point puisqu'un élu conseiller territorial a prononcé mon nom parce que j'ai signé un document. Je considère d'ailleurs cela comme une injure à mon égard. Je suis un syndicaliste et j'ai été un syndicaliste toute ma vie depuis l'âge de 15 ans. J'ai toujours défendu les travailleurs. Lorsque la question des avantages sociaux donnés à nos collaborateurs est venue en discussion au Conseil exécutif – puisque c'est au Conseil exécutif que nous en avons débattu – il y a eu d'abord une consultation parce que nous nous sommes retrouvés pendant longtemps (je ne sais pas si cette affaire est complètement réglée ou est en passe de l'être) avec deux Comités d'œuvres Sociales, il y avait un Comité d'œuvres sociales de l'ex Conseil Général et un Comité d'œuvres sociales de l'ex Conseil Régional et chacun a son histoire etc. donc les avantages sociaux donnés aux salariés étaient différents puisque l'histoire des deux collectivités est différente. Il fallait unifier tout cela. Lorsqu'il s'est s'agi de l'aide que l'on donne pour la restauration, il y avait un dispositif qui existait ici parce qu'il y avait une plate-forme une cuisine. Le choix qui avait été fait à l'origine, il y a très longtemps de cela, était de confier la gestion à une association du personnel, à un moment donné ils se sont retrouvés en faillite. La leçon a été tirée et une autre proposition a été faite à savoir que cela devienne un restaurant d'application et un lieu de formation pour les stagiaires de l'ex AFPA. C'est à ce moment-là qu'un contrat a été passé par l'ex AFPA pour que ce soient des moniteurs de formation et des stagiaires qui assurent le service. L'AFPA ayant été périclité, l'IMFPA a été créée et cette même proposition leur a été faite. Vous connaissez la taille de cette plate-forme, elle ne peut pas servir des repas pour les 4200 employés donc il y a physiquement des employés qui travaillent dans cet immeuble

et d'autres qui sont très éloignés. Le Conseil exécutif a discuté pour qu'il y ait un avantage numéraire identique pour l'ensemble du personnel... identique. Nous en avons débattu. Pour ceux qui ont la possibilité de venir ici, une carte est délivrée, la CTM porte une participation et une part est laissée sur le compte du salarié. C'est le premier principe qui a été retenu. Pour le reste du personnel, nous avons poursuivi une pratique qui existait déjà à l'ex Conseil Général, c'est la pratique du chèque-déjeuner. Le chèque déjeunait est un chèque négociable qui a une valeur faciale mais le détenteur l'achète à un montant moindre, la différence étant payée par l'employeur. La participation de la Collectivité est la même pour tous les collaborateurs. Maintenant le problème s'est posé dans la pratique et qui mérite d'être souligné, c'est que le chèque déjeuner est négociable chez les commerçants qui ont adhéré au système de chèque-déjeuner. Je crois savoir que l'IMFPA n'a pas encore fait cette démarche. C'est peut-être ce qui représente un obstacle parce que le restaurant n'a pas fait les démarches pour être dans le circuit chèque-déjeuner. C'est juste un petit dysfonctionnement mais je pense que il faudrait que nous invitions... l'IMFPA est une institution différente de la CTM. Il faudrait peut-être qu'il fasse la démarche pour que le chèque-déjeuner soit négociable. En tout état de cause, il n'y a pas de volonté de discrimination. Nous en avons débattu au sein du Conseil exécutif, c'est ce sur quoi je voulais témoigner. Je trouve que c'est une insulte à mon égard que de faire croire que j'aurais accrédité une discrimination au sein du personnel. Nous avons veillé à ce que tous les avantages sociaux soient les mêmes quels que soient le lieu ou la fonction du collaborateur de la CTM.

M. le Président Claude LISE – Collègue MONROSE.

Mme Michelle MONROSE — Je prendrai la parole concernant la forme car je n'ai pas compris l'exaltation qu'il y a eu autour de la question du collègue HAJJAR. Il est usuel que la collègue NELLA vienne présenter les contentieux et qu'on lui pose des questions. Le collègue HAJJAR a posé une question et deux collègues sont partis dans une grande diatribe, peut-être ont-ils quelque chose à se faire pardonner depuis hier, en tout cas il n'y a rien d'extraordinaire dans la question qui a été posée. On nous dit qu'il faut laisser tout cela aux salariés mais à quoi sert Madame NELLA si elle ne peut pas répondre aux questions posées ? Les belles et grandes leçons, le soudain intérêt pour les salariés, les leçons de sagesse etc. je n'ai pas compris. C'était totalement disproportionné, il y avait une telle outrance mais nous nous habituons de plus en plus au spectacle au sein de l'Assemblée. Je précise quand même qu'il y a un syndicat qui a fait remonter cette revendication. Il n'y avait rien d'extraordinaire, il n'y avait vraiment pas matière à spectacle. Je ne crois pas que le cancan vienne de nous puisque nous jouons notre rôle dans l'Assemblée, nous posons des questions. Il faut arrêter aussi le spectacle et ceux qui parlent de communication électoraliste et populiste feraient bien de regarder dans leur camp ce qui se passe.

Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS – J'ai pour habitude de dire que l'on n'a pas de connaissances sans expérience. Je déplore l'orientation qui a été prise. Je crois que nous sommes vraiment dans la mise en œuvre d'une fusion, de la création d'une nouvelle institution, d'une nouvelle collectivité. Par conséquent, j'ai été très gênée d'entendre que rien n'a été fait pour cette fusion. Je veux simplement rappeler aux collègues que quand il s'agit d'avoir à manager des êtres humains, c'est extrêmement difficile. C'est extrêmement difficile de pouvoir coordonner et affiner. Je remercie le collègue Daniel MARIE-SAINTE qui dans son propos liminaire a vraiment décrit les étapes de cette opération. Merci pour ce que vous avez dit concernant tout ce qui relève du social. C'est exactement ça. Nous sommes exactement dans une finalisation d'une opération. Par expérience, je crois qu'une fusion réelle demandera entre trois et cinq ans parce qu'il faudra tout le temps affiner et être constamment dans l'amélioration continue pour le bien-être des salariés. Nous avons trop de respect pour les salariés par conséquent pour les martiniquaises et les martiniquais, pour m'entendre dire qu'ils sont devenus des objets de politique de 3ème catégorie. Je n'apprécie pas du tout et je dis simplement qu'à travers l'alerte qui a été donnée, il suffit simplement d'entrer dans la continuité pour toujours améliorer le confort et le

bien-être des salariés et pas simplement... j'ai entendu des propos de mensonges et je me suis demandée dans quelle Martinique nous vivons parce que je ne me vois pas dans une alerte qui est donnée dans le cadre d'une fusion... je vous dis chers collègues qu'une fusion est extrêmement difficile. Il n'y a rien en amont, beaucoup d'opérations, beaucoup de rencontres entre les collaborateurs des deux collectivités, les organisations syndicales pour pouvoir définir un plan commun où tout le monde se retrouvera toujours dans e souci d'assurer un bien-être aux collaborateurs.

Je suis terriblement choquée d'autant que Marie-Hélène LEOTIN nous a parlé de Martin Luther King. Il faut vraiment que le martiniquais se réconcilie avec lui-même parce que pour ma part je suis fière d'être martiniquaise et je suis fière des martiniquais mais je crois que nous avons toujours tendance à vouloir créer une opposition inutile lorsqu'il y en a pas. Il y a simplement l'expression de visions et il nous appartient, quel que soit l'idéologie d'essayer de croiser les visions pour le bien-être des martiniquais et des martiniquaises et de ne pas se donner en spectacle avec des affirmations aussi gratuites que je viens d'entendre à propos du personnel. Je crois qu'il est temps de nous ressaisir et si nous disons que nous croyons en Martin Luther King, si nous disons que nous croyons à Rosa Park, si nous croyons au travail qui a été fait par Barack Obama, à ce qu'a fait Malcolm X, je crois que nous devons nous ressaisir pour la population martiniquaise et avoir de la retenue, avoir de la mesure même lorsqu'il y a démesure et ne pas nous montrer en spectacle à la population martiniquaise qui croit en nous. C'est pour cette raison que nous sommes là. Je crois que pour que la Martinique, il faut croire en cette diversité, en cette pluralité idéologique pour faire avancer le pays Martinique et ne pas faire croire que l'expression d'une alerte donnée est force d'attaques et d'oppositions simultanées. Nous sommes d'abord des martiniquais. Merci.

M. le Président Claude LISE – Collègue MOUSSEAU.

Mme Karine MOUSSEAU – Juste un petit mot pour dire que ce qui a fait naitre ce débat c'est effectivement ce qu'a dit notre collègue HAJJAR. Je m'étonne de tant de naïveté. Il est vrai que l'on a pour habitude d'utiliser les salariés dans les campagnes électorales. Il faut que ça cesse, ne soyons pas naïfs. Effectivement, les salariés ne sont pas des agents électoraux. Il faut que ça cesse dans un sens ou dans un autre.

(Applaudissements)

Mme Karine MOUSSEAU – Il faut en finir une fois pour toutes avec ce type de situation et de pratiques.

M. le Président Claude LISE – En ce qui me concerne, en tant que Président de l'Assemblée, je voudrais dire que tout le monde peut poser des questions. Il me semble que le problème ne vient pas du fait que M. HAJJAR ait posé une question, c'est que d'entrée de jeu il n'y a pas eu une question posée à la conseillère exécutive, il y a eu d'emblée une accusation. On peut accuser si on le fait avec des preuves mais les preuves n'y étaient pas puisque le problème vient d'ailleurs, il y a une compensation de prévue. Or d'entrée de jeu, cela a été présenté comme si volontairement on avait créé une discrimination. C'est ce qui est à l'origine du débat malheureux que déplore la collègue CASIMIRIUS. Si c'était une simple question, il aurait eu la réponse. Je me bats pour que les uns et les autres puissent poser toutes leurs questions. Si vous voulez qu'il y ait un climat serein, il faut éviter – sauf s'il y a une attaque grave, et là je comprends que l'on puisse réagir – que systématiquement toute question se transforme en accusation. On peut demander simplement pourquoi il y a deux types de situation concernant les repas du personnel. Il y aurait eu une réponse. D'entrée de jeu, on a entendu que l'on a volontairement créé une discrimination avec deux catégories de personnel, c'est ce qui a entrainé des réactions. Il ne faut pas s'étonner si d'entrée de jeu, il y a systématiquement une sorte de malfaisance. Je l'ai déjà dit aux collèques, c'était la même chose hier. Quand j'ai parlé d'apocalypse

now, on avait l'impression qu'une fois la barrière franchie, il y a une sorte de malfaisance volontaire. Tout ce que nous faisons c'est contre la Martinique, nous n'aimons pas la Martinique, nous n'aimons pas nos compatriotes. J'ai entendu que nous n'étions même pas capables de semer quelque chose. Il y a de temps en temps des divergences entre nous, on peut ne pas être d'accord sur tout. Mais qu'est-ce que ça signifie ? Ça devient insupportable. C'est ce qui entraine des polémiques. On peut dire que la politique que nous menons n'est pas bonne, que le budget n'est pas bon etc. C'est le droit de chacun mais il ne faut pas pousser aussi loin. Vous vous plaignez après qu'il y ait de la polémique. Tu peux répondre en espérant que l'on ne va pas alimenter la polémique puisque j'essaie d'apaiser les choses.

<u>M. Johnny HAJJAR</u> – Personnellement, je ne suis pas surpris de vos réactions. Elles sont régulièrement les mêmes vis-à-vis d'une minorité à qui on a enlevé 20 minutes de temps de parole sur le budget, hier par exemple.

M. le Président Claude LISE – C'est un mensonge grossier. Tu vas m'obliger à réagir parce que nous n'avons pas enlevé 20 minutes. Vous voyez, le collègue HAJJAR prétend qu'on leur a enlevé 20 minutes alors que c'est le Bureau, il y a un représentant qui s'est mis d'accord sur les modalités. La dernière fois, nous nous sommes mis d'accord pour les orientations budgétaires et tout le monde a trouvé que c'était mieux. Je te signale que l'on a également enlevé 20 mn à la majorité et je te signale que si tu fais le calcul, en réalité ce système de 2 × 20 minutes et ensuite trois minutes, vous était plus défavorable que le système d'un seul calcul global. C'est dans ce sens que cela été fait. Maintenant si vous n'êtes pas d'accord, votre représentant au Bureau nous fera une autre proposition, nous allons en débattre mais ne viens pas dire ici que l'on a enlevé 20 mn. C'est ce que tu essaies de faire croire et c'est ça la malfaisance systématique. Tu veux faire croire à ceux qui nous écoutent que délibérément hier, moi Président de cette Assemblée, j'ai décidé de vous priver de 20 minutes. C'est odieux. Tu entends ce que je te dis... c'est odieux.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – C'est faux et tu sais très bien que c'est faux. Vis-à-vis des collègues de la majorité, essayer quelquefois de leur imposer le fait d'accepter certaines choses qui ne sont pas toujours acceptables. Je me bats pour rééquilibrer les choses. Vous m'avez entendu hier, ce n'était quand même pas chose facile vis-à-vis d'un collègue du conseil exécutif. Malgré le fait que la loi leur permette d'intervenir indéfiniment, j'ai essayé de lui faire comprendre qu'il fallait peut-être réduire leurs interventions, tout ça pour rééquilibrer alors que ce n'est pas nous qui sommes responsables du texte. C'est vous-même, en tout cas ce sont vos leaders qui ont fait ça. Systématiquement, tu essaies de faire croire à la population qu'il y a une sorte de volonté de vous empêcher de vous exprimer, une volonté de vous enlever des temps de parole etc. Ce n'est pas honnête. Ce n'est pas honnête, camarade. Ce n'est pas possible.

M. Johnny HAJJAR – Est-ce que je peux ?

M. le Président Claude LISE – Tu peux mais tu comprends qu'il y a des choses que je ne laisserai pas passer car je connais la technique. Elle consiste à utiliser la télévision pour faire passer... les gens qui n'ont pas subi tout le débat et qui vont t'écouter maintenant, quand tu racontes que l'on t'a enlevé 20 minutes de parole, ils s'imaginent qu'il y a eu un incident hier et que je t'ai enlevé 20 minutes de parole. Chaque fois que tu le diras, je réagirai pour dire que c'est un mensonge et les martiniquais ne te croiront pas car tu fais le coup systématiquement. Ce n'est pas très honnête.

M. Johnny HAJJAR – Sans vous enlever vos propos qui vous appartiennent, Monsieur le Président de l'Assemblée, permettez-moi d'avoir ma liberté de penser et de pouvoir m'exprimer librement en mon

nom, quelle que soit la pression que vous exercez aujourd'hui. Effectivement, il faut pouvoir dire les choses. Quand on avait 54 + 20 soit 74 minutes et que vous aviez 99 plus 20 soit 119 minutes. Si vous avez 20, ça vous fait toujours 99 et pour nous ça fait 54. Honnêtement, qui est le plus pénalisé aujourd'hui ? Ces 20 minutes nous pénalisent beaucoup plus que les 20 minutes de la majorité ajoutées au temps illimité des conseillers exécutifs. Que vous ne vouliez pas l'entendre, c'est votre droit mais vous ne pouvez pas m'empêcher mathématiquement de vous prouver qu'il y a une injustice simplement pour pouvoir exprimer une parole qui vous convienne ou qui ne vous convienne pas. C'est mon droit de m'exprimer. Nous sommes autant que vous, légitimement élus au sein de cette Assemblée jusqu'en 2021. Les 70 000 personnes pour lesquelles nous représentons des portes paroles nous ont donné mandat pour nous exprimer. La seule demande qui a été faite, Monsieur le Président de l'Assemblée, c'était de maintenir ses 20 minutes de temps de parole.

M. le Président Claude LISE – Il y avait un lieu pour cela, c'était le Bureau et votre représentant n'a pas fait état de ce que tu dis. Je te signale que je suis obligé d'intervenir à nouveau car je ne peux pas laisser passer ça. Tu étais présent la dernière fois lors des orientations budgétaires, nous avions déjà adopté ce système. Personne n'a protesté. C'est exactement le même système qui a été proposé et j'étais d'ailleurs allée plus loin pour que les choses pour qu'il n'y ait pas de contestation. J'avais demandé qu'il puisse y avoir deux compteurs - comme on le fait au Parlement - et que l'on puisse suivre au fur et à mesure le décompte. Je n'ai pas pu l'obtenir parce qu'il faut un achat etc. je pense que nous y arriverons. Si tu as suivi les débats hier, je te signale que j'ai donné plusieurs minutes supplémentaires, les collègues s'en sont rendu compte puisqu'ils m'ont interpellé à plusieurs reprises. C'est parce que je ne suis pas dans une espèce de désir de vous mettre en difficulté. C'est pour cela que je trouve désagréable que tu essaies de faire croire que l'on te prive volontairement d'un temps de parole. Si vous n'êtes pas d'accord avec ce système, là encore tu dis que tu n'es pas d'accord avec ce système. Par conséquent, tu demandes à ton représentant au Bureau de nous faire des propositions, il y aura une discussion au Bureau et nous pourrons éventuellement prendre d'autres dispositions. Vous n'avez pas eu les 20 minutes d'intervention générale hier mais la majorité non plus. Si vous aviez eu ces 20 minutes d'intervention, il y aurait eu en plus de ce que nous avions dit, un membre de la majorité qui aurait fait une longue intervention de 20 minutes et tu m'aurais dit que l'on a déjà entendu le Rapporteur etc. et qu'il y a eu une intervention de 20 minutes de notre côté.

Dans tous les cas de figure, nous aurions eu les mêmes récriminations. Collègue, dis que tu n'es pas d'accord – c'est ton droit – mais ne dis pas que volontairement on a enlevé 20 minutes. Nous avons appliqué une décision qui a été prise démocratiquement dans un cadre que nous avons accepté et ce dans un cadre réglementaire contraint par la loi. Voilà le système. Encore une fois, tu as parfaitement le droit de ne pas être d'accord avec cette décision mais tu ne peux pas m'accuser de t'avoir enlevé 20 minutes. C'est ce que je conteste, ce n'est pas le fait que tu ne sois pas d'accord. Tu n'es pas d'accord, tu le fais savoir, je l'ai enregistré. Ton représentant au Bureau parce que nous tenons un Bureau et nous discutons des temps de parole. Soit nous conservons les même temps de parole, soit nous changeons. Nous avons changé deux ou trois fois de système, nous pouvons encore changer une autre fois mais je n'accepterai pas que tu dises que l'on a enlevé 20 minutes hier car c'est faux. Pour le reste, que tu ne sois pas d'accord c'est ton droit.

M. Johnny HAJJAR – Si je peux terminer. Sur ce point précisément, je pense qu'il n'y a pas de raison de comparer les orientations budgétaires pour lesquelles il n'y a pas de vote (c'est juste un débat qui a lieu) avec un budget qu'il faut voter. Cela n'a rien à voir en matière de portée, il y a un impact politique d'importance. On ne vous reproche d'avoir plus de temps, mais d'enlever du temps à la minorité qui n'en a déjà pas assez. Pour finir – je vois déjà venir la réponse du Rapporteur – ne me faites pas le coup des tickets restaurants. Premièrement, ils ne sont pas autorisés au self de Plateau Roy. Par pitié ne venez pas parler de tickets restaurant. Le deuxième élément…

(Brouhaha)

- M. Johnny HAJJAR Si je peux au moins finir mon intervention...Je peux terminer?
- M. le Président Claude LISE Termine ton intervention.
- M. Johnny HAJJAR Qu'on arrête de m'interrompre. Le deuxième élément...
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Tu sais quelle est ton temps de parole ? Tu es le seul à intervenir autant dans un débat simple, sur une question qui a reçu X réponses. On a déjà expliqué pourquoi le système est ainsi fait. Tu vas parler pendant des heures pour essayer de faire croire qu'il y a une discrimination.
- <u>M. Johnny HAJJAR</u> Vous voyez la liberté d'expression et la démocratie, vous voyez ? Je peux terminer ?
- M. le Président Claude LISE Termine.
- M. Johnny HAJJAR Le deuxième élément : quand vous faites la comparaison la prise en charge ticket restaurant c'est 50 %. La prise en charge au self c'est 58,30 % très précisément, donc il y a toujours de la discrimination et une iniquité d'autant que le nombre de tickets restaurants est variable entre 10 et 20. La seule proposition que je fais ici c'est de permettre à tous les agents de la CTM de pouvoir bénéficier de sept euros de remise et donc de payer cinq euros au self parce qu'ils sont tous agents de la CTM. C'est simplement le fond de ma proposition : permettre à tous les agents de la CTM de bénéficier de cette remise de 5 % s'ils mangent au self et donc de ne payer que cinq euros au lieu de 12 euros. Je pense que ma proposition est claire, je m'arrêterai là.
- M. le Président Claude LISE Chers collègues, je vous fais une proposition. Il faut arrêter ce débat car c'est la technique. Vous connaissez la technique de la guérilla ? Si nous continuons ce débat je vous assure que nous sommes encore là pour pas mal de temps je connais la technique vous aurez beau présenter tous les arguments du monde, vous aurez toujours la même intervention. Si ça doit continuer, je suspends la séance et nous reprendrons cet après-midi. Il faut arrêter.

Je vous signale qu'il faut donner acte de la question qui a été présentée par la collègue NELLA. Y a t-il d'autres questions sur la liste de contentieux? Il n'y en a pas, je te remercie collègue. Est-ce que tu veux ajouter quelque chose ?

Mme Aurélie NELLA – J'étais loin de m'imaginer que la présentation de ce compte rendu allait donner lieu à ce type d'échanges mais je ne me suis pas sentie attaquer par la remarque du collègue HAJJAR car il nous offre la possibilité d'expliquer à la population ce qui est fait en matières de prise en charge des frais de repas et de poursuivre la réflexion pour un traitement le plus égalitaire possible des agents dont nous sommes tous ici soucieux. C'est d'ailleurs une question que j'avais personnellement soulevée dès mon arrivée à la CTM et encore à l'occasion de la dernière plénière pour savoir comment faire et quelles dispositions il était possible de prendre au niveau administratif pour améliorer cette situation. Cela permet de signaler qu'il y a une convention avec l'IMFPA qui est chargée de la réalisation de ces repas au niveau technique et pédagogique où des repas équilibrés sont servis aux agents, repas ouverts à tous. Nous avons bien sûr discuté de la question de ces tickets déjeuner qui existaient déjà avant la CTM. Cette réflexion doit être poursuivie mais elle ne doit pas donner lieu à des polémiques ou des tentatives de récupération quelles qu'elles soient.

(Applaudissements)

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Pour les contentieux aux Ressources Humaines, ils sont une vingtaine, ils ne sont pas excessivement nombreux et ça concerne essentiellement des questions de carrière et d'élections professionnelles qui ont donné lieu à des échanges largement médiatisés. Voilà ce que je pouvais dire sur ces questions.

M. le Président Claude LISE – Je te remercie pour ta présentation. Vous nous donnez acte du fait que la présentation a été faite puisqu'elle est imposée par la loi. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition au fait que vous donnez acte. Merci collègues. Nous avons été saisis de deux motions : une qui concerne la situation sur le campus de Schœlcher suite à la délégation d'étudiants que nous avons reçue et une motion qui concerne ce que l'on appelle le projet NEMO. Vous avez tous reçu ces motions.

M. le Président Claude LISE – Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Peut-on proposer des modifications ?

M. le Président Claude LISE – On commence par une.

M. Lucien ADENET – La motion « Pour un retour durable à la sérénité sur le campus de Schœlcher. » Je pense que l'on pourrait commencer par « Elus de la Martinique, nous savons ...» ou on pourrait mettre « Nous, élus de l'Assemblée, savons que... ». On pourrait mettre le nous devant.

Regardez bien la fin, le dernier paragraphe. Nous pourrions commencer de la même manière « Nous, élus de Martinique réunis...». On pourrait garder la même forme.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – En tant qu'élus de l'assemblée, la première phrase... le sens que je voyais c'était « En tant qu'élus de l'Assemblée... nous savons etc. » On peut aimer ou ne pas aimer... Si vous souhaitez modifier le début... Collègue LESDEMA.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Président, nous n'allons pas prolonger les débats pour de petites remarques informelles. On avait promis de finir à 14h00. L'essentiel pour nous aujourd'hui est de voter les deux motions. Les collègues s'en vont, il n'y aura plus personne pour voter.

M. le Président Claude LISE – C'est ce que je voulais demander : est-ce qu'il y a des oppositions sur le fonds? Est-ce qu'il y a vraiment quelque chose de particulièrement mal exprimé ? Si ce n'est pas le cas je mets aux voix.

Explication de vote du collègue CATHERINE, au nom de tout le groupe. C'est la collègue VALENTIN qui présente l'explication de vote du groupe « Ensemble pour une Martinique nouvelle. »

Mme Sandra VALENTIN – Concernant la motion « pour un retour durable à la sérénité sur le campus de Schœlcher », notre groupe est bien sûr favorable à ce qu'une sérénité puisse régner sur ce campus qui est un outil extrêmement important pour notre population, pour notre jeunesse et notre pays. C'est aussi un outil important dans la mesure où il est essentiel que l'Université Antilles-Guyane demeure dans ses contours. Maintenant s'agissant du point qui fait l'objet actuellement d'une instruction en justice, nous avons choisi de ne pas prendre part au vote. Nous sommes d'accord sur le principe mais nous ne prendrons pas part au vote.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Combien ne prennent pas part au vote ? 11 ne prennent pas part au vote. En ce qui concerne les autres collègues y a t-il des oppositions des abstentions ?

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? (11) Contre ? (0) Abstentions ? (0) La motion est adoptée à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – La motion est adoptée à l'unanimité avec la mention en précisant que 11 élus n'ont pas pris part au vote. Nous passions à la deuxième motion concernant le projet NEMO. Vous avez le texte qui est très bref qui a été distribué. Y a t-il des oppositions sur le fond ? Il n'y en a pas. Il n'y a aucune phrase qui vous pose problème ? Sur la forme et globalement sur le fond, ça va.

M. Félix CATHERINE – Explication de vote.

M. le Président Claude LISE – Explication de vote. Qui la présente ? Collègue BERNABE.

<u>Mme Kora BERNABE</u> – Par rapport au fait que nous n'ayons pas suffisamment d'informations concernant le projet NEMO, nous ne prendrons pas part au vote.

M. le Président Claude LISE – Même vote que tout à l'heure : 11 ne prennent pas part au vote. Tous les autres collègues sont d'accord à l'unanimité ? Comment ? Une abstention.

Mme Josiane PINVILLE – Je m'abstiens.

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? (11) Contre ? (0) Abstentions ? (1) La motion est adoptée à la majorité

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je retiens : 11 ne prennent pas part au vote, une abstention. Tu n'as pas d'explication de vote ?

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – Je n'ai pas assez d'arguments scientifiques pour opérer un choix argumenté.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – C'est à l'unanimité moins une abstention que nous votons cette motion. C'est en quelque sorte une motion de précaution. C'est bien çà, collègue Yan MONPLAISIR ?

M. Yan MONPLAISIR -Absolument.

M. le Président Claude LISE – Nous avons épuisé l'ordre du jour. La séance est levée merci.

(Fin de la séance à 14h05)

INDEX DES MATIERES

lecture de l'ordre du jour par le président de séance	page 9
1 / approbation du procès-verbal de la séance des 19 et 20 décembre 2017	page 9
2/ rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	Page 11
3/ demande de subvention d'équipement formulée par l'association « la maison du soleil » d'un montant de deux cent trente mille quatre cent quatre-vingt-deux euros soixante-six cent (230 482,66€) pour la création d'un lieu de vie et d'accueil de mineurs confiés au service de l'aide sociale à l'enfance	Page 94
4/ financement 2016, 2017 et 2018 du projet d'inscription des "aires forestières et volcaniques de la montagne pelée et des pitons du nord de la Martinique" au patrimoine mondial de l'UNESCO (PNM)	Page 101
5/ rapport sur la situation en matière de développement durable 2017 - collectivité territoriale de Martinique	Page 19
6/ décision relative à la fiscalité directe de la collectivité territoriale de Martinique / maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2018	Page 36
7/ budget primitif de la collectivité territoriale de Martinique exercice 2018	Page 37
8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (SIMAR) à hauteur de 40 % d'un emprunt d'un montant total de 1 934 785,00 € pour la construction de 42 logements (Ilts) résidence « les dames 3 floréal » à Fort-de-France	Page 109
9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (SIMAR) a hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant total de 3 134 225,00 € pour la construction de 31 logements sociaux (21 lls et 10 llts) rue des melons a Sainte-Marie	Page 109
10/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (SIMAR) à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant total de 3 026 652,10 € pour la construction de 30 logements sociaux (21 lls et 09 llts) au quartier Desfort a trinité	Page 109
11/ demande de garantie sollicitée par la société d'économie mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR) à hauteur de 50 % de quatre emprunts d'un montant total de 13 785 296,00 € destiné à l'acquisition en VEFA de 112 logements sociaux dont 78 lls et 34 llts « résidence les Cyclades » - habitation grande savane ville de Ducos	Page 109
12/ demande de garantie sollicitée par la société d'économie mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR) à hauteur de 40 % de quatre emprunts d'un montant total de 7 346 331,00 € destiné à l'acquisition en VEFA de 66 logements sociaux dont 42 lls et 24 llts au quartier Beauséjour ville de Fort-de-France	Page 109
13/ demande de garantie sollicitée par la société d'économie mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR) à hauteur de 40 % de quatre emprunts d'un montant total 7 346 331,00 € destine à la construction de 66 logements sociaux dont 14 lls et 8 llts situés centre bourg au Lorrain	Page 109
14/ demande de garantie sollicitée par la société caraïbes logements à hauteur de 40% d'un emprunt d'un montant total de 3 277 126,00 € destiné à l'acquisition en VEFA (vente en l'état de futur d'achèvement) d'un programme immobilier de 24 logements locatifs de type pls « résidence des deux oies » à jambette Beauséjour à Fort-de-France	Page 110
15/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 - rmar040116da0970206 - sarl exploitation petit-morne - investissements liés à la plantation de banane, acquisition d'une cuve de stockage d'eau et ensemble de traitement de la cercosporiose (2015)	Page 112

16/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 « earl charmine bananiere - plantation de vitroplants 2017 et 2018. réalisation de traces. acquisition d'un canon pour lutte contre la cerosporiose et d'une remorque pendulaire - rmar040117da0970046 »	Page 112
17/ demande d'aide européenne complémentaire et cofinancement liés dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 « sarl eden - mécanisation travaux/champs, aménagement station conditionnement en 2015 - 2ème partie (banane) - rmar040116da0970084 »	Page 112
18/ demande d'attribution d'aide européenne complémentaire dans le cadre du« sarl eden - plantation 2016 et aménagement de station de conditionnement - rmar040116da0970195»	Page 112
19/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 « sa exploitation agricole de la montagne pelée - acquisition de matériel - confection de traces (amélioration foncière) - 2014 / 2ème partie - rmar040116da0970155»	Page 112
20/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 « SAS CANASUC (ex LAPALUN) - plantation de 70 ha de canne à sucre avec développement d'une nouvelle variété, acquisition de matériel de traitement herbicides et plantation de 3,55 ha de cocotiers - rmar040116da0970009»	Page 112
21/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 « mq0000930 - eurl Franck SLEMAN – modernisation de la structure d'hébergement touristique de l'eurl Franck SLEMAN » - subvention complémentaire	Page 113
22/ demande d'annulation de la délibération n°15-1751-1 de la commission permanente du conseil régional du 20 octobre 2015 portant octroi d'une subvention à cap nord Martinique pour la réalisation du sentier Martineaud à grande savane au prêcheur	Page 113
23/ approbation de la convention de partenariat entre la collectivité territoriale de Martinique et la société des amis des archives et de la recherche sur le patrimoine culturel des Antilles	Page 102
24/ édition par la collectivité territoriale de Martinique de l'ouvrage « habitations et industries agricoles de Martinique en 1960 - atlas communal foncier »	Page 102
25/ appel à candidatures régionalisation du programme d'investissements d'avenir - collectivité territoriale de Martinique	Page103
26/ présentation du compte-rendu de l'exercice de la délégation donnée au président du conseil exécutif en matière de contentieux	Page 115
27/ passation d'une convention transactionnelle entre la collectivité territoriale de Martinique et l'entreprise e. compagnie pour le dédommagement des charges supplémentaires extracontractuelles supportées, dans le cadre de l'exécution des marchés 13 srt 001 et 13 srt 002, suite à l'augmentation des tarifs d'admission des déchets par le SMTVD	Page 106
28/ compte-rendu de l'exercice de la délégation du président du conseil exécutif en matière de marchés publics et d'accords-cadres	Page 107
29/ demande de participation financière formulée par l'ADUAM dans le cadre de l'organisation des "40 ans de l'ADUAM"	Page 91
30/ opération sport vacances 2018	Page 91
31/ demande d'autorisation à signer une convention tripartite 2017 d'adhésion au réseau épidémiosurveillance	Page 92

32/ gestion des espaces naturels de l'espace sud 2016-2020 (CAESM)	Page 92
33/ pluie et vie : demande d'acompte complémentaire (avenant n°2 à la convention	Page 93
12-737-2)	
34/ demande de subvention formulée par l'association de soutien aux actions contre	Page 94
la drépanocytose (ASAD 972) pour l'organisation des 4èmes journées de la	
drépanocytose en Martinique	
35/ attribution d'une subvention exceptionnelle à l'union des femmes de Martinique	Page 95
(UFM) pour la poursuite de leur programme d'actions	
36/ office national des forêts : proposition de programmes 2017-2018 de travaux en	Page 93
forêts publiques en faveur de l'accueil du public et de la sylviculture, financés par la	
CTM	
37/ conservatoire botanique de Martinique : demande de participation à son	Page 94
programme d'activités 2018	
38/ mise à jour des tarifs d'octroi de mer	Page 114
39/ motion pour un retour durable a la sérénité sur le campus de Schœlcher	Page 123
40/ motion pour l'arrêt du projet NEMO	Page 125



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique

 $\label{eq:courrier} \begin{tabular}{ll} T\'el\'ephone: 0596 59 63 00 & Fax: 0596 72 68 10 & Courriel: $$ \underline{courrier@collectivitedemartinique.mq} $$ www.collectivitedemartinique.mq $$$